This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

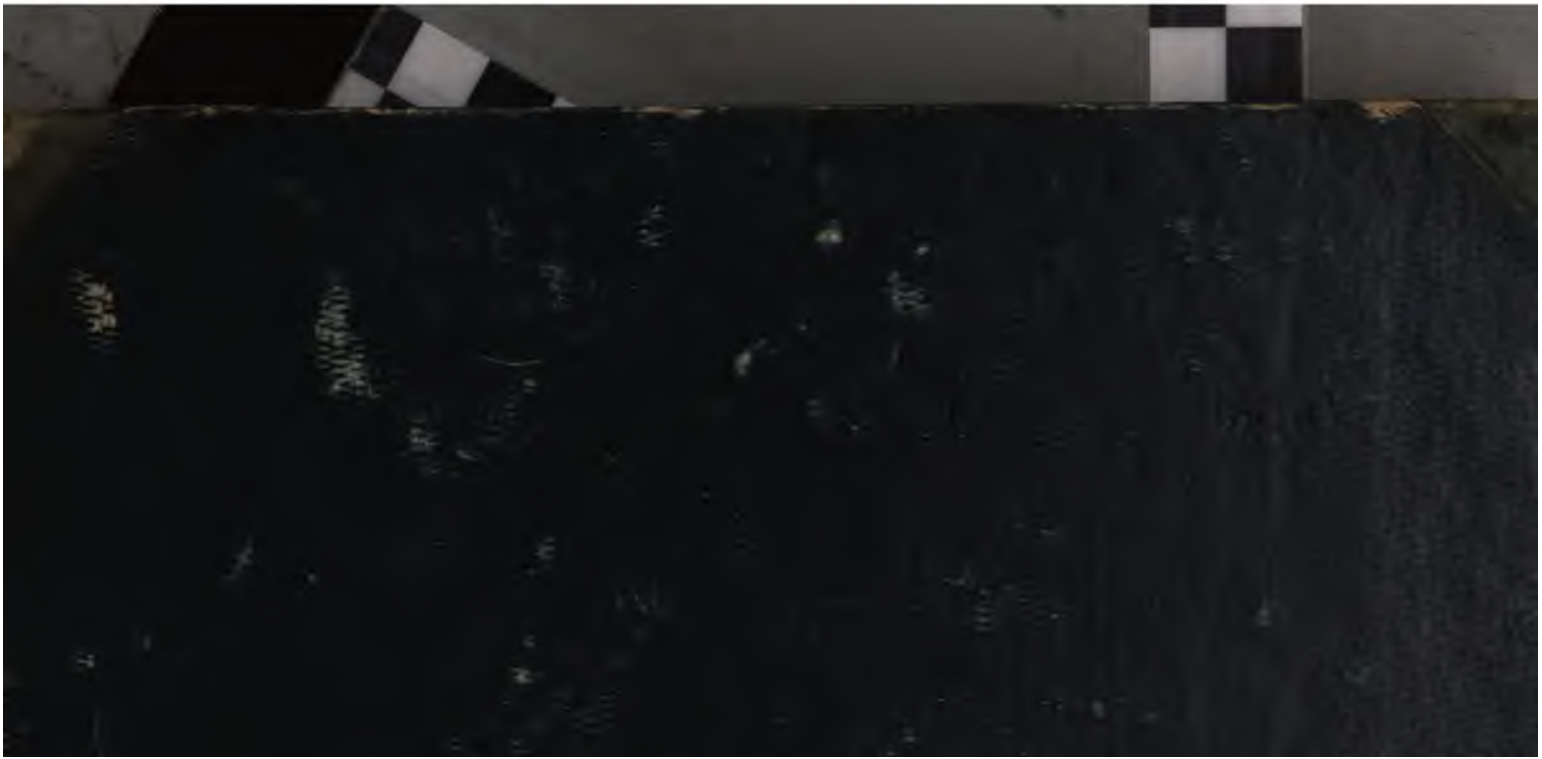

STANFORD
UNIVERSITY
LIBRARIES

MÉMOIRES

DU

DUC DE SULLY.

VI.

IMPRIMERIE DE MARCHAND DU BREUIL,
rue de la Harpe, n. 80.

MÉMOIRES

DU

DUC DE SULLY.

NOUVELLE ÉDITION.

TOME SIXIÈME.

A PARIS,

CHEZ ÉTIENNE LEDOUX, LIBRAIRE,

RUE GUÉNÉGAUD, N° 9.

1827.

DC 122.9
S9A3
1827
V.6

LIVRE VINGT-NEUVIÈME.

SOMMAIRE DU LIVRE VINGT-NEUVIÈME.

SUITE des mémoires de 1610—1611. Motifs de la haine que les princes, les grands et les ministres portent au duc de Sully; il s'oppose aux injustices du conseil; refus qu'il fait à la régente de signer un comptant; querelle qu'il a en plein conseil avec le duc de Bouillon. Brouilleries à la cour et dans le conseil. Sacre de Louis XIII. Sully va à Montrond, et y tombe malade; raisons qui obligent la régente et les ministres à le rappeler; accueil que lui fait cette princesse, qui prend ensuite le parti de Conchini et des ministres contre lui; sa fermeté à résister aux demandes injustes des grands et à la dissipation des trésors du roi; chagrins qu'on lui suscite à cet égard. Grand démêlé entre lui, Villeroi et d'Alincourt, en plein conseil. Les princes, seigneurs et ministres se liguent contre lui. Il prend le parti de se retirer tout-à-fait; jugemens différens sur cette retraite. Sully remet la surintendance des finances, la capitainerie de la Bastille, etc. Utiles conseils qu'il donne à ses secrétaires; bienfaits qu'ils avaient reçus de lui. Il sort de Paris, et se retire à Sully. Il prévient les artifices de ses ennemis pour le perdre; lettres qu'il écrit à la régente à cet effet, où il justifie sa conduite et son administration; réponses de la régente; le roi lui accorde une augmentation considérable de pension. Compte général qu'il rend de sa conduite publique et particulière, de l'état de ses biens et de ses affaires domestiques; sa fidélité à remplir ses engagemens avec Henri IV.

MÉMOIRES

DU

DUC DE SULLY.

LIVRE VINGT-NEUVIÈME.

Ce qui venait de se passer au sujet de Clèves, et le dernier procédé de la régente à mon égard, achevèrent de m'ôter toute espérance de pouvoir jamais ramener le nouveau conseil aux saines maximes sur les deux principaux points du gouvernement, la politique et les finances : au contraire, le changement de M. le prince, ce que je voyais tous les jours se passer sous mes yeux, et surtout l'air de dissimulation dont on venait d'user en dernier lieu, achevèrent de me persuader que le mal était devenu sans remède, et qu'on ne sortirait, de tout ce chaos, dans lequel les affaires du conseil paraissaient ensevelies, que par le dénouement que j'avais toujours si fort appréhendé. Il fallait du temps pour le préparer, parce que, quelque autorité qu'on ait, des liaisons aussi fortes et aussi sagement cimentées que l'étaient

celles qu'avait contractées le feu roi, pour la destruction de la puissance autrichienne, avec tous les potentats de l'Europe intéressés à son abaissement, et principalement avec les princes protestans, ne se rompent pas du premier coup, ni quelquefois sans un effort qui peut avoir de fâcheuses suites. Mais que toute l'étude de la régente et de ses conseillers ne se tournât pas à les rendre inutiles, c'est de quoi il m'était impossible de douter. La prévention en faveur de ce qu'ils appelaient *le parti de la religion*, la haine contre tous les protestans français et étrangers, un penchant naturel et fortifié par l'habitude à s'unir avec l'Espagne, dont ils n'avaient pu s'empêcher de suivre, même publiquement, tous les mouvemens, lorsque les desseins de Henri le Grand, prêts à se manifester, les convainquaient de soutenir une cause odieuse et désespérée, tout cela ne devait pas se ralentir lorsque, par le hasard le plus inespéré, ils touchaient à l'accomplissement de ce qu'ils avaient le plus ardemment souhaité. Ma religion, mes engagemens, les conseils que j'avais donnés au feu roi, dont l'effet indubitable aurait été du moins le libre exercice de la réforme en France et par toute la chrétienté; la mort même de ce prince, qui semblait me déclarer l'unique dépositaire de ses sentimens et l'exécuteur de ses projets; des moyens pris d'une

manière assez sage pour en assurer la réussite; la gloire et l'honneur qui conséquemment en rejailliraient sur moi, voilà bien des titres de haine contre un homme qui avait déjà tant d'ennemis; et de la manière dont Sillery et Villeroi s'attachaient à les faire valoir, ils devaient nécessairement avoir un prompt effet.

Un motif moins déclaré, mais peut-être plus fort encore, parce qu'il attaquait plus directement l'intérêt particulier, réunissait une seconde fois tout contre moi : c'est celui d'une administration des finances trop nette, j'ose le dire, et trop intègre pour des personnes dont la cupidité avait dévoré des yeux, dès le premier instant, tous les trésors du roi. Je vois là-dessus une infinité de traits à rapporter, qui certainement ne feront pas honneur au nom français, mais qu'il serait inutile de taire, parce qu'ils ont été publics. En voici quelques-uns des principaux, suivant que le hasard me les présente; ils traceront une image de la cour de ce temps-là.

Le favori de la régente fut celui qu'on vit paraître le premier sur les rangs. Il jeta d'abord les yeux sur la charge de premier gentilhomme de la chambre; non pas qu'il jugeât cette dignité capable de satisfaire ses vues ambitieuses, mais il fallait commencer par obtenir quelque grade qui effaçât la disproportion qui avait été jusque là

entre le reste des courtisans et lui. Il se mêlait à cela un grain de jalousie personnelle contre Bellegarde, dont je tairai le motif, parce que cela me menerai trop loin. Il était bien flatteur pour Conchini que le premier pas qu'on lui verrait faire à la cour le mît de pair avec son émule [1]. Il fit donc proposer au duc de Bouillon de traiter avec lui de cette charge. Celui-ci, qui avait réellement dessein de s'en défaire, fit la chose libéralement; mais aussi en fut-il récompensé de même; car, en premier lieu, il obtint la suppression des bureaux que sa majesté avait aux environs de Sedan, pour la levée de ses droits d'entrée et de sortie; ce qui affranchissant au profit du duc tout ce qui entrait de denrées et de marchandises dans cette ville, ou qui en sortait, on peut dire, sans exagérer, que cette gratification lui valut dans la suite plus que toute sa principauté même. Ensuite Conchini lui fit expédier sur le marché un acquit de deux cent mille livres, sous prétexte qu'on lui avait promis cette somme, en traitant avec lui de la reddition de sa place. J'eus beau représenter que le duc de Bouillon avait été exactement payé de tout ce qu'on lui avait promis, et qu'il n'y avait

[1] Le marquis d'Ancre (car c'est ainsi qu'on commença à appeler Conchini) avait eu un démêlé avec le grand-écuyer, qu'on peut voir dans l'histoire de la régence de Marie de Médicis.

qu'à jeter les yeux sur le comptant qui le justifiait, on ne m'écouta pas, et les frais que Henri avait faits pour se mettre en possession de Sedan n'aboutirent qu'à payer deux fois cette place, et à ne rien avoir. Je ne doute pas qu'on ne trouve cela risible : pour moi, je le trouve honteux pour le conseil.

Conchini n'en vint pourtant pas à ce point aussi facilement qu'il avait cru d'abord. Le comte de Soissons, comme j'en ai déjà dit un mot, lui rompit en visière, et à son beau-frère, pour lequel il demandait l'archevêché de Tours; mais ce prince n'agissait pas de façon à lui faire désespérer qu'on ne pût le gagner, et Conchini en eut bientôt trouvé les moyens. Il lui ferma la bouche en lui faisant donner le gouvernement de Normandie, d'une manière si généreuse, qu'il ne se fit aucune difficulté de l'ôter à Monsieur lui-même, second fils de France. Après la mort du duc de Montpensier, Henri, pour ne mettre aucune jalousie parmi tous ceux qui prétendaient à ce gouvernement, que je venais de refuser avec la condition de changer de religion, et voulant obliger Fervaques, qui méritait bien que sa majesté eût cette déférence pour lui, en avait pourvu son propre fils. Il ne me fut pas possible de donner ma voix à cette disposition de Conchini, non plus qu'à la satisfaction que le conseil donna encore à M. le comte

aux dépens de sa majesté, en lui payant fort cher des droits très-peu considérables et très-inutiles : ce sont ceux de la maison de Montaffié en Piémont, dont j'ai déjà tant parlé. Malgré toutes mes représentations présentes et passées, ce marché fut conclu. On était accoutumé à me laisser dire et à passer outre.

Conchini trouva un moyen pour pouvoir disposer d'une partie de l'argent du trésor royal sans qu'il parût que les sommes qui en sortiraient eussent été prises et employées en son nom; ce fut de persuader à la reine de continuer à faire des comptans, comme faisait le feu roi. Voici la lettre qu'elle m'en écrivit le 15 juin. « Mon cousin, j'ai « résolu de continuer encore pour cette année « le paiement du comptant que le feu roi mon « seigneur faisait mettre en ses coffres par les tré- « soriers de l'épargne. L'argent qui en proviendra « sera distribué par Béringhen aux mêmes per- « sonnes qu'il avait coutume de l'être. Je vous « fais donc ce mot, pour vous dire de commander « au trésorier de l'épargne, étant à présent en « charge, de mettre entre les mains dudit Bé- « ringhen le quartier de juillet dudit comp- « tant, etc. »

Puget et d'Argouges vinrent dès le lendemain m'apporter un de ces comptans, afin que je l'arrêtasse, et que je misse au bas une ordonnance de

paiement. Je le pris, et, du premier coup d'œil, je n'y remarquai en effet qu'une infinité de parties, que le feu roi faisait payer en cette forme. Mais, comme le montant m'en paraissait exorbitant, au lieu d'aller plus loin, je dis aux deux porteurs qu'il était vrai que la conduite de Henri le Grand semblait autoriser cette forme, mais qu'elle ne me paraissait plus suffisante aujourd'hui, pour la décharge de ceux qui, sur ce simple écrit, oseraient faire une ordonnance de paiement. Ils me répondirent que, si je voulais me donner la peine de lire jusqu'à la fin, je trouverais la solution de mon objection dans une décharge si valable, que je conviendrais qu'il n'était besoin d'avoir recours à personne. Je continuai à lire, assez curieux de savoir comment un mémoire qui ne promettait qu'un menu de comptant, et même qui n'était pas fort long, allait se trouver enfanter une somme de neuf cent mille deux cent dix livres quatorze sous, que j'avais vue en jetant les yeux sur le total. Ma curiosité ne tarda pas à être satisfaite. Après les premières parties, j'en vis suivre d'autres, qui déjà ne me plaisaient pas trop, et qui semblaient n'être là que pour me préparer à un morceau de bien plus difficile digestion; c'était un article tout seul de quatre cent mille livres, et qui n'était pas même motivé : il portait seulement ce peu de mots, qui n'étaient guère propres

à m'en justifier la fidélité : *pour deniers mis aux mains du feu roi.*

Je m'arrêtai court, et, regardant fixement Puget, je lui demandai ce que cela signifiait, et si c'était à lui qu'était due l'invention de ce tour ingénieux. Je lui dis ensuite résolument que le feu roi n'avait jamais pris pour lui tant d'argent à la fois dans ses coffres; que j'avais d'ailleurs des preuves qu'il n'avait jamais touché cette somme, ni en gros, ni en détail; qu'ainsi je ne pouvais la passer. Il continua de me répondre, avec le même flegme, que ce que je verrais à la fin surmonterait toutes mes difficultés : c'était quatre ou cinq lignes, écrites de la main même de la reine, en ces termes : « Nous avons vu le menu des parties « ci-dessus, montant à neuf cent mille deux cent « dix livres quatorze sous, et ayant connu que « cette somme a été véritablement payée par le « commandement du feu roi mon seigneur, pour « être passée en forme de comptant [1], ainsi qu'il « était d'usage, ce qui n'a pu être fait, ayant été « prévenu par la mort, nous avons trouvé bonnes « les susdites dépenses, et ordonné d'en être

[1] Un comptant était une ordonnance de paiement, ou la quittance d'une somme payée par ordre de sa majesté, sans spécifier à quoi ces derniers avaient été employés. Henri IV et Louis XIII, ou leurs ministres, ont bien senti l'abus qu'on en pouvait faire; mais une infinité de dépenses que l'intérêt de

« expédié un acquit de comptant, pour servir de « décharge au trésorier de l'épargne Puget. Fait à « Paris, le 16 juillet 1610. *Signé* MARIE. »

Je ne vis pas tout d'un coup le parti que j'avais à prendre. Après y avoir pensé un moment: « M. Puget, dis-je, tout ce que j'ai lu ne m'éclair- « cit pas pourquoi l'on me demande une si grosse « somme; car on ne me persuadera pas que ja- « mais le feu roi l'ait employée; vous me presse- « rez aussi inutilement de me la faire signer comme « telle: contentez-vous donc, si vous voulez, pour « votre décharge, de ce papier tel qu'il est, parce « que très-sûrement je n'y ajouterai rien du mien.» Cette affaire n'en demeura pas là. On revint à la charge, pour obtenir ma signature, avec autant d'opiniâtreté que j'en montrais à la refuser; je n'entendis parler que de cela seul, pendant deux jours entiers. On me laissa enfin en repos, et il ne fut plus parlé du menu de comptant, qui est resté déchiré parmi mes papiers; mais ni la régente, ni Conchini n'en perdirent pas le souvenir. Conchini trouva que cette conduite était de trop mauvais exemple pour ceux qu'il avait envie de ranger à

l'état demandait qu'on tînt secrètes les empêchèrent de les supprimer. Le cardinal de Richelieu conclut à les abolir, mais en même temps à laisser un million d'or au roi, en vue de ces dépenses, pour en disposer à sa volonté. *Testament politique*, 2e partie, p. 143.

toutes ses volontés : pour la reine, le ressentiment qu'elle en eut fut si fort, qu'elle ne put me le cacher, malgré le déguisement auquel elle s'étudiait. Si jusqu'alors elle avait encore voulu faire de temps en temps quelque légère réflexion sur ce que lui avait dit tant de fois le roi son époux, de la nécessité dont je devais lui être pour les affaires du royaume, de ce moment, tout ce souvenir fut entièrement effacé, et fit place à une résolution bien décidée de donner ma charge à une personne qui fût plus traitable.

Le chancelier m'en donnait assez l'exemple; mais bien loin d'être tenté de le suivre, je ne pus m'empêcher de lui reprocher un jour une prévarication véritablement impardonnable, à l'occasion d'une lettre d'exemption de rachat du greffe du parlement et du châtelet de Paris, qui parut en plein conseil, comme ayant été expédiée et scellée par le feu roi, quoique je susse que ce prince l'avait refusée constamment à toutes les instances que Villeroi lui en avait faites à différentes reprises. La règle est que, le roi étant mort, le sceau dont il s'est servi soit rompu. Non-seulement le chancelier ne l'avait pas fait, mais il osa même se servir de ce sceau pour autoriser de fausses dispositions en faveur de Conchini et de quelques autres, pendant cinq années entières. Il avait pour cela la double commodité de faire fa-

briquer par son fils, qui était secrétaire d'état, toutes les pièces, auxquelles il mettait ensuite la dernière main. M. l'amiral reçut ce secours comme lui venant du ciel. Il vint apporter au parlement des lettres de duc et pair pour la seigneurie de Damville [1], en aussi bonne forme, et bien meilleures sans doute qu'elles ne l'eussent été du vivant de Henri.

Je trouve une seconde lettre que m'écrivit la régente, de même date que la précédente, c'est-à-dire du 15 juin, mais sur un sujet bien moins important : il ne s'y agit que d'une brêche à réparer aux fortifications qu'on avait faites ci-devant aux ville et château de Vendôme, à la prière du sieur Jumeaux, qui en était gouverneur.

Il était bien difficile, exposé comme je l'étais à me faire des querelles, que je n'en eusse pas quelqu'une avec le duc de Bouillon, qui, en toute occasion savait bien me montrer qu'il se souvenait que j'avais toujours préféré l'intérêt du roi au sien, et qui n'attendait que le premier moment favorable pour m'en témoigner son ressentiment. Il proposa un jour dans le conseil de faire rapporter, par tous ceux qui étaient en possession des principales charges du royaume, des états de recette et dépense, pour y être examinés. Le conseil reçut cette proposition, qui, toute générale

[1] Charles de Montmorency, duc de Damville.

qu'elle était dans l'esprit de celui qui la faisait, ne regardait que moi seul; et Bouillon se chargea de me l'apprendre, en me disant, aussi en plein conseil, qu'étant un homme d'ordre, et qui n'avait cherché qu'à montrer le bon exemple aux autres, je ne manquerais pas sans doute de commencer par ce qui regardait ma charge de grand-maître de l'artillerie. Je lui répondis d'un ton que peut-être il n'attendait pas, que, quand il plairait au roi et à la reine, je leur ferais voir tous mes états d'autant plus volontiers, que j'étais bien assuré qu'ils n'y trouveraient que des sujets de satisfaction pour eux, et de louanges pour moi, que, les princes du sang représentant aussi la personne du roi dans une minorité, je me ferais pareillement un devoir de les leur montrer; mais que je connaissais assez l'étendue des droits de ma charge pour savoir que c'était l'avilir que de la rendre responsable à tout autre tribunal. « Il me semble « pourtant, Monsieur, reprit-il, que le connéta- « ble et les maréchaux de France, étant particu- « lièrement établis sur les armes, peuvent prendre « connaissance de toutes les charges qui les concer- « nent, et la vôtre est une des principales de cette « espèce. Je vois bien, Monsieur, répliquai-je, « sans cacher le dépit que je ressentais de ce pro- « cédé, que de longue main vous m'avez préparé « cette collation, et que vous cherchez à vous

« fortifier adroitement de M. le connétable. J'es-
« time et j'honore sa qualité, son mérite, son âge,
« et la bienveillance qu'il me porte, et je suis sûr
« que je m'accorderai toujours bien avec lui; mais
« pour vous et tous les autres, je vous déclare que
« je ne vous dois aucune déférence; en ce qui re-
« garde ma charge, je ne dois compte de mes fonc-
« tions qu'au roi seul. Vous conviendrez au moins,
« Monsieur, reprit encore le duc de Bouillon, que
« vos lettres nous étant adressées, cela emporte
« quelque idée d'autorité sur elles. Monsieur, lui
« dis-je, vous avez mal lu, ou mal entendu, autre-
« ment je serais aussi responsable de ma charge
« aux maires, échevins et capitaines des portes
« des villes, car il y a pareille adresse à eux qu'aux
« maréchaux de France et aux gouverneurs. Mais
« savez-vous bien pourquoi ces clauses y sont
« mises? C'est afin que toutes ces personnes m'as-
« sistent en ce que je désirerai d'elles; ce qui em-
« porterait bien plutôt l'idée de supériorité que
« d'infériorité. »

La reine, qui vit que les paroles s'échauffaient et allaient produire une véritable querelle, nous imposa silence à tous les deux, et l'on mit une autre question sur le tapis. Bouillon avait perdu son petit mot de flatterie adressé à M. le connétable; j'en étais aussi particulièrement aimé, pour les services que je lui avais rendus dans des cir-

constances difficiles, que le duc de Bouillon, qui l'y avait engagé, en était peu estimé. Il dit à la reine, au lever du conseil, en présence de Bouillon, que sa prétention était mal fondée, et, en s'adressant à lui, qu'il le priait de ne plus chercher à le joindre à lui dans ses idées de vengeance et de ressentimens personnels. Ce démêlé fit assez de bruit pour que de chaque côté les amis crussent devoir venir s'offrir aux deux adversaires. Ici ce ne fut pas comme au conseil, ma partie se trouva la plus forte, les maisons de Guise, de Longueville et beaucoup d'autres s'étant déclarées ouvertement pour moi.

Conchini et sa femme ne demeurèrent pas eux-mêmes long-temps en bonne intelligence avec les ministres et les autres principales personnes de l'état : c'est le sort des alliances qui ne sont produites que par l'esprit d'intérêt, que la même cause qui les a fait naître les détruise avec plus de facilité encore. De là s'ensuivirent mille scènes scandaleuses, et l'on en vint publiquement à des reproches et à des injures, qu'un reste de bienséance aurait bien dû étouffer; et comme le même esprit régnait dans toute la cour, elle ne fut bientôt remplie que de haines, de jalousies, de moyens bas ou criminels de se disputer et de s'enlever les grâces. Mille levains fâcheux fermentant dans tous les esprits, on appréhenda plusieurs fois les catastro-

phes les plus sanglantes entre les personnes du plus haut rang; il fallait être continuellement en mouvement pour les prévenir. Le public fut instruit des sujets qui animèrent les uns contre les autres les princes du sang, le connétable, le grand-écuyer, le duc d'Épernon et beaucoup d'autres, au milieu desquels Conchini se trouvait toujours mêlé le plus avant [1]. Quelquefois l'équilibre entre ces illustres rivaux jetait entre les mains des gens de néant les faveurs sur lesquelles on ne pouvait s'accorder. La confusion, la mauvaise foi, l'injustice, tous les maux qui suivent le mépris de la subordination inondèrent la cour et le conseil, et vengèrent plus d'une fois la mémoire de Henri de ceux qui lui insultaient par les mêmes voies qu'ils avaient choisies pour se venger eux-mêmes.

Pour les princes de l'Europe, aucun d'eux ne manqua à s'acquitter par ses ambassadeurs de ce qu'ils devaient à ce grand roi; mais il n'était pas difficile de distinguer parmi eux ceux dont le cœur mettait beaucoup plus de sincérité dans les complimens de conjouissance pour l'avénement du nouveau roi au trône que dans les complimens de condoléance pour la perte de celui auquel il succédait. Il se trouva des Français assez indignes de

[1] Voyez le détail de ces intrigues et de ces brouilleries de cour dans Siri, *ibid.* tom. 1, pag. 327, et dans les mêmes historiens.

ce nom pour dire aux ambassadeurs du roi d'Espagne et de l'archiduc ces propres paroles : « Vos « larmes ne doivent pas beaucoup détremper vos « mouchoirs : c'est un coup du ciel, qui a sauvé « de leur ruine le roi et la religion catholique. » Je ne dirai rien de la réception qui fut faite à tous ces ambassadeurs.

J'étais pareillement trop éloigné de tout sentiment de joie pour prendre part à la cérémonie[1] du sacre du roi. Cela fit que pendant que tout le monde prenait le chemin de Reims, je pris celui de Montrond, après avoir obtenu de la reine la permission de faire un voyage dans l'une de mes maisons. Je cachai soigneusement que ce fût dans l'intention de ne point revenir à Paris, du moins tant que je verrais la même disposition dans les esprits et le même désordre dans les affaires ; mais j'avais formé auparavant cette résolution, qui fut encore fortifiée par une fort grande maladie, dont je fus attaqué sitôt que je fus arrivé à Montrond, et que je ne dois attribuer qu'aux situations tristes et violentes où mon cœur se trouvait depuis quatre mois. C'est là aussi que, pour faire diversion à mes déplaisirs, je composai les deux petits morceaux de poésie dont l'un a pour titre, *Pa-*

[1] Cette cérémonie est décrite fort au long dans *le Mercure français*, les manuscrits royaux, Pierre Matthieu, etc., année 1610. Elle fut faite le 17 octobre.

rallèle de César et de Henri le Grand; et l'autre, *Adieu à la cour.*

Si cet adieu ne fut pas le dernier, ce ne fut pas tout-à-fait ma faute. Je voyais assez que ce séjour n'était plus fait pour moi. Je me rappelais sans cesse le conseil secret tenu chez le nonce, dont j'ai parlé plus haut. J'y joignais certaines paroles qu'une princesse, ma parente et mon amie intime, me rapporta qu'elle avait entendu dire à la reine dans le même temps. Mille autres particularités semblables jetaient dans mon cœur les plus forts pressentimens, que toute l'église réformée était à la veille d'une persécution. Préaux pensait comme moi, lorsqu'il m'écrivait de Châtellerault, le 10 novembre, qu'il lui semblait déjà, disait-il, voir le théâtre élevé pour renouveler nos tragédies. Dans cette attente, mon parti était pris de me défaire de toutes mes charges en faveur de ceux qui me seraient adressés par Conchini et sa femme, comme gens auxquels l'argent coûtait le moins à répandre : on m'en avait déjà fait porter parole, et je n'avais pas à craindre que la reine me refusât son agrément. Je comptais envoyer un tiers de cet argent en Suisse, un tiers à Venise, et l'autre tiers en Hollande, où je faisais état de me retirer moi-même, avec ce que j'avais déjà pu mettre d'argent à part tous les ans par mon bon ménage, lorsque je verrais l'orage près d'éclater. Tout mon

arrangement était fait : voici ce qui y apporta du changement.

La jalousie et la mésintelligence des grands et des personnes en place rendirent la cérémonie du sacre si tumultueuse, qu'il pensa en arriver du désordre. Je ne parle pas seulement des disputes pour le rang et la préséance. Le duc d'Épernon, quoique lié très-étroitement, à ce qu'il semblait, depuis quelques années, avec Conchini, lui tint un jour publiquement, avec le duc d'Aiguillon, des discours également durs, injurieux et même menaçans. Le duc de Nevers, appuyé des princes, traita à peu près de même Sillery, Villeroy et Jeannin. La frayeur les prit, ils ne se sentirent pas assez forts, ni sans doute assez nets pour repousser ces reproches; ils virent qu'ils avaient encore besoin de moi dans cette occasion. Il était d'une fâcheuse conséquence que les princes et les grands s'accoutumassent à gourmander les ministres. Je leur parus le seul homme capable de mettre les choses sur un autre pied, par l'autorité, le respect, et même la crainte que ma naissance, mon caractère et mes mœurs m'avaient acquis de tout temps dans le conseil. Ils pressèrent donc si fort la reine de me faire revenir, qu'elle m'envoya la lettre suivante par un exprès. « Mon cousin, le roi, « monsieur mon fils, ayant heureusement achevé « son voyage et son sacre à Reims, nous repren-

« drons dans peu le chemin de Paris; et d'autant « que, sur la fin de cette année et le commence- « ment de la suivante, il se présentera plusieurs « affaires qui pourront requérir votre présence, à « cause de vos charges, et de l'intelligence que « vous avez en icelles, je vous prie de vous en re- « venir au plus tôt, faisant en sorte que vous ar- « riviez à Paris au même temps que nous y serons; « à quoi m'assurant que ne manquerez, je prierai « Dieu, etc. Écrit à Reims, ce 6 octobre 1610. « Votre bonne cousine, MARIE. »

Je crus qu'en éludant pour le présent le voyage qu'on exigeait de moi, on en perdrait l'idée dans la suite, ce qui me fit répondre à la reine en ces termes : « Madame, mon inclination, mon devoir « et l'honneur que vous me faites de vous souve- « nir de moi, me portent également à obéir aux « commandemens de votre majesté; mais la grande « faiblesse qui m'est restée de la maladie dange- « reuse dont je ne fais que sortir, et la connais- « sance certaine que j'ai que ma présence dans « les affaires n'est pas agréable à plusieurs per- « sonnes qui y ont plus d'autorité que moi, me « font vous supplier très-humblement de trouver « bon que je diffère d'aller à la cour jusqu'à ce que « j'aie repris mes forces, et que, quand j'irai, ce « ne soit que pour rendre compte à votre majesté, « devant ceux qu'il lui plaira nommer, de la ma-

« nière dont j'ai conduit les affaires de l'état, de « la situation où je les laisse, et de la forme que « je crois nécessaire d'y observer pour les faire heu- « reusement subsister, et nullement pour conti- « nuer à m'en mêler comme j'ai fait jusqu'à présent. « Je crois avoir si bien pourvu à tout, comme les « trésoriers de l'épargne et autres employés pour- « ront vous le certifier, que les affaires se sou- « tiendront d'elles-mêmes tout le reste de cette « année, à la fin de laquelle je ne manquerai pas, « si ma santé me le permet, de me trouver à Paris, « pour rendre toute obéissance aux commande- « mens du roi et aux vôtres. Sur cette vérité, je « prierai le Créateur, etc. De Montrond, ce 12 oc- « tobre 1610. »

Ce n'était pas là le compte de la régente. Elle s'aperçut bien qu'en reculant mon retour à la cour, je me ménageais des prétextes de n'y point revenir du tout; et le personnage que je me proposais d'y faire n'était par propre à obliger ceux qui s'étaient séparés de son favori à rechercher son amitié, qui est tout ce qu'elle avait en vue. Le moyen dont elle se servit pour m'amener à son but, fut d'y employer mes amis[1], et particuliè-

[1] « Bullion eut ordre de s'avancer, pour le trouver (M. de « Sully) à Paris, à son retour de sa maison, et lui faire en- « tendre la bonne volonté de la reine, qui voulait avoir en lui « une pareille confiance qu'avait eue le feu roi. Il accepta

rement mon gendre, mon fils et mon épouse. Elle commença à les rechercher et à les caresser. Elle leur témoigna tant de confiance en moi, elle y joignit tant de belles paroles et de promesses, qu'ils revinrent plus fortement que jamais à croire que je ferais une faute en me démettant de mes charges. Ensuite elle me les envoya l'un après l'autre, chargés des assurances et des lettres les plus obligeantes. Ce fut en vain que je cherchai à leur faire sentir le manége de la régente. Les sollicitations et les prières dégénérèrent en une persécution, qui me fatigua si fort à la fin, que, pour ne pas me voir accabler de reproches sans fin, et considérant que ma complaisance pour eux ne m'exposait à rien pour le présent, j'allai me jeter avec pleine connaissance dans tous les piéges qui m'attendaient à la cour, et que je rompis encore cette fois l'exécution de mon premier dessein.

Je repris donc la route de Paris, sans pourtant montrer aucun empressement, puisque je n'y arrivai que le sixième jour après celui de mon départ. Le lendemain matin, comme je me disposais à aller faire la révérence au roi et à la reine, on m'avertit que le roi passerait la matinée dans les Tuileries, et ne reviendrait que pour se mettre

« l'offre de la reine, etc. » *Histoire de la mère et du fils*, t. I, pag.

à table, et que la reine devait dîner chez Zamet. Je ne doutai point que ce ne fût lui faire très-bien ma cour que d'aller la trouver dans cette maison; aussi ne peut-on rien ajouter à la réception gracieuse que j'en reçus. Elle me répéta plusieurs fois, avec un air de franchise, et même de joie, qui me trompa presque moi-même, qu'elle ne voulait suivre que mes conseils, qu'elle me priait de m'attacher au roi son fils de la même manière que je l'avais été au feu roi; qu'elle ne souffrirait point que j'abdiquasse mes charges; qu'elle ferait en sorte que je les exerçasse avec une entière indépendance, et qu'elle me priait de commencer par les états de finance pour l'année 1611, comme j'avais coutume de le faire, n'ayant voulu que personne prît ce soin, et aucun des ministres ne s'en étant non plus voulu charger en mon absence. Ce discours fut continué de la part de la reine jusqu'à ce que le dîner fût servi. Je ne saurais rapporter qu'une très-petite partie des choses qu'elle me dit. Après qu'elle fut sortie de table, elle m'entretint des brouilleries arrivées pendant le sacre. Elle me prévint sur une infinité de demandes que lui avaient faites les grands du royaume, sur lesquelles elle n'avait rien voulu statuer, dit-elle, qu'après mon retour. Elle ne particularisa pourtant rien sur cet article : elle ajouta seulement qu'elle m'en parlerait plus

au long au premier moment favorable, et qu'elle me ferait entendre les services que je pouvais lui rendre à cet égard. Je n'aperçus aucun air de réserve dans ces paroles. Toute cette cour paraissait si gaie, qu'on devait trouver que ces discours sérieux n'avaient déjà que trop duré; on en tint d'autres plus communs, et sur les trois heures, la reine s'en retourna au Louvre.

J'y allai le lendemain rendre mes respects au roi, à messieurs ses frères et à mesdames ses sœurs, qui me firent, à proportion de leur âge, toutes les caresses que j'en recevais du vivant de leur père. Le mauvais air n'avait point encore pénétré jusqu'à cette partie de la cour. Les gouvernantes, les nourrices, les autres femmes, les officiers destinés au service de ces jeunes princes, composaient une espèce de petit peuple séparé, auquel la mémoire du roi Henri était toujours chère. La source de leurs larmes et de leurs regrets n'était point encore tarie. Je m'attendris avec eux en nous entretenant de celui qui en était l'objet. Ils me conjurèrent par tous les motifs qu'ils connaissaient les plus propres à faire impression sur mon esprit, par l'amitié de ce prince pour moi, par mon attachement pour lui, de ne pas abandonner les enfans d'un père envers lequel il ne me restait plus que ce seul moyen de m'acquitter. Leurs prières et leurs embrassemens

n'ajoutaient sur cela rien à mes sentimens, et malheureusement ne diminuaient rien aussi de mon impuissance. En envisageant attentivement les trois princes, je crus découvrir dès ce moment dans le visage et les manières du roi des indices déjà si forts des heureuses dispositions que le temps y a développées depuis, que je ne pus m'en taire à mon épouse lorsque je fus retourné chez moi. Je jugeai, au contraire, avec douleur, que le ciel n'accorderait pas une vie bien longue au second de ces princes [1].

Je fus visité de presque toute la cour, et avec tous ces faux semblans d'amitié, de louanges et de caresses, qui semblent n'imiter jamais si bien la vérité que quand le cœur y a le moins de part. Conchini, qui avait pris soin de m'insinuer par Zamet et d'Argouges que c'était à lui que j'avais la principale obligation de tout ce qu'on voyait faire à la reine pour moi, attendit pendant trois jours entiers que j'allasse l'en remercier, en lui faisant la visite que les courtisans l'avaient accou-

[1] Ce prince mourut le 16 ou 17 novembre de l'année suivante, âgé de quatre ans et demi. On lui trouva de l'eau dans la tête, la trop grande épaisseur du crâne arrêtant la transpiration dans cette partie; ce qui prouva l'innocence de Le Maître, médecin des enfans de France, accusé d'avoir empoisonné ce jeune prince. *Mercure français*, année 1611, pag. 158.

tumé à regarder comme un tribut qu'on lui devait, ou que je chargeasse du moins quelqu'un de satisfaire à ce devoir pour moi. Comme il vit qu'il n'entendait point parler de moi, il prit enfin sur lui de venir me trouver. Mais, afin que je ne pusse me prévaloir d'une démarche par laquelle il eût cru trop s'abaisser, il eut grand soin de me faire sentir que ce n'était uniquement que pour me parler d'affaires qui le regardaient; et notre conversation roula, en effet, en grande partie sur sa charge de premier gentilhomme de la chambre, sur ses pensions, que la reine avait ordonné qu'on employât dans l'état sur le même pied que Bellegarde, et sur un don qu'il venait de recevoir dans les offices de la gabelle du Languedoc, dont il y avait déjà un brevet obtenu dès le vivant du feu roi; ce que je ne jugeai pas à propos de lui dire. Il me semble que toutes les réponses que je lui fis ne devaient pas le mettre fort en goût de sortir du sujet pour lequel il me disait qu'il était venu. Il ne put pourtant s'empêcher de le faire, et je crois qu'il ne tarda pas à s'en repentir; car, ayant glissé par forme de conseil que je ne pouvais mieux faire que de m'accommoder aux volontés de la reine, ce qui était m'accuser tacitement de ruiner mes pauvres affaires par trop de raideur, je lui fis cette courte et sèche réponse: que j'obéirais aux commandemens de la régente

lorsque le service du roi, le bien des affaires, le soulagement du peuple, mon honneur et ma conscience me diraient que je pouvais le faire. Il me semblait que mon aversion pour lui croissait à chaque parole qu'il me disait. Il en lâcha quelques autres avec toute la retenue que je devais lui inspirer, et je les reçus avec la même froideur. Enfin nous nous séparâmes, assez mal satisfaits l'un de l'autre; lui, désespérant, je crois, plus que jamais, de me ployer à sa façon d'agir; et moi, déplorant d'avance tous les maux que cet homme présomptueux, insatiable, sans science ni expérience, et avec cela revêtu d'une autorité absolue, allait faire à la France. J'en fis la confidence à mon épouse.

Il me parut, dès le lendemain de cet entretien, que la chance avait déjà tourné. La reine, que j'allai voir au Louvre, rabattit beaucoup de ses premières manières; elle se força pourtant, afin que ce changement ne me parût pas aussi sensible qu'il l'était, et que je ne l'imputasse point à l'entretien de la veille entre Conchini et moi. Elle me parla encore des demandes importunes des grands. Elle les taxa d'extravagantes, et parut résolue de les renvoyer à examiner au conseil, auquel elle me pria d'assister toujours, afin d'empêcher qu'il ne s'y passât rien contre l'intérêt du roi et de l'état. Elle me donna sa parole royale,

en me présentant sa main dégantée, qu'elle me soutiendrait en tout cela aussi fortement qu'avait fait le feu roi. Je perdis mes premiers soupçons à cette déclaration; je me flattai même un moment que de plus mûres réflexions sur ce qui s'était passé avaient peut-être déjà commencé à ouvrir les yeux à cette princesse sur le précipice où on l'engageait. Mais que je fus bientôt détrompé! il ne me fallut pour cela que ce qui se passa de temps entre trois conseils.

Tout prévenu que j'étais, je ne pus voir sans une extrême surprise qu'il ne s'y traitait presque plus d'autres matières que des dons aux grands, d'augmentations de pension à toutes les personnes en place, de paiemens de dettes abolies, de rabais des fermes, et de décharges des fermiers, de révocation de partis faits pour racheter les rentes, les greffes et le domaine, de créations de nouveaux offices, exemptions et priviléges, de mille moyens enfin de rendre les peuples misérables, bien loin de leur appliquer les trésors amassés par le feu roi, comme la justice le demandait, puisque la conjoncture des temps les avait rendus inutiles pour l'objet qu'on s'était proposé; mais l'avidité des seigneurs en aurait dévoré de bien plus grands encore. Voici les demandes que les principaux d'entre eux voulaient obliger la reine et le conseil à leur accorder. On ne devrait pas s'attendre que

cet article composât par sa longueur une liste aussi ennuyeuse que je crains bien que celle-ci ne le paraisse, quoique j'en aie retranché la demande de tiercer de doubler même les pensions, comme un point commun à presque tous ces articles.

Je mets en tête M. le prince, qui me fit solliciter, tantôt sous main, tantôt ouvertement, pendant un mois entier, d'être favorable à ses prétentions sur la capitainerie de Château-Trompette, sur le gouvernement de Blaye, sur la principauté d'Orange, étendue jusqu'au bord du Rhône. Le comte de Soissons demandait la capitainerie du vieux palais de Rouen, celle du château de Caen, et la création en sa faveur de cet édit des toiles, dont j'ai parlé en son temps : le duc de Lorraine, le paiement en entier des sommes exprimées dans son traité, quoique ce fût une affaire que j'avais terminée il y avait long-temps, aux deux tiers de réduction; le duc de Guise, son mariage avec madame de Montpensier, la révocation des droits de patente en Provence, et des bureaux aux portes de Marseille, le paiement de ses dettes; le duc de Mayenne, de nouvelles sommes, outre celles que portait son traité; d'Aiguillon, un don de trente mille écus, les gouvernemens de Bresse et de la ville de Bourg, l'ambassade d'Espagne, avec des appointemens excessifs; Joinville, le gouvernement d'Auvergne, ou le premier vacant; le duc

de Nevers, les gabelles de Réthelois en propre, avec les gouvernemens de Mézières et de Sainte-Ménehould; le duc d'Épernon, un corps d'infanterie entretenu continuellement sur pied, la survivance de ses gouvernemens pour son fils, des fortifications à Angoulême et à Saintes, des soldats des gardes commensaux, Metz et le pays Messin ôtés aux Montigny; le duc de Bouillon, une somme d'argent pour acquitter de vieilles dettes prétendues, les aides, tailles et gabelles de la vicomté de Turenne à son profit, et l'hommage de cette vicomté réduit à l'hommage-lige simple, les arrérages de ses garnisons et pensions pendant son exil, la tenue d'une assemblée de la religion réformée; le chancelier, les deniers provenant des petits sceaux, ses gages doublés, des lettres de noblesse en Normandie; Villeroi, l'entretien d'une garnison dans Lyon, la lieutenance de roi du Lyonnais ôtée à Saint-Chaumont, un bâton de maréchal de France pour son fils d'Alincourt, la révocation du traité que j'avais fait pour le rachat du domaine de cette province, des surengagemens de ses greffes et du domaine du roi.

On croit bien que l'article de Conchini n'est pas le plus léger. Le bâton de maréchal de France, les gouvernemens de Bourg, de Dieppe et de Pont-de-l'Arche, la donation des deniers provenant des offices des gabelles du Languedoc, passés

en un comptant, le profit des rabais accordés à Moisset et à Feydeau; tel était son partage. Château-Vieux, le chevalier de Sillery, Dollé, Déagent, Arnaud l'intendant, le médecin Duret, tous ceux qui avaient part au conseil secret de la reine, et qui y parlaient si bien pour les autres, n'oubliaient pas leurs affaires propres. Il serait presque aussi court de nommer les personnes de quelque nom qui n'avaient aucune part à cette profusion de pensions, gratifications, de priviléges, d'appointemens, etc., que de nommer ceux qui étaient compris dans la liste; car tout le monde y trouvait son compte, princes, gouverneurs de provinces, gentilshommes suivans, lieutenant-civil, prévôt des marchands, et même compagnies et cours souveraines. Tous les officiers de la couronne devaient avoir une augmentation de pension de vingt-quatre mille livres chacun; chacun des membres du conseil une augmentation d'états et d'appointemens proportionnée, outre qu'on proposait d'en augmenter considérablement le nombre. Enfin l'on eût dit que tout le monde avait concerté ensemble le pillage du trésor royal, et que tout était devenu de bonne prise.

L'indignation que je me sentais contre une licence qui dégénérait en attentat contre l'autorité royale, ne me permit pas de peser le parti le plus sage. J'embrassai, sans balancer, celui de résister

à tout le monde, tant que la place qu'on me laissait dans le conseil me mettrait en droit de le faire. L'honneur, la conscience, ma réputation à soutenir l'intérêt du roi et du peuple, dont je me regardais comme l'unique défenseur, ne m'en laissèrent point envisager d'autres. Je m'y voyais encore autorisé en un sens par les dernières paroles et même par les prières de la régente; et, quoique je sentisse bien que ce n'était pas lui faire grand plaisir que de les prendre à la lettre, c'était pourtant, à bien examiner la chose, lui rendre à elle-même un service si essentiel, qu'on ne comprend pas par quelle raison elle s'y montrait si contraire. Ce motif à part (car je consens qu'on connaisse jusqu'à mes plus secrets sentimens), cette gloire, cet amour-propre, qui m'ont toujours paru avoir quelque chose de si grand et de si noble lorsqu'on les rapporte au vrai et au bien, me dictaient que, puisque c'était une nécessité pour moi d'être privé tôt ou tard de la participation des affaires, je risquais peu à en avancer de quelque chose le moment, et que je gagnais beaucoup à donner une preuve convaincante que cette disgrâce ne m'était arrivée que parce que je m'étais montré exempt des faiblesses et des criminelles complaisances de tous les autres courtisans. Il reste à la vertu malheureuse un dernier dédommagement du bien qu'elle ne peut plus faire; c'est

l'éclat dont les obstacles et la persécution la font presque toujours briller.

La reine me réduisit bientôt à ce seul motif de consolation, dans les peines que je commençai à souffrir. Toute sa conduite acheva de me persuader qu'elle ne m'avait appelé et opposé à tout le monde, dans une conjoncture si tumultueuse, que pour me faire essuyer l'alternative fâcheuse du mépris public, si je trahissais mon devoir, ou des haines particulières, plus terribles encore, si j'en remplissais les obligations. Ce que j'avais rendu sans effet en plein conseil, aux risques de me faire mille ennemis cruels, était ensuite accordé comme gratification, et secrètement entre cette princesse et son confident.

Je n'ai pas dessein de m'engager dans le détail de toutes les poursuites qui se firent pendant ce peu de temps dans le conseil, et de tout ce que je dis et fis pour les rendre inutiles; ce serait instruire autant de procès, où l'on ne manqua pas d'employer tous les moyens ordinaires de corrompre un juge trop sévère, et dans lesquels je fus encore plus sujet à être pris à partie par des brigues déclarées, ou des menées secrètes. Je n'en rapporterai qu'un exemple, afin que l'on convienne qu'un mal aussi grand ne demandait pas des remèdes moins forts que ceux que j'employais; et je choisis ce qui se passa au sujet de Villeroi,

ou plutôt d'Alincourt. Des articles qu'on vient de voir, ce n'est ni le moins curieux, ni le moins important.

Lorsque d'Alincourt demandait que sa majesté établît et entretînt une forte garnison dans la ville de Lyon, dont il était gouverneur, il avait deux vues : l'une était d'augmenter ses revenus du profit qui lui reviendrait de cet établissement, et il ne pouvait effectivement en avoir jamais trop, dans le dessein où il était d'y vivre, non en simple maréchal de France (car il s'attendait à le devenir dans peu), mais d'y faire la figure d'un prince; fastueuse chimère, doublement ridicule en celui qui n'a que de grands biens à mettre en la place de la naissance[1]; l'autre, de contraindre par la

[1] Les actes de Rymer, sur l'année 1518, en rapportant les dépêches ou instructions de l'ambassade solennelle députée à Henri VIII par François Ier, qualifient Nicolas de Neufville, tantôt du secrétaire d'état, et l'un de ses ambassadeurs extraordinaires, *de chevalier, seigneur de Villeroi, etc.* Sauval, *Antiq. de Paris*, tome 3, page 612, rapporte les lettres patentes données à Cognac, au mois de février 1519, où François Ier le nomme *notre amé et féal conseiller, Nicolas de Neufville, chevalier, seigneur de Villeroi, etc.* C'est le titre que porte l'épître de Clément Marot, à la tête de son poëme intitulé *le Temple de Cupidon*, et dédié à messire Nicolas de Neufville, chevalier, etc. Cette épître ou dédicace, qui avait été supprimée dans la plupart des éditions, même anciennes, des œuvres de ce poète, a été rétablie dans celle de 1731, à la Haye. Herbert, *Vie de Henri VIII*, fait une men-

crainte de tant de gens armés les Lyonnais à lui sacrifier leurs priviléges et leurs droits les plus anciens, sur lesquels il méditait depuis long-temps de faire main-basse. Quant au parti, pour le rachat du domaine royal, qui montait en cette province à douze cent mille livres, il n'était porté à en demander la suppression que parce que les intéressés lui assuraient un pot-de-vin de cent mille livres, s'il pouvait faire en sorte d'empêcher ce rachat.

Ses desseins étaient traversés par deux ennemis agissans et attentifs, toute la ville de Lyon et Saint-Chaumont, lieutenant-de-roi dans la province; mais aussi il avait deux forts arc-boutans à leur opposer, le chancelier de Sillery et Villeroi son père, tout-puissans dans le conseil et auprès de la régente. Il commença à les faire agir d'au-

tion honorable de ce même Nicolas de Neufville. Baluze, dans ces comptes, nos 175 et 176, en parlant des comptes de M. de Villeroi, ambassadeur en Angleterre, y joint la qualité de grand-audiencier de France. L'état des officiers des ducs de Bourgogne, page 233, porte un Nicolas de Neufville, écuyer de cuisine, et un Amblard de Neufville, écuyer tranchant. *Le Ducatiana*, page 197, fait mention de Nicolas de Neufville envoyé, en 1500, ambassadeur à Rome, par Louis XII, et cite à ce sujet la vie d'Alexandre VI, tome 1, page 192. Ces richesses ont échappé à Moréri, et à la plupart de nos historiens et généalogistes, qui rendent d'ailleurs à l'illustre maison de Villeroi la justice que lui refuse l'auteur de nos mémoires.

tant plus puissamment, qu'ayant compris, lorsqu'il vint me prier de lui être favorable, qu'il ne devait pas compter sur moi dans le conseil où ces demandes devaient être portées, il vit bien qu'il avait besoin de toutes ses batteries; mais aussi il ne douta pas du succès, lorsqu'il sut que ces deux personnes avaient mis dans son parti Conchini, qui ensuite y avait aussi fait entrer la reine.

Nous étions tous assemblés dans le grand cabinet, où se devait tenir le conseil sur cet affaire. La reine s'approcha de moi, et me parla en faveur de d'Alincourt. Je lui répondis franchement qu'on ne devait point compter sur ma voix dans deux propositions si injustes; qu'il n'était pas raisonnable de faire perdre douze cent mille livres au roi pour en faire gagner cent mille à M. d'Alincourt, et d'ouvrir la porte à tout le monde pour faire révoquer par tout le royaume des traités pareils de rachats de domaine, de rentes et autres revenus royaux, qui montaient à près de cinquante millions; que je m'éleverais avec la même force contre l'autre proposition, quoique je susse bien qu'on prétendait que ce n'était pas au conseil d'en connaître, et qu'on ne l'y eût portée que pour chercher à autoriser l'autre; qu'on exposait, de gaîté de cœur, une des principales villes du royaume, jusque là bien intentionnée, à manquer à son devoir pour une chose de fantaisie, et d'ail-

leurs inutile, puisque, par le dernier traité conclu par moi-même avec le cardinal Aldobrandin pour le duc de Savoie, sa majesté demeurant en possession de la Bresse, et de l'une et de l'autre rive du Rhône, Lyon cessait d'être ville frontière, et, n'ayant plus de voisins à craindre, n'avait aussi plus besoin de garnison.

La reine parut se payer de ces raisons, et retourna vers Villeroi, comme pour les lui faire goûter aussi. Il n'était pas si aisé à rebuter. Il lui en donna d'autres, tant bonnes que mauvaises, sur tout ce que j'avais dit; et, étant venu à l'article de la garnison, il lui dit qu'il était bien vrai que les Espagnols et les Savoyards n'étaient plus aussi proches voisins de cette ville qu'ils l'avaient été autrefois; qu'aussi ce n'était pas contre eux qu'il était important d'assurer la ville de Lyon, puisqu'avec cela nous étions sur le point de les avoir pour amis et pour alliés; que les véritables ennemis qu'elle avait à craindre étaient les huguenots, plus en situation, en état, et peut-être en dessein d'attenter sur elle, qu'ils ne l'avaient jamais été; sur quoi il désigna nommément M. de Lesdiguières.

Villeroi avait été entendu par Beringueville qui vint incontinent me redire jusqu'à la moindre de ses paroles. J'y trouvai la confirmation de ce qu'on m'avait rapporté touchant ce conseil secret

tenu chez le nonce Ubaldini. Je vis avec indignation que tout le but de ces messieurs était de mettre les religions aux prises, et en France, et par toute l'Europe. Je ne fus pas moins choqué de l'accusation calomnieuse de Villeroi contre un homme qui m'était allié. Je me levai soudain, et m'avançant vers la reine qui écoutait encore Villeroi, je lui dis que j'avais oublié à le prévenir sur une chose dont j'étais aussi assuré que si je venais de l'entendre, que M. de Villeroi, peu scrupuleux sur les moyens de la rendre favorable à son fils, ne faisait point difficulté de lui faire les plus malignes et les plus fausses insinuations contre tous les protestans, sans même en excepter un, que mille grands et bons services devaient tenir hors de tout soupçon; qu'il s'emportait jusqu'à les traiter d'ennemis plus à craindre pour la France que l'Espagne même; que, si sa majesté, jugeant les raisons de Villeroi et les miennes d'un égal poids, prenait le parti de regarder sur le même pied les Espagnols et les réformés, il ne nous restait rien à faire à lui et à moi (je le regardais en disant ces mots) que de nous exclure l'un et l'autre du conseil, et d'en sortir, nous tenant tous les deux par la main. C'était là pousser Villeroi à bout portant; mais cet homme qui, de sa vie n'a su ni parler en public, ni même opiner dans un conseil, ne trouva pas une seule parole

pour me répondre : sa surprise, et le reproche de sa conscience pouvaient bien en cette occasion le rendre muet. Il ne fit que s'avancer du côté où le chancelier et le duc d'Épernon s'entretenaient ensemble, et la reine, quittant aussi sa place, alla, sans dire un seul mot, joindre M. le comte de Soissons et le maréchal de Brissac qui parlaient en particulier. Je n'augurai rien de bon de toutes ces liaisons.

Il ne se fit rien ce jour-là sur l'affaire de d'Alincourt, et je me flattais quelquefois que la manière dont je m'y étais pris l'empêcherait peut-être d'y revenir; mais il ne tarda à le faire que jusqu'à ce que, par de nouvelles brigues, que lui et son père, le chancelier et son frère firent avec Conchini auprès des conseillers, il se vit assuré de toutes les voix, même de celle de Béthune, mon frère. Celui-ci vint me trouver pour faire un dernier effort sur mon esprit. Il me représenta que tout ce que j'allais faire serait inutile, et ne servirait qu'à m'attirer tout le monde à dos; que j'aurais le chagrin de voir que mon exemple ne serait pas suivi de mes parens, même les plus proches. Je me contentai de lui répondre que je n'avais jamais attendu autre chose de lui; mais que, pour moi, je demeurerais jusqu'à bout fidèle à mon devoir; et je tins parole, dès le premier conseil qui se tint sur ce sujet. Voyant le conseiller qui en était

chargé prêt à faire son rapport, je lui demandai brusquement de quelles affaires il s'agissait. A quoi ayant répondu que c'était de certaines propositions qu'on faisait touchant le domaine du Lyonnais, je l'interrompis en disant que je savais que M. d'Alincourt, que cette affaire regardait, avait fait de si fortes brigues dans le conseil, par ses parens et ses amis, qu'elle était déjà résolue, même avant que d'avoir été rapportée; que je protestais contre cette résolution, comme absolument contraire aux intérêts de sa majesté; que j'en demandais acte au greffier, pour l'envoyer enregistrer au parlement, afin que cette pièce pût servir un jour au roi à connaître la mauvaise conduite de son conseil après la mort du roi son prédécesseur [1].

[1] Tout ce récit s'accorde avec ce qu'on dit dans l'*Histoire de la mère et du fils :* « Il continua (le duc de Sully), dit cet his-
« torien, depuis le retour du sacre, l'exercice de sa charge,
« environ quinze jours ou trois semaines, après lequel temps,
« le différend des Suisses de Lyon, dont j'ai déjà parlé, se
« renouvela sur ce que Villeroi voulait en assurer le paiement
« sur la recette générale dudit lieu. Le duc de Sully s'aigrit
« tellement sur cette affaire, que, non content de soutenir
« qu'il n'était pas raisonnable de charger le roi d'une telle
« dépense, les habitans de Lyon pouvant faire la garde comme
« ils avaient toujours accoutumé, il se prit au chancelier, qui
« favorisait Villeroi, et lui dit qu'ils s'entendaient ensemble à
« la ruine des affaires du roi. Comme cette offense était com-
« mune avec tous les ministres, ils s'accordèrent tous de rui-

Ces derniers mots, quoique assurément des plus forts, ne firent que suspendre pour le moment la délibération à laquelle on se préparait; tous baissèrent les yeux; pas un ne répliqua. Le chan-

« ner ce personnage, dont l'humeur ne pouvait être adoucie. » Cet écrivain rapporte ensuite les démarches qui furent faites pour lier les ministres avec le comte de Soissons, le marquis d'Ancre, le marquis de Cœuvres et autres contre le duc de Sully. Je cite à dessein cet auteur, l'un des ennemis de Sully, afin qu'on sente mieux la vérité de tout ce que dit ce dernier, qu'il eût pu se conserver en place en donnant les mains à toutes les opérations du nouveau conseil, et que sa fermeté seule à soutenir la justice, l'intérêt de l'état et la forme de gouverner du feu roi, fut la cause de sa disgrâce. Au reste, toutes les personnes judicieuses n'ont pas porté sur cette intégrité le même jugement que l'historien dont je parle, au suffrage duquel tous les ennemis de ce ministre ont joint le leur. On voit dans *le Mercure français, adjonction* à l'année 1610, page 9, un discours entier sur ce sujet, qui le justifie d'une manière bien glorieuse pour lui. Voici encore ce qu'on lit dans les mémoires de Villeroi, tome 3, page 259. « Ce changement de visage, que ledit sieur de Sully a donné « à la France nécessiteuse, la rendant opulente par son ménage « et industrie, témoigne assez sa suffisance. Ces remontrances « qu'il faisait aux volontés du roi, et les résistances à tous les « grands, démontrent sa vertu; et s'étant maintenu entre tant « d'ennemis sans ployer sous la crainte et sous leurs menaces, « il a fait voir quelle est sa prudence et quel est son courage. « Ses envieux mêmes disent que lui seul est plus utile au pu- « blic, et sait mieux les affaires que tous les autres ensemble; « et pourvu qu'il veuille relâcher un peu de sa trop aigre « procédure, ce sera un digne serviteur à votre majesté. Il ne « tient point à lui, encore que l'on tâche à le reculer des af-

celier seul, sans se montrer ému, dit au rapporteur : « Prenez d'autres papiers, et parlez d'autres « affaires qui soient plus du goût de tout le monde; « celle-ci trouvera son temps lorsque les aigreurs « et les animosités seront adoucies, comme il arrive « ordinairement dans les choses les plus contes- « tées ; il ne faut que prendre patience. » Le rapporteur obéit. On agita d'autres questions ; et celle-ci ne parut dans le conseil, pour y être décidée en faveur de d'Alincourt, que lorsque je m'en fus banni moi-même ; ce qui arriva si peu de temps après, qu'on peut dire que c'est par ce coup de vigueur que je finis ma carrière.

A toutes sortes d'égards, il ne me restait plus d'autre parti à prendre. J'avais suffisamment justifié aux yeux de toute la France que ce n'était point faute de soins et d'efforts de ma part que le désordre et le renversement avaient absolument pris le dessus dans toutes les affaires ; elles étaient au point, que rien de tout ce que j'avais pu faire n'était capable de les rétablir; c'est de quoi personne ne doutait. Je m'ennuyais moi-même d'y travailler sans fruit, et de ne recueillir pour prix de mes travaux et de mes bonnes intentions que la haine des personnes que je devais regarder comme

« faires, qu'il ne dise librement ce qu'il pense du peu de res- « pect que l'on porte à la mémoire du défunt roi, et du peu « d'état que l'on fait de notre jeune prince, etc. »

les plus intéressées à me seconder. Conchini n'employait sa faveur, les princes du sang leur autorité, le reste des personnes en place leur crédit, qu'à me les rendre odieux. Je ne voyais que des déboires à essuyer pour l'avenir. Toutes mes actions, mes paroles et mon silence même déposaient contre des personnes qui ne sentaient intérieurement que trop la justice de ces reproches. Ma charge de surintendant était devenue l'objet de la convoitise des deux princes du sang, auxquels on faisait espérer de l'obtenir dès qu'une fois je serais chassé de la cour. En y demeurant trop long-temps, je pouvais courir le risque de me voir enlever toutes les autres par un coup violent. Ce que j'avais d'amis sincères et instruits me donnait sans cesse là-dessus des avis qui devaient l'emporter sur les sollicitations de quelques parens qui se livraient aux sentimens d'une tendresse aveugle et intéressée. Je résolus donc de ne plus différer d'un seul moment à me défaire honorablement de mes charges de surintendant des finances et de gouverneur de la Bastille, qui étaient les plus convoitées, parce que par elles on disposait des revenus et des trésors du roi, et d'acheter par ce sacrifice, qui avait encore quelque chose de volontaire, la confirmation de mes autres dignités[1], dont il n'était pas au

[1] Voici les titres dont Sully se qualifiait alors : Maximilien

pouvoir de mes ennemis de me dépouiller; surtout en prenant la précaution de leur ôter pour toujours la vue d'un objet capable de ranimer leur haine par l'effet d'une jalousie inévitable; car, pour n'en pas faire à deux fois, je me fixai dans la résolution, en abandonnant toutes les affaires, d'abandonner en même temps la cour, et Paris même.

C'est ce que je travaillai à exécuter sitôt que je vis commencer l'année 1611. J'abrégerai tout ce détail, qui pourrait être assez long. La reine parut vouloir encore combattre ma résolution; mais seulement pour la forme. Voici la lettre qu'elle m'écrivit à ce sujet: « Mon cousin, j'ai entendu « avec déplaisir le dessein que vous témoignez « avoir de vous décharger du soin des affaires du « roi, monsieur mon fils, et surtout pour ce qui « regarde les finances, contre l'espérance que j'a-

de Béthune, chevalier, duc de Sully, pair de France, prince souverain de Henrichemont et de Boisbelle, marquis de Rosny, comte de Dourdan, sire d'Orval, Montrond et Saint-Amand, baron d'Espigneuil, Bruyères-le-Chastel, Villeben, la Chapelle, Novion, Beaugy et Bontin, conseiller du roi en tous ses conseils, capitaine-lieutenant de deux cents hommes d'armes d'ordonnance du roi, sous le titre de la reine, grand-maître et capitaine-général de l'artillerie, grand-voyer de France, surintendant des finances, fortifications et bâtimens du roi, gouverneur et lieutenant-général pour sa majesté en Poitou, Châtelleraudais et Laudunois, gouverneur de Mantes et de Gergeaux, et capitaine du château de la Bastille.

« vais conçue que vous continueriez à bien servir « en cette charge, comme vous aviez fait du temps « du feu roi, mon seigneur. Je vous prie de bien « penser à ce dessein avant de l'exécuter; et si cela « arrive, de me faire savoir votre résolution, afin « que je puisse prendre la mienne. Sur ce, je prie « Dieu, mon cousin, qu'il vous ait en sa digne « garde. A Paris, ce 24 janvier 1611. » Ma réponse à cette lettre ayant été telle que vraisemblablement la reine s'attendait qu'elle serait, deux jours après, c'est-à-dire le 27 janvier [1], Bullion vint

[1] Voici quelques jugemens sur cet événement, bien différens les uns des autres. « L'année 1611 commença par l'éloi- « gnement de M. de Sully, lequel, par l'instance et la brigue « de deux princes du sang, fut reculé des affaires. On lui ôta « la surintendance des finances et la garde du trésor royal. « Quant à la Bastille, la reine la prit et la donna en garde à « M. de Châteauneuf (il faut lire Châteauvieux). On fit trois « directeurs pour manier les finances, qui furent MM. de « Châteauneuf, le président de Thou et Jeannin; mais à ce « dernier on y ajouta la charge de contrôleur-général des « finances, ce qui lui en donna l'entier maniement, à l'ex- « clusion des autres, qui assistaient seulement à la direction. » *Mémoires de Bassompierre*, t. 1, p. 308.

« Le 24 de ce mois (janvier), M. de Sully hors de l'Arsenal. « Bruit qu'il a le brevet expédié d'un état de maréchal de « France, avec tant de mille écus de récompense. Se démet « volontairement de l'administration des finances, *tanquam è « speculo prævidens tempestatem futuram*. » *Journal de l'Étoile*, p. 256.

« M. le prince et le comte de Soissons en parlèrent les pre-

m'apporter les brevets de décharge pour mes deux charges de surintendant des finances et de capitaine de la Bastille, dans la forme la plus authen-

« miers à la reine; les ministres s'ouvrirent, et le marquis « d'Ancre lui donna le dernier coup; ainsi il se vit contraint « de se retirer au commencement de février, etc. » *Histoire de la mère et du fils*, t. 1, p. 235.

« Les uns ont écrit que le duc de Sully s'était démis volon- « tairement, peu après l'accord de MM. les comte de Soissons « et duc de Guise, en les mains de la reine, tant de la Bastille, « que de sa charge de superintendant des finances. Aucuns di- « sent qu'offrant tout ce qu'il possédait à la reine, il fut pris « au mot. D'autres en ont parlé diversement; et lui dit le con- « traire, en cette lettre adressée à la reine, et qui fut lors im- « primée. » (*Mercure français*, année 1611.) Ensuite est rapportée la lettre écrite par Sully à la reine, qui ne se trouve point dans les mémoires de Sully. Les mémoires de la régence de Marie de Médicis, t. 1, p. 57, disent de même que ce fut le duc de Sully qui sollicita sa démission, et que la reine eut beaucoup de peine à la lui accorder.

Il y a apparemment quelque chose de vrai dans l'une et l'autre de ces deux opinions; c'est-à-dire que Sully aurait sans doute consenti fort volontiers à garder sa place, pourvu que c'eût été avec la même autorité, quoique ce n'eût jamais été avec le même agrément que sous le feu roi; mais que les efforts qu'il fit pour cela aliénèrent de lui la reine, les grands et les ministres, et l'en dégoûtèrent lui-même, lorsqu'il vit qu'il y travaillait inutilement. Le récit de l'historien Matthieu n'a rien que de conforme à cette idée, et s'accorde en même temps avec l'énoncé de nos mémoires. « Le duc de Sully, dit-il, re- « connut bien, après la mort de Henri le Grand, qu'il ne pou- « vait être en ce nouveau règne ce qu'il avait été au précédent, « et que l'inimitié du comte de Soissons pousserait à sa ruine. « Comme on lui avait déjà ôté la connaissance des finances,

tique, et en même temps la plus avantageuse pour moi. Sa majesté y déclare que ce n'est qu'après des supplications réitérées de ma part qu'elle

« la reine fut conseillée de lui ôter la Bastille. On trouvait cela « si hardi, que l'on disait que Henri le Grand ne l'eût pas « fait, de crainte que ceux de sa religion ne s'en ressentissent. « Elle ne trouva toutefois que de l'obéissance au commande- « ment qu'elle lui fit de remettre cette place à Châteauvieux, « son chevalier d'honneur. S'il en eût fait quelque difficulté, « quelques grands de la cour, qui craignaient l'exemple de la « constance, eussent rendu cette remise plus difficile. Comme « il fut dépouillé de cette place, il reconnut le préjudice de « cette facilité, et demanda congé à la reine pour s'en aller à « Rosny, disant qu'il n'y demeurerait que trois jours. Quand « il y fut, ceux de sa religion lui dirent qu'il ne devait plus « retourner à la cour, où il avait été si maltraité. Sa femme et « son frère le conjurèrent, au contraire, et il y revint. Mais « ceux qui n'avaient pas été de cet avis s'éloignèrent de lui, « estimant que c'était peu de générosité de ne pas témoigner « plus de ressentiment de cette défaveur. La reine le reçut de « bon œil; mais le comte de Soissons le fit éloigner entière- « ment de toutes les affaires dont il avait eu tant de connais- « sance sous le règne de Henri le Grand. Se voyant ainsi déchu, « et de créance, et d'emploi, il s'en alla à Sully; et ne s'y te- « nant pas assez assuré, il passa en Bourbonnais. » Cet écrivain ajoute qu'un des principaux motifs qui faisaient tout tenter aux protestans pour le jeter dans le mécontentement, était l'envie qu'ils avaient de profiter de ses grands biens, pour l'intérêt de la cause commune; mais qu'il se rendit au sage conseil que lui donna La Vallée, ce lieutenant-général de l'artillerie, dont il a été parlé, de se tenir retiré chez lui, sans se mêler d'aucune des brouilleries qui survinrent bientôt. *Ibid.* pag. 22.

a accepté ma démission ; et qu'elle entend que je ne puisse dans la suite être recherché ni inquiété, sous quelque prétexte que ce puisse être, sur le fait de ces deux charges.

A ces brevets en fut joint un autre, daté du lendemain 27 janvier, par lequel sa majesté, en considération des services que j'ai rendus au feu roi pendant une longue suite d'années, dont elle fait une mention extrêmement honorable, m'accorde un don de trois cent mille livres, à prendre cette année sur les deniers de son épargne, et franc de cinquième et dixième denier, droit attribué à l'ordre du Saint-Esprit, dont elle veut bien m'exempter. Les autres lettres écrites, les jours suivans, par leurs majestés, sont, ou des ordres de remettre le château de la Bastille au sieur de Châteauvieux, choisi par elle pour y commander en qualité de lieutenant de sa majesté, ou des décharges de quelques pierreries de la couronne, qui m'avaient été remises entre les mains, consistant, d'une part, en un bijou appelé *la Licorne*, et quelques autres bagues et pierres, pour lesquelles Puget était porteur d'une promesse de dix mille livres de ma main, qu'il me rendit; et de l'autre part, en trois gros rubis de la couronne, dont j'avais donné mon récépissé à la demoiselle Le Grand, en les retirant de ses mains, où ils avaient été engagés.

J'employai le reste du temps en arrangemens et dispositions domestiques qui n'ont rien d'intéressant, excepté peut-être ce qui regarde les conseils que je donnai à mes secrétaires. J'en avais ordinairement six en chef, tant pour mes quatre principales charges que pour les affaires extraordinaires qui me survenaient à la cour, et il était nécessaire que j'eusse encore plusieurs autres clercs ou copistes travaillant sous eux : je ne parle ici que de ces principaux employés, dont l'intelligence et l'assiduité avaient mérité que je leur donnasse part aux affaires importantes, et quelquefois ma confiance dans les plus délicates. J'avais accordé une protection particulière aux quatre frères Arnaud. L'aîné de tous mourut jeune, et avant le roi. J'aimai assez le second pour le faire, de mon simple secrétaire, conseiller d'état et intendant des finances. Le troisième prit le parti des armes, et devint mestre-de-camp d'un régiment de cavalerie; et je fis prendre au dernier une charge de trésorier de France, et celle de trésorier de la grande voierie. Tous les autres avaient été partagés à proportion; et je crois qu'on ne m'accusera pas d'avoir péché contre le principe naturel, qui ne souffre pas que l'attachement qu'ont pour nous, ou, si l'on veut, pour notre place, ces sortes de personnes, soit frustré de la récompense que nous sommes en état de leur procurer suivant

leurs talens et leur mérite. Duret devint trésorier de France, président de la chambre des comptes, et contrôleur-général des finances; Renouard, correcteur des comptes; La Clavelle, intendant des ponts et chaussées; du Maurier, qui avait quitté le duc de Bouillon pour moi, fut, selon son goût et son talent, employé dans les affaires publiques: il a été ambassadeur en Hollande; Murat, trésorier de l'extraordinaire des guerres; Lafont, dont j'ai fait plusieurs fois mention dans ces mémoires, s'attira la confiance du feu roi, qui, entre autres bienfaits, le fit l'intendant de ses meubles; Gillot, secrétaire de l'artillerie; Le Gendre, etc. Toutes ces personnes sentirent avec raison combien ils allaient perdre à ma retraite; et il n'y eut ni prières ni moyens qu'ils n'employassent pour rompre ma résolution. Je rends justice à la plupart d'eux, qu'en agissant ainsi, ils crurent servir mon intérêt, du moins autant que le leur. Pour les deux Arnaud, l'aîné surtout, et quelques autres, mon dessein les toucha médiocrement. Ils auraient même été bien fâchés que j'eusse changé de sentiment, et ils furent cependant ceux de tous qui m'en firent les plus fortes instances. Arnaud l'aîné joignit en cette occasion l'ingratitude, l'avarice et la fourberie. Aussi mal prévenu de la capacité de Jeannin dans les finances que plein de la sienne propre, il fut un de ceux qui travaillèrent le plus

fortement auprès de Conchini à lui faire donner une charge, dont il se flattait de garder tout l'essentiel pour lui.

Je lisais, jusque dans le fond du cœur de ces personnes, des sentimens qu'ils s'imaginaient peut-être y tenir bien cachés; mais je me rendis maître d'un ressentiment qui me parut trop bas pour m'y abaisser, et, les prenant chacun séparément, je leur donnai le seul conseil que la conjoncture présente et la connaissance de leurs dispositions me firent juger véritablement utile à l'avancement de leur fortune. Je dis à Arnaud l'aîné qu'il avait en main de quoi faire très-bien sa cour à la reine par quantité d'excellens mémoires sur plusieurs des affaires de finances les plus importantes, dont il était saisi; et qu'afin que ce sacrifice ne perdît rien de son prix, il fallait qu'il l'offrît par les mains de madame de Conchini, à laquelle je lui conseillais très-sérieusement de faire en même temps celui de sa personne et de toutes ses volontés. Je renvoyai de même l'autre au chancelier, à Villeroi, à Jeannin, et surtout à Conchini, l'unique oracle qu'il avait à consulter dans l'exercice de sa charge, aussi-bien que le mestre-de-camp lui-même; et je crois que, si le conseil était bon, avec cela il ne leur déplut pas. Duret, outre toutes ces mêmes personnes, pouvait encore se servir utilement du

commandeur[1] et de Dollé; c'est à quoi je le fis songer. Du Maurier n'était guère bien connu que de Villeroi; avec cette protection, que je lui assurai lui suffire, en la cultivant uniquement, et avec la science qu'il avait des affaires étrangères, jointe au talent de bien parler et d'écrire encore mieux, je lui fis voir qu'il obtiendrait facilement de la reine et du favori quelque emploi honorable. Ce que j'ajoutai de plus à Murat, qui était particulièrement responsable de sa conduite à ce secrétaire d'état, fut de lui recommander mes intérêts à la cour, mais sobrement, et après qu'il en aurait obtenu la permission de Villeroi. La Clavelle était un esprit délié et flatteur; je lui garantis la réussite de tout ce qu'il entreprendrait auprès des ministres, et même de d'Escures, qui pouvait, plus que personne, lui barrer son chemin dans les fonctions de sa charge. La place de Lafont l'assujétissant particulièrement à toutes les volontés de la reine, ou plutôt de la Concbini, il n'avait qu'un conseil à suivre, que je lui donnai. Celui que je donnai à Renouard, fut de ne rechercher de recommandation dans sa charge, que le besoin de lui où il pouvait mettre tous ses confrères par les qualités de son esprit; je le priai de joindre à cette occupation celle de mes affaires domestiques à Paris. J'assignai à Gillot sa place

[1] Noël de Sillery, frère du chancelier.

auprès de mon fils, pour y tenir tout le détail de l'artillerie dans le bon ordre où je le laissais. Je donnai de même à tous les autres les avis que je crus convenables à leur petite fortune ; et je fis convenir ceux qui me parurent y apporter quelque répugnance que j'avais eu égard surtout à la nécessité, qui les contraindrait tôt ou tard d'agir comme je le leur avais prescrit : ce que j'accompagnai d'un compliment et d'un ordre obligeant, qui leur parurent si bien partir du cœur, qu'ils se rendirent à mes raisons ; et aucun d'eux ne s'en est repenti. Je ne voulus pas pour cela me passer entièrement de secrétaire; mais n'étant plus besoin, pour cet office, de gens en place, à un homme qui venait de cesser d'y être lui-même, je choisis deux hommes nouveaux, dont l'un des principaux soins, dans un cabinet désoccupé de toute affaire d'état, furent les mémoires que je donne ici.

Cela fait, et ensevelissant pour jamais tout ce qu'un autre en ma place aurait pu former de désirs et d'espérances, de regrets et de ressentimens, je dis un adieu éternel à la cour, avec la même froideur, je puis le dire, qu'un homme pour lequel elle n'aurait pas été pendant si long-temps un théâtre de gloire et de bonheur [1]. J'avais perdu

[1] « Bien que ce coup ne le prît pas à l'imprévu, et qu'il le « vît venir de loin, il ne put toutefois composer son esprit,

du même coup un roi mon bienfaiteur et mon appui, ma fortune, mes amis et ma faveur. Cette perte coûte ordinairement à ceux qui la font tant d'autres disgrâces, qu'elle ne leur paraît à la fin que la moindre partie de leur malheur. Si ce surcroît d'infortune est presque toujours, comme on n'en peut douter, l'effet des inimitiés particulières, personne ne paraissait plus exposé que moi à les subir. Cependant on trouvera dans l'histoire peu d'exemples de ministres et de favoris disgraciés aussi ménagés, et même aussi honorés et respectés dans leur chute; c'est que quelquefois la faveur publique se met en la place de la faveur particulière pour soutenir ceux qui ne sont que malheureux. Lorsqu'elle ne forme pas un contre-poids assez fort pour faire pencher la

« en sorte qu'il le reçut avec faiblesse. Il céda, parce qu'il « fallait obéir; mais ce fut avec plaintes, et sur ce que la reine « lui fit dire qu'il lui avait plusieurs fois offert de se démettre « de ses charges, il répondit qu'il l'avait fait, ne croyant pas « qu'on dût le prendre au mot, etc. » *Histoire de la mère et du fils, ibid.* pag. 131. Cet écrivain ajoute plusieurs autres traits, avec le même mépris de Sully; mais aux raisons que nous avons déjà rapportées de récuser son témoignage, il faut ajouter que c'est le seul qu'on voie qui en ait parlé en ces termes.

« Le samedi 5 (février), M. de Sully sort de Paris, rend le « brevet de cent mille écus. Madame de Sully lui reproche « sa hauteur et sa fierté, etc. » *Journal de L'Étoile, ibid.* pag. 257.

balance de leur côté, c'est que ces prétendus opprimés ont toujours quelques endroits plus faibles par où on les attaque, et par où ils ont de la peine à se défendre; car la probité et l'innocence reconnues triomphent toujours de l'envie, lors même que l'envie paraît triompher d'elles. Mes ennemis (car j'ose me faire l'application de cette maxime) n'assouvirent donc que la plus petite partie de leur rage contre moi, parce que leur victoire était un de ces succès honteux qu'on croit devoir cacher, et dont la jouissance n'est pas tout-à-fait sans remords, et leur contentement n'empêcha aucun des bons Français, à qui toutes les occasions de s'acquitter envers la mémoire du feu roi étaient précieuses, de combler d'honneur un homme qui ne songeait qu'à gagner obscurément le lieu de son exil. Je fus accompagné, en sortant de Paris, de plus de trois cents chevaux.

Ce n'était pas pendant que je serais présent et en situation de me défendre que je m'attendais à avoir à repousser les principaux traits que mes ennemis me réservaient. L'envie est une passion que la lâcheté ne caractérise guère moins que la noirceur. Je m'étais toujours douté qu'ils profiteraient avec avidité des avantages que donne l'absence. En effet, je n'avais encore fait à Sully qu'un séjour de quelques jours, qu'il me revint de toutes parts que la cour se remplissait de bruits qui ten-

daient non-seulement à donner la plus sinistre impression de ma conduite dans les affaires publiques, mais encore à la rendre assez suspecte pour donner du moins quelques couleurs aux poursuites criminelles, dont la honte et la peine étaient tout ce que mes ennemis souhaitaient de me faire essuyer [1]. Je pris dans cette occasion le parti qu'il me semble que tout homme sage doit prendre; c'est celui de désarmer l'envie par la voie la plus courte, en empêchant, par de fréquentes lettres, l'esprit de leurs majestés de se prévenir à mon désavantage.

Dans la première, que j'écrivis séparément au roi et à la reine, je me plaignis des mauvais desseins qu'on formait contre moi. J'offris de justifier ma conduite par toutes sortes de moyens, et même, s'il le fallait, par des services nouveaux; et, après les assurances les plus fortes d'obéissance, de fidélité et d'innocence, je représentai plus hardiment à leurs majestés que, si elles en étaient aussi persuadées qu'elles m'avaient donné

[1] « Sa retraite n'est pas plus tôt faite, dit l'*Histoire de la mère* « *et du fils, ibid.* p. 128, que plusieurs se mettent en devoir de « poursuivre la victoire contre lui pour avoir ses dépouilles... « Mais enfin la reine changea d'avis, avec grand sujet, n'étant « pas raisonnable de maltraiter un personnage dont les ser- « vices avaient été avantageux à la France, sans autre pré- « texte que parce qu'étant utile au public, il l'avait été à lui- « même. »

sujet de le croire, je m'en apercevrais aux ordres qu'elles auraient la bonté de donner pour l'accomplissement de différentes promesses qui m'avaient été faites, soit par rapport à mes charges, soit au sujet des gratifications que le roi m'avait accordées. C'est que le premier artifice de mes adversaires avait été d'en différer, et ensuite de chercher à en empêcher tout-à-fait l'exécution; c'étaient autant de preuves qui déposaient trop fortement en ma faveur pour oser rien entreprendre tant qu'elles subsisteraient; et cette même raison m'engageait à en presser l'effet.

La réponse que me fit la reine fut telle que je pouvais la souhaiter. Elle m'y marquait que mes services passés et mes dispositions présentes étaient si connus du roi et d'elle, que rien ne serait capable de donner la plus légère atteinte à leurs sentimens à mon égard; qu'elle ne s'était pas encore aperçue que personne cherchât à les altérer; mais qu'en tout cas on n'y ferait que de vains efforts. Elle m'assurait que ce n'était point par l'effet d'aucune mauvaise volonté, mais du hasard tout seul, qu'il s'était rencontré quelques petites difficultés dans l'exécution des conventions entre sa majesté et moi; mais qu'elles seraient fidèlement observées. Cette lettre est datée du 7 mars de cette année.

Je ne tardai pas à en renvoyer une beaucoup

plus longue à la régente, dont je ne me crois point dispensé de rendre compte, parce que ce qui y est énoncé sur mes dispositions intérieures est véritablement conforme à l'état où je me trouvais à la sortie du tumulte des affaires. Je commençais par y rappeler à cette princesse la profession ouverte que j'avais toujours faite d'attachement à sa personne, et les témoignages que j'en avais donnés depuis, et même avant son mariage; sur quoi je lui particularisais certaines circonstances, où je m'étais fait reprocher par le feu roi son époux de la soutenir contre lui dans des choses où je croyais travailler également pour tous les deux; ce qui me conduisait à un éloge des bonnes qualités de la régente, sur lesquelles je fondais l'opinion où je paraissais être dans cette lettre, qu'elle n'avait aucune part aux persécutions qu'on me suscitait à la cour.

Cet article, pour lequel seul toute la lettre était faite, y était traité fort au long. Je m'y montrais parfaitement instruit, soit des discours désavantageux auxquels on donnait cours contre moi à la cour, soit des obstacles qu'on apportait sans cesse à terminer mes affaires particulières, soit enfin des passe-droits qu'on se proposait de me faire dans les charges dont on n'avait pu me dépouiller. Je prenais droit des bonnes intentions où je supposais qu'était toujours cette princesse à mon

égard, sur les paroles et les assurances réitérées qu'elle m'en avait données; je prenais, dis-je, droit de tout cela de lui porter mes plaintes contre ceux qui savaient rendre inutile la bonne volonté de leurs majestés pour moi. J'y insistais particulièrement sur le bon traitement que devait me procurer ma facilité à me rendre à des arrangemens dans lesquels j'avais sacrifié mon intérêt au bien de la paix, lorsqu'il m'eût été d'autant plus facile de disputer le terrain, que la connaissance presque publique des motifs qui faisaient agir mes adversaires me donnait toutes sortes d'avantages sur eux. J'exposais ici sommairement les principaux points de ma gestion, et une partie des biens que mon travail et ma peine avaient procurés au royaume jusqu'en l'année 1610, où j'avais vu renverser les mesures que j'avais prises pour tenir les choses dans leur premier état. Je laissais au temps à montrer auxquels de mes ennemis ou de moi le royaume aurait les plus grandes obligations.

Je ne négligeais pas d'entrer, à cette occasion, dans quelque détail au sujet de ce que mes ennemis répandaient de plus spécieux contre moi. Je montrais combien c'était un langage ridicule dans leur bouche que toutes leurs déclamations contre les richesses que j'avais acquises pendant ma faveur, eux qui secrètement me taxaient d'avoir été

assez malhabile homme, pour avoir peu profité de la plus belle occasion du monde, et qui se proposaient bien de ne pas suivre mon exemple. Les bornes d'une lettre ne permettant pas une preuve complète, je me réduisais sur ce point à faire remarquer à la régente qu'il m'était aisé de prouver que ces biens qu'on me reprochait n'étaient que l'effet ou d'un bon ménage, ou des libéralités d'un maître trop généreux pour laisser sans récompense les peines d'un ministre livré infatigablement à un travail qu'il n'était pas ordinaire de voir prendre à des surintendans [1]; qu'il suffisait que je n'eusse rien reçu que de mon maître, et qu'il ne m'eût formellement obligé d'accepter; ce que je pouvais justifier aussi clairement que l'emploi que j'en avais fait; que je défiais ceux qui allaient me succéder d'en faire un jour autant; qu'au reste je pouvais dire, sans affecter ni vanité, ni dépit, que je regardais comme véritablement fait à l'état tout le mal qu'ils avaient cru me faire aujourd'hui; que je n'avais jamais désiré de continuer

[1] « Il se retira chargé de biens que le temps auquel il avait « servi lui avait acquis..... On peut dire avec vérité, que les « premières années de ses services furent excellentes; et si « quelqu'un ajoute que les dernières furent moins austères, il « ne saurait soutenir qu'elles lui aient été utiles sans l'être beau- « coup à l'état. » *Histoire de la mère et du fils, ibid.* p. 128. Un seul témoignage d'un ennemi, tel qu'est l'auteur de cette histoire, en vaut mille autres.

à conduire les finances du royaume que pour le bien des finances elles-mêmes; que, devant avoir pour juges de mes actions leurs majestés, c'est-à-dire, des personnes équitables et disposées à ne me fermer contre mes ennemis aucune des voies de la justice, le repos dont j'allais jouir cessait de me présenter rien de dangereux; que j'avais au contraire sujet de le trouver d'autant plus doux, qu'il commençait à convenir à mon âge, et qu'il ne serait troublé par aucun reproche ni par aucun remords.

Sur la fin de cette lettre, qui était remplie par intervalles d'offres de services, d'assurances de fidélité, et de toutes les marques de respect et d'obéissance que je devais à la reine, je lui marquais que je ne voulais point partir pour mon gouvernement, où des affaires m'appelaient, sans l'en avertir et prendre ses ordres; et que, si elle croyait que je pusse lui être utile dans l'assemblée des protestans à Châtellerault, où j'étais invité, je m'y trouverais avec les mêmes dispositions à la servir que j'y avais servi le feu roi. Telle était à peu près la teneur de cette lettre, qui est fort longue, et à laquelle la régente répondit par une autre du 24 avril, aussi à peu près dans les mêmes termes qu'elle avait répondu à la précédente. Elle me laissa libre d'aller en Poitou, ou à l'assemblée de la religion, et de m'y comporter comme

je le jugerais à propos, connaissant mieux que tout autre, ce sont ses paroles, combien je pouvais être utile au service du roi dans ces deux endroits.

Mais ce qui acheva de m'assurer contre tous les revers, c'est que sa majesté, voulant marquer publiquement que tous les efforts de mes ennemis, loin de l'avoir fait changer de sentimens à mon égard, l'avaient confirmée de plus en plus dans les siens, m'accorda une augmentation de pension considérable, dont le brevet me fut expédié quelque peu moins d'un mois après la date de sa dernière lettre. Cette augmentation est de vingt-quatre mille livres, en sorte que, tout compris, mes pensions montèrent depuis ce temps-là à quarante-huit mille quatre cents livres. Le brevet portait qu'elle avait commencé à courir du premier janvier de la présente année, quoiqu'il fût daté du 20 mai, et que sa majesté avait cru devoir me l'accorder, tant pour reconnaître les services que j'avais rendus au feu roi, qui y étaient décorés des termes de *grands*, *fidèles*, *agréables* et *recommandables*, que pour me donner le moyen de les continuer encore.

Je ne me crois pas dispensé pour cela de fournir ici la preuve de celui des articles de la lettre précédente qui regarde mes biens. Un surintendant des finances, et tout particulier qui a eu en maniement les deniers du royaume, devient dès-

là comptable de toutes ses actions au public. Je voudrais même pouvoir lui rendre compte de mes plus secrets sentimens, parce que je me suis toujours étudié à les rendre tels, que leur connaissance non-seulement ne donnât aucune prise contre moi, ce qui est d'obligation indispensable à tous les hommes, mais encore qu'ils pussent devenir, en quelque sorte, dignes de servir de modèle à ceux qui se trouveront après moi avoir les mêmes engagemens à remplir. Heureux si je voyais lieu à espérer que ce modèle dût être un jour effacé par un autre plus parfait! Je vais donc, suivant le plan que j'ai commencé plus haut, continuer à donner une idée si précise de l'état de mes affaires domestiques, que tout le monde pourra se faire fort, après cela, de les connaître comme moi-même. Afin même d'épargner à mes lecteurs la peine de rapprocher de trop loin la suite d'un calcul interrompu, et qu'ils puissent tout voir d'un coup d'œil, je ne ferai pas de difficulté de reprendre tout ce que je puis avoir répandu en différens endroits de ces mémoires, et de commencer par un état juste de tous mes biens, selon l'ordre du temps où me sont venues les charges qui m'en ont donné la meilleure partie [1].

[1] Le mémoire suivant est une réponse sans réplique à une calomnie répandue contre le duc de Sully, et qu'on trouve

Je fus, en premier lieu, revêtu par Henri le Grand, dans le temps qu'il n'était encore que roi de Navarre, de la charge de son chambellan ordinaire, avec celle de conseiller de Navarre, dont les gages réunis étaient de deux mille livres. Celle de conseiller d'état qu'y joignit ce prince, devenu roi de France, avec pareille attribution, laquelle, avec une pension de trois mille six cents livres pour laquelle je fus couché sur l'état, composa la somme de cinq mille six cents livres, dont mon revenu se trouva augmenté. Le produit de ma compagnie d'hommes d'armes était de quatre mille livres. Le roi m'ayant ensuite fait expédier deux brevets, l'un de conseiller au parlement, sans gages, et l'autre de conseiller de ses finances, l'état de mes pensions fut augmenté à cette occasion de trois mille six cents livres. Lorsque sa majesté jugea à propos de fixer les gratifications, pensions, dons, etc., qu'elle voulait bien m'accorder comme

dans l'*Histoire de la mère et du fils*, p. 130, exprimée en ces termes : « Qu'au reste, s'il avait bien fait les affaires du roi en « son administration, il n'avait pas oublié les siennes; ce qui « paraissait d'autant plus clairement, qu'étant entré avec six « mille livres de rente en sa charge, il en sortait avec plus de « cent cinquante mille livres; ce qui l'avait obligé à retirer de « la chambre des comptes la déclaration de son bien, qu'il « avait mise au greffe, quand il entra dans les finances, afin « qu'on n'eût pas de quoi justifier par son propre seing, qu'il « eût tant profité des deniers du roi. »

surintendant des finances, à une somme qui demeurât toujours la même, et qui comprît tout en un seul article, cette somme, qui était de vingt mille écus, faisait un surcroît de dix mille huit cents livres de revenu annuel pour moi. Joignons à cela les produits de toutes mes autres charges et dignités. La charge de grand-voyer de France et de voyer particulier de l'île de France me rapportait dix mille livres. Celle de grand-maître de l'artillerie, compris gages, émolumens, profits et pensions y attachés, vingt-quatre mille livres. J'ai toujours renfermé sous un même article le gouvernement de Poitou, la surintendance des bâtimens, celle des fortifications, ports, etc., pour la somme de dix-huit mille livres. Les gouvernemens de Mantes et de Gergeau, douze mille livres. La compagnie des gendarmes de la reine, dont j'étais capitaine-lieutenant, cinq mille livres, et la capitainerie de la Bastille, deux mille deux cents livres. Tous ces articles rassemblés composent la somme de quatre-vingt-dix-sept mille deux cents livres de revenu.

Voilà ce que j'avais déjà marqué plus haut, et voici ce qu'il faut y joindre. Quarante-cinq mille livres de biens d'église, dont sa sainteté elle-même trouvait si peu mauvais que je jouisse sous le nom emprunté de quelques ecclésiastiques, qu'ordinairement elle en expédiait les bulles *gratis*, lors-

qu'elle savait que les abbayes dont on lui demandait la collation étaient pour moi. Je ne perdis rien de ce revenu, lorsqu'il fut décidé que l'on retirerait tous les biens ecclésiastiques des mains des protestans, parce que les bulles des papes qui exprimaient cette disposition permettaient aux ecclésiastiques qui en étaient pourvus d'en donner une récompense qui excédait quelquefois l'équivalent. Un second article est celui de mes biens propres, en fonds de terres et autres, que je crois estimer au juste en les mettant à soixante mille livres de revenu. Ces deux dernières sommes, jointes à celle de quatre-vingt-dix-sept mille deux cents livres, font un total de deux cent deux mille deux cents livres, en quoi consistait mon revenu annuel.

Je préviens l'éclaircissement qu'on pourrait me demander sur l'article de ces vingt mille écus en fonds de terre, et je demande qu'en premier lieu l'on se rappelle cette espèce d'accord fait en 1601, entre le roi et moi, par lequel ce prince, qui ne me croyait pas assez bien payé par mes gratifications et pensions ordinaires de toutes les peines que je me donnais à son service, et qui avait peur, aussi-bien que moi, que tout ce qu'il était porté à m'accorder de temps en temps, en présens et gratifications extraordinaires, ne tirât à conséquence pour la suite, par l'air de profusion qu'a cette ma-

nière de gratifier, et par la confusion qu'elle répand sur l'état de ceux qui la reçoivent, fondit encore ses dons et gratifications extraordinaires en une nouvelle somme, fixée à soixante mille livres d'extraordinaire tous les ans, qui me tinssent lieu de tout ce que je pouvais attendre de la seule bonté du roi, dont il fut expédié des lettres-patentes, afin que cette donation, connue de toute la France, ne pût point un jour m'être reprochée. J'ai joui pendant huit années de cette gratification extraordinaire, ce qui fait un produit de quatre cent quatre-vingt mille livres, dont je me suis servi, suivant l'intention de ce prince, à faire les acquêts ci-après. J'ai fait le même usage d'une somme de cinq cent trente mille livres provenant des quatre ou cinq articles suivans, de deniers que j'ai perçus, mais qui sont sujets à être remplacés; deux cent mille livres du mariage de mon fils; cent mille livres des propres de mon épouse; cent mille reçues des mains de La Borde; autant de M. de Schomberg, et trente mille d'un don fait par sa majesté à mon fils d'Orval[1]. Ces deux

[1] François de Béthune, qui a formé la branche des comtes d'Orval, fut chevalier des ordres du roi, premier écuyer de la reine Anne d'Autriche, grand-voyer de France, surintendant des bâtimens, gouverneur de Saint-Maixent, mestre-de-camp du régiment de Picardie, lieutenant-général des armées du roi. Après la mort de César de Béthune, son frère de père et de mère, qui mourut sans avoir été marié, les biens et sei-

sommes, dis-je, qui réunies font un million dix mille livres, furent placées par moi, ainsi qu'on va le voir.

J'achetai une moitié de la terre de Rosny deux cent dix mille livres. La terre de Dourdan, que j'achetai de Sancy, qui la tenait des Suisses, me coûta, outre l'argent que me devait Sancy, cent mille livres d'argent déboursé; celle de Baugy, cent vingt mille livres. J'ai eu Sully, du duc de La Trimouille, pour cent cinquante mille livres, et Villebon, par décret, pour cent mille. Les trois contrats que j'ai faits avec le duc de Nevers sont de deux cent dix mille livres; savoir, Montrond, cent mille, la Chapelle cinquante-six mille, et

gneuries dont le duc de Sully, leur père, avait disposé en faveur de ses enfans du second lit, comme nous le rapporterons bientôt, ayant été réunis sur sa tête, ils furent érigés en duché-pairie sous le nom de Béthune, et cela en considération des grands services qu'il avait rendus à l'état, et particulièrement pour avoir mis sur pied, à ses frais, un nombre considérable de gens de guerre, infanterie et cavalerie, dans le besoin pressant qu'avait sa majesté, alors en guerre avec les Espagnols, le duc Charles de Lorraine, le prince de Condé et autres sujets rebelles. C'est en ces termes que s'expriment les lettres de cette érection, données à Melun, au mois de juin 1652. Le duché de Sully a passé à cette branche, en 1630, à la mort de Maximilien, cinquième duc de Sully, dans la personne de Louis-Pierre-Maximilien de Béthune, petit-fils de ce François, duc d'Orval, auquel il a été adjugé par un arrêt du conseil des dépêches, en en payant le prix à Armand de Béthune, son grand-oncle, abbé, puis comte d'Orval.

Henrichemont cinquante-quatre mille. Enfin j'ai encore acquis du duc de Montpensier la terre du Châtelet pour soixante mille livres ; celle de Culand, par décret, quatre-vingt-huit mille, et celle des Is en Beauce, soixante-quinze mille. Le total de tous ces acquêts, qui est de onze cent dix-neuf mille livres, surpassant, comme on voit celui des deux sommes de recette ci-dessus de cent neuf mille livres, cette somme se trouvera à reprendre sur les articles de recette, qui seront mis ci-après : car je veux, pour l'entière satisfaction du lecteur, pousser ce détail jusqu'à lui exposer ce qu'il ne pourrait exiger de moi, comme sortant en quelque manière de l'objet que je traite, je veux dire les différentes sommes que j'ai touchées après la mort du roi, en récompenses de mes charges, bienfaits du roi régnant, et autres effets; c'est pour cette raison que j'ai traité ci-dessus l'article d'une manière si abrégée. J'en rendrai compte jusqu'au temps où je me déterminai à ne garder presque plus rien de toutes les charges que j'avais possédées.

Les trois cent mille livres dont sa majesté m'avait expédié des lettres-patentes étaient en même temps un don de ce prince, et une espèce de récompense de la surintendance des finances et du gouvernement de la Bastille que je résignais entre ses mains. Il me fit prendre soixante mille livres

de ma compagnie de gendarmes de la reine, dont je refusais deux cent mille livres. Je m'accommodai avec Fourcy de la surintendance des bâtimens pour cinquante mille livres, qui fut le prix qu'y mit sa majesté; j'en refusai le double. On m'offrit trois cent mille livres de mon gouvernement de Poitou; je le cédai à Rohan, qui en avait obtenu l'agrément du roi pour deux cent mille. Je perdis de la même manière cent mille livres sur les charges de grand-voyer et de capitaine héréditaire des canaux, navigations des rivières, etc. Les trésoriers de France ne m'en payèrent que cent cinquante mille livres. Sa majesté me fit aussi rembourser cent cinquante mille livres pour la terre de Dourdan, et j'accommodai encore M. le prince de la terre de Villebon, dont il me promit cent cinquante mille livres, qu'il m'a effectivement payées depuis. Je destinais ces deux dernières sommes pour la dot de ma jeune fille, plus difficile à placer que son aînée. Je joins à ces sommes celles qui me revinrent de mes bénéfices; car je crus qu'il ne m'était pas moins permis d'en tirer de l'argent qu'aux ecclésiastiques qui les achetaient de m'en donner, et au pape de le permettre, comme il faisait par ses bulles. Je pris donc sans façon un indulgence de quatre-vingt mille livres, d'un abbé qui me fut adressé de la part de M. le prince pour mon

abbaye de Coulons. Béthune, qui était, aussi-bien que son fils, le plus scrupuleux catholique romain que j'aie jamais connu, à l'ombre des bulles, me retira l'abbaye du Jard pour quarante mille livres; un abbé des amis du duc de Rohan celle de l'Or à Poitiers pour soixante-dix mille, et l'argentier Vaucemain, ou plutôt son fils, celle de l'Absie pour cinquante mille livres. Toutes ces sommes font ensemble un total de treize cent mille livres. Mettons de suite l'emploi que j'en ai fait.

J'achetai de M. de Lavardin la terre de Montricourt, et celle de Caussade, du sieur Palliers, pour cent soixante mille livres, les deux. Ma fille cadette [1] ayant, comme je l'ai dit, besoin d'un peu d'avantage pour trouver un parti sortable, à cause de quelques incommodités, je lui donnai, en la mariant à M. de Mirepoix, quatre cent cinquante mille livres en espèces. Les autres frais, meubles, et surtout les pierreries que me coûta ce mariage, forment encore un article de plus de cinquante mille livres; je mets pour tout cinq cent mille livres; et je dirai en passant, ce que tout le monde a su d'ailleurs, qu'une tendresse paternelle qui se déclarait par des marques si peu équivoques n'a été payée de la part de la fille, comme de celle

[1] Louise de Béthune; elle épousa, le 29 mai 1620, Alexandre de Lévis, marquis de Mirepoix.

du gendre, que d'une insigne ingratitude. J'ai prêté à quelques villes, et principalement à celle de la Rochelle, plus de deux cent cinquante mille livres, que le siége et la prise de cette ville, et les guerres qui se sont élevées contre la religion m'ont presque fait perdre entièrement. Ce que j'ai prêté à différentes fois au marquis de Rosny, ou ce que j'ai payé de dettes pour lui, monte au moins à trois cent mille livres. Les revenus que je me suis faits en Languedoc et en Guienne, par les greffes et les rentes que j'y ai achetés, m'ont coûté de déboursé un principal de quatre cent mille livres, et la maison que j'ai achetée dans Paris, deux cent vingt mille livres. Enfin, en calculant mes mémoires de dépenses en bâtimens et autres ouvrages, en meubles, en frais de voyages et autres de cette espèce, je trouve un capital de sept cent mille livres. La somme de ces articles compose deux millions cinq cent trente mille livres: ce qui la rend supérieure au total de la recette qui la précède de douze cent trente mille livres. Les articles suivans indiqueront d'où était provenu ce surplus.

On a pu remarquer, presque dès le commencement de ces mémoires, que mon application à l'économie domestique me la fit mettre en usage jusque dans une partie qu'on en croit naturellement exceptée, je veux dire dans les profits mi-

litaires qu'on fait, soit sur des prisonniers, soit de la rançon ou du sac des villes prises d'assaut, et dans d'autres occasions de cette nature, qu'il n'est pas besoin de détailler ici. A la paix de Vervins, je trouvai que tous ces profits, si petits en détail, qu'on ne daigne presque pas y faire d'attention, faisaient pourtant un total de cent mille livres, ou environ. La guerre de Savoie vint ensuite, qui me valut le double, en canons, armes, munitions, etc., pris sur les ennemis, pour ma portion comme grand-maître de l'artillerie. Voilà donc, premièrement, trois cent mille livres de cette part. J'en trouve autant, en rassemblant le prix de tous les présens qui m'ont été faits en différentes occasions; je ne parle que de ceux que j'ai reçus comme personne publique, et dans des occurrences où il ne m'eût pas été séant de les refuser, comme dans mes ambassades et négociations; au mariage du roi, de la part de la reine et du grand duc; de celle du duc de Lorraine et de Madame, aux noces de cette princesse; les premiers jours de chaque année, de la part de leurs majestés et de la reine Marguerite. Il aurait été ridicule de témoigner sur ces présens et sur quelques autres semblables la délicatesse que je montrais pour tous ceux qu'on voulait me faire avec quelque motif d'intérêt. Je dirai pourtant que j'eus encore le scrupule de ne vouloir rien toucher

de cette manière sans que la chose donnée fût exprimée dans un brevet, que je priais sa majesté de me faire expédier pour chacun de ces dons; lesquels, pour être en pierreries et en bijoux, n'en ont pas moins composé une somme de cent mille écus. Je revendis la terre de Dourdan cent cinquante mille livres, avant la fixation de mes gratifications à vingt mille écus, dont j'ai parlé, et qui n'arriva que depuis 1601. Le feu roi, n'écoutant que son grand cœur et l'amitié dont il m'honorait, me fit accepter plusieurs autres dons qui n'ont point encore trouvé leur place jusqu'ici, et que je ne crois pourtant pas moindres de deux cent mille livres. Enfin, depuis que mon revenu annuel fut devenu aussi considérable qu'on vient de le voir, il n'est pas étonnant que la maxime que j'ai toujours suivie, qu'il ne faut jamais dépenser son revenu en entier, m'ait encore jeté, au bout de quelques années, une somme assez considérable. Si on la suppose de trois cent cinquante mille livres, toutes mes dépenses domestiques remplies, cette somme, ajoutée aux quatre précédentes, fera à peu près celle que nous cherchions, de douze cent et tant de mille livres, ce qui mettra une égalité parfaite entre la recette et la dépense. Je crois inutile de répéter ce que j'ai pu dire ailleurs de la dépense courante de ma maison.

Ce que je vais dire des arrangemens de biens et des transactions que je fis avec M. le prince pourra n'être regardé que comme de simple curiosité; je n'ai pas voulu l'omettre, parce que ce n'est point m'éloigner du sujet que je viens de traiter. Lorsque la guerre contre la religion vint à se rallumer sous le nouveau règne, M. le prince, cherchant à m'éloigner de ses gouvernemens, où j'avais d'assez belles terres, et même quelques maisons assez fortes, me fit proposer de les lui vendre toutes. Je craignis que, si je le refusais, le temps et la guerre ne lui fournissent deux prétextes de m'en chasser, que la force aurait fait trouver bons. Je savais que ses conseils n'avaient pas peu contribué au parti qu'on venait de prendre contre nous, et l'on m'avertit qu'il songeait encore à faire pis à mon égard. Je l'accommodai des terres de Villebond, Montrond, Orval, Culand, le Châtelet, d'autant plus volontiers, qu'avec cela il m'en faisait offrir plus qu'elles ne m'avaient coûté, et plus qu'elles ne valaient en effet. Le contrat fut donc passé entre nous, moyennant douze cent mille livres, pour ces cinq terres; ce qui, à la vérité n'était pas de l'argent comptant; mais il ne m'en coûtait pas beaucoup d'attendre quelque temps la commodité de M. le prince.

Ce que je n'attendais pas, c'est qu'au bout d'un certain temps ce prince imagina, comme un moyen

facile d'acquitter tout d'un coup et principal et arrérages, de demander au roi la confiscation de mes biens, procédé que la guerre rendait assez commun alors. Sa majesté me fit encore la grâce de se souvenir de moi en cette occasion, et de rejeter avec une espèce d'horreur une si lâche prière. La paix vint à se faire avec cela, et M. le prince se vit bien obligé d'entrer en compte avec moi. Son appétit s'était accru de la terre de Baugy, qu'il fallut encore lui céder, comme toutes les autres, afin que par aucun côté je ne fusse plus son voisin. Il s'était dégoûté de la terre de Villebon; il me rendit cette dernière, et y joignit celle de Muret, autrefois possédée par une Jeanne de Béthune, pour faire un équivalent à la terre qu'il convoitait avec passion. On trouva que l'échange ne m'était pas désavantageux, et cette manière de s'acquitter par des échanges ayant plu à ce prince, il me céda, les unes après les autres, pour le prix de ses contrats avec moi, les terres de Nogent, Montigny, Chanrond, Vitrai, le marquisat de Conti, Breteuil, Francatel et la Falaise, subrogées aux mêmes droits que mes terres échangées, le principal desquels était à mes yeux celui que me donnaient les lettres-patentes du roi, de les appeler un bien que je tenais des libéralités, et par une disposition formelle du roi mon

maître[1]. Voilà comment je sortis de procès avec M. le prince.

Au reste c'était une double injustice à ce prince

[1] Parmi les papiers qui renferment les preuves de ce que M. de Sully rapporte de ses démêlés avec le prince de Condé, que le duc de Sully d'aujourd'hui m'a fait l'honneur de me communiquer, je trouve deux lettres qu'on ne sera pas fâché de voir insérées ici; l'une est du prince de Condé au premier duc de Sully; l'autre du prince de Conti au marquis de Béthune (Maximilien-Alpin), grand-père de M. de Sully vivant.

Lettre du prince de Condé au duc de Sully.

Monsieur, j'espère d'avoir l'honneur de vous voir bientôt. Par ce porteur seulement vous saurez le pays et les conditions d'icelle. Vous connaîtrez aussi par mes procédures combien je désire le service du roi et le bien public, et votre particulière amitié, que je chéris passionnément; je vous supplie d'en faire état assuré. Je me dispose, suivant ma promesse et la vôtre, d'achever notre marché pour Villebon, et vous ferai savoir (avec supplication de vous y trouver à cet effet) le lieu où je pourrai avoir l'honneur de vous entretenir. Je suis,

Monsieur,

Votre très-humble cousin et serviteur,

Henri de Bourbon.

Lettre du prince de Conti au marquis de Béthune.

Monsieur, je suis extraordinairement pressé par le comte d'Orval de consentir à l'accommodement qu'il veut faire avec le vicomte de Meaux, pour la terre de Chanrond; et il m'offre même les sûretés pour me décharger de la garantie à laquelle feu monsieur mon père s'était obligé. Néanmoins, je ne lui ai

de chercher à m'enlever mon bien par la voie de la confiscation. J'ai vu passer des temps bien malheureux depuis la mort du roi. Mon cœur a été sensiblement pénétré de cette guerre que j'ai vue s'allumer contre ceux de ma religion. Mille motifs d'y prendre part se présentaient à moi, pour peu que j'eusse eu de disposition à m'étourdir moi-même. J'ai résisté courageusement à cet appât; je n'ai donné aucun sujet au roi de me regarder comme rebelle, ou partisan des rebelles. J'ai obéi ponctuellement à tous les commandemens de sa

voulu donner aucune parole, après celle que j'ai donnée à madame votre belle-mère, de ne rien faire de cette affaire sans vous en avoir donné avis. Et comme il est juste toutefois, pour les uns et pour les autres, que cette affaire soit réglée, et qu'on en sorte le plus tôt qu'il se pourra, j'ai bien voulu remettre mes intérêts entre les mains du comte de Béthune, votre parent, comme je vous supplie d'en vouloir user de même, et de vous soumettre à ce qu'il en ordonnera. Le comte d'Orval et le vicomte de Meaux sont contens de lui remettre leurs intérêts, et d'en passer par son sentiment. Je ne fais pas de doute que vous ne preniez ce parti-là; car autrement je ne pourrais me défendre de prendre le biais qu'on me proposerait, en y prenant mes sûretés. Je vous exhorte de tout mon cœur à ne faire aucune difficulté d'entrer dans cet accommodement. Cependant je suis avec beaucoup de passion,

MONSIEUR,

Votre très-affectionné à vous faire service,

ARMAND DE BOURBON.

De Tolose, ce 19 *octobre* 1656.

majesté; je me suis rendu près d'elle toutes les fois qu'elle a paru le souhaiter. Enfin j'ai eu le bonheur d'être demeuré toute ma vie aussi fidèle aux promesses que j'avais faites au roi mon bienfaiteur qu'aux devoirs d'un bon citoyen.

FIN DU LIVRE VINGT-NEUVIÈME.

LIVRE TRENTIÈME.

SOMMAIRE DU LIVRE TRENTIÈME.

Exposition du projet politique, appelé communément *le grand dessein de Henri IV*. Considérations préliminaires sur l'empire romain, sur l'établissement de la monarchie française, sur ses différens gouvernemens, sous les trois races de nos rois, etc. On prouve la possibilité du grand dessein. Difficulté qu'eut Henri IV à le faire goûter à Sully. Comment ce prince et Élisabeth le formèrent. Obstacles et événemens favorables ou contraires qui survinrent. Utilité générale du projet pour toute l'Europe. Partie du projet qui regarde la religion, consistant à maintenir et à pacifier les religions reçues en Europe, et à chasser les infidèles. Partie politique consistant à établir quinze dominations égales, à réduire la trop grande puissance de la maison d'Autriche, et à partager ce qu'on lui ôtait entre les princes et les républiques de l'Europe : moyens de l'en dédommager, et justice de ce procédé à son égard : modération et désintéressement de la France dans ce partage. Établissement du conseil général de la république chrétienne. Négociations et autres moyens employés auprès des princes et états de l'Europe pour la réussite du grand dessein. Détail des forces et des dépenses nécessaires pour l'exécuter. Marche et disposition des armées des princes confédérés. Ce qui devait en résulter.

LIVRE TRENTIÈME.

Comme il ne doit être question dans tout ce livre que de plans et de projets politiques pour le gouvernement de la France et de toute l'Europe, il me semble que je puis le commencer par des réflexions plus générales sur cette monarchie, et même sur l'empire romain, des débris duquel on sait qu'elle a été formée, aussi-bien que toutes les autres puissances qui composent aujourd'hui le monde chrétien.

Lorsqu'on se représente tous les états par lesquels Rome a passé depuis l'an du monde 3064, qui est celui de sa fondation [1], son enfance, son adolescence, sa virilité, sa caducité, sa décadence, et enfin sa ruine; ses vicissitudes, qui lui sont communes avec les grandes monarchie qui l'ont précédée, feraient presque croire que le temps dispose et se joue des empires comme il fait de toutes les autres parties de la nature. Peut-être même que, portant cette idée plus loin, on découvrirait que le cours des uns, ainsi que celui des autres, est sujet à être troublé par certain mouve-

[1] Le sentiment le plus reçu aujourd'hui est celui de Varron, qui place le temps de la fondation de Rome près de deux cents ans plus tard.

ment extraordinaire, que rien n'empêche d'appeler *des maladies épidémiques*, qui fort souvent hâtent leur destruction, et dont la guérison, devenue plus facile par cette découverte, pourrait les sauver du moins de quelques-unes de ces crises qui leur sont si funestes.

Mais si nous voulons nous attacher à des causes plus naturelles et plus sensibles de la chute de cet empire si vaste et si formidable, nous les aurons bientôt trouvées dans le changement des lois et des mœurs auxquelles il devait son agrandissement; dans le luxe, l'avarice et l'ambition; enfin dans un autre motif, dont l'effet ne pouvait guère être prévenu par aucune puissance humaine; je veux dire, dans l'irruption de ces flots de peuples barbares, Goths, Vandales, Huns, Hérules, Rugiens, Lombards, etc., qui lui donnèrent les uns après les autres, et souvent tous ensemble, de si furieuses secousses, qu'il en fut enfin renversé. Rome fut saccagée trois fois par ces barbares[1]: en 414, sous Honorius, par Alaric, chef des Goths; en 459, par Genseric, roi des Vandales, sous Martien; et en 546, sous Justinien, par Totila et les

[1] Ces trois époques ne sont pas tout-à-fait justes. La première est en 410, au lieu de 414; la seconde, en 455 ou 456; et la troisième, en 552, sous Téjas, successeur de Totila, et dernier roi des Goths. Le pillage dura pendant quarante jours.

Huns. Mais s'il est vrai que dès-lors cette ville n'était plus que l'ombre de ce qu'elle avait été; s'il faut la regarder comme déchue de l'empire du monde, lorsque sa faiblesse et les abus de son gouvernement faisaient regarder cet événement non plus simplement comme inévitable, mais comme très-proche, et déjà arrivé en partie, l'époque de sa chute pourrait être marquée long-temps avant le règne de Valentinien III, auquel c'est faire grâce que de le nommer le dernier empereur d'Occident[1]; plusieurs des empereurs auxquels il succéda, n'ayant été, à parler juste, que des tyrans qui déchiraient cet empire entre eux, et en laissaient aller les lambeaux aux barbares, à qui leurs conquêtes y donnaient le même droit.

Rome vit pourtant encore briller par intervalles quelques lueurs de rétablissement. La plus sensible fut le règne du grand Constantin, dont les victoires redonnèrent un seul chef à tout ce corps : mais il fit lui-même, sans y penser, pour la destruction d'un ouvrage qui lui avait tant coûté, beaucoup plus que n'avait pu faire toute la mauvaise conduite de ses prédécesseurs, lorsqu'il

[1] Il serait injuste de refuser le nom d'*empereur d'Occident* à Valentinien III, à Honorius, etc. Il ne faut pas prendre à la rigueur les expressions dont se sert ici notre auteur, mais seulement dans le sens d'un empire affaibli, et qui touche au moment de sa chute.

imagina de transporter tous les droits de Rome à sa nouvelle Constantinople; et il acheva de rendre cette erreur sans remède en partageant également son empire entre ses trois enfans. Théodose, qui heureusement, ou par un effet de sa grande valeur, se retrouva dans la même circonstance que Constantin, n'aurait peut-être pas fait la même faute; mais l'exemple avait pris force. D'un seul empire la nécessité l'obligea d'en faire deux. Arcadius eut l'Orient, et Honorius l'Occident, et depuis ce temps-là il n'y eut plus ni espérance, ni occasion de les réunir.

Dans l'ordre des choses naturelles, la destruction de l'une servant à la production d'une ou de plusieurs autres, à mesure que les parties de l'empire d'Occident les plus éloignées s'en détachaient, il s'y élevait des royaumes, qui pourtant ne portèrent pas tout d'abord ce nom. Le plus ancien de tous, sans contredit, puisqu'on peut faire concourir sa naissance avec la huitième année de l'empire d'Honorius, est celui qui fut fondé dans les Gaules par les Français, ainsi nommés de la Franconie, d'où les Gaulois des environs de la Moselle les appelèrent, pour leur aider à se délivrer de l'oppression des armées romaines. La coutume de ces Francs ou Français, étant de donner le nom de *roi* à celui qu'ils choisissaient pour leur commander, si le premier et le second

de ces chefs ne l'ont pas porté, il est certain du moins que le troisième, qui est Mérovée, et encore plus Clovis, qui fut le cinquième, en furent revêtus [1], et quelques-uns d'eux le soutinrent avec tant de gloire, entre autres Pepin et Charles Martel, auxquels on ne peut le refuser sans injustice, que Charlemagne, leur digne héritier, parvint jusqu'à faire revivre dans la Gaule une image, imparfaite, à la vérité, de cet empire d'Occident alors éteint, avantage auquel contribuaient naturellement une multitude infinie d'habitans très-propres à la guerre, et une grande fertilité pour tout ce qui sert aux différens besoins des hommes, joint à une extrême commodité pour le commerce, la situation de la France la

[1] Toute cette critique est assez juste. Long-temps avant l'année 445, ou, selon les PP. Peteau et Sirmond, Clodion s'établit le premier en-deçà du Rhin par la prise de Cambrai, etc., et dès le règne de Valentinien II, les chefs des Francs ont porté le nom de *rois*. L'habitation de ce peuple au-delà du Rhin a commencé vers le milieu du troisième siècle, et s'étendait environ depuis le Texel jusqu'à Francfort. Ce soulèvement d'une partie des Gaules contre les Romains arriva en 434, la douzième année du règne de Valentinien III. Et l'opinion de l'auteur sur l'établissement des Francs dans les Gaules, est confirmée par un savant académicien (feu l'abbé du Bos), qui a répandu toutes les lumières possibles sur ce point de critique. *Histoire critique de l'établissement de la monarchie française dans les Gaules*, t. 1, liv. 1, chap. 17; liv. 2, chap. 7 et 8.

rendant le centre des quatre principales dominations de la chrétienté, l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne et la Grande-Bretagne, avec les Pays-Bas.

Disons un mot sur chacune des trois races qui composent la suite de nos rois. Je ne vois dans la première que Mérovée, Clovis Ier et Clotaire II; Charles Martel, Pepin le Bref et Charlemagne dans la seconde, qui se soient tirés du pair des rois. Ces six ôtés de trente-cinq que l'on compte dans ces deux races, tous les autres furent, par leurs vices ou par leur incapacité, de méchans rois, ou des ombres de rois, parmi lesquels on peut encore distinguer Sigebert et Dagobert par quelques bonnes qualités, et Louis le Débonnaire par une grande dévotion, qui n'aboutit pourtant qu'à lui faire regretter dans un cloître la perte de sa liberté, de son royaume et de l'empire.

Cette race carlovingienne ayant régné obscurément et fini de même, la couronne passa dans une troisième, dont les quatre premiers rois sont, à mon sens, des modèles parfaits d'un bon et sage gouvernement. Le royaume qu'ils eurent à conduire avait beaucoup perdu de sa première splendeur, puisque, de l'immense étendue qu'il avait eue du temps de Charlemagne, il était réduit à peu près aux mêmes bornes dans lesquelles il est renfermé aujourd'hui, avec cette différence que,

quand ils auraient eu la pensée de le rétablir, la forme de son gouvernement, qui les mettait à la merci des grands et du peuple, en possession de choisir et de maîtriser ses souverains, ne leur laissait aucun moyen d'y parvenir. Le parti qu'ils prirent fut de condamner au silence le pouvoir arbitraire, et de faire régner en sa place l'équité elle-même, espèce de domination qui n'a jamais excité l'envie. Rien ne se fit plus sans y appeler les grands et les principales villes, et presque toujours par la décision des états assemblés. Une conduite si modérée coupa pied à toutes les brigues et étouffa toutes sortes de complots, toujours fâcheux pour l'état ou pour le souverain. L'ordre, l'économie, la distinction du mérite, une justice exacte, toutes les vertus qu'on cherche dans un chef de famille, caractérisèrent ce nouveau gouvernement, et produisirent ce qu'on n'a jamais vu, et ce qu'on ne verra peut-être jamais, je veux dire une paix de cent vingt-deux ans consécutifs. Ce que ces princes y gagnèrent pour eux-mêmes en particulier, et que toute l'autorité de la loi salique ne leur aurait jamais valu, ce fut l'avantage d'introduire dans leur maison l'hérédité de la couronne. Ils eurent encore besoin pour cela de recourir à la précaution de ne déclarer leurs fils aînés pour leurs successeurs qu'après avoir modestement demandé le suffrage des peuples, avoir

fait précéder une espèce d'élection, et ordinairement les avoir fait sacrer de leur vivant, et asseoir à côté d'eux sur le trône.

Philippe II, que Louis VII, son père, fit de même sacrer et régner avec lui, fut le premier qui s'écarta de cette façon de procéder entre le souverain et son peuple. Plusieurs victoires remportées sur les étrangers et sur ses propres sujets, qui lui firent donner le surnom d'Auguste, lui servirent à s'ouvrir un chemin à l'autorité absolue, et cette idée s'imprima ensuite si fortement dans l'esprit de ses successeurs, à l'aide des favoris, des ministres et des principaux officiers de guerre, qu'ils crurent faire un coup de la plus profonde politique en s'attachant à détruire des maximes dont l'utilité pour le bien général et particulier venait d'être encore si bien confirmée par l'expérience, sans craindre, ou peut-être sans prévoir toutes les suites malheureuses qu'une entreprise de cette nature contre une nation idolâtre de sa liberté pouvait et même devait nécessairement avoir [1]. Il leur fut facile d'en juger par les remèdes

[1] Voici l'un des endroits qui ont donné lieu à la remarque que j'ai faite dans la préface de cet ouvrage, que les compilateurs des anciens mémoires de Sully se sont donné la liberté de mêler leur sentiment propre, au sujet du gouvernement, avec celui de l'auteur, et de manière que, ne pouvant pas facilement les séparer, ni même les bien distinguer aujourd'hui,

auxquels le peuple eut aussitôt recours pour se soustraire au joug dont il se voyait menacé. Jamais on n'obtint de lui que cette sorte d'obéissance forcée, qui fait embrasser avec plus d'avidité

le traducteur se voit obligé de dire, malgré lui, le pour et le contre sur la même matière. Après tout ce qu'on a vu avancer au duc de Sully contre l'autorité populaire et l'anarchie, et en particulier contre les abus des assemblées des états-généraux, la contradiction serait trop grossière, que tous ces endroits pussent être de la même main que celui-ci. Il y en a deux ou trois autres semblables dans tout l'ouvrage, que j'ai eu soin de marquer par des notes.

L'abbé du Bos, partant du même principe que l'auteur, en a tiré des conséquences toutes contraires, et aussi justes que celles-ci le sont peu. (*Ibid.*) On ne saurait mieux faire que de renvoyer à cet excellent ouvrage, dont l'objet est de réfuter l'erreur dans laquelle est tombé l'auteur de ce morceau de nos mémoires. « Cette erreur, dit-il, *discours préliminaire*, « page 51, conduit à penser que tout ce qu'ont fait les suc- « cesseurs de Hugues Capet en faveur de l'autorité royale, « soit en affranchissant les sujets des seigneurs, soit en met- « tant des officiers royaux dans tous les fiefs de quelque di- « gnité, soit en ôtant aux seigneurs le droit de convoquer « leurs vassaux pour faire la guerre contre d'autres seigneurs, « soit en prenant d'autres voies permises aux souverains, ait « été un attentat contre la première constitution de la monar- « chie. On regarde donc après cela comme tyrans, des Louis « le Gros, Philippe-Auguste, et les plus grands rois de la troi- « sième race, bien qu'ils n'aient fait aucune chose que de re- « vendiquer les droits imprescriptibles de la couronne et les « droits du peuple sur les usurpateurs qui s'étaient emparés « des uns et des autres, dans le neuvième siècle et dans le « dixième. En effet, ces princes, loin de donner atteinte à l'an-

tous les moyens de désobéir. De là mille guerres cruelles. Celle qui livra la France en proie aux Anglais, celles qu'on eut avec l'Italie, la Bourgogne, l'Espagne, ne peuvent être imputées qu'aux dissensions civiles qui les précédèrent, et dans lesquelles les plus faibles, étouffant la voix de l'honneur et de l'intérêt de la nation, appelèrent l'étranger au secours de leur liberté : triste et honteux remède, employé constamment depuis ce temps-là, et de nos jours même, par la maison de Lorraine, dans une ligue dont la religion ne fut que le prétexte. Un second mal qui, pour paraître d'abord d'un genre différent, n'en part pas moins, selon moi, de la même source, c'est le déréglement des mœurs, la soif des richesses, la manie d'un luxe monstrueux, causes et effets tour à tour, ou tout à la fois, de nos misères.

Voilà quelles ont été les variations de notre malheureuse politique, soit quant à la forme de gouverner, successivement assujettie à la volonté du peuple, du soldat, des grands, des états,

« cienne constitution du royaume, en recouvrant une partie « de leurs droits, n'ont fait que rétablir, autant qu'ils le pou- « vaient, l'ancien ordre. » Ce qu'il prouve ensuite démonstrativement dans tout le livre sixième de son ouvrage. Voyez aussi les mémoires de Foncemagne, tant sur la loi salique, que sur la succession à la couronne, que nous avons cités ci-devant.

des rois, soit quant à la personne même de ces derniers, dépendante, élective, héréditaire, absolue.

On a vu d'avance dans ce tableau quel jugement on doit porter sur la troisième race de nos rois. Nous trouvons mille choses à admirer dans Philippe-Auguste, saint Louis, Philippe le Bel, Charles le Sage, Charles VII, Louis XII. Quel dommage que tant de vertus ou de grandes qualités n'aient pas porté sur d'autres fondemens! Qu'avec plaisir on leur donnerait le titre de grands rois, si l'on pouvait se cacher que leurs peuples ont été malheureux! Que n'y aurait-il pas à dire en particulier de Louis IX? Des quarante-quatre années qu'il régna, les vingt premières offrent un spectacle, qui n'est pas indigne d'être comparé avec les onze dernières de Henri le Grand. Mais je crains bien que toute leur gloire ne soit détruite par les vingt-quatre suivantes, lorsqu'on y verra que des impôts excessifs, pour satisfaire une dévotion mal entendue et ruineuse, des sommes immenses transportées dans les pays les plus éloignés pour le rachat des prisonniers, tant de milliers de citoyens sacrifiés, tant d'illustres maisons éteintes, remplirent la France d'un deuil général, et tout ensemble d'une calamité universelle.

Convenons une bonne fois de principes, s'il est

possible; et après que, sur une expérience mille fois réitérée, nous aurons regardé comme décidé ce qui devrait l'être il y a long-temps, que le bonheur des hommes ne saurait jamais naître de la guerre, parcourons, sur cette idée, l'histoire de notre monarchie. Nous passerons à Clovis et à ses prédécesseurs, à leurs guerres, en quelque sorte nécessaires pour le fondement d'une domination qui ne faisait qu'éclore. Mais que dirons-nous de celles qui, pendant un espace de cent soixante ans entiers, agitèrent les quatre enfans de Clovis, les quatre enfans de Clotaire II, et leurs descendans; de celles qui, pendant cent soixante-douze autres années, à commencer à Louis le Débonnaire, déchirèrent le royaume? Le reste est pis encore. La plus légère teinture de notre histoire suffit pour se convaincre qu'il n'y a point eu de véritable paix depuis Henri VIII jusqu'à celle de Vervins, et qu'en tranchant le mot, tout ce long intervalle peut être appelé une guerre de près de quatre cents ans. Après, dis-je, qu'il sera demeuré constant par cet examen, que nos rois n'ont guère jamais su que faire la guerre, nous leur rendrons d'ailleurs toute la justice qui leur est due; mais nous nous montrerons un peu plus difficile sur le titre de grands, de véritablement, et en toute manière, grands rois.

J'avoue cependant (car il serait injuste de ne

faire qu'à eux seuls un crime de ce qui est proprement le crime de toute l'Europe), que plusieurs de ces princes se sont souvent trouvés dans des circonstances où leurs guerres, étant justes et même nécessaires, deviennent pour eux le sujet d'une solide et véritable gloire, où même il ne leur en restait point d'autre à acquérir. C'est alors que la manière dont plusieurs de ces guerres ont été prévues, préparées et conduites, nous fera découvrir dans leur cabinet des coups de politique, et dans leur personne des chefs-d'œuvre de valeur dignes de tous nos éloges. D'où peut donc provenir l'erreur de tant d'exploits, en apparence si glorieux, et dont pourtant tout le fruit n'a presque jamais été que de désoler la France et l'Europe? de l'Europe entière, je le répète, qui ne fait à peine que s'apercevoir aujourd'hui que, dans l'état où elle se trouve, où elle est même depuis plusieurs siècles, toute entreprise par laquelle on prétendra ou l'assujettir, ou seulement augmenter trop considérablement quelqu'une de ses principales monarchies aux dépens des autres, ne peut jamais être qu'une entreprise chimérique et impossible. Aucune de ces grandes monarchies ne saurait être renversée que par le concours des causes supérieures à toute force humaine. Il ne doit donc être question que de les faire subsister toutes avec quelque égalité. Tout prince qui pensera au-

trement fera ruisseler le sang dans toute l'Europe, sans pouvoir jamais en changer la face.

Lorsque j'ai remarqué que la France n'avait plus aujourd'hui toute l'étendue qu'elle avait au temps de Charlemagne, mon intention n'a pas été assurément de faire regarder cette diminution comme un mal. Dans le malheur inévitable d'avoir de temps en temps pour rois des princes ambitieux, c'en serait un bien plus grand encore que tout concourût à flatter cette ambition; aussi a-t-on toujours remarqué que plus les royaumes sont grands, plus ils sont sujets à de grands malheurs. Le fondement de la tranquillité du nôtre en particulier dépend de le tenir renfermé dans les bornes qu'il a aujourd'hui. Un climat, des lois, des mœurs, des langues qui n'ont rien de semblable aux nôtres; des mers, des chaînes de montagnes presque inabordables, voilà autant de barrières qu'on peut regarder comme posées par la nature même. Que manque-t-il d'ailleurs à la France? Ne sera-t-elle pas toujours le plus riche et le plus puissant royaume de l'Europe? Non, les Français n'ont plus rien à désirer, sinon que le ciel leur donne des rois pieux, bons et sages, et ces rois n'auront rien à faire que d'employer leur puissance à tenir l'Europe en paix. Aucune entreprise ne peut plus ni leur réussir, ni leur être profitable, que celle-là.

Et voilà de quelle nature était celle que Henri IV était à la veille de commencer, lorsqu'il plut à Dieu de l'appeler à lui, trop tôt de quelques années pour le bonheur du monde. Voilà ce qui la rendait si différente de tout ce qu'on a vu jusqu'ici entreprendre aux têtes couronnées. Voilà par où il aspirait au nom de *Grand*. Ses vues ne lui étaient point inspirées par une petite et misérable ambition, ni bornées à un léger et bas intérêt. Il voulait rendre la France éternellement heureuse; et comme elle ne peut goûter cette parfaite félicité, qu'en un sens toute l'Europe ne la partage avec elle, c'était le bien de toute la chrétienté qu'il voulait faire, et d'une manière si solide, que rien à l'avenir ne fût capable d'en ébranler les fondemens.

Je me doute bien que ce projet [1] sera regardé

[1] Les mémoires de Sully sont le seul monument qui ait conservé à la postérité le détail du grand dessein de Henri IV. On ne le voit dans aucun des historiens, auteurs de mémoires, et écrivains et contemporains de ce prince. La plupart d'eux n'ont pas même effleuré cette matière, parce que sans doute ils n'en savaient pas assez pour pouvoir en parler. On n'a commencé à en discourir que depuis que les mémoires de Sully, où il est si bien développé, ont vu le jour; et de tous ceux qui l'ont fait depuis environ la seconde moitié du dix-septième siècle, je n'en trouve presque aucun qui ait mis en question la possibilité de ce grand projet, parce qu'apparemment on était encore assez proche du temps où il avait été formé pour se convaincre, et par la propre bouche de ceux

tout d'abord comme une de ces magnifiques chimères, de ces oisives spéculations politiques, auxquelles se livre un esprit ami des idées singulières. Ceux qui en jugeront ainsi ne peuvent

mêmes qui avaient pu être témoins des préparatifs et des arrangemens qui s'étaient faits, que toutes les mesures avaient été prises précisément de la manière dont le duc de Sully le rapporte, et par conséquent qu'il ne souffrait pas, à beaucoup près toute la difficulté qu'on a cru y apercevoir depuis.

L'auteur du discours manuscrit de la bibliothèque du roi, que j'ai cité dans la préface, et qui me paraît être le plus ancien mémoire que nous ayons de ce temps-là, ne doute point que ce dessein n'eût eu toute son exécution. Après lui, Péréfixe, qui nous en a donné un abrégé fort juste dans la troisième partie de son *Histoire de Henri le Grand,* dit positivement qu'il aurait réussi, et en fournit les preuves, p. 384 et suivantes [1]. Le continuateur de de Thou ne s'éloigne pas de ce sentiment dans le peu qu'il en touche, années 1609 et 1610. Le maréchal de Bassompierre en dit aussi quelque chose, t. 1 de son journal, sans l'improuver. On peut joindre à ces autorités celle de l'auteur de la vie du duc d'Épernon et de quelques autres, qui tous semblent être du même avis. Enfin, jusqu'au commencement du siècle présent, il paraît que sur ce point il n'y a eu qu'une voix, à laquelle plusieurs de nos historiens modernes ont aussi joint la leur.

Vittorio Siri (*Mem. recond.*, tom. 1, pag. 29, 514; tom. 2, p. 45, etc.) est le premier, que je sache, qui ait traité cette grande entreprise d'*absurde* et d'*impossible.* Mais l'ignorance qu'il montre sur toute cette affaire, même dans les points les moins contestés, son attachement à la politique espagnole, l'éloignement de la personne de Henri IV et de celle de son

[1] Édition de Ledoux, 1822.

être que cette sorte de gens à qui la première impression d'une imagination prévenue tient lieu de règle, ou ceux à qui l'éloignement des temps et l'ignorance des circonstances feront confondre

ministre, qui se fait sentir partout dans cet écrivain, le rendent très-justement récusable sur ce chapitre. Ce sentiment a été adopté après lui par l'auteur de l'histoire de la mère et du fils, t. 1, p. 44, et par la même raison d'attachement à la reine, mère de Louis XIII. D'ailleurs cet écrivain, quel qu'il soit, qui n'apporte guère d'autre preuve de son opinion que l'âge de près de soixante ans qu'avait alors Henri IV, paraît si peu au fait, qu'on dirait qu'il a ignoré les précautions qu'on avait apportées pour que cet ouvrage se trouvât consommé en trois ans, et qu'il combat l'opinion du duc de Sully sans la connaître.

Je déférerais beaucoup plus à l'autorité de quelques politiques modernes, qui regardent comme impossible que la face de toute l'Europe eût pu être changée au point que se le proposait Henri IV, et qui trouvent d'ailleurs qu'on a imaginé de nos jours un moyen beaucoup plus heureux de maintenir l'équilibre dans l'Europe que celui par lequel on faisait renaître l'ancien conseil des Amphictyons, je veux dire la précaution de faire accéder toutes les principales puissances aux traités, même particuliers, et de les en rendre garantes. Tous les malheurs que nous a apportés la guerre montrent assez que cette précaution n'est rien moins que suffisante. Et pour ce qui est du fond de la question, je conviendrai avec eux que l'Europe ne peut que très-difficilement être constituée aujourd'hui dans l'état où a voulu la mettre Henri le Grand; mais je ne laisse pas de croire, sans prétendre assujettir personne à mon sentiment, que ceux qui traitent de chimère le projet de ce prince ne font pas toute l'attention nécessaire aux circonstances d'un temps où l'Europe, tant de fois

la plus sage et la plus noble des entreprises qui jamais aient été formées avec ces capricieux projets dont on a vu de tout temps se repaître les princes entêtés de leur pouvoir. Je conviens que, si l'on examinait avec attention ce que font entre-

à la veille de se voir la proie de la maison d'Autriche, désolée par les guerres sanglantes que la différence des religions y avait excitées et y excitait tous les jours, était comme forcée de recourir à un moyen extrême, pour finir toutes ses misères.

Je ne puis mieux faire cette remarque que par ces paroles de l'abbé de Saint-Pierre, dans son discours sur le grand homme : « De là on voit que, si Henri IV, roi de France, eût « exécuté son projet, si fameux et si sensé, pour rendre la paix « perpétuelle et universelle entre les souverains, il aurait pro- « curé le plus grand bienfait qu'il soit possible, non-seulement « à ses sujets, mais encore à toutes les nations chrétiennes, et « même, par une suite nécessaire, au reste de la terre; bien- « fait auquel toutes les familles, vivantes et futures, eussent « participé durant tous les siècles à venir; bienfait qui emporte « l'exemption des maux immenses et innombrables que cau- « sent les guerres civiles et étrangères; bienfait qui eût pro- « duit tous les biens qui résultent nécessairement d'une paix « universelle et inaltérable : s'il eût exécuté, dis-je, ce mer- « veilleux projet, il eût été, sans comparaison, le plus grand « homme qui ait été et qui sera jamais. » Après quelques autres réflexions sur les moyens de rendre ce projet encore plus facile, ce judicieux écrivain ajoute : « Au reste, ce prince a tou- « jours eu l'honneur de la plus importante invention et de la « plus utile découverte qui ait paru sur la terre pour le bon- « heur du genre humain. L'exécution de cette grande entre- « prise peut bien être réservée par la Providence au plus grand « homme de la postérité. »

prendre la vanité, la confiance en sa bonne fortune, l'ignorance, la peur même et la paresse, on serait surpris de voir les souverains se jeter tête baissée dans des desseins spécieux, à la vérité, mais qui n'ont quelquefois pas le moindre degré de possibilité. L'esprit humain s'attache avec tant de complaisance, disons plus, avec tant de fureur, à tout ce qui lui semble beau et brillant, qu'il serait très-fâché qu'on lui fît sentir que ces objets n'ont souvent rien de réel ni de solide; mais en cela, comme en toute autre chose, il y a aussi l'excès contraire à éviter : c'est que, comme on manque à exécuter les grandes choses parce qu'on s'y porte trop faiblement, on manque aussi à les connaître et à les apprécier au juste parce qu'on les mesure avec des règles trop raccourcies. J'ai été moi-même sur cet article plus difficile à persuader peut-être qu'aucun de ceux qui liront ces mémoires, par un effet de ce caractère froid, précautionné et peu entreprenant, par lequel je me suis donné à connaître.

Je me souviens que, la première fois que j'entendis le roi me parler d'un système politique par lequel on pouvait partager et conduire toute l'Europe comme une famille, j'écoutai à peine ce prince. M'imaginant qu'il ne parlait ainsi que pour s'égayer, ou peut-être pour se faire honneur de penser sur la politique avec plus d'étendue et de

pénétration que le commun des hommes, ma réponse fut moitié sur le ton de plaisanterie, moitié sur celui de compliment. Henri n'alla pas plus loin pour cette fois. Il m'a souvent avoué depuis qu'il m'avait long-temps caché tout ce qui lui roulait dans l'esprit sur cette matière, par la honte qu'on a de proposer des choses qui peuvent paraître ridicules ou impossibles. Je fus étonné que quelque temps après il remit entre nous deux la conversation sur ce même sujet, et que dans la suite il revenait d'année en année à m'en entretenir avec des arrangemens et des éclaircissemens nouveaux.

J'avais été fort éloigné de m'en occuper sérieusement. Si mon esprit s'y était arrêté quelques instans, le premier aspect d'un dessein qui supposait la réunion de tous les états de l'Europe, des dépenses immenses dans un temps où la France ne pouvait subvenir à ses propres besoins, un enchaînement d'incidens qui me parut aller à l'infini, tout cela m'avait fait aussitôt rejeter cette pensée comme inutile. Je me défiai même qu'il n'y eût ici quelque illusion. Je me rappelais quelqu'une de ces entreprises dans lesquelles on avait cru pouvoir intéresser l'Europe; je m'arrêtais principalement à celles qu'avait formées quelques-uns de nos rois sur de beaucoup moindres objets, et je me sentais dégoûté de celle-ci, par

le mauvais succès de toutes les autres. La disposition des princes de l'Europe à prendre ombrage de la France dès que celle-ci leur aurait aidé à dissiper leurs craintes sur la trop grande puissance de l'Espagne, me paraissait seule un obstacle insurmontable.

Fortement prévenu de cette idée, je ne cherchai plus qu'à détromper Henri, qui, surpris de son côté, de ne me voir d'accord avec lui sur aucun point, entreprit d'abord et vint aisément à bout de me persuader que ce ne pouvait être que par préjugé que je blâmais ainsi indistinctement toutes les parties d'un projet où il était sûr du moins que tout n'était pas blâmable. Je ne pus refuser à ses prières de m'appliquer à le bien comprendre. Je m'en formai une idée plus juste; j'en rassemblai toutes les branches, que je liai entre elles; j'en étudiai toutes les proportions, et pour ainsi dire toutes les dimensions; j'y trouvai une suite et une dépendance mutuelles qui ne m'avaient point paru sensibles tant que je n'avais envisagé la chose que confusément. L'utilité qui en résultait pour toute l'Europe fut ce qui me frappa davantage, comme ce qui est en effet le plus clair; mais les moyens furent, par la même raison, ce qui m'arrêta le plus long-temps, la situation générale des affaires en Europe, et des nôtres en particulier, paraissant de tout point contraire à l'exécution:

je ne faisais point assez d'attention que, cette exécution pouvant être remise autant qu'on le jugerait à propos, nous avions pour nous y préparer toutes les ressources que le temps offre à ceux qui savent en tirer parti. Je me convainquis à la fin que, quelle que parût être cette disproportion des moyens à l'effet, une suite d'années, pendant lesquelles on dirigerait constamment vers son objet toutes ses démarches, tant dans les négociations que dans la finance, et le reste des choses nécessaires, aplanirait bien des difficultés. C'est en effet quelque chose de bien singulier que ce point, qui paraissait et était réellement le plus difficile de tous, est devenu enfin le plus facile.

Lorsque je me fus mis ainsi dans le véritable point de vue des choses, que j'eus tout pesé, tout calculé, et ensuite tout prévu et tout préparé, je me sentis persuadé que le dessein de Henri le Grand était tout ensemble juste dans son principe, possible et même facile dans toutes ses parties, et infiniment glorieux dans tous ses effets; en sorte que, comme on l'a vu dans mille endroits de cet ouvrage, je fus le premier à rappeler le roi à ses engagemens, et à faire valoir souvent contre lui-même ses propres raisons.

L'habitude où était ce prince de porter continuellement ses vues sur tout ce qui était autour

de lui, effet des conjonctures singulièrement tristes et embarrassantes où il s'était trouvé dans presque tous les instans de sa vie, lui avait fait former ce dessein dès le temps où, appelé à la couronne par la mort du roi Henri III, il regarda l'abaissement de la maison d'Autriche comme quelque chose d'absolument nécessaire pour pouvoir s'y soutenir. Si la première idée ne lui en vint pas d'Élisabeth [1], il est certain du moins que cette grande reine l'avait imaginé de son côté long-temps auparavant, comme un moyen de venger toute l'Europe des attentats de son ennemi commun. Les troubles qui remplirent toutes les années sui-

[1] Le duc de Sully d'aujourd'hui possède l'original d'une fort belle lettre de Henri le Grand, qu'on présume avoir été écrite à la reine Élisabeth, quoique cette reine ne soit nommée ni dans le corps de la lettre, ni dans la suscription qui porte ces mots : *A celle qui mérite un lôs immortel.* Les termes dans lesquels Henri parle de certain projet politique, qu'il appelle *la plus excellente et rare entreprise que créature sût avoir préméditée en sa pensée, chose plus céleste qu'humaine*; les louanges qu'il donne à ce discours *si bien lié, si rempli de démonstrations de ce qui serait nécessaire pour le gouvernement des empires et monarchies.....*; à ces *conceptions et résolutions* dont on ne doit attendre que des *issues très-remarquables d'honneur et de gloire* : tout cela ne peut se rapporter qu'à la personne d'Élisabeth, ni tomber que sur le grand dessein dont il est question ici, et sur lequel la reine d'Angleterre venait apparemment de commencer à s'ouvrir à Henri par lettres. Celle-ci est datée de Paris, du quinzième jour de juillet, mais sans date d'année.

vantes, la guerre qui leur succéda en 1595, celle qui survint contre la Savoie après la paix de Vervins, jetèrent Henri dans des embarras qui l'obligèrent à renoncer à toute autre sorte d'affaires. Ce ne fut qu'après son mariage, et la paix étant bien affermie, qu'il put reprendre la pensée de son premier dessein, qui paraissait plus impossible, ou du moins plus éloigné que jamais.

Il le communiqua néanmoins par lettres à Élisabeth; et ce fut ce qui leur inspira une si forte envie de s'aboucher en 1601, lorsque cette princesse vint à Douvres, et qu'il s'avança jusqu'à Calais. Ce que le cérémonial d'une semblable entrevue ne leur permit pas de faire, je l'ébauchai du moins dans le voyage qu'on a vu que je fis vers cette princesse. Je la trouvai fortement occupée des moyens de faire réussir ce grand projet; et malgré les difficultés qu'elle imaginait dans ces deux points principaux, la conciliation des religions et l'égalité des puissances, elle me parut ne point douter qu'on ne pût le faire réussir. Elle se rassurait sur un motif dont j'ai bien connu depuis toute la justesse; c'est que, ce plan n'ayant, après tout, rien de contraire qu'aux vues de quelques princes ambitieux, et connus pour tels dans l'Europe, cette difficulté, qui en faisait mieux sentir la nécessité, en acheminerait aussi plutôt qu'elle n'en retarderait le succès. Elle disait encore qu'il

aurait été à souhaiter qu'il eût pu s'exécuter par toute autre voie que par celle des armes, qui a toujours quelque chose d'odieux : mais qu'elle convenait que du moins on ne pouvait guère le commencer autrement. Une très-grande partie des articles, des conditions et des différens arrangemens est due à cette reine, et montre bien que du côté de la pénétration, de la sagesse et de toutes les autres qualités de l'esprit, elle ne cédait à aucun des rois les plus dignes de porter ce nom.

On ne peut regarder que comme un très-grand malheur que Henri ne pût point, dès ce moment-là, seconder les intentions de la reine d'Angleterre, qui voulait que, sans perdre un moment, on mît la main à l'œuvre; mais à peine osait-il espérer, lorsqu'il jetait ainsi les fondemens de cet édifice, de voir le temps d'y mettre la dernière main. Le rétablissement de son royaume, dans toutes les parties par où il était affligé, était un ouvrage de plusieurs années, et malheureusement il en avait déjà quarante-huit avant qu'il eût pu y travailler. Il ne laissa pas de le presser avec toute l'ardeur possible. L'édit de Nantes avait déjà été fait dans cette vue. Tous les autres moyens de s'attirer le respect et la confiance des princes de l'Europe commencèrent ainsi à être mis en œuvre, en même temps que

nous nous appliquions, lui et moi, avec une patience infatigable, à l'arrangement intérieur du royaume. La mort du roi d'Espagne nous parut l'événement le plus heureux pour notre dessein; mais celle d'Élisabeth y porta un coup si sensible, qu'il s'en fallut peu qu'elle ne nous le fît abandonner tout-à-fait. Henri n'attendait point des rois du Nord, ni du roi Jacques, successeur de cette princesse, lorsqu'il eut connu le caractère de son esprit, qu'aucun d'eux consentît d'aussi bonne grâce que faisait la reine d'Angleterre à partager ce fardeau avec lui. Cependant les nouveaux alliés qu'il gagnait chaque jour en Allemagne, et dans l'Italie même, le consolèrent un peu de cette perte. La trève des Pays-Bas avec l'Espagne peut aussi être mise au nombre des incidens peu favorables.

Mais si nous voulions compter ensuite tout ce qui survint d'obstacles dans l'intérieur du royaume de la part des protestans, des catholiques, du clergé, du conseil même de sa majesté, il pourrait sembler que tout conspirât à le faire échouer. Croirait-on que Henri n'eût pas pu trouver un seul homme avec moi dans tout son conseil auquel il ne risquât rien à dévoiler le fond de ses projets; et que tout le respect qu'on lui devait empêchait à peine de traiter d'extravagance le peu qu'il se hasarda, avec toute la circonspection

possible, d'en découvrir à ceux qui paraissaient les plus dévoués à toutes ses volontés? Rien ne le rebuta. Plus habile politique et meilleur juge que tout son conseil, et que tout son royaume, dès qu'il vit que, malgré tous ces obstacles, les affaires se mettaient d'elles-mêmes, au-dedans comme au-dehors, dans une situation favorable, il tint le succès pour infaillible.

Était-ce au fond une grande témérité que d'en juger ainsi? Qu'est-ce que ce prince exigeait de l'Europe en cette occasion? rien autre chose sinon qu'elle se prêtât aux moyens qu'il a imaginés pour la placer dans la position où elle tend depuis long-temps par tous ses efforts à se voir établie. On le lui facilite, et sans qu'il lui en coûte à beaucoup près ce qu'une grande partie de ses princes aurait volontiers sacrifié, et même a souvent sacrifié pour un avantage beaucoup moins réel, moins certain et moins durable. Le profit qu'on leur assure, outre le bien inestimable de la paix, surpasse de beaucoup la dépense à laquelle on les engage. Quelle raison, encore un coup, voit-on qu'ils puissent avoir de s'y opposer? et s'ils ne s'y opposent pas, que fera la maison d'Autriche contre des puissances à qui l'envie et le plaisir de la dépouiller d'un bien dont elle ne s'est servie jusqu'ici que pour les opprimer suscitent autant d'ennemis déclarés qu'elle en a de secrets,

toutes les parties de ce dessein, et comment il devait s'exécuter. Commençons par ce qui regarde la religion.

Deux religions ont cours dans l'Europe chrétienne, la religion romaine et la religion réformée; mais comme celle-ci a admis plusieurs modifications dans son culte qui la rendent, sinon aussi différente de la religion romaine, du moins aussi éloignée de se réunir, il faut nécessairement la partager en deux religions, à la première desquelles on conservera son nom de *réformée*, et l'autre pourra s'appeler la *religion protestante*. Ces trois religions règnent en Europe d'une manière très-variée. L'Italie et l'Espagne sont demeurées en possession de la religion romaine, sans mélange d'aucune autre. La religion réformée ne subsiste en France avec la romaine qu'à la faveur des édits, et y est la plus faible. L'Angleterre, le Danemarck, la Suède, les Pays-Bas, la Suisse, sont aussi mélangés, avec la différence que c'est la religion protestante qui y domine; les autres

ajouter au témoignage de Siri, *ibid.*, lorsqu'il donne à entendre que Henri le Grand n'était possédé uniquement que de la passion d'amasser des trésors; qu'il fallut que son ministre le forçât comme malgré lui à entrer dans le projet, et que le duc de Sully, qu'il croit en être le seul auteur, n'y était lui-même si fort attaché que par pure opiniâtreté, et peut-être par son propre intérêt.

n'y sont que tolérées. L'Allemagne les réunit toutes trois, et même, dans plusieurs de ses cercles, les regarde de même œil, ainsi que la Pologne. Je ne parle point de la Moscovie ou Grande Russie. Ces vastes pays, qui n'ont pas moins de six cents lieues de long sur quatre cents de large, étant en grande partie encore idolâtres, et en partie schismatiques comme les Grecs et les Arméniens, mais avec mille pratiques superstitieuses, qui ne leur laissent presque aucune conformité avec nous; outre qu'ils appartiennent à l'Asie, pour le moins autant qu'à l'Europe, on doit presque les regarder comme un pays barbare, et les mettre dans la même classe que la Turquie, quoique depuis cinq cents ans on lui donne rang parmi les puissances chrétiennes.

Chacune de ces trois religions se trouvant aujourd'hui établie en Europe, de manière qu'il n'y a aucune apparence qu'on pût venir à bout d'y en détruire aucune des trois, et que l'expérience a suffisamment montré l'inutilité et les dangers de cette entreprise, il n'y a rien de mieux à faire que de les y laisser subsister toutes trois, et même de les fortifier; de manière cependant que cette indulgence ne puisse dans la suite ouvrir la porte à tout ce que le caprice pourrait faire imaginer de faux dogmes, qu'on doit avoir un soin particulier d'étouffer dans leur naissance. Dieu, en

paraissant visiblement soutenir ce qu'il plaît aux catholiques d'appeler la nouvelle religion, nous enseigne cette conduite qui n'est pas moins conforme aux préceptes de la sainte Écriture, que confirmée par ses exemples; et d'ailleurs la difficulté insurmontable de faire recevoir l'autorité du pape dans les lieux où elle n'est plus reconnue, rend ce point de toute nécessité. Plusieurs cardinaux, également éclairés et zélés, et même quelques papes, tels que Clément VIII et Paul V, en sont convenus.

Il ne s'agit donc plus que de bien affermir ceux de ces peuples qui ont fait choix d'une religion, dans le principe où ils sont, qu'il n'y a rien de si pernicieux en toute manière que le libertinage dans la croyance; et, pour ceux qui en ont embrassé plusieurs, ou qui les pratiquent toutes, d'y maintenir l'ordre qu'ils ont jugé suffisant contre les abus ordinaires d'une tolérance qui apparemment leur est utile par d'autres endroits. Ainsi, l'Italie s'étant tenue attachée à la religion romaine, et étant d'ailleurs le séjour des papes, je conviens que cette religion doit y être conservée dans toute sa pureté; et ce n'est point une tyrannie que d'obliger les naturels du pays à s'accommoder à cette loi, ou à en sortir, s'ils croient ne devoir pas la suivre. On peut dire la même chose à peu près de l'Espagne. Dans les états tels que la France, où

l'on veut du moins qu'il y ait une religion dominante, le tempérament à apporter est de permettre d'en sortir, si l'on trouve trop sévères les réglemens par lesquels la religion calviniste serait toujours dans la subordination de la religion du prince. Tous les autres n'ont pas besoin de nouvelles règles : nulle violence sur ce point; liberté entière, puisque cette liberté y a passé en principe même du gouvernement.

Tout se réduit, comme on voit, sur cet article, à un très-petit nombre de maximes, d'autant plus sûres, qu'elles ne combattent le goût de personne. Les protestans sont fort éloignés de prétendre faire embrasser de force leur religion à ceux de leurs voisins qui ne s'en accommodent pas. Les catholiques pensent sans doute de même; et l'on ne fait aucun tort au pape en l'excluant de ce qu'il convient qu'il ne possède plus depuis long-temps. Ce sacrifice de droits chimériques serait plus que suffisamment payé par la dignité royale dont il doit être revêtu, et par l'honneur de servir après cela de médiateur à tous les princes chrétiens; qualité dont il jouirait alors sans jalousie, et à laquelle on ne peut nier que cette cour ne soit, par sa sagesse, la plus propre de toutes.

Un autre point du plan politique qui concerne encore la religion, regarde les princes infidèles

de l'Europe, et consiste à en chasser entièrement ceux qu'on ne voit nulle apparence de pouvoir amener à aucune des religions chrétiennes. Si le grand-duc de Moscovie, ou czar de Russie, qu'on croit être l'ancien knés de Scythie, refuse d'entrer dans l'association, après qu'on la lui aura proposée, on le doit traiter comme le sultan de Turquie, le dépouiller de ce qu'il possède en Europe, et le reléguer en Asie, où il pourra, sans que nous nous en mêlions, continuer tant qu'il voudra la guerre qu'il a presque continuellement avec les Persans et les Turcs.

Pour venir à bout de cette entreprise, qui ne paraîtra avoir rien de difficile d'abord qu'on suppose que tous les princes chrétiens y concourent unanimement, il n'est question que d'engager chacun d'eux à se taxer lui-même pour l'entretien des gens de guerre et pour toutes les autres choses nécessaires à la faire réussir. En attendant que le conseil général, dont il sera parlé plus bas, eût spécifié toutes ces valeurs, voici quelles étaient à cet égard les idées de Henri le Grand. Le pape fournirait pour cette expédition huit mille hommes d'infanterie, douze cents hommes de cavalerie, dix canons et autant de galères; l'empereur et les cercles d'Allemagne soixante mille hommes d'infanterie, vingt mille de cavalerie, cinq gros canons, dix galères ou vaisseaux; le roi

de France vingt mille hommes d'infanterie, quatre mille de cavalerie, vingt canons, dix vaisseaux ou galères; l'Espagne, la Grande-Bretagne, le Danemarck, la Suède, la Pologne, pareil nombre que la France, avec le seul égard de compenser différemment entre ces couronnes, suivant les commodités, le fournissement de ce qui appartient au service de mer; le roi de Bohême cinq mille hommes d'infanterie, quinze cents de cavalerie, cinq canons; le roi de Hongrie douze mille hommes d'infanterie, cinq mille de cavalerie, vingt canons, six vaisseaux; le duc de Savoie, c'est-à-dire le roi de Lombardie, huit mille hommes d'infanterie, quinze cents de cavalerie, huit canons, six galères; la république de Venise dix mille hommes d'infanterie, douze cents de cavalerie, dix canons, vingt-cinq galères; la république helvétique quinze mille hommes d'infanterie, cinq mille de cavalerie, douze canons. La république belgique douze mille hommes d'infanterie, douze cents de cavalerie, douze canons, autant de vaisseaux; la république italique dix mille hommes d'infanterie, douze cents de cavalerie, dix canons, huit galères. Le tout ensemble composerait environ deux cent soixante-dix mille hommes d'infanterie, cinquante mille hommes de cavalerie, deux cents canons, et cent vingt vaisseaux ou galères, soudoyés, équipés et entre-

tenus aux frais de tous ces états, chacun suivant leur portion.

Cet armement des princes et états de l'Europe paraît si peu considérable, et si peu gênant, comparé aux forces qu'ils sont dans l'usage de tenir sur pied contre leurs voisins ou contre leurs sujets, que, quand il aurait dû subsister perpétuellement, il n'y aurait eu à cela aucun inconvénient; ç'aurait même été une excellente école pour la guerre. Mais, outre que les entreprises auxquelles on le destinait n'auraient pas toujours duré, on aurait pu diminuer le nombre et les frais à proportion des besoins qui n'auraient pas toujours été les mêmes. Je suis persuadé cependant que cette idée aurait été si fort du goût de tous ces princes, qu'après qu'ils auraient conquis par ce moyen tout ce qu'ils ne devaient pas souffrir qu'aucun étranger partage avec eux en Europe, ils auraient cherché à y joindre les parties de l'Asie le plus à leur commodité, et surtout la côte entière d'Afrique, trop voisine de nos états pour n'en être pas incommodés. Une précaution unique à prendre, par rapport à tous les pays conquis, eût été d'y fonder de nouveaux royaumes, qu'on déclarerait unis à la république chrétienne, et qu'on distribuerait à différens princes, en excluant soigneusement ceux qui tiendraient déjà rang parmi les souverains de l'Europe.

La partie du dessein purement politique roulait presque tout entière sur un premier préliminaire, qui n'aurait, ce me semble, souffert guère plus de difficultés que l'article précédent; c'était de dépouiller la maison d'Autriche de l'empire de tout ce qu'elle possède en Allemagne, en Italie, et dans les Pays-Bas; en un mot, de la réduire au seul royaume d'Espagne renfermé entre l'Océan, la Méditerranée et les Pyrénées, auquel on aurait laissé seulement, pour le rendre égal aux autres grandes dominations monarchiques de l'Europe, la Sardaigne, Majorque, Minorque et autres îles sur ces côtes; les Canaries, les Açores et le Cap-Vert, avec ce qu'il possède en Afrique; le Mexique, avec les îles de l'Amérique qui lui appartiennent, pays qui suffiraient seuls à fonder de grands royaumes; enfin les Philippines, Goa, les Moluques, et ses autres possessions en Asie.

Sur quoi il se présente à l'esprit l'idée d'un moyen propre à dédommager la maison d'Autriche de tout ce qu'on lui ôtait en Europe; c'était de le lui faire regagner dans les trois autres parties du monde, en lui aidant à s'emparer, et en la déclarant l'unique propriétaire de tout ce que nous y connaissons d'habitable, et qu'on y pourrait découvrir dans la suite. On suppose pour cela qu'elle n'aurait pas obligé, par sa résistance, à employer la force contre elle; et même, dans

cette supposition, ce n'était point au prince de cette maison, régnant en Espagne, qu'il eût fallu assujétir ainsi les trois parties du monde, mais à différens princes de la même ou de plusieurs branches, lesquels, après cela, n'eussent été tenus qu'à l'hommage envers la couronne d'Espagne, ou tout au plus à un tribut, tel que l'exigeaient les anciens conquérans. Par là cette maison, qui veut être la plus puissant du monde, aurait pu continuer à se flatter de cet avantage, sans que les autres lui eussent envié cette prétendue grandeur.

Les vues de la maison d'Autriche pour la monarchie universelle, mises en évidence par toutes les démarches qu'elle a fait faire à Charles-Quint et à son fils, ont rendu la sévérité de ce traitement aussi juste que nécessaire; et je dis de plus qu'elle-même n'aurait eu aucun sujet raisonnable de s'en plaindre. Il est vrai qu'on lui enlève l'Empire, mais auquel, à parler juste, elle n'a pas plus de droit que tous les princes d'Allemagne, et même de l'Europe. Si la chose avait besoin d'être prouvée, il ne faudrait que lui rappeler à quelles conditions Charles-Quint lui-même, le plus puissant d'eux tous, fut reconnu empereur; conditions qu'il jura solennellement d'observer à Smalcade, en présence de sept électeurs ou princes, et des députés de vingt-quatre villes protestantes, le land-

grave de Hesse et le prince d'Anhalt, portant la parole pour tous. Il jura, dis-je, de ne jamais déroger en rien aux lois reçues dans l'Empire, et nommément à la fameuse bulle d'or, portée sous Charles IV, sauf à les amplifier, mais par le conseil et du consentement exprès des princes souverains d'Allemagne, de ne toucher à aucun de leurs priviléges; de n'introduire aucun étranger au conseil; de ne faire ni guerre ni paix sans leur aveu; de ne donner les charges et dignités qu'à des Allemands naturels; de ne se servir pour les dépêches que de la seule langue allemande; de ne point établir d'impôts de son seul mouvement; de n'appliquer aucune des conquêtes à son profit particulier. Il renonça formellement surtout à l'hérédité de la dignité impériale dans sa maison; et conformément au second article de la bulle d'or, il jura qu'il ne ferait point reconnaître de roi des Romains de son vivant. Lorsque les protestans d'Allemagne, après en avoir presque chassé Ferdinand, consentirent à lui déférer la couronne impériale, ils renouvelèrent soigneusement avec lui tous ces articles, et les lui firent jurer, avec de nouveaux réglemens pour le libre exercice de leur religion.

Quant aux possessions de la maison d'Autriche dans l'Allemagne, l'Italie et les Pays-Bas, qu'on lui ôte aussi, pour ne rien dire ici de ce qu'elle

n'y doit qu'à une usurpation tyrannique, on ne la prive, après tout, que de pays qui sont pour elle le sujet de si grandes dépenses (je parle surtout de l'Italie et des Pays-Bas), que tous ses trésors des Indes n'y ont pas suffi; et d'ailleurs on l'indemnise par des établissemens aussi considérables pour le moins, et certainement beaucoup plus riches, en lui cédant le privilége exclusif, dont je viens de parler, de s'étendre dans les trois autres parties du monde, d'y fonder de nouvelles dominations, de s'en approprier les mines et les trésors, ce qui ne doit pas pourtant s'entendre, comme si l'on y interdisait tout commerce aux autres nations de l'Europe; au contraire, il devait être libre et ouvert à tout le monde, et cette stipulation, qui est des plus importantes, est plutôt un nouvel avantage pour elle qu'une restriction faite à ses droits.

Je n'ai aucune peine à croire, en examinant cet arrangement, que la maison d'Autriche aurait accepté ces conditions sans obliger à tirer l'épée contre elle. Mais le contraire supposé, à quoi lui eût servi sa résistance? la promesse faite à tous les princes de l'Europe de les enrichir de ce qu'on lui enlevait, ne lui laissant d'espérance de secours de la part d'aucun d'eux.

Il y avait donc ici à gagner pour tout le monde, et c'est ce qui assurait la réussite du dessein de

Henri le Grand. L'Empire redevenait une dignité à laquelle tous les princes, et nommément ceux d'Allemagne, pouvaient prétendre, et une dignité d'autant plus flatteuse, quoique, suivant sa première institution, on n'y attachât aucun fonds, que l'empereur était déclaré chef et premier magistrat de la république chrétienne, qu'on étendait à cet égard tous ses priviléges, bien loin de les diminuer, parce qu'on supposait que cet honneur ne serait plus déféré dans la suite qu'au plus digne, et qu'on lui donnait une autorité plus marquée sur les républiques belgique et helvétique, obligées de le reconnaître, à chaque mutation, par l'hommage respectueux. L'élection de l'empereur demeurait entre les mains des électeurs, ainsi que la nomination du roi des Romains, avec la restriction qu'ils ne pourraient le prendre deux fois de suite dans la même famille. Pour cette fois-ci, on était convenu d'en gratifier l'électeur de Bavière, qui gagnait outre cela dans le partage les apanages de la maison d'Autriche, qui l'avoisine du côté de l'Italie.

Le reste de ces apanages aurait été séparé avec équité par les rois de France, d'Angleterre, de Danemarck et de Suède, entre les Vénitiens, les Grisons, le duc de Wirtemberg, et les marquis de Bade-Anspach et de Bade-Dourlach. On aurait fait de la Bohême un royaume électif, en y joi-

gnant la Moravie, la Silésie et la Lusace. La Hongrie serait aussi devenue un royaume électif à la nomination du pape, de l'empereur, des rois de France, d'Espagne, d'Angleterre, de Danemarck, de Suède et de Lombardie; et parce que ce royaume devait être regardé comme le boulevard de la chrétienté, on se serait attaché à le rendre le plus puissant et le plus en état de résister aux infidèles, en y ajoutant dès à présent l'archiduché d'Autriche, la Styrie, Carinthie et Carniole, et en y incorporant dans la suite tout ce que l'on conquerrait en Transylvanie, Bosnie, Esclavonie et Croatie. Les mêmes électeurs se seraient obligés par serment de l'assister particulièrement, et ils auraient eu grand soin de ne jamais l'accorder à la brigue, mais d'en revêtir un prince connu par ses grandes qualités, surtout pour la guerre. La Pologne étant dans le même cas à peu près que la Hongrie, à cause du voisinage du Turc, du Moscovite et du Tartare, elle serait pareillement devenue un royaume électif par les mêmes huit potentats, et l'on aurait augmenté ses forces en lui appliquant toutes les conquêtes sur les infidèles qui confinent ses frontières, et en terminant à son avantage les disputes qu'elle a avec ses voisins. La Suisse, accrue de la Franche-Comté, de l'Alsace, du Tirol et autres dépendances, aurait été érigée en république souveraine, gouver-

née par un conseil ou sénat, dont l'empereur, les princes d'Allemagne et les Vénitiens auraient été nommés sur-arbitres.

Les changemens à faire en Italie consistaient en ce que le pape serait déclaré tenir rang parmi les monarques de l'Europe, et qu'il posséderait à ce titre Naples, la Pouille, la Calabre et toutes leurs dépendances, unies au patrimoine de saint Pierre, sans pouvoir jamais en être aliénés. Le seul cas d'opposition de la part du saint-père, qu'on ne doit pourtant pas présumer, aurait obligé à changer cet ordre, et à partager ce royaume de Naples en deux portions, dont les mêmes rois électeurs auraient disposé d'un commun accord. La Sicile serait cédée à la république de Venise par lettres émanées des huit mêmes principaux potentats, à la charge d'en rendre l'hommage à chaque pape, qui acquérait le titre de chef immédiat de toute la république italique, appelée autrement par cette raison *la république de l'Église*. Les autres membres de cette république seraient les seigneurs de Gênes, Florence, Mantoue, Modène, Parme, Lucques, gouvernées comme elles le sont actuellement, Bologne et Ferrare, érigées en villes libres; et toutes ces seigneuries auraient rendu tous les vingt ans hommage au pape, leur chef, par le don solidaire d'un crucifix de dix mille écus.

Des trois grandes républiques de l'Europe, celle-ci paraît, du premier coup d'œil, devoir être la plus brillante et la plus riche, ce qui n'est pas cependant, parce qu'on n'y comprend point ce qui appartiendrait au duc de Savoie. Cet état serait rendu l'une des grandes monarchies de l'Europe, héréditaire aux filles comme aux mâles, portant le nom de royaume de Lombardie, dans lequel, outre le pays ainsi appelé, seraient encore compris le Milanais et le Montferrat, pour lequel on donnerait au duc de Mantoue le duché de Crémone; il y aurait acte authentique de cette érection de la part du pape, de l'empereur, et des puissances monarchiques de la république chrétienne.

La France, comme on le voit, ne se réservait rien pour elle-même dans ces différens démembremens que la seule gloire de les distribuer avec équité. Henri en avait fait la déclaration dès longtemps auparavant. Il disait même quelquefois, avec autant de modération que de bon sens, que, cet ordre une fois établi, il aurait volontiers remis la question de l'étendue que devait avoir la France à la pluralité des suffrages [1]. Cependant,

[1] Que veut donc dire Siri, lorsqu'il nous entretient des desseins qu'il avance faussement qu'avait Henri le Grand, tantôt de joindre la Lorraine à la France, t. 1, p. 555, tantôt de se faire céder la Savoie, t. 2, p. 61? Ce qu'il dit des dispositions

comme le pays d'Artois, de Hainaut, Cambrai, le Cambrésis, le Tournaisis, Namur et Luxembourg, ne convenaient bien qu'à elle, ils lui étaient cédés; mais pour en gratifier, en dix portions, dix princes ou seigneurs français ayant titre de souverains.

L'Angleterre était précisément dans le même cas; c'était un point arrêté entre les deux princes, auteurs du projet, Élisabeth et Henri, sur la remarque qu'avait apparemment faite cette reine, que les îles britanniques, dans les différens états par où elles ont passé, d'une ou de plusieurs monarchies, électives, héréditaires, masculines ou féminines, parmi la variation de leurs lois et de leur police, n'avaient jamais éprouvé de revers ni de véritables malheurs que lorsque leurs souverains avaient voulu sortir de leur petit continent. Il semble en effet qu'ils y sont comme concentrés par la nature même, en sorte qu'il ne tient qu'à eux d'être heureux, sans avoir rien à démêler avec personne, pourvu qu'ils se bornent à maintenir en paix les trois peuples qui leur sont soumis, en les gouvernant chacun selon leurs priviléges et leurs coutumes. Pour faire tout égal entre la France et l'Angleterre, on prenait dans le duché de Lim-

du pape, des Vénitiens, etc., n'est pas plus vrai, t. 2, p. 180. Il semble que cet écrivain soit aux gages de la maison d'Autriche.

bourg, le Brabant, la juridiction de Malines et autres dépendances de la Flandre flamande, gallicane, ou impériale, de quoi composer huit fiefs souverains pour huit princes ou milords de cette nation.

Ces deux portions exceptées, tout le reste des dix-sept Provinces-Unies, appartenant ou non appartenant à l'Espagne, était érigé en corps d'état libre et indépendant, sous le nom de *République belgique*. Il faut pourtant encore en retrancher un fief, portant titre de principauté, accordé au prince d'Orange, et quelques autres semblables indemnités de peu de valeur, pour trois ou quatre autres personnes. La succession de Clèves était partagée entre les princes que l'empereur en voulait dépouiller; c'était le moyen qu'on avait de les gratifier aux dépens de la maison d'Autriche, ainsi que quelques autres princes dans ce canton, auxquels on abandonnait les villes impériales qui y sont situées. La Suède même et le Danemarck, quoique la loi que s'étaient imposée la France et l'Angleterre dût leur être commune avec ces deux couronnes, trouvaient encore dans cette distribution de quoi se procurer plus d'étendue et de commodité. Les troubles perpétuels qui agitent ces deux états auraient pris fin, et c'était, ce me semble, leur rendre un assez grand service. Toutes ces cessions, échanges et transports au nord de

l'Allemagne devaient être faits à l'arbitrage des rois de France, d'Angleterre et de Lombardie, et de la république de Venise.

On comprend présentement quel était l'objet du nouveau plan : c'était de partager avec proportion toute l'Europe entre un certain nombre de puissances, qui n'eussent eu rien à envier les unes aux autres du côté de l'égalité, ni rien à craindre du côté de l'équilibre. Le nombre en était réduit à quinze, et elles étaient de trois espèces, savoir : six grandes dominations monarchiques héréditaires, cinq monarchiques électives, et quatre républiques souveraines. Les six monarchiques héréditaires étaient la France, l'Espagne, l'Angleterre ou Grande-Bretagne, le Danemarck, la Suède et la Lombardie; les cinq monarchiques électives, l'Empire, la Papauté ou le Pontificat, la Pologne, la Hongrie, et la Bohême; les quatre républiques, la république de Venise ou seigneuriale, la république d'Italie, qu'on peut de même nommer ducale, à cause de ses ducs, la république suisse, helvétique ou confédérée, et la république belgique, autrement provinciale.

Les lois et les statuts propres à cimenter l'union de tous ces membres entre eux, et à y maintenir l'ordre une fois établi; les sermens et engagemens réciproques, tant sur la religion que sur la politique; les assurances mutuelles pour la liberté du

commerce; les mesures pour faire tous ces partages avec équité, au contentement général des parties, tout cela se sous-entend de soi-même, sans qu'il soit besoin que je m'étende beaucoup sur les précautions qu'avait prises Henri à tous ces égards. Il ne pouvait survenir au plus que quelques petites difficultés de détail, qui auraient été aisément levées dans le conseil-général représentant comme les états de toute l'Europe, dont l'établissement était sans doute l'idée la plus heureuse qu'on pût former pour prévenir les changemens que le temps apporte souvent aux réglemens les plus sages et les plus utiles.

Le modèle de ce conseil-général de l'Europe avait été pris sur celui des anciens Amphictyons de la Grèce, avec les modifications convenables à nos usages, à notre climat, et au but de notre politique. Il consistait en un certain nombre de commissaires, ministres ou plénipotentiaires, de toutes les dominations de la république chrétienne, continuellement assemblés en corps de sénat pour délibérer sur les affaires survenantes, s'occuper à discuter les différens intérêts, pacifier les querelles, éclaircir et vider toutes les affaires civiles, politiques et religieuses de l'Europe, soit avec elle-même, soit avec l'étranger. La forme et les procédures de ce sénat auraient été plus particulièrement déterminées par les suffrages de ce sénat lui-

même. L'avis de Henri était qu'il fût composé, par exemple, de quatre commissaires pour chacun des potentats suivans, l'empereur, le pape, les rois de France, d'Espagne, d'Angleterre, de Danemarck, de Suède, de Lombardie, de Pologne, la république vénitienne; et de deux seulement pour les autres républiques et moindres puissances; ce qui aurait fait un sénat d'environ soixante-dix personnes, dont le choix aurait pu se renouveler de trois ans en trois ans.

A l'égard du lieu, on déciderait s'il était plus à propos que ce conseil fût permanent qu'ambulatoire, divisé en trois que réuni. Si on le partageait par portions de vingt-deux magistrats chacune, leur séjour devait être dans trois endroits qui fussent comme autant de centres commodes, tels que Paris ou Bourges pour l'une; Trente ou Cracovie, ou leurs environs, pour les deux autres. Si on jugeait plus expédient de ne point le diviser, le lieu d'assemblée, soit qu'il fût fixe ou ambulatoire, devait être à peu près le cœur de l'Europe, et être par conséquent fixé dans quelqu'une des quatorze villes suivantes, Metz, Luxembourg, Nancy, Cologne, Mayence, Trèves, Francfort, Wirtzbourg, Heidelberg, Spire, Worms, Strasbourg, Bâle, Besançon.

Je crois qu'outre ce conseil général, il eût encore convenu d'en former un certain nombre de

moindres pour la commodité particulière de différens cantons. En en créant six, on les aurait placés, par exemple, à Dantzick, à Nuremberg, à Vienne en Allemagne, à Bologne en Italie, à Constance, et le dernier dans l'endroit jugé le plus commode pour les royaumes de France, d'Espagne et d'Angleterre, et la république belgique, qu'il regardait plus particulièrement. Mais quels que fussent le nombre et la forme de ces conseils particuliers, il était de toute utilité qu'ils ressortissent par appel au grand conseil-général, dont les arrêts auraient été autant de décrets irrévocables et irréformables, comme étant censés émaner de l'autorité réunie de tous les souverains, prononçant aussi librement qu'absolument.

Mais laissons tout ce qui se borne à des spéculations, auxquelles l'expérience et la pratique auraient pu apporter bien des changemens, et venons aux moyens employés par Henri pour faciliter l'exécution de son grand dessein. J'éviterai, autant qu'il se pourra, de répéter ce qu'on a lu en différens endroits de ces mémoires.

Il avait toujours paru à Henri de la dernière conséquence de pouvoir s'assurer de quelqu'un des plus puissans princes de l'Europe pour concerter avec lui tous ses projets; c'est ce qui fit qu'après la mort d'Élisabeth, qui avait uni d'un nœud indissoluble l'intérêt des deux couronnes

de France et d'Angleterre, on mit tout en œuvre pour faire passer tous ses sentimens au roi Jacques, son successeur. Si j'avais pu y réussir dans l'ambassade solennelle, dont j'ai rapporté les particularités, jusqu'à faire consentir ce prince que son nom parût tout ouvertement à côté de celui de Henri, cette fraternité d'armes, surtout si elle avait été grossie de la même manière, des noms des rois de Danemarck et de Suède, aurait épargné la peine et les difficultés de bien des négociations. Il fallut se contenter, comme on l'a vu, auprès du roi d'Angleterre, des mêmes promesses qu'on exigeait dans les autres cours; c'est-à-dire, que non-seulement il ne s'opposerait point à la confédération, mais encore qu'après que Henri aurait rendu ses desseins publics, il se déclarerait pour nous, et contribuerait de la même manière que les autres intéressés; ce qu'on gagna à la fin d'autant plus aisément, qu'on trouva un tempérament qui ne coûtait rien à la paresse naturelle de ce prince, qui fut de faire exécuter par le prince de Galles, son fils, ce qu'il balançait à entreprendre sous son nom. Sitôt que celui-ci eut obtenu de son père que du moins il fermerait les yeux sur ses démarches, il prévint tous les désirs de Henri, animé du désir d'acquérir de la gloire et de se rendre en même temps digne de l'estime de Henri et de son alliance; car il devait épouser l'aînée

des filles de France. Il m'en écrivit plusieurs fois, et m'en fit écrire par Saint-Antoine, en ces termes : il y ajouta que le roi de France pouvait compter sur six mille hommes d'infanterie et quinze cents chevaux, qu'il s'obligeait de lui mener; et dans la suite ce nombre fut augmenté de deux mille fantassins et de huit canons, soudoyés et entretenus aux frais de l'Angleterre pendant trois ans au moins. Le roi de Suède ne se montra pas moins zélé pour la cause commune, et le roi de Danemarck parut aussi être dans les mêmes dispositions.

On négociait pendant ce temps-là sans relâche dans les différentes cours de l'Europe, particulièrement dans les cercles d'Allemagne et les Provinces-Unies, où le roi tenait pour ce sujet Boissise, Fresne-Canaye, Baugy, Ancel et Bongars. Le conseil des États fut bientôt d'accord; le prince d'Orange envoya les sieurs Malderet et Brederode offrir de leur part au roi quinze mille hommes d'infanterie et trois mille de cavalerie. Ils furent suivis de près par le landgrave de Hesse et le prince d'Anhalt, auxquels on eut l'obligation, ainsi qu'au prince d'Orange, de voir en assez peu de temps grossir la liste de confédération, du duc de Savoie, de tout ce qui tenait dans la Hongrie, la Bohême et la Basse-Autriche, pour la religion réformée, de quantité de villes et de

princes protestans d'Allemagne; enfin de tous les cantons suisses, de la religion; et lorsque la succession de Clèves, qu'on voyait l'empereur se disposer à usurper, fut devenue un autre motif d'engagement, il n'y eut presque plus rien en Allemagne qui ne fût pour nous, comme le prouve assez le résultat de l'assemblée générale à Hall. On aurait suscité à l'électeur de Saxe, qui était peut-être demeuré le seul du parti contraire, un embarras, dont il eût eu de la peine à se démêler; c'était de lui mettre en tête la branche de Jean-Frédéric, dépouillé de cet électorat par Charles-Quint.

Il y avait plusieurs de ces puissances auxquelles je suis persuadé qu'on n'eût rien risqué à s'ouvrir sur le fond même de l'entreprise, qui l'auraient même secondée avec d'autant plus de chaleur, qu'elles auraient vu qu'on se serait porté plus ouvertement à la destruction de la grandeur autrichienne : tels étaient assurément les Vénitiens, les Provinces-Unies, et presque tous les protestans, surtout les évangéliques d'Allemagne. Mais, comme on ne pouvait apporter trop de précaution pour ne pas indisposer contre la nouvelle alliance les puissances catholiques qu'on cherchait à y engager, on se donna bien de garde de rendre d'abord publics les vrais motifs, ni toute l'étendue du projet concerté. Le secret de l'in-

trigue fut, dans le commencement, caché à tous, sans exception, ensuite révélé à un très-petit nombre de personnes, dont on crut avoir absolument besoin pour gagner et attacher les autres, et qu'on ne put soupçonner d'indiscrétion. L'association ne fut fort long-temps présentée à tout le reste que sous l'idée d'une espèce de traité de paix générale, dans lequel on renfermerait ce que l'utilité publique et le bien général de l'Europe pourraient inspirer de moyens pour arrêter les progrès du pouvoir excessif de la maison d'Autriche. Nos ambassadeurs et nos agens n'eurent ordre que de demander à ces princes un renouvellement ou un commencement d'alliance, pour travailler plus efficacement à la paix; de les consulter eux-mêmes sur les moyens d'y parvenir; de paraître n'être envoyés que pour les chercher avec eux; de les sonder cependant, et, suivant les dispositions où on les trouverait, de jeter, comme au hasard et par conjecture, quelque idée d'un nouvel ordre plus propre à maintenir l'équilibre en Europe, et à assurer à chaque religion le repos dont elles n'avaient pu jouir jusqu'à présent. Les propositions d'alliances par mariages furent très-utilement mises en usage auprès des rois d'Angleterre et de Suède, et des ducs de Savoie et de Lorraine. C'était un point décidé de faire épouser au dauphin l'héritière de Lorraine, ce

duché continuant à relever de l'Empire comme auparavant.

Mais aucune précaution ne parut si nécessaire, et ne fut si fortement recommandée à nos négociateurs, que de bien persuader tous les souverains de l'Europe du désintéressement avec lequel Henri était résolu d'agir en cette occasion. On trouvait moyen de l'insinuer et d'en convaincre ces princes, lorsque, dans la supposition qu'il fût besoin de recourir aux armes, nous protestions hautement qu'on pouvait compter sur les forces, sur les trésors, sur la personne même de Henri, et si gratuitement de sa part, que, sans attendre d'en être requis, il se porterait, de son propre mouvement, à donner toutes les assurances les plus positives, qu'il ne retiendrait à son profit ni une seule ville, ni un seul pouce de terre, même comme dédommagement. Cette modération, dont à la fin personne ne douta, fit toute l'impression qu'elle devait faire, lorsqu'on put entrevoir qu'elle était d'autant plus généreuse, qu'il y avait de quoi flatter et contenter la cupidité de tout le monde; et en attendant que cette renonciation absolue fût devenue publique et solennelle, comme elle devait l'être dans les manifestes qu'on allait faire paraître, Henri en donna une preuve qui acheva de gagner le pape.

Personne n'ignorant que, puisqu'il s'agissait au

moins de chasser l'Espagne de celles de ses usurpations qui étaient le plus manifestement injustes, la Navarre et le comté de Roussillon ne pouvaient manquer de revenir à la France, le roi offrit volontairement de les échanger pour les deux royaumes de Naples et de Sicile, et en même temps de faire présent de l'un et de l'autre au pape et à la république de Venise; ce qui était renoncer au droit le plus incontestable qu'il pût avoir sur les dépouilles de cette couronne. En remettant même cette affaire, comme il fit, à l'arbitrage du pape et des Vénitiens, il les obligea d'autant plus sensiblement, qu'il réunissait en leur faveur tout le profit des parties et tout l'honneur du jugement. Aussi le pape, à la première proposition qui lui en fut faite, vint-il de lui-même au-devant de Henri. Il fit demander d'abord si, dans la circonstance présente, on trouverait bon qu'il fît office de médiateur commun pour établir la paix en Europe, et pour convertir la guerre que se faisaient continuellement ses princes, en une guerre perpétuelle contre les infidèles, partie du projet qu'on avait eu grand soin de lui développer. C'était déclarer suffisamment qu'il n'avait pas envie qu'il se fît rien sans lui, et qu'il était encore moins d'humeur à renoncer à l'avantage qu'on lui présentait.

Paul V s'expliqua encore plus clairement, lors-

qu'il crut qu'il était temps de parler. Ubaldini, son nonce, dit au roi, que sa sainteté s'engageait à lever, sur différens prétextes, pour l'union contre la maison d'Autriche, dix mille hommes d'infanterie, quinze cents de cavalerie et huit canons, pourvu que sa majesté se chargeât de fournir l'argent nécessaire à les entretenir pendant trois ans; qu'on lui donnât toutes sortes de sûretés pour la cession de Naples, et pour les autres droits d'hommage qu'on lui avait promis, et qu'on satisfît loyalement aux conditions que, de son côté, il croyait devoir apporter au traité. Ces conditions, du moins les principales, étaient qu'on ne pourrait élire d'empereur qui ne fût catholique; que la religion romaine serait maintenue dans tous ses droits, ainsi que les ecclésiastiques dans tous leurs priviléges et libertés; que les protestans ne pourraient s'établir dans les pays où ils n'étaient point établis lors du traité. Le roi promit à Ubaldini d'observer religieusement toutes ces conditions, et il déféra de plus au pape l'honneur d'être l'arbitre de toutes celles qui resteraient à régler dans l'établissement des nouvelles républiques.

Ce n'était pas peu de chose que d'avoir fait franchir ce pas au pape; son exemple ne pouvant manquer d'être d'une grande efficace pour déterminer le reste des états catholiques, surtout l'Ita-

lie. On n'avait rien négligé pour seconder les dispositions favorables où ils paraissaient être, en payant exactement aux cardinaux et aux petits princes d'Italie leurs pensions, et y ajoutant même plusieurs nouvelles gratifications. L'établissement d'une nouvelle monarchie en Italie était le seul prétexte dont on eût pu se servir dans ces petites cours pour se dispenser d'embrasser l'union; mais cette vaine appréhension était facile à dissiper, et leurs propres avantages devaient assez les rassurer. Si cela ne suffisait pas, on aurait eu recours à la menace de déclarer tous les contrevenans déchus, après un certain terme, du droit de prétendre à ces avantages; de les priver de même de toute prétention à l'empire et aux royaumes électifs, et de convertir ces petites républiques en souverainetés, et les souverainetés en républiques. Il n'y a guère d'apparence qu'aucun d'eux eût seulement balancé sur cette option; la punition du premier rebelle aurait achevé de contenir dans le devoir tous ces petits états, qui sentent d'ailleurs toute leur impuissance. Mais c'était un moyen à employer au défaut de tous les autres, et, jusque dans le châtiment, il fallait toujours laisser une porte ouverte à la grâce.

Voilà à quel point avaient été amenées toutes choses au moment fatal de la mort de Henri le Grand, et voici en particulier le détail des forces

pour la guerre, dont toutes les parties intéressées étaient convenues avec lui. Les rois d'Angleterre, de Suède et de Danemarck fournissaient, pour leur contingent, huit mille hommes d'infanterie chacun, quinze cents de cavalerie et huit canons, le tout soudoyé et entretenu à leurs frais, du moins pendant trois ans. Cette dépense, sur le pied de dix livres par mois pour chaque fantassin, et de trente livres pour chaque cavalier, la paie des officiers comprise, et l'année composée de dix mois, revenait, pour chacun de ces états, à trois millions trois cent soixante-dix mille livres pour les trois ans, en y comprenant aussi la dépense de l'artillerie, sur le pied de quinze cents livres par mois pour chaque pièce. Les princes d'Allemagne nommés ci-dessus fournissaient vingt-cinq mille hommes d'infanterie, dix mille de cavalerie et quarante canons. Ils en avaient fait eux-mêmes l'estimation à neuf ou dix millions pour les trois ans. Les Provinces-Unies, douze mille hommes d'infanterie, deux mille de cavalerie et dix canons : dépense, douze millions; la Hongrie, la Bohême et autres évangéliques d'Allemagne, pareil nombre, et environ pareille dépense; le pape dix mille hommes d'infanterie, quinze cents de cavalerie et huit canons; les Vénitiens douze mille hommes d'infanterie, deux mille de cavalerie et dix canons; le duc de Savoie

dix-huit mille hommes d'infanterie, deux mille de cavalerie et douze canons; le roi s'était obligé de faire les frais de l'armement de ces trois derniers articles. Le total de toutes ces forces étrangères, quelque manque qu'on y eût supposé, aurait toujours été de cent mille hommes d'infanterie au moins, de vingt à vingt-cinq mille hommes de cavalerie, et d'environ cent vingt canons.

Le roi, de son côté, avait actuellement sur pied deux armées bien équipées; la première, qu'il devait commander en personne, de vingt mille hommes d'infanterie, Français naturels, huit mille Suisses, quatre mille lansquenets ou Wallons, cinq mille hommes de cavalerie et vingt canons; la seconde, donnée à conduire à Lesdiguières, du côté des monts, de dix mille hommes d'infanterie, mille de cavalerie et dix canons, outre un camp volant de quatre mille hommes d'infanterie, six cents de cavalerie et dix canons, et un renfort de deux mille hommes de pied, pour mettre en garnison aux endroits où il serait besoin [1]. Faisons le calcul de l'entretien de tous ces gens et provisions de guerre.

[1] Il y a quelques variations dans nos mémoires, tant sur ce nombre de gens de guerre de la grande armée royale, qui tantôt est de trente, tantôt de trente-deux et de trente-six mille hommes d'infanterie, de quatre, cinq, six et huit mille

Les vingt mille hommes d'infanterie, à vingt-une livres par mois chaque soldat, en y confondant les appointemens des chefs et officiers, font, par mois, quatre cent vingt mille livres, et, par an, cinq millions quarante mille livres; les huit mille Suisses et quatre mille lansquenets, trois millions; les cinq mille chevaux, à soixante livres par chaque cavalier, parce qu'on renferme dans cette somme la paie des officiers, plus considérable, surtout celle de la cornette-blanche du roi, composée de mille hommes de la première noblesse du royaume, qui y servaient simples volontaires, font, par mois, deux cent quarante mille livres, et, par an, deux millions huit cent quarante mille livres; les vingt gros canons, six coulevrines et quatre pièces bâtardes coûtent d'entretien, lorsqu'il n'y a plus nul achat à faire, trois mille six cents livres par mois chaque pièce; les trente, par conséquent, cent huit mille livres, et, par an, douze cent quarante et tant de mille livres; achats extraordinaires, et déchets sur les fournitures et munitions de cette armée, cent cin-

de cavalerie, trente et cinquante canons; et sur celle des princes alliés d'Allemagne, portée quelquefois jusqu'à quarante mille hommes d'infanterie et douze mille de cavalerie, que sur celles d'Italie et des autres puissances confédérées. Les calculs d'argent ne sont pas non plus toujours les mêmes, ni tout-à-fait justes.

quante mille livres par mois, et un million huit cent mille livres par an.

Ensuite, pour dépenses, soit ordinaires, soit extraordinaires, en espions; pour les besoins des malades et blessés et autres nécessités imprévues, mettant tout au plus haut, pareille somme d'un million huit cent mille livres, pour suppléer à ce qui peut manquer dans l'armée des princes alliés; pour paiement des pensions, et pour satisfaire aux besoins particuliers du dedans du royaume, trois cent mille livres par mois; par an, trois millions six cent mille livres; l'entretien de l'armée de Lesdiguières, trois millions par an; autant celui de l'armée du pape, celle de Venise et du duc de Savoie. Ces quatre derniers articles font douze millions par an. Joignez cette somme avec les précédentes, elles montent ensemble environ à trente millions cent soixante mille livres par an.

Il ne faut plus que tripler ce total, à raison de trois ans, qu'on suppose que peut durer la guerre: on trouvera entre quatre-vingt-dix et quatre-vingt-onze millions, à quoi peuvent monter à peu près tous les frais de la présente guerre; je dis à peu près, parce que je n'ai point compris dans le présent calcul le camp-volant, ni les deux mille hommes de garnison. Le premier de ces deux articles, à raison de dix-huit livres par mois chaque fantassin, et cinquante livres chaque cavalier, fait

encore un total d'environ cent trente mille livres par mois, un million cinq cent mille livres par an, et quatre millions cinq cent mille livres pour les trois ans; et le second fait aussi un produit de près de douze cent mille livres pour les trois ans.

Dans cette supposition que la dépense de la guerre ne pouvait rouler pour la France qu'entre quatre-vingt-dix et quatre-vingt-quinze millions, supposition qui n'est pas hasardée, puisque nous avons mis tout au plus fort, il est aisé de faire voir, qu'au bout de ces trois ans, Henri devait se trouver dans ses coffres trente millions de plus qu'il n'en devait dépenser, le fonds de toute sa recette faite et à faire pendant ces trois années étant de cent vingt-un millions cinq cent quarante mille livres; c'est ce qui résulte des trois états que je remis aux mains de sa majesté.

Le premier de ces états, qui n'était qu'un simple bordereau des sommes actuellement déposées dans les chambres basses voûtées de la Bastille, montait à vingt-deux millions quatre cent soixante mille livres, en plusieurs coffres, étiquetés Phelipeaux, Puget et Bouhier. Le second était un autre bordereau des sommes actuellement dues par les fermiers, partisans et receveurs généraux, qu'on pouvait regarder comme déjà touchées: elles formaient un total de dix-huit millions six

cent treize mille livres, dont le roi pouvait disposer dès ce moment. Pour composer le reste de ces cent vingt-un millions, je n'avais recours, dans le troisième état, à aucune nouvelle exaction. Cette somme devait revenir au roi, des seules offres d'augmentation sur les différens revenus royaux que les fermiers et partisans avaient faites pour un bail de trois ans, et de celles que les officiers de justice et de finances s'étaient volontairement soumis de fournir, pourvu qu'on les laissât jouir de certains priviléges et attributions; de manière que, dans ces cent vingt-un millions, je n'avais pas même compris la recette qui devait se faire, pendant trois ans, des deniers royaux ordinaires. Si la nécessité avait ensuite obligé de recourir à des moyens plus onéreux, je donnai au roi un autre état, par lequel il comprit qu'au lieu de cent vingt-un millions, il aurait pu compter sur cent soixante-quinze. J'ai d'ailleurs montré dans plusieurs endroits de ces mémoires que, dans un besoin pressant, ce royaume peut s'ouvrir des sources de trésors presque infinis.

Il aurait été à souhaiter qu'on eût pu s'assurer, par de pareils états, des sommes d'argent et du nombre des gens de guerre que les autres confédérés devaient employer. Mais quelque mécompte qui eût pu s'y trouver, ayant quarante-un millions

à répandre, quels obstacles Henri aurait-il pu trouver de la part d'une puissance qu'on savait être épuisée d'argent, et l'on peut ajouter de soldats? personne n'ignorant que les meilleurs et plus nombreux soldats dont l'Espagne ait coutume de se servir se tirent de la Sicile, de Naples et de la Lombardie, ou bien sont Allemands, Suisses et Wallons.

Tout concourant donc à un heureux succès, et avec la précaution d'avoir placé de bons magasins dans les endroits de passage, le roi était à la veille de se mettre en marche en corps d'armée, droit à Mézières, d'où, prenant sa route par Clinchamp, Orchimont, Bauraing, Offais, Longpré, etc., après avoir fait élever cinq forts dans tous ces quartiers, et y avoir placé ses deux mille hommes de garnison avec les munitions nécessaires, il aurait joint, du côté de Duren et de Stavelo, les deux armées que faisaient avancer de leur côté les princes d'Allemagne et les Provinces-Unies; et, commençant par fermer aux ennemis toute entrée dans les pays de Clèves et de Juliers, ces principautés qui étaient le prétexte de l'armement, seraient d'abord tombées entre ses mains, et auraient été mises en séquestre, en attendant que l'empereur et le roi d'Espagne eussent montré quel parti ils prenaient sur les desseins des princes alliés.

C'était ce moment qu'on avait choisi pour publier et répandre par toute l'Europe les déclarations en forme de manifestes qui devaient lui ouvrir les yeux sur ses véritables intérêts, et sur le vrai motif qui avait mis les armes aux mains de Henri et des princes confédérés. Ces manifestes étaient composés avec un fort grand soin. L'esprit de justice, de droiture, de bonne foi, de désintéressement et de bonne politique, s'y faisait sentir partout. Sans y découvrir encore en entier le fond de tous les changemens qu'on voulait faire en Europe, on y faisait entendre que l'intérêt commun avait armé tous ces princes, non-seulement pour empêcher la maison d'Autriche de se mettre en possession des états de Clèves, mais encore pour la chasser des Provinces-Unies, et de tout ce qu'elle possédait injustement; que leur but était de partager toutes ces dépouilles entre les états et les princes les plus faibles; qu'il ne fallait point regarder cette entreprise comme un sujet qui dût rallumer la guerre par toute l'Europe; que, quoique armés, les rois de France et du Nord ne demandaient que le titre de médiateurs dans les sujets de plainte que l'Europe faisait par leur bouche contre la maison d'Autriche, et ne cherchaient qu'à terminer à l'amiable tous les différends de ces princes les uns avec les autres; qu'ils ne prétendaient rien faire en cette occasion,

non-seulement que du consentement unanime de toutes ces puissances, mais encore de tous les peuples, qu'on invitait à faire leurs représentations aux rois alliés. Telle aurait été aussi la substance des lettres circulaires, que Henri et les princes ses associés eussent envoyées en même temps dans tous les endroits soumis à leur puissance, afin que, les peuples instruits joignant leurs suffrages, il se fût fait un cri général contre la maison d'Autriche de toutes les parties de la chrétienté.

Comme on était résolu d'éviter avec la dernière précaution de donner de l'ombrage à qui que ce fût, et que Henri voulait convaincre de plus en plus ses confédérés qu'il n'était occupé que de leurs véritables intérêts, il aurait joint à tous ces écrits d'autres lettres écrites dans les différentes cours, et en particulier aux électeurs de Cologne et de Trèves, aux évêques de Munster, de Liége et de Paderborn, au duc et à la duchesse de Lorraine. On aurait observé cette conduite avec les ennemis mêmes, dans les lettres qu'on écrirait à l'archiduc et à l'infante, sa femme, à l'empereur lui-même, et à tous les princes autrichiens, en cherchant à les engager par les motifs les plus forts et les plus pressans à prendre le seul parti raisonnable. Partout où l'on aurait

apparences n'étaient point trompeuses, l'Espagne, abandonnée de tout le monde, aurait subi malgré elle la loi de ses vainqueurs.

Mais il faut supposer que toutes les branches de la maison d'Autriche se seraient réunies en cette occasion, et qu'elles auraient fait pour leur intérêt commun tous les efforts dont elles étaient capables. En ce cas, Henri et les princes confédérés déclarant en forme la guerre à leurs ennemis, et défendant tout commerce aux Espagnols, nommément dans les Pays-Bas; après avoir, comme nous l'avons dit, uni toutes leurs forces, donné audience aux princes d'Allemagne, promis d'assister les peuples de Bohême et de Hongrie, qui seraient venus implorer leur assistance, enfin s'être assurés du pays de Clèves; ces princes, dis-je, auraient fait avancer leurs trois armées du côté de Bâle et de Strasbourg pour appuyer les Suisses, qui se seraient déclarés pour l'union, après en avoir, pour la forme, demandé la permission à l'empereur. Les Provinces-Unies, dont on s'éloignait, étaient censées suffisamment défendues par le camp-volant que Henri en aurait fait approcher; par les armées d'Angleterre et du Nord auxquelles on en laissait la garde; par l'attention qu'on aurait eue de s'emparer tout d'abord de Charlemont, Maëstricht, Namur et autres passages du côté de la Meuse; par les forces navales de ces provinces,

qui, avec le secours de celles d'Angleterre, auraient bouché la mer.

Après cela, le fort de la guerre ne pouvait plus tomber qu'en Italie ou en Allemagne. Dans la première supposition, les trois armées de Henri, du prince d'Orange et des princes d'Allemagne, laissant la Franche-Comté qu'on aurait seulement fortifiée, de même que les frontières des Pays-Bas, d'un petit corps de troupes, auraient pris leur route du côté des monts, où elles devaient rencontrer celles de Lesdiguières, du pape, des Vénitiens et du duc de Savoie, qui tous auraient levé le masque : les premiers, en demandant l'exécution de l'arrangement projeté pour la Navarre, Naples et Sicile; et le duc de Savoie un partage pour sa femme, égal à celui qu'on avait fait à l'infante Isabelle. C'est alors que la guerre se trouverait déclarée à l'Espagne, de tous les endroits de l'Europe. Si, au contraire, les ennemis paraissaient vouloir attirer la guerre en Allemagne, les confédérés ayant laissé en Italie ce qu'il suffisait qu'il y eût de troupes, seraient entrés jusque dans le cœur de l'Allemagne, où ils auraient trouvé du côté de la Hongrie et de la Bohême, les puissans secours que ces peuples y tenaient préparés.

On ne saurait juger que par conjecture du reste des événemens qui auraient suivi ces commence-

mens, parce qu'ils dépendent du plus ou moins de lenteur des ennemis à s'opposer à la rapidité de nos conquêtes, et du plus ou moins de promptitude de la part des confédérés, surtout des extrémités de l'Allemagne, à remplir leurs conventions. Cependant, je suis persuadé que, sur l'exposé que je viens de faire, il n'y a personne qui ne regarde la maison d'Autriche comme frappée du coup qui devait pour jamais anéantir sa puissance et ouvrir un chemin sûr au reste des projets dont cette attaque ne devait être que le préliminaire. J'ajoute, et la voix de toute l'Europe me justifie à cet égard du reproche de prévention, que, si une pareille entreprise tire presque toujours de la personne du chef qui la conduit cette force qui la rend infaillible, celle-ci ne pouvait être remise en de meilleures mains que celles de Henri le Grand. Avec une valeur capable seule de renverser les plus grands obstacles; avec une présence d'esprit, qui ne négligeait et ne perdait aucun de ses avantages; avec une prudence qui, sans rien précipiter, sans trop embrasser d'objets à la fois, savait les enchaîner l'un à l'autre, et connaissait tout ce qu'on peut ou ce qu'on ne doit pas attendre du temps; avec une expérience consommée; enfin avec toutes les grandes qualités guerrières et politiques qui ont brillé dans le prince dont je viens de tracer l'histoire, de quoi

ne vient-on pas à bout? C'est ce qu'avait voulu exprimer ce grand roi par cette devise modeste qu'il avait fait mettre sur les derniers jetons qui furent frappés sous son règne : *Nil sine consilio.*

FIN DU LIVRE TRENTIÈME.

SUPPLÉMENT

AUX

MÉMOIRES DU DUC DE SULLY.

SUPPLÉMENT

A LA VIE DU DUC DE SULLY,

DEPUIS SA RETRAITE.

Conduite du duc de Sully à l'assemblée des protestans à Châtellerault, et de cette assemblée sur les affaires personnelles de Sully. Part qu'il a à l'affaire du duc de Rohan au sujet de Saint-Jean-d'Angely. Confiance qu'a en lui la régente, et lettres qu'elle lui écrit pendant la révolte des princes et des calvinistes; conseils qu'il donne, et services qu'il rend en cette occasion. Il est fait maréchal de France. Chagrins que lui cause la conduite de son fils et de son petit-fils. État de sa famille, et dispositions qu'il fait de ses biens entre ses enfans. Sa mort; honneurs que lui rend la duchesse de Sully; son mausolée et son épitaphe. Détails sur sa conduite dans l'intérieur de sa maison, sur sa vie privée. Occupations de la duchesse son épouse. Sentimens du duc de Sully par rapport à la religion. Ouvrages publics et particuliers qu'il a fait construire.

SUPPLÉMENT

AUX

MÉMOIRES DU DUC DE SULLY.

La première occasion où les historiens font mention du duc de Sully depuis qu'il se fut retiré dans ses terres, est l'assemblée des protestans tenue à Châtellerault, en 1611. Comme il avait l'esprit encore tout rempli des chagrins qu'on venait de lui faire essuyer à la cour, et qu'il savait que le duc de Bouillon, qui, contre son intérêt aussi-bien que contre son caractère, parut en cette assemblée chargé de soutenir les intérêts de la régente contre les calvinistes, s'était mis à la tête de ses ennemis, et avait entrepris de lui faire ôter la grande-maîtrise de l'artillerie et le gouvernement de Poitou, que la régente avait promis au duc de Bouillon pour récompense des services qu'il lui rendrait en cette occasion, on ne doit pas être surpris que le duc de Sully ait agi à Châ-

tellerault avec fermeté, et même avec quelque sorte d'éclat. Les partisans du duc de Bouillon, par ressentiment de ce qu'il échoua dans son entreprise, ont accusé les ducs de Sully et de Rohan d'avoir cherché à rallumer la guerre entre les catholiques et les calvinistes; mais ils sont les seuls qui en aient parlé de la sorte; tous les autres écrivains n'ont rien trouvé d'absolument répréhensible dans la conduite de Sully : et, dans la vérité, l'on agissait contre lui avec tant de passion et de malignité, que le *Mercure français* [1], qui nous fournira des mémoires sur ce morceau de son histoire, ne le blâme point d'avoir pris le seul parti qui pouvait assurer son repos. Voici donc en abrégé ce qui se passa par rapport au duc de Sully dans l'assemblée de Châtellerault, ou de Saumur; car ses ennemis, craignant qu'il ne fût trop puissant à Châtellerault, la firent transférer dans cette dernière ville.

Le duc de Bouillon n'ayant fait aucun mystère de la disposition où il était de pousser à bout tous les calvinistes ses confrères, et en particulier le duc de Sully, l'intérêt de la cause commune réunit celui-ci avec Duplessis-Mornay et les principaux ministres protestans, qui jusque là, comme on l'a vu dans toute la suite de ces mémoires, avaient vécu avec lui dans une grande défiance

[1] Année 1512, fol. 75 et suiv.

de ses sentimens, et dans un grand éloignement de sa personne. Ils commencèrent par refuser au duc de Bouillon la présidence, qui fut déférée à Duplessis-Mornay; et ils firent sentir ensuite combien ils étaient indignés du personnage qu'il jouait, en le contrariant sur tout : de manière qu'il n'obtint rien de ce que peut-être on aurait accordé à un agent qui eût été de la religion de la cour; ce qui montre que la régente ne pouvait guère faire de plus grande faute que de se servir du duc de Bouillon dans une semblable circonstance. Il se fit pourtant à la fin une espèce de raccommodement entre lui et le duc de Sully par les soins que se donna Duplessis; et ce fut pour lors que Sully ne trouva plus d'obstacle à intéresser tout le corps protestant dans sa cause particulière, qui devint par là un des principaux sujets des délibérations.

L'assemblée, lui adressant la parole, *le prie et enjoint* (c'est en ces termes qu'en parle *le Mercure français*) *de ne point se défaire de ses charges, lui promit de l'assister, etc.* A quoi le duc de Sully répondit par un discours dans lequel il demanda conseil à l'assemblée sur quatre choses : 1° s'il devait fermer les yeux sur les démarches de ses ennemis; 2° s'il devait au contraire demander lui-même d'être établi en sa place, purement et simplement; 3° s'il était plus à propos qu'il ac-

ceptât une récompense; enfin, si cette récompense devait être *d'honneur et de sûreté plutôt que de profit et utilité.* C'est que, pour cacher le dessein qu'on avait de le perdre, la cour lui faisait quelquefois proposer de recevoir, en échange de la grande-maîtrise de l'artillerie et du gouvernement de Poitou, le bâton de maréchal de France, ou une somme d'argent considérable. Sully conclut ce discours, dans lequel il ne put s'empêcher de mêler quelques plaintes sur la rigueur dont le conseil de la régente usait envers lui, en s'excusant de n'avoir pas exposé plus tôt au corps de la religion les malheurs de sa situation, sur la difficulté qu'il avait eue à croire les complots formés contre lui, aussi-bien que sur sa crainte de déplaire à des personnes auxquelles il devait du respect.

Ce discours plut autant aux calvinistes qu'il fut mal reçu de Bouillon et des autres agens de la régente. Ils répondirent, en donnant, à la vérité, toutes sortes de louanges à l'administration du duc de Sully, mais en le taxant d'être peu généreux, et même de vouloir forcer la régente à lui restituer sa place dans le ministère. Sully répliqua par une seconde remontrance, par laquelle il remit purement et absolument ses intérêts à discuter à l'assemblée. Le duc de Bouillon, qui vit tout ce qui en allait arriver, leva le masque

pour la seconde fois, et commença à intriguer fortement auprès de tous ceux des calvinistes qu'il crut pouvoir gagner. Il en attira en effet quelques-uns, mais non pas le duc de Rohan, malgré tous les mouvemens qu'il se donna auprès de lui; et toute son habileté n'ayant pu ni détacher le plus grand nombre du parti de son adversaire, ni suspendre la conclusion, on passa à la délibération, dont le résultat fut qu'on assisterait le duc de Sully, si son administration était recherchée *par des voies illégitimes.*

Bouillon et les partisans de la régente mirent tout en œuvre, mais inutilement, pour obtenir une rétractation, ou une modification. Pour le duc de Bouillon, il éclata; il donna les conseils les plus violens à la régente, qui se contenta pourtant d'envoyer à l'assemblée, de la part du roi, des lettres que Duplessis-Mornay jugea qu'il était plus prudent de supprimer, de peur d'un plus grand mal. On revint aux tempéramens. Tous les autres articles en contestation furent terminés à l'amiable, et celui qui regardait Sully demeura assoupi, parce qu'apparemment tout le monde convint que c'était sans aucune ombre de justice qu'on prétendait le faire regarder comme un ministre infidèle, encore moins comme un ennemi de l'état, et que le duc de Bouillon, piqué lui-même de se voir frustré par la régente des récom-

penses qu'il en avait espérées, cessa tout d'un coup d'agir avec la même chaleur. Le duc de Sully resta donc après cela dans le même état que lorsqu'il s'était retiré de la cour.

L'année suivante, la guerre entre les religions pensa être rallumée par un incident auquel nos mémoires semblent préparer, qui est, que Bassac, nommé par sa majesté lieutenant-de-roi de Saint-Jean d'Angely, après la mort de des Ageaux, fut chassé de cette place par le duc de Rohan, qui, par toute sa conduite depuis ce temps-là, montra assez qu'il avait des sentimens bien différens de ceux du duc son beau-père. Quoique la régente fût alors en état de donner la loi, et que tous les calvinistes l'eussent fort appréhendé, cette affaire se termina entièrement à l'avantage du duc de Rohan, qui obtint tout ce qu'il demandait. Sully signa l'accommodement, qui fut fait dans le synode de Privas, avec le duc de Rohan d'un côté, et les agens du roi de l'autre : ce fut toute la part qu'il prit dans ce grand démêlé.

Les deux lettres suivantes, que je transcris sur l'original, gardé dans le cabinet du duc de Sully, montrent que la reine-mère eut recours à Maximilien, et qu'il s'employa utilement pour prévenir ou apaiser les troubles qui survinrent immédiatement après de la part des princes et des grands du royaume.

Lettre de la reine-mère au duc de Sully.

« Mon cousin, en envoyant vers vous le sieur « de Béthune, votre frère, sur les occurrences qui « se présentent, je lui ai donné charge de vous « assurer parfaitement de mon affection en vôtre « endroit, et vous dire l'état que je fais de la con- « tinuation de la vôtre au bien et service du roi, « monsieur mon fils : vous le croirez en ce qu'il « vous dira de ma part sur l'un et l'autre sujet, « comme vous pourriez faire à la personne de

« Votre bonne cousine,

MARIE. »

A Paris, le 13 de février 1614.

L'adresse porte : « A mon cousin le duc de Sully, « pair et grand-maître de l'artillerie de France. »

Autre lettre de la même.

« Mon cousin, ayant reçu votre lettre, écrite le « premier de ce mois, le 9 d'icelui, j'ai différé « d'y répondre jusqu'à mon arrivée en cette pro- « vince, afin qu'étant mieux éclaircie des choses « particulières qui se sont passées, et de l'état « présent d'icelles, je pusse avec plus de lumière « vous faire savoir mon avis sur les générales ; « mais j'y ai trouvé tant de désordre et de confu- « sion, de plaintes et de contraventions faites à

« l'accord de Sainte-Ménéhould, qu'il faut que je
« vous dise que je ne sais par où je dois commen-
« cer à vous faire savoir ce qu'il faut faire pour
« bien faire. Je vois de toutes parts des déclara-
« tions et assurances d'une bonne volonté pour le
« service du roi, monsieur mon fils, et le bien
« public, qui nous sont très-agréables; mais après
« je rencontre des effets si contraires à cela, que
« je n'ai pas sitôt conçu l'espérance d'un bien et
« d'un contentement et avantage pour les affaires
« publiques, qu'elle s'évanouit à l'instant; ce que
« je ne vous écris pour votre particulier, car je
« fais telle estime de votre affection au bien du
« royaume et à notre contentement, que méritent
« les preuves que j'en ai faites, et les assurances
« que vous m'en avez données, mais pour me dou-
« loir avec vous de l'inconstance et variété de sem-
« blables procédures. J'ai depuis deux jours reçu
« en ce lieu votre dernière lettre, et ouï le porteur
« d'icelle, ainsi qu'il vous dira.

« Je ne doute point que vous n'ayez librement
« et en homme de bien, fait à mon neveu, le prince
« de Condé, les remontrances que vous m'avez
« écrites, et me réjouis de savoir qu'il les a prises
« en bonne part : mais à quoi tient-il qu'il ne les
« suit et exécute comme il les approuve? Il se
« développerait, en ce faisant, des affaires où vous
« dites qu'il se trouve; il recevrait de moi tout

« occasion raisonnable de se louer de ma bien-
« veillance, et lui serait fait l'honneur et le traite-
« ment dus à sa qualité. Si, pour lui donner cette
« créance et assurance, il reste à dire ou à faire
« chose qui dépende de moi, j'aurai toujours à
« plaisir de l'entendre, et prendrai en bonne part
« ce que vous m'en manderez : mais je n'ai encore
« reçu les lettres qu'il vous a dit m'avoir écrites
« sur ce sujet, et serai bien aise qu'il me donne
« par icelles, tant pour lui que pour ses amis, le
« contentement que j'ai toujours désiré et même
« recherché, et qu'il m'a souvent fait espérer pour
« le service du roi, mondit sieur et fils; ce faisant,
« j'y correspondrai de façon qu'il aura juste sujet
« de s'en louer, et tous ceux qui, à son exemple,
« en useront de même.

« Au demeurant, je n'ai point encore vu le duc
« de Vendôme; de sorte que je ne sais pas en-
« core ce que je dois espérer de son obéissance,
« car j'ai avis qu'il continue de faire fortifier Lam-
« bale, et à tenir errhés bon nombre de gens de
« guerre qui l'ont servi, ou pour mieux dire, des-
« servi, durant ces mouvemens derniers, et prin-
« cipalement depuis ledit accord de Sainte-Méné-
« hould, à quoi le roi, mondit sieur et fils, et moi,
« mettons peine d'appliquer les remèdes néces-
« saires, par l'avis des états du pays, desquels nous
« devons faire l'ouverture demain; et comme vé-

« reine-mère, quelquefois M. le prince; et un « jour, 26 août, M. de Sully demanda le soir au- « dience à la reine, en laquelle il fit voir que les « choses ne pouvaient encore subsister huit jours « en l'état où elles étaient réduites, et qu'au ba- « lancement où elles étaient, il était infaillible « que toute l'autorité tomberait entre les mains « de M. le prince; qu'elle demeurerait aux sien- « nes, si elle savait la retenir; finalement qu'il ne « la tenait pas assurée dans Paris, et qu'elle se- « rait mieux avec mille chevaux à la campagne, « avec ses enfans, que dans le Louvre, en l'état « où étaient les esprits des grands et du peuple; « qu'il avait cru être de son devoir, et des obli- « gations qu'il avait au feu roi, de lui montrer ce « que dessus, ne pouvant y apporter avec sa vie « un autre remède, qu'il emploierait volontiers, « si par sa perte il pouvait sauver le roi, elle et « l'état. Et ensuite il prit congé d'elle, la sup- « pliant de penser à ce qu'il venait de lui dire; « et qu'au cas qu'elle n'y apportât le remède con- « venable, il protestait de tout le mal qui lui en « reviendrait, et qu'elle seule en serait la cause, « puisqu'elle en avait été avertie, et que ce mal « était prévu. »

L'auteur de l'*Histoire de la mère et du fils* rend malgré lui cette justice au duc de Sully. « M. de Sully, dit-il, demande audience à la reine,

« pour lui parler seul d'affaires, qu'il disait im-
« porter à la vie de leurs majestés. Elle avait pris
« médecine; mais sur un sujet si important, elle
« ne jugea pas devoir différer à le voir. Le roi s'y
« trouva par hasard; les sieurs Mangot et Barbin
« y furent aussi. Alors il fit un long discours des
« mauvais desseins que ces princes avaient, et du
« mal inévitable qu'il en prévoyait pour le roi.
« Les sieurs Mangot et Barbin lui dirent que ce
« n'était pas assez, mais qu'il était besoin qu'il
« dît les remèdes les plus propres à y apporter. A
« quoi il ne fit autre réponse, sinon que le hasard
« était grand, et qu'infailliblement on en verrait
« bientôt de funestes effets. S'étant retiré du ca-
« binet, il y mit une jambe avec la moitié de son
« corps, en disant ces mêmes paroles : Sire, et
« vous, Madame, je supplie vos majestés de pen-
« ser à ce que je viens de vous dire; j'en décharge
« ma conscience. Plût à Dieu que vous fussiez au
« milieu de douze cents chevaux! je n'y vois autre
« remède; puis s'en alla. »

Il est vrai que la haine de cet écrivain pour Sully lui a fait ajouter à ce récit les paroles suivantes[1] : « M. le prince ayant été arrêté, et les mi-
« nistres disant à la reine que tout était perdu, si
« elle ne le relâchait, M. de Sully, violent et peu
« considéré, le feu de l'esprit duquel ne s'appli-

[1] *Ibid.* p. 64.

« quant qu'au présent, sans rappeler le passé, « ni considérer de bien loin l'avenir, ajouta à ce « que les autres avaient dit, que quiconque avait « donné ce mauvais conseil à la reine avait perdu « l'état. La reine lui répondit qu'elle s'étonnait « qu'il lui osât parler ainsi, et qu'il fallait bien « qu'il eût perdu l'esprit, puisqu'il ne se souve- « nait plus de ce qu'il avait dit au roi et à elle il « n'y avait que trois jours; dont il resta si confus, « qu'il se retira incontinent, au grand étonnement « de tous les seigneurs qui étaient là présens. Sa « femme puis après essaya de l'excuser, disant que « le transport de crainte dans lequel il était l'avait « fait parler ainsi, d'autant qu'on lui venait de dire « présentement que les princes et seigneurs du « parti de M. le prince étaient résolus de le faire « tuer, le croyant auteur de l'arrêt dudit sieur « prince par les avis qu'il avait donnés de leurs « desseins. »

Mais, sans examiner ici si les deux conseils de Sully sont réellement contradictoires, et en convenant que le parti d'arrêter le prince de Condé était sage et nécessaire, tout ce que j'ai voulu que l'on conclût de ces témoignages, c'est que ce ministre ne se départit point de son attachement au bien public et au roi dans une occasion si favorable au parti calviniste, et dans laquelle il courait lui-même de très-grands risques.

Il se conduisit dans cet esprit tout le reste de sa vie. Il fut revêtu de l'autorité du roi dans les assemblées de Rouen et de Loudun. Il soutint en bon citoyen le parti de sa majesté contre les calvinistes, lorsque la guerre fut déclarée sous le ministère du cardinal Richelieu. Il eut part au siége de Montauban, et à d'autres rencontres; il fit même les fonctions de grand-maître de l'artillerie au siége de Saint-Jean d'Angely, et l'artillerie y fut parfaitement bien servie. Il conserva et exerça cette charge jusqu'à sa mort, quoique l'historien du duc de Bouillon dise qu'il en avait été dépouillé. Louis XIII lui donna le bâton de maréchal de France, le 18 septembre 1635. L'année précédente, le pape Urbain VIII, qui l'avait connu pendant sa légation en France, lui écrivit une lettre latine, à laquelle Sully fit une réponse, qu'il envoya à sa sainteté par le prince d'Henrichemont, son petit-fils, et qui lui attira un second bref de ce pape, aussi en latin, daté du 16 juillet 1633.

En cette même année 1634, il perdit le marquis de Rosny, son fils aîné. La conduite de ce fils fut pour lui un sujet d'embarras et de chagrins presque continuels, non-seulement parce que le marquis de Rosny ne suivait aucun des sages conseils qu'il ne cessait de lui donner, qu'il prit même le parti des ennemis de l'état, mais encore parce

que le duc de Sully se ressentit en plus d'une manière du dérangement des affaires de son fils. Ceci demande que nous entrions dans un détail des affaires domestiques de Sully, qui servira d'éclaircissement à plusieurs endroits de ces mémoires, où il est parlé du marquis de Rosny, et en particulier, à ce qui en est dit dans le livre vingt-neuvième.

Outre deux filles, dont l'aînée avait épousé le duc de Rohan, et la cadette, mariée au marquis de Mirepoix, Sully se voyait, en 1609, trois enfans mâles, Maximilien II, de Béthune, marquis de Rosny, l'aîné de tous, qu'il avait eu de son premier mariage avec Anne de Courtenay; et de son second avec Rachel de Cochefilet, César et François de Béthune. Comme tous les grands biens dont il jouissait alors ne lui étaient venus que depuis ce second mariage, il paraît que la principale part de ces biens devait naturellement regarder les enfans du second lit: cependant le duc de Sully, se croyant obligé d'assurer au marquis de Rosny un état avec lequel il pût soutenir la grandeur de sa maison, dont il était l'aîné, aux charges de grand-maître de l'artillerie et de surintendant des fortifications, et aux gouvernemens de Mantes et de Gergeau, dont il lui fit obtenir la survivance, et qu'il évaluait à soixante mille livres de revenu, il joignit une donation entre-vifs, et substitution

de cinquante mille livres de rente en fonds de terre, consistant dans la duché-pairie de Sully, le marquisat de Rosny, la principauté d'Henrichemont et Boisbelle, avec toutes leurs dépendances, dont il se réserva néanmoins l'usufruit sa vie durant. L'acte de substitution, dont la date est du 27 mars 1609, porte cette clause singulière : qu'*au cas que nul de ceux, soit mâle, soit femelle, qui seront lors descendus de la maison de Béthune, ne voulût accomplir les susdites clauses et conditions, ledit seigneur donateur a fait et fait don par ces présentes des susdites terres substituées au roi ou à ses descendans, l'aîné préféré aux autres, à la charge que lesdites terres ne pourront jamais être désunies de la couronne, avec condition que celui qui les possédera, outre le roi et son fils aîné, soit tenu de porter son nom et armes, le surnom et armes de Béthune, et ses descendans après lui.*

Cherchant ensuite à prévenir tout sujet de désunion dans sa famille, et à donner aussi un état à ses autres enfans, Sully fit l'année suivante dans la même forme et par un même acte, deux autres donations et substitutions du reste de ses biens en faveur de César et de François de Béthune, ses cadets; savoir, de la terre et seigneurie de Villebon à César; et à François, nommé le comte d'Orval, des terres de Montrond, Orval,

Bruyères, Épineuil, Beauchesal, la Rocheguillebaut et le Châtelet en Berry. La valeur de chacune de ces substitutions est estimée dix mille livres de revenu; il y est stipulé que les fortifications, armes, vivres, munitions de guerre et de bouche, et meubles, tant ceux qui étaient dans tous ses châteaux lors de la substitution que ceux qui s'y trouveraient à la mort du duc de Sully, seraient compris dans la donation, et que, si l'un des donataires venait à mourir sans postérité, son partage passerait tout entier au survivant. Cela arriva quatre ans après; César de Béthune étant mort en 1614, sans avoir été marié, le comte d'Orval réunit sur sa tête les deux articles de substitution. En 1620, son père, le voyant dans sa vingtième année, lui fit épouser Jacqueline de Caumont, fille du grand-maréchal de La Force, et petite-fille, par sa mère, du premier maréchal de Biron, et il confirma par le contrat de mariage l'acte de substitution de 1610.

Avant et après ces dispositions, le marquis de Rosny demeura en communauté de biens avec le duc son père. Cette communauté était tout à l'avantage du premier, auquel le seul bien de sa mère ne suffisait pas pour les dépenses qu'il faisait; mais elle exposa le duc de Sully aux poursuites des créanciers de son fils. Il acquitta à plusieurs reprises ses dettes, qui devinrent à la fin si considé-

rables, par les profusions et le mauvais ménage du marquis de Rosny, que le duc prit enfin le parti de l'abandonner à lui-même : voilà les premiers chagrins qu'il eut à en essuyer.

Ils furent suivis d'autres, plus grands et plus sensibles encore, après la mort du marquis de Rosny. Ses créanciers s'autorisant toujours de la communauté de biens, voulurent retomber sur ceux du duc de Sully. Le prince d'Henrichemont[1], son petit-fils, se joignit à eux pour faire annuler ses substitutions, à quoi contribuaient encore les circonstances où s'était trouvé le duc de Sully, qui, pour se tirer des mains du prince de Condé, avait été obligé de faire et défaire plusieurs marchés avec lui, avait acquis, rendu et réacquis à différentes fois une grande partie des terres comprises dans ses substitutions, telles que Villebon, Montrond, etc. Cela tint le duc de Sully dans un embarras continuel de discussions et de procès, dont cependant une partie s'arrangea par le mariage du prince d'Henrichemont avec la fille du chancelier Seguier[2], en 1639. Alors le duc de Sully, qui était entièrement hors d'affaire avec

[1] Maximilien-François de Béthune, troisième du nom, duc de Sully, prince d'Henrichemont et de Boisbelle, marquis de Rosny, lieutenant-général au gouvernement du Dauphiné et du pays Vexin, gouverneur de Mantes et de Meulan. Il mourut en 1661.

[2] Charlotte Seguier, fille de Pierre Seguier, chancelier.

M. le prince, voyant que Villebon lui avait été rendu, et que toutes ses autres acquisitions étaient assurées, refit en 1640 une nouvelle substitution, confirmative de la première, en donnant des remplacemens pour celles de ses terres qui pouvaient avoir été aliénées.

Le mécontentement et les plaintes du prince d'Henrichemont éclatèrent de nouveau à cette substitution; elle causa un procès, dont Louis XIII et son premier ministre s'attribuaient la connaissance, et qui dura pendant les années 1640 et 1641. Les requêtes et principales pièces de ce procès ont été imprimées. Le duc de Sully s'y plaint amèrement de ce que son petit-fils et le chancelier Seguier, qui le soutenait, cherchent à se prévaloir de quelques manques de formalités, peut-être inévitables dans des affaires si longues et si compliquées. Ce n'est point à nous à entrer dans la discussion de ce point de jurisprudence. En supposant tout le bon droit possible du côté des parties du duc de Sully, il paraît seulement que la voix de la nature et le sentiment de la reconnaissance, déposent en faveur d'un homme qui avait élevé sa maison à un si haut degré de splendeur. Quoi qu'il en soit, le duc de Sully eut le chagrin de voir que, par l'arrêt du conseil rendu au mois de décembre 1641, on l'obligea à révoquer sa substitution pour quatre des terres qui

servaient de remplacement aux premières. Il était alors âgé de quatre-vingt-deux ans; il est assez vraisemblable que, jaloux comme il était de l'autorité paternelle, et persuadé que dans tout ce qu'il avait fait il avait suivi exactement les lois de l'équité, ce coup lui fut si sensible, qu'il contribua à abréger ses jours; il mourut huit jours après, le 22 décembre 1641, à Villebon.

Ses entrailles furent mises dans un seau, ou espèce d'urne de plomb, garni d'anses de fer, et portées dans le caveau de la collégiale de Sainte-Anne de Villebon, sur la muraille duquel on voit écrit ces mots : *Ici reposent les entrailles de très-haut, très-puissant et très-illustre seigneur, monseigneur Maximilien de Béthune, duc de Sully, pair et maréchal de France.* Pour son corps, il fut porté à l'Aumône, ou Hôtel-Dieu de Nogent; mais, comme le mausolée qu'on commença à lui construire en cet endroit ne put être achevé sitôt, ce corps demeura un temps assez considérable en dépôt dans la chambre qu'habitait le duc de Sully à Villebon, et où il était mort, qui est l'appartement au bout de la galerie de ce château, dont on fit noircir les murailles, le plancher et l'intérieur en entier. On l'y laissa exposé sous un poêle de velours noir, avec des bandes de moire d'argent, et les armes de la maison de Béthune aux quatre coins.

Pendant ce temps-là, la duchesse de Sully faisait construire dans la galerie basse de ce château un cabinet pour y placer une statue qu'elle avait dessein d'ériger à la mémoire de son mari. Elle fit pour cet effet la dépense d'un bloc de marbre blanc, le plus beau et le plus rare, et elle fit venir d'Italie un des plus excellens sculpteurs de ce temps-là. Sur la façade de ce cabinet, en dedans, sont écrits, en gros caractères, les dix commandemens de Dieu, tels qu'ils sont dans l'Exode. Sur un des côtés est l'épitaphe du mort, la même que nous allons bientôt transcrire; sur l'autre, ses armoiries en grand, avec tous les attributs de ses charges : le haut, et tout le reste du cabinet, est entièrement rempli de peintures, d'emblèmes et de devises, que nous ne croyons pas devoir rapporter : il est éclairé par une grande croisée qui en occupe le fond. La statue est au milieu, sur un piédestal, aussi de marbre blanc. Elle est un peu plus grande que nature, et représente le duc de Sully armé du cou en bas, portant une couronne de laurier sur sa tête et le manteau ducal sur ses épaules; le bras droit alongé, et tenant le bâton de maréchal de France; la main gauche appuyée sur l'écusson de ses armes. Ce bâton, aussi-bien que le casque qui est à côté de la statue à gauche, garni de ses panaches, sont taillés dans le même bloc; tout ce morceau est si fini, si

beau, qu'il peut aller de pair avec les monumens de la Grèce et de Rome. Au-dessus de la porte du cabinet, est écrit dans un cartouche : *Rachel de Cochefilet, duchesse douairière de Sully, après la mort de Maximilien de Béthune, duc de Sully, son époux, avec lequel elle a vécu quarante-neuf ans en mariage, pour honorer sa mémoire et témoigner ses regrets, a fait élever cette figure en l'année* 1642.

Comme le corps de cette dame fut, après sa mort, rejoint à celui de son mari, le mausolée dont nous allons donner la description est commun à l'un et à l'autre. C'est une chapelle en dôme, construite à côté de celle de Saint-Jacques-de l'Aumône, ou l'Hôpital de Nogent, appelé de leur nom, Nogent-le-Béthune. Elle ne communique point avec l'église, parce que le duc et la duchesse de Sully moururent tous deux dans la religion réformée. Sous cette chapelle est un caveau qui sert de sépulture à leurs corps. L'intérieur de la chapelle est orné tout autour des armoiries et des alliances de la maison de Béthune, et le dôme n'est qu'une simple peinture en azur, semé de fleurs de lis. Ils y sont tous les deux représentés en marbre blanc, à genoux, de hauteur humaine, sur un piédestal élevé de trois pieds. Une inscription marque que cet ouvrage, qui est très-bien exécuté, fut fait en 1642, par B. Bou-

din. Les deux statues sont tournées vers l'orient: derrière celle du duc de Sully est cette épitaphe :

Ci gît le corps de très-haut, très-puissant et très-illustre seigneur, monseigneur Maximilien de Béthune, marquis de Rosny, lequel, depuis l'âge de quatorze ans, courut toutes les fortunes du roi Henri le Grand, entre lesquelles est cette mémorable bataille, qui adjugea la couronne au victorieux, où il gagna par sa valeur la cornette blanche, et prit en icelle plusieurs prisonniers de marque. Il fut par lui honoré, en reconnaissance de ses vertus et mérites, des dignités de duc et pair et maréchal de France, de gouverneur de haut et bas Poitou, des charges de grand-maître d'artillerie, en laquelle, comme portant les foudres de son Jupiter, il prit et emporta la forteresse de Montmélian, que l'on estimait imprenable, et plusieurs places de Savoie, et de superintendant des finances, qu'il administra seul avec une prudente économie, et continua ses fidèles services, jusqu'au malheureux jour que ce César des Français perdit la vie par la main parricide d'un de ses sujets, après la mort duquel il se retira chez soi, où il passa le reste de sa vie dans une douce et paisible tranquillité. et mourut au château de Villebon, le 22 *décembre* 1641, *âgé de quatre-vingt-deux ans; son corps est ici à Nogent-le-Rotrou, dit* le Bé-

thune; *et très-haute, très-puissante et très-illustre dame, madame Rachel de Cochefilet, son épouse, qui mourut à Paris, à l'âge de quatre-vingt-dix-sept ans, l'an* 1659.

On est conduit dans cette chapelle par une longue cour, plantée d'une avenue d'ormes, et dans laquelle on entre par un portail d'une très-belle architecture, chargé des armoiries de la maison de Béthune, en fort grand relief, avec toutes les pièces d'honneur servant d'accompagnement à l'écu des armes du duc de Sully. La maison de Béthune porte d'argent à la face de gueules; pour soutiens, deux sauvages armés d'une massue.

Avant que Villebon fût rendu au duc de Sully, il partageait son séjour entre Sully, la Chapelle d'Angillon, qui est une fort belle maison, et une baronnie dépendante du duché de Sully et Rosny, celle de ses maisons où il paraît qu'il avait fait le plus travailler, comme ne comptant pas qu'elle dût jamais sortir de sa famille. Il en bâtissait encore les ailes, lorsqu'il eut le malheur de perdre le roi, son bienfaiteur; et il voulut donner une preuve sensible de sa douleur, en laissant ces ailes imparfaites et dans l'état où elles étaient au moment de ce triste événement. Mais, lorsqu'il se revit possesseur de Villebon, la beauté de cette maison, sa situation dans un pays très-agréable, la proximité de Paris, dont Villebon n'est éloigné

que de vingt lieues, et l'avantage de se trouver comme dans le centre de plusieurs grandes terres, qu'il avait reçues en remplacement de celles qu'il avait vendues à M. le prince, tout cela le détermina à y fixer sa demeure pendant six mois entiers de l'année, qui étaient l'été et l'hiver. Il faisait, seulement dans la belle saison, quelques voyages à Sully; séjour qui d'ailleurs lui était devenu désagréable par la conduite de son fils aîné. Le reste de l'année, il le passait à la Chapelle d'Angillon, à Rosny et ailleurs.

La vie qu'il y menait était accompagnée de décence, de grandeur, et même de majesté, telle qu'on peut l'attendre d'un caractère aussi grave et aussi sérieux que le sien. Outre un grand nombre d'écuyers, de gentilshommes et de pages, qui le servaient, de dames et de filles d'honneur attachées à la personne de la duchesse de Sully, il avait une compagnie de gardes avec leurs officiers, et une autre de Suisses, et une si grande quantité de domestiques, qu'il y a peu d'exemples de particuliers qui aient entretenu une maison si grande et si nombreuse. Le duc de Sully d'aujourd'hui a vu le fils d'un ancien chirurgien du feu duc de Sully, le dernier de cette branche, mort à quatre-vingt-huit ans, et qui en avait quatorze lorsque le duc de Sully dont nous parlons mourut. Cet homme lui a dit qu'accompagnant son

père auprès des malades qui étaient dans le château de Villebon, il en avait compté jusqu'à quatre-vingts, sans pour cela qu'on s'aperçût que le service de cette maison en fût dérangé ou retardé.

Sully conserva l'habitude de se lever de grand matin. Après ses prières et sa lecture, il se mettait au travail avec ses quatre secrétaires. Ce travail consistait à mettre ses papiers en ordre, à rédiger ses mémoires, à répondre aux différentes lettres qu'il recevait, à prendre connaissance de ses affaires domestiques, enfin à conduire celles soit de ses gouvernemens, soit de ses charges : car il demeura jusqu'à sa mort gouverneur du haut et bas Poitou et de la Rochelle, grand-maître de l'artillerie, grand-voyer de France et surintendant des fortifications du royaume. Il y employait la matinée entière, excepté que quelquefois il sortait pour prendre l'air une demi-heure ou une heure avant le dîner; alors on sonnait une grosse cloche, qui était sur le pont, pour avertir de sa sortie. La plus grande partie de sa maison se rendait à son appartement et se mettait en haie, depuis le bas de l'escalier. Ses écuyers, gentilshommes et officiers marchaient devant lui, précédés de deux Suisses, avec leur hallebarde. Il avait à ses côtés quelques-uns de sa famille, ou de ses amis, avec lesquels il s'entretenait : suivaient ses officiers aux

gardes et sa garde suisse; la marche était toujours fermée par quatre Suisses.

Rentré dans sa salle à manger, qui était un vaste appartement, où il avait fait peindre les plus mémorables actions de sa vie, jointes à celles de Henri le Grand, il se mettait à table. Cette table était comme une longue table de réfectoire, au bout de laquelle il n'y avait de fauteuils que pour lui et pour la duchesse de Sully; tous ses enfans, mariés ou non mariés, quelque rang ou naissance qu'ils eussent, et jusqu'à la princesse de Rohan, sa fille, n'avaient que des tabourets ou des siéges plians, car dans ce temps-là la subordination des enfans aux pères était encore si grande, qu'ils ne s'asseyaient et ne se couvraient jamais en leur présence qu'après en avoir reçu l'ordre. Sa table était servie avec goût et magnificence. Il n'y admettait que les seigneurs et dames de son voisinage, quelques-uns de ses principaux gentilshommes, et des dames et filles d'honneur de la duchesse de Sully; excepté la compagnie extraordinaire, tous se levaient et sortaient au fruit. Le repas fini, on se rendait dans un cabinet joignant la salle à manger, qu'on nommait *le Cabinet des illustres*, parce qu'il était orné des portraits des papes, rois, princes et autres personnages distingués ou célèbres, qu'il tenait d'eux-mêmes. On en

voit encore aujourd'hui la plus grande partie à Villebon.

Dans une autre salle à manger, belle et richement meublée, le capitaine des gardes tenait une seconde table, servie à peu près comme la première, où toute la jeunesse allait manger, et où ne mangeaient effectivement que ceux que la seule disproportion d'âge empêchait le duc de Sully de recevoir à la sienne. M. le duc de Sully d'aujourd'hui a connu plusieurs personnes de qualité qui lui ont dit que, dans les visites qu'ils se souvenaient d'avoir faites, étant fort jeunes, chez le duc de Sully, avec leurs pères, il ne retenait que ceux-ci pour manger à sa table, et qu'il disait ordinairement aux jeunes gens : *Vous êtes trop jeunes pour que nous mangions ensemble, et nous nous ennuierions les uns les autres.*

Lorsqu'il avait passé quelque temps avec la compagnie, il remontait chez lui, pour s'occuper encore quelques heures du même travail que le matin. Si la saison et le beau temps le permettaient, il prenait l'après-dînée le plaisir de la promenade. La sortie se faisait avec le même cortége que le matin. Il entrait dans ses jardins, où, après avoir fait quelques tours, il passait ordinairement par une petite allée couverte, qui séparait les parterres du potager, et se rendait par un escalier de

pierre, que M. le duc de Sully d'aujourd'hui a fait détruire, à cause de sa vétusté, dans une grande allée de tilleuls en terrasse, de l'autre côté du jardin : le goût d'alors était d'avoir grand nombre d'allées extrêmement couvertes, avec quatre ou cinq rangs d'arbres ou de palissades. Là il s'asseyait sur un petit banc ou fauteuil de bois verni, à deux places, et appuyant ses deux coudes sur une grande fenêtre grillée, qui vient aussi d'en être ôtée, il s'amusait à considérer, d'un côté, une campagne agréable; de l'autre, une seconde allée en terrasse, très-belle, qui fait le tour d'une grande pièce d'eau, appelée *l'Etang-Neuf*; et est terminée par un bois de haute-futaie, nommé *le Grand-Parc*. Quelquefois aussi c'était dans son parc qu'il prenait le divertissement de la promenade, et assez souvent dans son chariot ou coche, avec la duchesse, son épouse. L'intervalle de la promenade au souper était encore rempli par les occupations du matin. Le souper se passait comme le dîner jusqu'au moment où chacun se retirait chez soi.

Le duc de Sully ne pouvant, à cause de la religion, avoir aucun ordre, il s'en était fait un pour lui-même : l'inventaire de ses effets porte plusieurs chaînes de diamans servant à cet usage. Il portait donc à son cou, surtout depuis la mort de Henri IV, une chaîne d'or ou de diamans, où

pendait une grande médaille d'or, sur laquelle était empreinte en relief la figure de ce grand prince. De temps en temps il la prenait, s'arrêtait à la contempler et la baisait; il ne la quittait pas même lorsqu'il venait à la cour, non plus que l'ancien habillement, qu'il conserva toujours, sans vouloir s'assujettir à la mode. On sait ce qui lui arriva un jour à la cour, où Louis XIII l'avait mandé. « Je vous ai fait venir, M. de Sully, lui dit « ce jeune prince, comme étant l'homme de con- « fiance du feu roi mon père, et un de ses prin- « cipaux ministres, pour vous demander avis et « m'entretenir avec vous sur les importantes af- « faires que j'ai à présent. » Le duc de Sully, qui ne voyait autour du roi que de jeunes courtisans qui riaient entre eux, et qui, pour faire leur cour au connétable de Luynes, tournaient en ridicule son habillement, son maintien grave, et toutes ses manières, fit cette réponse: « Sire, je suis trop « vieux pour changer d'habitude sur rien; quand « le feu roi votre père, de glorieuse mémoire, me « faisait l'honneur de m'appeler auprès de sa per- « sonne, pour s'entretenir avec moi sur ses grandes « et importantes affaires, au préalable, il faisait « sortir les bouffons. » Le jeune roi parut approuver cette liberté; il fit retirer tout le monde et demeura seul avec Sully.

La subordination, l'ordre et la paix régnaient

parmi ce nombreux domestique, dont nous venons de parler. Personne n'a jamais su se faire mieux respecter, servir et obéir que le duc de Sully. Les catholiques qu'il avait à son service ne s'apercevaient point qu'il mît aucune différence entre eux et les calvinistes, qu'à l'attention qu'il avait de les obliger à remplir avec la dernière exactitude leurs devoirs de bons catholiques romains. C'était une suite des égards et même d'une sorte de penchant, qu'on a vu dans tout le cours de ses mémoires, qu'il eut toujours pour la religion catholique, et qui vraisemblablement l'aurait conduit lui-même à l'embrasser, sans les considérations qu'il y expose. Persuadé qu'on peut également faire son salut dans l'une et l'autre de ces religions, il se montra trop sensible à la délicatesse de paraître rien accorder à l'ambition et à l'intérêt dans une démarche qui ne lui aurait effectivement laissé rien à désirer ni pour l'un ni pour l'autre. Excepté la seule duchesse de Rohan, tous ses enfans sont morts dans le sein de l'église romaine.

Pour la duchesse son épouse, quoique élevée dans la religion catholique, qu'elle ne quitta qu'après la mort de M. de Châteaupers, son premier mari, pour épouser le duc de Sully, je ne sais s'il y a lieu de la soupçonner de quelque retour vers ses premiers sentimens. Les seigneurs de Ville-

bon avaient dans l'église de cette paroisse, qui est une collégiale, une chapelle du côté du château, qu'on fit ôter. On construisit à la place deux tribunes, l'une en bas, fermée de volets, de manière qu'on ne pouvait y rien voir, et l'autre au-dessus de celle-ci, dans laquelle on montait par un petit degré de bois : elle était aussi fermée par une jalousie. Il est de notoriété publique que les deux duchesses de Sully et de Rohan venaient très-souvent dans la tribune basse entendre les psaumes pendant les heures canoniales. Elles prenaient soin de blanchir de leurs mains tous les linges servant à l'autel; M. le duc de Sully d'aujourd'hui tient cette particularité de son aïeule Catherine de la Porte. Cette dame, qui avait beaucoup vécu avec la duchesse de Rohan, sa tante, lui avait encore entendu dire une chose que personne n'ignorait alors, qui est, que le duc de Sully faisait un accueil très-gracieux aux capucins qui venaient chez lui, et même qu'il les aimait jusque là que, pendant sa dernière maladie, et peu de jours avant qu'il mourût, il demanda qu'on lui fît parler quelques-uns de ces religieux; mais que, s'étant présentés sur le pont du château, la duchesse de Sully défendit qu'on les laissât entrer, en les menaçant de les faire jeter dans les fossés.

Les occupations de cette dame étaient de régler

l'intérieur et pourvoir à l'entretien de sa maison; de faire dresser les baux et rendre les comptes des fermiers et des receveurs; c'est elle qui faisait dans les différentes terres de son mari presque tous les voyages nécessaires. Elle se délassait, dans ses heures perdues, à travailler en tapisserie et en broderie avec ses filles et ses dames d'honneur. On admire encore aujourd'hui la beauté et surtout la délicatesse du travail de quelques pièces de tapisseries et autres morceaux de cette nature qui sont restés au duc de Sully, d'un beaucoup plus grand nombre, car la plupart de ces ouvrages ont été ou perdus, ou détournés.

Ceux du duc de Sully sont plus durables. Outre tous les monumens publics dont nous avons eu occasion de parler, il a éternisé sa mémoire par quantité d'édifices dont on lui est redevable en différens endroits du royaume, principalement dans son gouvernement du haut et bas Poitou : il aurait fait accommoder tous les chemins de cette province, si son crédit s'était soutenu jusqu'à sa mort. C'est lui qui a fait construire à Châtellerault ce beau pont et cette magnifique chaussée qu'on y voit encore aujourd'hui.

Il n'y a presque pas une de ses terres, surtout celles qui ont des châteaux, où il n'ait laissé des marques d'une magnificence dont la charité et le bien public furent très-souvent le principe. Il a

fondé en grande partie l'Hôtel-Dieu de Nogent. Cette ville et seigneurie, qu'on distinguait par le surnom de Nogent-le-Rotrou, avait pris le nom d'Enguien, par l'érection que M. le prince de Condé en avait faite en duché; elle quitta l'un et l'autre entre les mains de Sully pour celui du comté de Nogent-le-Béthune. Son premier dessein fut de faire des travaux considérables au château de la ville même; mais les difficultés que lui firent les religieux de Saint-Denis le déterminèrent à tourner toutes ses vues du côté de Villebon. MM. d'Estouteville, auxquels cette maison avait appartenu avant lui, l'avaient laissée bâtir seulement jusqu'au premier étage. Il la fit relever et construire en entier sur le modèle de la Bastille, dont il était gouverneur, mais beaucoup plus belle. La façade présente, entre les tours, trois corps-de-logis couverts d'ardoises; ces tours sont couvertes en plate-forme de plomb, avec des crénaux ronds et pointus alternativement. Les gouttières sont du même métal que les canons de fonte; et les gouttières intérieures, dans lesquelles se rendent celles des coins de la maison, sont à huit pieds de haut, finissant en têtes de dauphin, et pareillement de fonte. Le grand escalier est extrêmement large et clair. Au premier étage est une fort grande salle, dont les poutres et soliveaux étaient dorés, ainsi que la cheminée de

grande menuiserie. Les appartemens, qui sont en fort grand nombre, ont aussi tous des cheminées de menuiserie dorées, de même que la plupart des planchers. Le parc, enceint de murs de pierre, renferme quantité de réservoirs et de pièces d'eau. Les jardins qui accompagnent la maison par trois côtés, les cours et basse-cours, tout cela est dû au duc de Sully.

Pour donner à tous les pauvres qui se présentèrent pendant une disette les moyens de subsister en les occupant à travailler (car il aurait cru perdre tout le mérite d'une bonne œuvre, si elle avait pu servir à entretenir l'esprit de fainéantise), il leur fit faire une pièce d'eau de trois cent soixante toises de long sur environ soixante de large; on la nomma l'Étang de la Chapelle ou l'Étang-Canal. Les terres qu'on en tira servirent à élever, des deux côtés, quatre terrasses parallèles à ce canal, lesquelles s'étendent jusqu'à l'Étang-Neuf, qui est une autre pièce d'eau au-dessus de celle-ci. Entre ces terrasses et le canal étaient deux fonds de gazon, que le duc de Sully d'aujourd'hui a fait accommoder en parterres de découpures et en boulingrins. On recevait indifféremment tous ceux qui s'offraient pour ce travail, et jusqu'aux plus petits enfans, auxquels on ne donnait quelquefois pas plus d'une demi-livre de terre à porter: on avait eu la précaution de faire faire pour

cet effet un nombre infini de hottes de toutes grandeurs. On distribuait à tous ces pauvres, le matin, un morceau de pain; à dîner, une grande écuellée de soupe; et le soir, outre un morceau de pain, un salaire en argent proportionné à l'âge et au travail. Cet ouvrage, que le duc de Sully n'aurait jamais entrepris pour le seul embellissement de sa maison, lui coûta quatre-vingt mille livres.

Personne n'ignore que c'est lui qui a fait bâtir en entier le château de Rosny, à fossés secs, extrêmement larges, et dont le feu, lorsqu'on y plaçait une batterie, se croisait d'une manière surprenante : chose très-rare en ce temps-là. Il y fit cette belle terrasse qui régnait le long de la Seine, dans une longueur prodigieuse, et ces grands jardins remplis de bosquets et de grottes qui jetaient de l'eau.

Il embellit les dehors de Sully par des jardins dont les plans sont les plus beaux du monde, et par un canal fort long et fort large, qui s'entretient d'eau vive par le moyen de la petite rivière de Sangle, qu'il y fit passer, et qui de là va se perdre dans la Loire. Il y ajouta une machine pour porter de l'eau à tous les bassins et jets-d'eau dont ses jardins étaient remplis : la machine subsiste encore; mais on a laissé périr toutes ces pièces d'eau. A l'égard du château, il le fit couvrir

d'ardoises; il en fit boiser, peindre et dorer presque tous les appartemens, et pratiquer dans l'épaisseur des murs les galeries qui prennent depuis le petit corps-de-logis de l'entrée jusqu'au gros château. La basse-cour et une seconde basse-cour, qu'on appelle autrement le petit parc, sont encore son ouvrage. Il y a dans cette seconde cour plusieurs éminences ou monceaux énormes de terre, qu'on voit bien avoir été faits de main d'homme. Cette dépense, qui n'est d'aucune utilité, qui produit même un effet désagréable, a de quoi surprendre ceux qui ne savent pas que le duc de Sully ne trouva point d'autre moyen de faire subsister une infinité de pauvres, qui demandaient du travail dans un temps de cherté. La collégiale de Saint-Ithier était anciennement une petite église, qui touchait presqu'au château; il la fit transporter au milieu de la ville, ou plutôt il en fit à ses frais une très-belle église, couverte d'ardoises, sans parler de plusieurs autres ouvrages dont cette ville lui a l'obligation, entre autres d'un Hôtel-Dieu qu'il y fonda.

L'appartement principal de ce château est celui qu'il y fit accommoder en mémoire de Henri le Grand, et qu'on appelle pour cela *l'appartement du roi*. Il voulut laisser un autre monument de sa reconnaissance envers ce prince dans la salle de

Sully. Cette salle, qui, après celle de Montargis, est la plus grande qui soit en France, a vue sur la Loire. Henri IV y est peint dans un tableau de première grandeur, sur un parfaitement beau cheval alezan : c'est, de toutes les figures de ce monarque, la plus parfaite et la plus ressemblante. Ce tableau sert à décorer la cheminée, qui est extraordinairement grande, tout inscrustée de menuiserie, et couverte, tant en face que sur les côtés, de cartouches en peinture, chacun avec un emblème et une devise ayant rapport soit au roi, soit au duc de Sully. Un de ces cartouches a quelque chose de singulier : il est en face, et représente le soleil jetant une lumière faible et pâle; au-dessous paraît la lune, aussi brillante que le soleil l'est peu, et plus bas, la terre qui semble obscurcie par ce grand éclat de la lune; c'est le seul de ces emblèmes qui n'ait point de devise, et cette affectation achève de prouver qu'elle renferme quelque chose de mystérieux.

Le duc de Sully répara et augmenta aussi le château de la Chapelle d'Angillon, bâti par mademoiselle d'Albret. Il l'embellit de jardins en terrasses, et d'un parc de près de deux cent trente arpens, entourés de murailles de pierres, qui, quoique très-solides, sont aujourd'hui presque rui-

nées par la négligence de ses successeurs. En face de la prairie est une terrasse superbe par sa longueur et son élévation, toute revêtue de pierres de taille, et ayant de distance en distance des pilastres plus élevés, de pierres et de briques, qui servent tout à la fois à la solidité et à la décoration de cet ouvrage. Il se trouvait au bas de cette terrasse une église fort mal bâtie, que le duc de Sully fit démolir et reconstruire avec beaucoup de dépense, et même de magnificence, à la porte de la ville de la Chapelle, dont il doit être regardé non-seulement comme seigneur, mais encore comme fondateur.

Le château de Montigny lui doit, entre autres embellissemens, une parfaitement belle avenue d'arbres, et derrière la maison une promenade ou une espèce de cours très-agréable, à quatre rangs d'ormeaux.

C'est lui enfin qui a fait bâtir et couper dans le roc le fameux château de Montrond, long-temps regardé comme une citadelle imprenable. On y montait par un chemin tournoyant, fort large, aussi pratiqué dans le roc, ainsi que les dehors de la place, dans l'intérieur de laquelle il y avait un puits intarissable, et à couvert de tous les accidens du dehors. M. le prince de Condé obligea le duc de Sully, comme on l'a vu, de lui céder

Montrond, et, pendant les troubles, il en fit sa principale forteresse contre le parti du roi. L'armée royale s'y vit arrêtée pendant dix-huit mois entiers, et ne la prit que par adresse; la place fut rasée après qu'on en eut fait sauter les fortifications.

FIN DU SUPPLÉMENT.

ÉLOGE
DE SULLY.

Cet Éloge de Sully étant en même temps un *résumé* de ses mémoires, nous avons jugé qu'il était plus convenable de le placer à la fin de l'ouvrage qu'au commencement, où se trouve d'ailleurs l'avertissement de l'abbé de l'Écluse.

ÉLOGE

DE SULLY,

NÉ A ROSNY EN 1559, MORT AU CHATEAU DE VILLEBON LE 21 DÉCEMBRE 1641;

PAR M. LE COMTE DARU [1].

Les hommes qui appartiennent à l'histoire doivent être représentés en action. Comment peindre Sully sans rappeler les guerres, l'administration, les négociations auxquelles il eut une si grande part? Comment l'isoler de tout ce qui l'environnait, et surtout de ce grand roi dont il fut le compagnon d'armes, le ministre et l'ami?

Maximilien de Béthune, baron de Rosny, était né en 1559, et par conséquent moins âgé de six ou sept ans que le roi de Navarre. Il n'en avait que onze lorsqu'il fut présenté

[1] Extrait de la Galerie française, et dont nous sommes redevables à l'obligeance des éditeurs.

à ce prince, qui lui dit en l'embrassant « qu'il « admirait sa gentillesse, et ne doutait pas, « vu sa bonne race, qu'un jour il n'en fît « paraître les effets en vrai gentilhomme; » lui donnant sa parole de l'aimer toujours, lui promettant qu'il ne se présenterait jamais occasion de lui faire acquérir du bien et de l'honneur qu'il ne s'y employât de tout son cœur.

Cette illustre amitié, si toutefois on peut déjà lui donner ce nom, offrait à la fois de la gloire et des périls. Ils commencèrent presque aussitôt. L'horrible massacre du 24 août 1572, qui coûta la vie à cent mille citoyens, faillit à priver la France d'un enfant appelé à avoir une si grande influence sur les destinées de sa patrie.

Le jeune Rosny, qui faisait alors ses études à Paris, fut éveillé par le bruit des cloches et par les cris des assassins et des victimes. Son valet de chambre se hasarda dans les rues pour aller apprendre la cause de ce tumulte; mais il ne reparut point. Son gouverneur sortit ensuite; il ne revint plus. On n'a jamais su ce qu'ils étaient devenus. L'incertitude de leur sort devait inspirer de vives

craintes sur un enfant resté seul dans une maison étrangère. Le maître de cette maison, qui était catholique, lui proposa, pour le sauver, de le mener dans une église. Rosny s'y refusa et résolut d'aller chercher un asile dans son collége. Vêtu de sa robe d'écolier, un livre sous le bras, il se mit en chemin, seul, au milieu de la nuit. Sur sa route, il voyait des troupes de meurtriers courir, enfoncer des portes, piller des maisons, massacrer hommes, femmes, enfans, et de toutes parts il entendait crier *tue, tue!* Obligé de passer devant trois corps-de-garde, il y fut arrêté, rudoyé; on voulut voir quel livre il portait : heureusement c'étaient des heures catholiques, qui lui servirent de passe-port. Il arriva enfin à la porte du collége de Bourgogne ; mais le portier refusa de la lui ouvrir. Après bien des instances, et moyennant quatre testons, cet homme voulut bien aller demander les ordres du principal, nommé Lafaye, et lui dire que le petit Rosny était là. Le principal, ému de pitié, se détermina à faire entrer l'enfant, « Empesché toutes fois « de ce qu'il en ferait, à cause de deux eccléc siastiques qui étaient dans sa chambre, et

« qui disaient y avoir dessein formé de tuer
« tous les huguenots, jusques aux enfans à
« la mamelle, et cela à l'exemple des Vespres
« Siciliennes. Néantmoins, ce bon person-
« nage le mit dans une chambre fort secrette,
« dans laquelle personne n'entra que son
« valet qui lui portait des vivres. »

Le roi de Navarre, prisonnier au milieu de la cour après cette nuit horrible, s'échappa pour aller se mettre à la tête des mécontens. Le jeune Rosny s'empressa d'aller le joindre, quoique n'ayant pas encore achevé ses études, et il débuta par l'arquebuse, « qui n'estait
« pas un chemin pour rendre un homme sça-
« vant aux lettres et sciences humaines. »

C'est ici que commence sa vie politique; il avait à peine seize ans.

Le patriotisme, l'amour de la gloire et l'amitié multiplièrent dans le même homme des talens qui se signalèrent par des services fort divers. Son ardeur et son dévouement dans les combats, sa prudence et sa droiture dans la politique, son courage et ses grandes vues dans l'administration auraient suffi pour lui acquérir une brillante renommée dans chacune de ces carrières, si l'éclat des servi-

ces du ministre n'eût captivé la reconnaissance des contemporains et l'admiration de la postérité, jusqu'à faire oublier quelquefois le guerrier et le négociateur. Vingt ans de combats suffisaient sans doute pour illustrer un volontaire qui dès sa première campagne méritait les honorables reproches de son maître par sa témérité.

Une multitude de ces coups audacieux qui semblent appartenir aux mœurs chevaleresques de ces temps qu'on est convenu d'appeler *héroïques*, l'assaut de Villefranche, où il fut renversé du haut des remparts dans le fossé, quatorze blessures, justifiaient assez l'aimable colère du roi qui s'écriait : « Allez « dire à Rosny qu'il est étourdi comme un « hanneton ; il se fera tuer. »

Mais, dans les batailles rangées, le jeune guerrier ne contribuait pas moins à la victoire par sa présence d'esprit que par son courage. A Coutras, il décide le succès par l'habile emploi de l'artillerie, consistant en trois pièces de canon ; à Fosseuse, il charge cinq fois les ennemis ; à Arques, il soutient tout l'effort de la cavalerie du duc de Mayenne ; à Ivry, couvert de sept blessures, laissé par-

mi les morts, il est transporté sur un brancard avec ses armes brisées, et Henri court à sa rencontre pour l'embrasser et le proclamer vaillant chevalier.

Malgré cette activité guerrière, il se livre avec la patience d'un esprit réfléchi à tous les soins qui préparent les succès. Pendant le siége d'Amiens, placé à la tête de l'administration, il fait régner une telle abondance dans le camp, qu'on disait que Paris avait été transporté à l'armée. Aux siéges de Rouen, de Dreux, de Laon, de la Fère, c'est lui qui dirige l'artillerie. Il en étudie les effets, en perfectionne les moyens, et prouve par la prise de Montmélian les progrès qu'il a fait faire à cet art.

Au milieu de tant de périls qu'il partageait avec Henri, un échange de mots heureux montre également la bonté de l'un, le noble dévouement de l'autre, et l'héroïsme de tous les deux. « — Rosny, ce n'est pas là que je « veux que vous vous fassiez tuer. — Rosny, « je vous défends de sortir sans mon ordre. » Dans une autre occasion, où c'était le roi qui avait mérité la réprimande, « Par Dieu, sire, « voilà une belle levée de boucliers; ne vou-

« lez-vous pas faire aussi le carabin? » Et lorsque Henri, piqué, lui répond : « Voilà « un discours de gens qui ont peur ; — Oui, « sire, nous avons peur, mais pour vous. » Enfin ces paroles mémorables que la flatterie même n'oserait adresser qu'à peu de rois : « Vous avez assez fait l'Alexandre, il est « temps que vous soyez Auguste. »

Cette amitié réciproque, qui se manifestait si naïvement, fut quelquefois troublée par des orages, surtout lorsque Rosny, parvenu à la puissance et aux honneurs, se vit environné d'ennemis et d'envieux. Mais ces brouilleries momentanées n'en faisaient que mieux ressortir l'élévation du caractère du sujet et l'excellent cœur du monarque. Un jour que Rosny avait servi de témoin dans un duel entre deux gentilshommes fort aimés du roi, Henri lui adressa de violens reproches et s'emporta jusqu'à le menacer de lui faire trancher la tête. La réponse de Rosny fut altière ; il dit à Henri, qui n'était encore que roi de Navarre, que, sans être ni son sujet, ni son vassal, il était entré à son service par pure affection, à ses dépens, pour acquérir de la gloire, et non pour perdre la

vie honteusement : partant qu'il était résolu de se retirer, bien sûr de ne pas manquer de maîtres. Le roi repartit que les chemins étaient libres et qu'il ne manquerait pas, lui, de serviteurs. Mais la reine et la duchesse de Navarre amenèrent bientôt une réconciliation, et Henri fit à Rosny meilleure *chère* qu'auparavant.

Parvenu à l'âge mûr et plus soigneux de sa fortune, Rosny sut réprimer cette fierté impatiente; d'ailleurs, dans ces bouderies passagères, c'était ordinairement le roi qui revenait le premier. Il avait chargé son ami d'une négociation difficile ; il ne s'agissait de rien moins que de déterminer une princesse capricieuse à un mariage qui la contrariait. La proposition fut reçue avec colère, le négociateur accablé de reproches et calomnié auprès du roi par la princesse, qui l'accusait de lui avoir manqué. Les rois veulent qu'on réussisse ; Henri, piqué, manda à Rosny de faire des excuses. Celui-ci, recevant une lettre sévère, et même dure, ne put s'empêcher de s'exhaler en plaintes sur la malheureuse condition des courtisans. « Auprès des rois, s'écria-t-il, un verre

« cassé fait oublier vingt ans de service. Il y « en a plus de vingt-quatre que je sers celui- « ci à mes dépens. Il s'est trouvé en peu de « périls et de mauvaise fortune que je ne les « aie courus. Voyez un peu ce qu'il m'escrit, « et s'il n'a pas tort de me tenir un si aspre « langage, s'il ne me donne pas sujet de le « servir cy-après avec un peu moins de pas- « sion; car de le quitter tout-à-fait et me « retirer chez moi, ayant tant d'enfans que « j'en ay et une femme qui en fait tous les « ans, outre que je sçays bien qu'il ne me le « permettrait jamais, et qu'il ne manquera « pas à me faire mille excuses, alléguer force « raisons et enfin me donner occasion de « contentement, comme il est admirable en « telles cajoleries, lorsqu'il veut regagner un « serviteur dont il croit avoir besoin : mon « cœur et la longue amité que je lui ay porté « ne le pourraient souffrir, ayant mis en ma « fantaisie, pour m'avoir esté prédit de plu- « sieurs, que je serais élevé en fort grande « fortune et authorité près de luy, et que je « deviendrais un de ses principaux ministres « pour l'exaltation de sa gloire et le rétablis- « sement de son royaume. Joint qu'il me

« serait imputé à grande imprudence de « quitter ainsi les affaires pour un petit ponc- « tille, me voyant à la veille d'estre en grand « crédit, et par le moyen d'iceluy eslever ma « maison, que le mauvais mesnage de mon « grand-père et la maligne exhérédation de « mon oncle, le vicomte de Gand, ont pres- « que ruynée. »

On voit combien le temps, l'ambition et l'habitude de la cour avaient appris à Rosny à maîtriser son ressentiment.

Ce jour même une seconde lettre du roi vint réparer tout le chagrin que lui avait fait la première. « Venés me trouver au plus tôt, « écrivait-il, et vous asseurez d'estre aussy « bien receu de moy que vous ayez jamais « esté; quand je devrais prendre la vieille « devise des Bourbons *qui qu'en grongne.* »

Si le négociateur échoua quelquefois dans la mission de faire cesser des tracasseries domestiques qui tiraient leur importance de celle des personnages, il fut souvent plus heureux dans les affaires politiques. Ce fut lui qui décida le faible Henri III à s'allier avec le roi de Navarre; ce fut lui qui, après l'avénement de Henri IV, s'interposa entre

les ligueurs et les protestans pour calmer les fureurs des un et des autres; ce fut lui enfin qui négocia le mariage du roi avec Marie de Médicis, et qui fut envoyé en Angleterre pour concerter les moyens d'abaisser la maison d'Autriche, dessein digne d'un roi tel que Henri.

Ce prince éprouvait depuis vingt-cinq ans le zèle et l'habileté de Rosny, lorsqu'il se décida à le faire entrer dans l'administration des finances. Elles étaient alors gouvernées par un conseil dont Henri était fort mécontent, parce qu'on le laissait manquer de tout à l'armée, et qu'il se voyait, faute d'argent, sans cheval de bataille, sans harnais, *avec des chemises déchirées et un pourpoint troué au coude.* « Ces messieurs, écrivait-il, ont « consommé, en payement de vieilles dettes « par eux prétendues, plus de quinze cent « mille écus, qui eût été somme suffisante pour « chasser l'Espagnol de France : voire m'a- « t-on asseuré qu'aucuns d'entre eux en ont « acheté à fort vil prix et me les ont fait « payer entièrement principal et intérêt. Je « me suis résolu de placer parmi eux quel- « que mien conseiller et loyal serviteur, afin

« qu'il me puisse advertir de ce qui se pas-
« sera dans mon conseil. Or, ay-je jetté les
« yeux sur vous, pourvu que vous me don-
« niez votre foy de me servir loyalement,
« d'estre aussi bon mesnager de mon bien à
« mon profit que je vous ay vu l'estre du vos-
« tre, et de ne désirer de faire vos affaires
« que de mon sceu et par ma pure libéralité,
« qui sera assez ample pour un homme déli-
« cat et d'un esprit resglé comme le vostre. »

A peine assis dans le conseil, Rosny s'aperçut qu'on se cachait de lui, qu'on cherchait à lui donner des dégoûts; il cessa d'y assister. Le fin Béarnais l'engagea à traiter ses collègues avec amitié, à les caresser, pour s'installer doucement parmi eux et s'insinuer dans leur confiance. La fierté du nouveau ministre se refusait à ce manége. « Que
« voudriez-vous donc que je fisse? repartit
« Henri. Quoi! que je donnasse des batailles
« contre tous mes serviteurs et renversasse
« toutes mes affaires pour vous établir seul
« en leur place, afin que toutes choses dépen-
« dissent de vous et de vos fantaisies? C'est
« chose à quoi il ne vous faut pas attendre.
« Vous en avez aussi peu la capacité que moi

« la volonté. Partant, puisque vous êtes si « bizarre et poinctilleux, il ne faut plus par- « ler de ce dessein; je me serviray de vous « en quelque autre chose. »

Le lendemain, le roi changea de langage et reconnut qu'il fallait être revêtu d'une entière autorité pour entreprendre la réforme des abus. Ce fut Gabrielle d'Estrées qui rendit à la France le service de faire élever Rosny au ministère.

Les revenus de l'état engagés, cent millions de domaines aliénés, vingt-trois millions seulement de produits disponibles, quoique le peuple en payât plus de cent cinquante; une dépense annuelle très-considérable, trois cent trente millions de dettes [1], un pays dévasté par trente-quatre ans de guerre civile: tel était l'état des finances, lorsque Rosny fut appelé à les administrer. Il était indispensable de recourir à de nouveaux impôts; mais le ministre professait la maxime que les rois ne peuvent imposer aucune charge à leurs peuples sans le consentement formel de ceux-ci. C'était, disait-il,

[1] A 22 fr. le marc. Aujourd'hui que le même poids d'argent vaut 34 fr. 27 c., ces 330 millions en représenteraient 814.

« qu'il me puisse advertir
« sera dans mon conseil.
« yeux sur vous, pourvu
« niez votre foy de me
« d'estre aussi bon mesna
« mon profit que je vous
« tre, et de ne désirer
« que de mon sceu et pa
« qui sera assez ample p
« cat et d'un esprit resg

A peine assis dans le
perçut qu'on se cachai
chait à lui donner des
assister. Le fin Béarn
ses collègues avec amit
s'installer doucement
dans leur confiance.
ministre se refusait
« voudriez-vous dor
« Henri. Quoi ! que
« contre tous mes s
« toutes mes affair
« en leur place, afir
« dissent de vous
« chose à quoi il
« Vous en avez au

une voie bien convenable pour entretenir entre le prince et les sujets une confiance et une bienveillance mutuelles. Charles VII fut le premier qui transforma en tributs perpétuels les tailles, qui auparavant ne se levaient que du consentement des états et pour un temps limité; elles furent portées en soixante ans de dix-huit cent mille livres à seize millions. Dans les soixante années suivantes, elles doublèrent, et ce qu'il y eut de pis, ce fut que François Ier laissa à ses successeurs la pratique de ne plus requérir le consentement des peuples pour en obtenir des assistances, « ains de les ordonner de pleine « puissance et autorité royale, sans alléguer « autre raison que celle de tel est notre bon « plaisir. »

Les ministres de Henri IV eurent recours à une convocation des notables. Ce n'était pas des lumières qu'on espérait en tirer, mais des sacrifices. A cette époque, personne ne s'avisait d'étudier les élémens de l'administration. Aussi, s'abusant également dans l'évaluation des recettes et dans le calcul des dépenses, les notables proposèrent-ils de diviser les revenus de l'état, qui ne s'élevaient

pas dans ce temps-là à plus de trente-trois millions [1], en deux parts. La moitié devait être laissée à la disposition du roi pour l'entretien de sa maison et de l'armée; avec le reste, les notables prenaient à leur charge le paiement de la dette et toutes les dépenses de l'intérieur. Le conseil, ne voyant dans cette proposition qu'une atteinte à l'autorité royale, voulait rejeter cet arrangement. Rosny seul proposa de l'accepter. Henri IV se détermina pour cet avis. Cette concession lui donna une grande popularité.

Plus habile que les notables dans le choix de sa part, et maître d'appliquer la moitié des revenus de l'état à organiser ses troupes et à acquérir des partisans, ses forces s'en accrurent. Tous les mécomptes furent pour les notables. Trompés dans leurs calculs, accablés de réclamations, accusés par les créanciers, ils vinrent d'eux-mêmes proposer de nouveaux impôts, et, au bout de quelques mois, solliciter le roi de reprendre l'ad-

[1] Ailleurs les secrétaires de Sully disent seize millions. C'est une contradiction, et probablement une erreur; car comment y aurait-il eu vingt-trois millions disponibles sur seize?

ministration des finances; ce dont il eut l'adresse de se faire long-temps prier.

On a fort exalté l'habileté que le ministre montra dans cette circonstance. On n'a voulu voir dans sa conduite qu'un piége tendu aux représentans de la nation, et un moyen de débarrasser l'autorité royale de leur coopération ou de leur surveillance. Je ne crois pas que Sully ait mérité ce genre d'éloges. Dépositaire fidèle de l'autorité royale, il se faisait une plus noble idée de son origine et de ses droits.

Les temps étaient difficiles, les nécessités urgentes, les abus odieux : il sentait que les remèdes violens étaient indispensables; peut-être voulut-il se mettre en état de les hasarder. Quoi qu'il en soit, après une telle expérience, l'administration se trouvait affranchie de toute critique. Rosny usa de son pouvoir avec une grande vigueur, pour ne rien dire de plus.

Bien que déjà reconnues, toutes les créances furent soumises à une nouvelle révision. Pour en obtenir le remboursement, il ne suffit plus de présenter son titre; il fallut

justifier du versement réel du capital. Ceux qui ne purent administrer cette preuve virent leurs créances annulées.

Le malheur des temps avait forcé l'état de faire des emprunts onéreux; l'intérêt, qui s'élevait au douzième et au dixième du capital, fut réduit au seizième, au denier dix-huit, et même à quatre pour cent. Tout ce qui avait été payé en sus de l'intérêt nouvellement fixé fut imputé en réduction des capitaux.

Les rentes constituées aux villes pour deniers fournis au roi furent déclarées éteintes, et les intérêts perçus sujets à restitution. Des domaines royaux avaient été aliénés, on en retira des mains des engagistes pour une somme que quelques-uns font monter à cent millions [1].

Les secrétaires de Sully le félicitent quelque part d'avoir retiré pour soixante millions d'engagemens des revenus du royaume *sans bourse délier ni faire tort à personne.*

[1] Jérôme de Bénévent, général des finances, dit 100 millions dans son Éloge de Sully. Dans un autre passage on dit 90 millions. Mais Sully, dans une de ses lettres à la reine, dit seulement 35 millions.

Demande de deux décimes au clergé, ouverture d'un emprunt, érection de nouvelles charges dans tous les tribunaux, triennalité des offices de finances déjà alternatifs [1], retard de six mois dans le paiement des rentes, révocation des lettres de noblesse acquises à prix d'argent qu'on ne remboursa pas, augmentation des octrois et du prix du sel, prohibition des monnaies étrangères, défense d'exporter du numéraire sous peine, contre les délinquans, de voir tous leurs biens confisqués, augmentation de la valeur nominale des espèces, enfin plus de soixante édits bursaux publiés en quelques mois; voilà ce que les notables furent contraints de souffrir sans murmurer, après l'aveu de leur propre insuffisance.

Le ministre qui traitait les créanciers de l'état avec cette rigueur ne devait pas se montrer moins sévère envers les fermiers des revenus publics. Ils avaient été autorisés à en sous-traiter. Il fit verser au trésor royal le prix des sous-fermes au lieu du prix des baux primitifs, et, chose étonnante, il trouva

[1] On tira 300,000 écus de l'emprunt et 1,200,000 écus des offices triennaux.

encore des entrepreneurs pour d'autres abonnemens.

Toutes ces dispositions, dont quelques-unes sont des fautes et même des injustices, tiennent à la barbarie du temps, à l'ignorance générale où l'on était alors des principes de l'économie politique et des bases du crédit public, enfin à la rigidité naturelle de l'administrateur; mais, pour être juste, il faut ajouter qu'éclairé par l'expérience, il reconnut lui-même l'inutilité ou l'iniquité de plusieurs de ces mesures.

D'ailleurs, quoiqu'on ne puisse pas disconvenir qu'il n'y eût quelque dureté dans ces dispositions, il faut considérer que le désordre était extrême. Les créanciers de l'état, les fermiers des revenus publics, les acquéreurs des domaines, n'étaient pas seulement quelques particuliers dignes d'intérêt, quelques spéculateurs plus ou moins avides; c'étaient des favoris de Henri III réclamant douze millions, prix de leur infamie; c'étaient des ministres, des conseillers d'état porteurs de créances achetées à vil prix; c'étaient d'anciens chefs de la Ligue dont il avait fallu acheter la soumission, des gou-

verneurs qui avaient vendu leurs villes et leur foi, des Villars, des Biron, des La Châtre, des Elbœuf, des Brissac, des Villeroi, des Canillac, des Montespan, dont le serment à Henri IV coûtait trente-deux millions [1].

[1] A M. de Lorraine, suivant son traité.....	3,766,825 liv.
A M. Dumaine et autres, suivant son traité.	3,580,000
A M. de Guise, prince de Joinville.....	3,888,830
A M. de Nemours.....	3[illegible]0
A MM. de Mercœur, Blâvet, Vendôme et autres, suivant leur traité pour la province de Bretagne.....	4,295,350
A M. d'Elbœuf, pour le Poitou.....	978,124
A M. de Villars et le chevalier d'Oise, son frère, pour Rouen et le Hâvre, et pour récompense à MM. de Montpensier, maréchal de Biron, chancelier de Chiverny, et autres.....	3,477,800
A M. d'Épernon, suivant son traité.....	496,000
Au même, pour la réduction de Marseille.	400,000
A M. de Brissac et autres, pour la ville de Paris.....	1,695,400
A M. de Joyeuse, pour Toulouse et autres villes.....	1,470,000
A M. de La Châtre, pour Orléans, Bourges, etc.....	898,900
A M. de Villeroi, son fils et autres, pour Pontoise.....	476,874
A M. de Bois-Dauphin, suivant son traité.	670,800
A M. de Balagny et autres, pour Cambray.	828,930
	27,301,833

C'étaient les plus grands seigneurs du royaume, MM. de Bouillon, de Joyeuse, de Villequier, de Schomberg, Duplessis, d'O, le chancelier, le connétable et jusqu'à Madame, sœur du roi, qui ne dédaignaient pas

Report.....	27,301,833 liv
A MM. de Vitry et de Medavy, suivant leur traité.....	380,000
Aux sieurs Vidame d'Amiens, d'Estourmel, marquis de Tresnel, Séceval, Lapêche, Lameth et autres, pour Amiens, Abbeville, Péronne, Coucy, Pierrefond, etc.	1,261,880
Aux sieurs de Bellan, Quienville, Joffreville, Lapêche et autres, pour Troyes, Nogent, Vitry, Chaumont, Rocroy, Château-Portien, etc.....	830,048
Pour Vasselay, Macon, Mailly et les sieurs de Rochefort.....	457,000
Aux sieurs de Canillac, Dachou, Siguerac, Monsan, Fumel et autres, pour la ville du Puy.....	547,000
Aux sieurs de Montpezat, Montespan et autres, pour diverses villes de la Guienne.	390,000
Pour Lyon, Vienne, Valence et autres villes du Lyonnais et du Dauphiné.....	636,800
Aux sieurs Daradon, La Pardieu, Bourbani, S. Offenges, pour Dinan et autres villes.....	180,000
Aux sieurs Leviston, Baudouin et Bevilliers, pour promesses à eux faites.....	160,000
	32,144,561

le métier de traitans. C'étaient le roi d'Angleterre, le comte Palatin, le duc de Florence, les Vénitiens, les Suisses, qui exploitaient à leur profit les revenus de l'état. On ne pouvait couper la racine de tels abus sans exciter de violens murmures, et il fallait, pour y parvenir, encore plus de courage que de lumières.

D'abord on eut recours à ces chambres ardentes qui punissent les exactions et les concussions par la violence et par l'arbitraire. Le ministre ne se dissimulait pas que les jugemens de ces commissions sont ordinairement plus effrayans que salutaires; il les créait de son aveu pour que les traitans, dans la crainte de l'exécution, se déterminassent à des capitulations sous la forme de prêts, *à ne jamais rembourser*. Cette terreur ne produisit que douze cent mille écus. On soupçonna que les exacteurs tenteraient d'échapper à la restitution par des cessions de biens ou des faillites simulées; on prononça la peine de mort contre les banqueroutiers frauduleux et leurs complices. Mais l'inefficacité de ces moyens prouva qu'il y a nécessairement connivence entre les abus et ces

commissions, qui elles-mêmes en sont un. Où prendraient-ils une véritable énergie ces juges, qui ne se montrent rigoureux que parce qu'ils sont serviles? Les grands se chargèrent de protéger les dilapidations dont ils profitaient. Aussi, dès ses premiers pas dans la carrière, Rosny rencontra-t-il tous les obstacles contre lesquels un ministre réformateur doit s'attendre à lutter.

Il parcourut les provinces, on répandit que c'était pour les pressurer. Il revint, traînant à sa suite soixante-dix chariots chargés d'argent, accompagné des receveurs, du prévôt et de ses archers. Ce singulier cortége défila dans Paris; mais à peine l'argent venait-il d'être versé au trésor que les autres ministres voulurent en faire leur proie. Il fallut, pour s'y opposer, soutenir une discussion très-vive avec Sancy, membre du conseil. Rosny conçut une entreprise encore plus difficile, celle d'interdire les exactions aux grands seigneurs. Le duc d'Epernon, qui percevait sur les peuples cent quatre-vingt mille livres pour son compte, s'emporta si violemment contre lui, que l'un et l'autre mirent la main sur la garde de leur épée;

mais Henri déclara à son ministre qu'il était prêt à lui servir de second, et cette fois le réformateur triompha de l'opposition des courtisans.

Il eut besoin, pour leur résister, de plus d'une sorte de courage : par exemple, un prince du sang, le comte de Soissons, avait obtenu du roi la permission de lever à son profit un droit de 15 sous sur chaque ballot de toile importé ou exporté. Le roi avait cru donner un revenu de cinquante mille livres; l'impôt devait produire trois cent mille écus, le ministre fit révoquer cette concession malgré l'arrogance et les menaces du prince.

Il refusa avec la même fermeté de contresigner vingt-cinq édits semblables, pour lesquels la duchesse de Verneuil avait déjà obtenu la signature du roi. « Eh ! vraiment, « lui dit-elle, allez-vous mécontenter tant de « gens de qualité? Et à qui voulez-vous que « le roi donne, si ce n'est à ses parens et à « ses maîtresses? » La réponse de Rosny mériterait d'être conservée dans la mémoire de tous les souverains : « Madame, tout ce « que vous dites serait fort bon, si sa ma-

« jeste[illegible]enait l'argent dans sa bourse ; mais « de le[illegible] cela sur les marchands, artisans, « labo[illegible]urs et pasteurs, il n'y a nulle appa- « ren[illegible] étant ceux qui nourrissent le roi et « no[illegible]tous, et se contentant fort bien d'un « se[illegible] maître, sans avoir tant de cousins, de « p[illegible]ens et de maîtresses à entretenir. »

[illegible] ce n'était pas seulement contre les gr[illegible]ds de la cour qu'il soutenait les droits d[illegible]auvre ; il le protégeait auprès du monar- q[illegible] « C'est une chose digne de considération, « [illegible]sait-il, que plus les rois ont levé de tail- [illegible]s sur leurs sujets, plus se sont-ils vus [illegible]onstitués en des dépenses excessives et en [illegible]ont devenus plus pauvres et nécessiteux ; [illegible]étant une maxime tenue pour infallible par [illegible]les plus sages, que plus les potentats s'ar- rogent d'autorité et entreprennent de faire [illegible] des levées tortionnaires sur leurs sujets, « plus ont-ils les désirs déréglés, et par con- « séquent s'engagent à des dépenses plus « excessives jusqu'à la ruine de leurs peu- [illegible]ples. »

On voit que, si quelquefois il se montra trop sévère, souvent il le fut à propos, et [illegible]rsqu'il y avait du mérite à l'être. S'il ne sut

pas ou ne put pas toujours choisir entre les impôts, il sut du moins en alléger le poids par une répartition plus égale. Il remit aux provinces vingt millions d'arrérages de la taille, travailla constamment à la rendre moins arbitraire, la diminua de cinq millions, et cependant augmenta les revenus ordinaires de trois ou quatre.

La grandeur de son caractère se manifestait dans l'emploi des deniers publics, et tous les monumens de son administration attestent l'étendue de ses vues autant que la justesse de son esprit. Grand-maître de l'artillerie, il ne se borne point à approvisionner les arsenaux, il travaille à la perfection de l'art. Administrateur, il organise les premiers hôpitaux militaires qu'on ait vus à la suite des armées, fonde un asile pour les soldats blessés, et conçoit le plan d'une maison d'éducation pour les jeunes officiers. Surintendant des fortifications, il répare les places de guerre. Comme surintendant des bâtimens, nous lui devons la terrasse de Saint-Germain, le pavé de Paris, la place Royale, la place Dauphine, la galerie du Louvre, le Pont-Neuf. Comme grand-voyer de France,

une multitude de ponts, des chemins ouverts ou réparés, le canal qui joint la Seine à la Loire sont ses bienfaits; et si tous ses projets eussent reçu leur exécution, on aurait vu, dès ce temps-là le Rhône, la Loire et la Meuse lier entre elles les villes de Marseille, de Nantes et de Rotterdam. Jusque dans les moindres détails, ses dispositions portent un caractère d'utilité publique et de prévoyance. Ces vieux ormes qui ombrageaient les routes, les canaux et les places des moindres villages, avaient été plantés par son ordre. Le peuple, qui ne s'en souvient plus, en rend encore témoignage en appelant ces vieux arbres des *Rosny*.

Il ne put pas accomplir de telles entreprises sans une grande économie, ni maintenir cette économie sans une extrême vigilance. Toutes ces communications ouvertes au commerce, et ces monumens qui décoraient les villes n'empêchèrent pas qu'à la mort de Henri IV il ne se trouvât au trésor plus de quarante-trois millions disponibles; et le ministre avait, dit-on, éteint ou remboursé des rentes jusqu'à concurrence de cent millions.

Sévère dans la perception des impôts, grand et économe dans leur emploi, il se montrait en même temps attentif à favoriser les moyens de reproduction de la richesse publique. Dans cette partie de l'administration, tout ce qui est de lui porte l'empreinte de la bonté de son cœur, de l'excellence de son jugement et de l'étendue de son génie. Ce qui appartenait au siècle conservait encore la rouille du temps, parce que, dans de si grands intérêts, les hommes les plus hardis hésitent à s'affranchir du joug des préjugés qui jusque là ont passé pour des principes.

Ainsi Rosny considérait l'agriculture comme la source première des richesses de la France : sans négliger de donner ses soins à l'industrie commerciale, il l'encourageait principalement dans ses rapports avec les productions indigènes, et, par une suite de ce système, il favorisait les fabriques de laine plutôt que le commerce des soieries. Ces vues ne sont pas seulement d'un grand administrateur, elles sont d'un philosophe. Il voulait que la population s'accrût sans s'énerver, et acquît de l'aisance sans perdre la simplicité des mœurs. Mais l'homme d'état ne s'é-

leva point jusqu'à affranchir l'industrie manufacturière de la tyrannie des réglemens, toujours si funeste à son essor. Il les laissa peser même sur l'industrie agricole, et le sage ne s'aperçut point qu'en prohibant telle ou telle culture, qu'en défendant de convertir en vignes ou en prairies les terres jusqu'alors semées en grains, il portait atteinte non-seulement à l'agriculture, mais à la propriété.

Les actes de rigueur qu'on eut à lui reprocher envers les créanciers de l'état, les réductions qu'il fit subir aux rentes doivent, dans leur application, avoir été plus d'une fois des injustices, et toute injustice nuit au crédit public; cependant ces mesures eurent l'effet salutaire que la sagacité du ministre lui avait fait apercevoir. Elles favorisèrent l'agriculture et le commerce, en forçant les capitaux à se porter vers cet emploi, et en diminuant le taux de l'intérêt; tant il est difficile de bien apprécier les opérations d'une grande administration, à cause de la multitude et de la variété de leurs conséquences!

Elles ne sont pas toujours possibles à pré-

voir, mais du moins il faut savoir les observer; et ce fut un des mérites éminens de Sully, de porter dans le ministère, outre cette droiture de cœur qui fait vouloir le bien, outre cette supériorité d'intelligence qui supplée au défaut des bonnes théories, cet esprit d'observation, cette attention continue, sans lesquels l'expérience ne serait pas profitable.

On a dit qu'il ne s'était point élevé jusqu'à devenir le créateur de la science des finances, et qu'il n'avait été parmi nous que ce qu'avait été pour les Grecs, dans un autre genre de connaissances, le philosophe qui leur avait appris que le soleil était plus grand que le Péloponèse [1].

Cette observation est plus piquante qu'exacte. Il aurait été juste d'ajouter qu'il fut droit, courageux, diligent, et en même temps appliqué; qu'il simplifia les méthodes, qu'il porta la clarté dans les ténèbres de l'administration; que, si d'abord il ne se montra pas supérieur à tous les préjugés de

[1] M. de Montyan, dans ses observations sur les ministres des finances, ouvrage où nous nous sommes permis d'emprunter quelques traits.

son temps, il ne s'obstina point dans des erreurs qu'il fut le premier à reconnaître, et que, si la force de son attention les lui fit découvrir, la force de son caractère le fit renoncer à celles-là mêmes qui tenaient à sa rigidité naturelle. Ce ministre, qui avait porté le système des réglemens jusque dans l'agriculture, disait au roi : « Je serais d'avis « d'essayer ce que pourra produire cette li- « berté du commerce si instamment deman- « dée. »

L'admiration respectueuse que commandent tant de travaux, de si éminens services, une âme si ardente pour le bien et une fermeté si généreuse, ne permet pas d'arrêter ses regards sur quelques imperfections qu'on peut apercevoir dans ce grand caractère, et que Sully lui-même ne prenait pas la peine de dissimuler.

Son portrait a été tracé par l'homme qui le connaissait et l'appréciait le mieux : « Au- « cuns se plaignent, disait Henri IV, et quel- « quefois moi-mesme, qu'il est d'humeur « rude, impatiente et contredisante. On l'ac- « cuse d'avoir l'esprit entreprenant, qui pré- « sume tout de ses opinions et de ses actions,

« et méprise celles d'autrui, qui veut eslever
« sa fortune et avoir du bien et des honneurs.
« Or, combien que j'y reconnaisse une partie
« de ces défauts, et que je sois contraint de
« lui tenir quelquefois la main haute, quand
« je suis en mauvaise humeur, qu'il me fas-
« che, ou qu'il s'échappe en ses fantaisies,
« néantmoins je ne laisse pas de l'aimer, d'en
« endurer, de l'estimer et de m'en bien et
« utilement servir; pour ce que d'ailleurs je
« reconnais que véritablement il aime ma
« personne, qu'il a intérest que je vive et
« désire avec passion la gloire, l'honneur et
« la grandeur de moy et de mon royaume :
« aussi qu'il n'a rien de malin dans le cœur,
« a l'esprit fort industrieux et fertile en expé-
« dients, est grand mesnager de mon bien,
« homme fort laborieux et diligent, qui es-
« saye de ne rien ignorer et de se rendre ca-
« pable de toutes sortes d'affaires de paix et
« de guerre, qui escrit et parle assés bien,
« d'un stile qui me plaist, pour ce qu'il sent
« son soldat et son homme d'estat. Bref, il
« faut que je vous confesse que, nonobstant
« toutes ses bizarreries et promptitudes, je
« ne trouve personne qui me console si puis-

« samment que lui de tous mes chagrins. »

Ce portrait, quoique tracé par une main amie, pourrait être adouci. Sully fut entreprenant, mais il n'était pas présomptueux. Il se montra ferme dans ses opinions; sa résistance aux abus, aux courtisans, au roi lui-même, l'a cent fois attesté : mais cette fermeté n'était digne que d'admiration et de reconnaissance. On nous le peint fier et sévère, il eut besoin de l'être; laborieux, on va voir quelle était sa vie.

Dans toutes les saisons, on le trouvait au travail dès quatre heures du matin. Les conseils commençaient à sept heures. Chaque jour, il donnait audience à tout le monde, commençant toujours par les ecclésiastiques sans distinction de religion, faisant ensuite approcher *les gens de village et autres simples personnes*. Le reste du jour était consacré au travail du cabinet. Le soir, les portes se fermaient, et l'amitié seule était admise auprès de l'homme sur qui pesaient les plus importantes affaires de la France. Il se retirait à dix heures, et le lendemain, le soleil levant le retrouvait encore au travail; aussi le roi, qui venait quelquefois le surprendre

de grand matin, disait-il à ses courtisans : « Eh ! bien, Messieurs, pour combien vou- « driez-vous faire cette vie-là ? »

Sully fut comblé d'honneurs : Henri semble lui reprocher de les avoir trop ambitionnés ; cependant il aurait pu se rappeler un noble refus. Ce prince, pour le déterminer à se faire catholique, alla jusqu'à lui offrir sa propre fille naturelle pour bru, avec une dot de six cent mille livres et dix mille écus de pension, le gouvernement de Berry et la survivance de la charge de grand-maître de l'artillerie pour son fils, le Poitou pour son gendre, enfin la Normandie et la dignité de connétable pour lui-même. Sully répondit que, s'il avait à se faire catholique, ce serait par conviction, mais qu'il se croirait indigne d'estime, s'il changeait de religion par ambition ou par avarice.

Malgré les honneurs déjà accumulés sur sa tête, le commandement d'une compagnie de cent hommes d'armes et des gardes de la reine, les gouvernemens de Mantes, de la Bastille et du Poitou, le titre de conseiller d'état, la surintendance des finances, des bâtimens et des fortifications, les charges de

grand-voyer de France et de grand-maître de l'artillerie, enfin malgré l'érection de sa terre de Sully en duché-pairie, les hommes sont ainsi faits, qu'il faut lui savoir gré d'avoir refusé d'acheter l'épée de connétable par une abjuration dont il y avait alors de si illustres exemples.

Quant à sa fortune, on peut dire de lui qu'il fut intègre, irréprochable, sans être désintéressé. Lorsqu'il entra au ministère, son patrimoine ne s'élevait pas au-dessus de quinze ou seize mille livres de rente. Il en fit la déclaration au roi; on dit même qu'il donna un exemple digne d'être imité par tous les dépositaires de la fortune publique, en remettant à la chambre des comptes l'état de ses biens; on ajoute, il est vrai, qu'il l'en retira quelque temps après : mais il fit mieux, il consigna dans ses mémoires destinés au public le tableau de tout ce qu'il avait reçu depuis son entrée dans les affaires, l'emploi de ses économies, les dots données à ses enfans, les terres qu'il avait achetées ou vendues, les capitaux qu'il avait placés : de sorte que, si, grâce à lui, nous pouvons évaluer sa fortune, nous en connaissons également

l'origine. Cette fortune, il la dut tout entière aux libéralités d'un prince juste appréciateur de ses services. Ces libéralités furent immenses. Les traitemens qu'il cumulait à raison de ses diverses places s'élevaient à quatre-vingt-douze mille livres. Il y joignait la jouissance de plusieurs bénéfices ecclésiastiques qui produisaient quarante-cinq mille livres. Henri IV lui donna en diverses occasions à peu près un million et demi. Il avait gagné à la guerre, soit en rançons des prisonniers, soit pour sa part dans les prises des villes, cent dix mille écus; enfin, lorsqu'il se démit de ses charges et résigna ses bénéfices, il se fit payer un million. En résultat, à sa mort, il laissa pour quatre millions de biens qui aujourd'hui en représenteraient à peu près dix. C'était une fortune considérable sans doute; cependant elle n'était pas le quart de celle d'un autre premier ministre, le cardinal d'Amboise, mort plus d'un siècle auparavant, et que tous les historiens se plaisent à citer comme un ministre désintéressé.

Mais que sont d'ailleurs quelques millions en comparaison de trente ans de travaux,

des trésors qu'il économisa à la France, et du sang qu'il versa pour elle? Que sont-ils surtout au prix des nobles conseils que sa courageuse probité sut donner? Quel est le ministre, qu'on oserait croire trop récompensé de ses services, lorsqu'on l'a vu combattre les passions mêmes de son maître, et déchirer avec une fermeté stoïque la promesse de mariage surprise par mademoiselle d'Entragues? lorsqu'on l'a vu donner, sur l'origine et l'usage du pouvoir, de ces généreux conseils que les rois entendent si rarement?

Voici quelques-unes de ses maximes :

« Les levées de deniers, pour produire « bien et jamais mal, ne doivent se faire que « par le commun consentement des peuples, « et peu souvent les souverains en ont-ils « voulu user autrement qu'ils n'ayent sus- « cité des plaintes et des émotions. Philippe « de Valois vit pour cette occasion plusieurs « mutinations dans les principales villes, « n'ayant pas bien retenu le principe donné « par saint Louis à son fils, qui était de « ne lever jamais rien sur les sujets que « de leur gré et consentement; et suivant

« cet enseignement, se sont trouvez des rois « si religieux, qu'ils ont pris bulles d'absolu- « tion pour avoir jeté imposition sur leurs « sujets.

« Du temps de Louis-Hutin, s'était fait « une notable assemblée, en laquelle il fut « conclu que les rois ne leveraient nuls de- « niers extraordinaires sur leurs peuples sans « l'octroi et gré des trois états, et qu'ils en « prêteraient le serment à leur sacre. Mais « sous Charles sixième, à cause qu'il fut trou- « blé de sens, et des grandes confusions sus- « citées par les princes, tous ordres, aussi « bien que toutes bonnes mœurs, furent per- « vertis, et s'introduisit lors la cotisation des « tailles par tête, sans assemblées ni consen- « tement d'états.

« Les quatre premiers rois de la troisième « lignée, voyant leur domination réduite « dans d'étroites bornes, et ne s'estimant « eux-mêmes, en ces commencemens de nou- « velle royauté, quasi que comme princes « électifs, se gouvernèrent tant circonspec- « tement et avisèrent avec les grands du « royaume, les bonnes villes et les peuples, « qu'ils ne résolvaient rien d'importance sans

« l'avoir communiqué aux plus accrédités et « authorisés; voire sans demander une as- « semblée d'états, et s'abstenir envers les « convoqués de toutes brigues et menées, « corruptions ni intimidations.

« Ils usèrent si modérément de leurs pros- « pérités, que, de crainte de faire cabrer ou « tumultuer leurs sujets, eux et leurs des- « cendans, durant deux cent trente-neuf « ans, pratiquèrent toujours une certaine « forme d'élection à la royauté, en disposant « doucement les grands du royaume et les « états à nommer leurs enfants pour roys, « voire les faisant sacrer de leur vivant et ré- « gner conjoinctement avec eux. Cette forme « de procéder entre les roys et leurs peuples « fut continuée jusques à Philippe-Auguste, « que son père fit encore sacrer et régner de « son vivant; mais ce Philippe, ayant dé- « meslé de grandes guerres et souslevations « de peuples, creut se pouvoir fort facilement « dispenser de telles formalités, en quoi il « feust imité par ses successeurs, lesquels « enchérirent tellement depuis sur un tel li- « bertinage, qu'un chascun d'eux a fait gloire « de diminuer les droits, immunités, privi-

« léges et prérogatives de leurs peuples et « d'exhalter la royauté absolue.

« Les rois donc s'estans ainsi peu à peu « dispensez des procédures de leurs majeurs, « il feust facile à leurs ambitieux favoris de « s'en dispenser eux-mesmes, et plusieurs « des roys les moins considérez s'estans ima- « ginez que, comme Dieu le créateur, duquel « ils se disent l'image, leurs volontez devaient « estre les loix des loix et les seules régles de « toute justice, et l'ayans voulu faire ainsi « pratiquer, telles procédures firent naistre « en l'esprit des sujets, desireux de leurs « premières libertez, de desirs déreglez, et « diminuèrent grandement leur première vo- « lontaire subjection et obéissance, voire « n'estoient quasi plus retenus en icelle que « par la force et la contrainte.

« Ce royaume ira toujours en despérissant « jusqu'à sa totale subversion et destruction, « tant que les malignes humeurs, qui sont « cause de ses langueurs, seront flattées, et « que toutes véritez, nécessaires à sçavoir, « seront desguisées et dissimulées; que ceux « qui ont, ou doivent avoir le plus d'autho- « rité, de pouvoir et d'intérest à la subsis-

« tance de l'état, se rendront négligents à « suivre les bons conseils et à remédier aux « désordres qui le vont accablant, d'autant « qu'ils ne consistent pas aux attaquemens « du dehors, ny au soulèvement du dedans, « mais aux défaillances des esprits vitaux, « tous les ordres du royaume se prostituans « laschement à l'envy dans son anéantisse- « ment [1]. »

Ces avis ne se vérifièrent que trop pendant la minorité du fils de Henri IV. Quand la France en deuil passa sous l'autorité d'une régente italienne, la nouvelle cour dut se montrer impatiente de se délivrer de la présence d'un ministre vigilant et sévère. Quoiqu'il n'eût guère alors que cinquante ans, c'était déjà un homme de l'autre siècle. La reine, qui avait résolu sa disgrâce, ne lui en fit pas moins quelques avances. Il était assez enclin à se laisser persuader; retenu par l'intérêt de sa famille, par l'attachement

[1] Le lecteur me pardonnera cette longue citation, surtout s'il la compare à un passage très-remarquable du cardinal de Retz, où celui-ci développe tous les malheurs qui furent la suite des progrès de l'autorité vers le despotisme.

naturel que l'on conserve pour un pouvoir qu'on a long-temps exercé, et aussi par le désir d'achever de nobles et utiles entreprises, il continua de siéger dans les conseils; mais il ne tarda pas à s'apercevoir qu'à côté du gouvernement ostensible il existait un conseil secret, véritable directeur des affaires, où entraient le nonce, l'ambassadeur d'Espagne et jusqu'au jésuite Cotton.

Le ministre qui avait été honoré de la confiance de Henri IV n'avait à choisir qu'entre les rôles d'associé, ou de rival de Conchini. On est forcé d'attribuer à son patriotisme une démarche qu'il fit auprès de ce favori pour lui offrir son amitié et s'appuyer de son crédit; et, quoique cette ouverture eût été reçue avec insolence, Sully ne prit point encore le parti de la retraite, fondant sur le retour du prince de Condé quelques espérances qui ne se réalisèrent pas.

Ce ne fut que cinq mois après qu'il offrit sa démission à la reine : de nouvelles cajoleries la lui firent retirer; enfin, trois mois plus tard, il la réitéra. On feignit encore de ne la recevoir qu'à regret; mais dans le fait on était si pressé de l'accepter, qu'en deux jours

on eut pourvu à l'administration des finances, au gouvernement de la Bastille, et expédié un brevet de cent mille écus, prix de cette démission [1]. Sully résigna successivement toutes ses charges, quatre abbayes qui lui restaient, et se retira de la cour avec une pension de quarante-huit mille livres.

On éprouve un juste regret quand on pense que cette retraite d'un ministre dans la force de l'âge dura trente ans. Il y conserva non-seulement le calme qui accompagne l'homme de bien dans sa disgrâce, mais un grand appareil de puissance et de dignité; résidant toujours dans ses terres, ne paraissant que rarement à la cour, peu consulté, on peut le croire, depuis qu'il eut dit au jeune prince qui avait désiré l'entretenir : « Sire, lorsque « le feu roi votre père me faisait appeler « pour me parler de ses affaires, il faisait au « préalable sortir les bouffons et les bala- « dins. »

Ce ne fut que ving-trois ans après sa re-

[1] Thomas dit que Sully les refusa. Je ne sais si cette manière de présenter les faits est prescrite par les convenances d'un éloge académique; mais il n'en est pas moins certain que Sully chercha à tirer de ses charges le plus d'argent qu'il put; ce sont ses expressions.

IV, 510, n. Mêlée dans les intrigues galantes de Henri IV. V, 109, 278.

ANJOU (François de Valois, duc d'Alençon, depuis duc d'), autrement Monsieur, veut engager le roi de Navarre à étrangler Catherine de Médicis. I, 22, n. 2. On travaille à le marier avec la reine Élisabeth, 29. Il est obligé de lever le siége de la Rochelle, 61. Se joint aux mécontens, 63. Est gardé, *ibid.* Se sauve de sa prison, 71. Sa haine contre Henri III, 70, n. 1. Il unit ses forces avec celles du roi de Navarre et du prince de Condé, 72. Traits sur ce prince et sur son caractère, 119. Il passe en Flandre, 122. Est reçu dans Cambrai, et emporte d'assaut Cateau-Cambresis, 124. Attaque Arleux, 125. Trahison dont il use envers d'Inchi, 126. Il passe en Angleterre, contracte une sorte d'engagement avec la reine Élisabeth, 127. Revient en Flandre, où il est reconnu duc de Brabant, *ibid.* Ce qui le rend odieux aux Flamands, 128. Ressentiment qu'il conserve contre la ville d'Anvers, *ibid.* Mécontentement qu'il donne à Sully et aux protestans, *ibid.* Il tente en vain de s'emparer d'Anvers, 130. Il perd son armée et revient en France, 132. Il se retire disgracié à Château-Thierry, 138. Il y meurt, 139, n. 2. Titres qu'il prenait, *ibid.* n. 1.

ANJOU (François de Valois, duc d'), *voyez* PHILIPPE II.

ANJOU (Gaston-Jean-Baptiste de France, duc d'), troisième fils de Henri IV, ensuite duc d'Orléans; sa naissance. V, 122, n. Caresses qu'il fait à Sully. VI, 27.

ANJOU, *voyez* HENRI IV.

ANJOU (Charles d'), *voyez* BÉTHUNE.

ANNE-MARIE-MAURICETTE, reine de France. Sa naissance. III, 146, n.

ANTOINE DE BOURBON, roi de Navarre. I, 3, n. 1; 19, n. 1; manque d'être tué par le duc de Guise, *ibid.* Sa mort, 23.

ARNAUD (Antoine), avocat pour l'université de Paris contre les jésuites. II, 96.

Arques, voyez *Batailles.*

ARRAS. Ancêtres du duc de Sully qui ont porté le titre d'avoués d'Arras. I, 9, n. 1.

ARREGUER, colonel du régiment de Soleure. Paroles que lui adresse Henri IV. I, 269, n.

Arsenal de Paris, rétabli. III, 24. Ballets et spectacles qui s'y font, 173. Il y est établi une école des exercices militaires. IV, 417, *voyez* SULLY.

Artillerie (grande maîtrise de l'), donnée à Sully. III, 23. Déclarée charge de la couronne, *ibid.* n. États et formules que donne Sully sur cette partie. III, 106.

Arts. Projet pour les perfectionner. V, 245 *et suiv.*

AUBETERRE (N. d'). IV, 263, *voyez* HENRI IV.

AUBIGNÉ ou AUBIGNY (Théodore Agrippa d') contrarie le parti de Henri IV. I, 153. Ses moyens pour soulever les calvinistes, 363. IV, 97. Jette les fondemens d'une république calviniste en France, 371.

AUGUSTE. Conformité du règne de Henri IV avec le sien. V, 107.

Augustins réformés, institués. III, 485.

AUMALE (Claude de Lorraine, duc d'), souche de la maison de Guise. I, 19, n. 3.

AUMALE (Charles de Lorraine, duc d') sert la Ligue. I, 263. Est presque fait prisonnier, 278. Battu, 324. Sa femme traite de la reddition de son mari. II, 39.

AUMALE (le chevalier d') combat pour la Ligue à Ivry. I, 291. Est tué à l'attaque de Saint-Denis, 393, n. 1.

Aumale (journée d'). I, 358. Particularités de cette journée, 363, n. 1.

AUMONT (Jean d'), maréchal de France. I, 158, n. Prête serment de fidélité à Henri IV, 260. Surprend Meulan, *ibid.* Amène des troupes à Henri IV, 273. Emporte d'emblée le faubourg Saint-Germain, 275. A beaucoup de part au gain de la bataille d'Ivry, 286. Ses exploits en Bretagne. II, 134.

Autriche (maison d'). Sentiment de l'auteur sur l'origine de cette maison. I, 7 *et suiv.* D'où elle descend. Distinction de

la première et seconde maison d'Autriche. Noms de différens princes de cette maison. Erreurs à tous ces égards rectifiées, 7, n. Biens portés dans cette maison par celle de Béthune. II, 245, n. Pays subjugués par elle. III, 382. Nécessité et moyens de l'abattre, 417 *et suiv.* Faiblesse de cette maison, 420. Ses premiers accroissemens, son origine et ses grands succès. IV, 445. Sur quoi est fondé son prétendu droit à la succession de Clèves. V, 331 *et suiv.*

Autriche (Marguerite d') archiduchesse de Gratz, épouse Philippe III. II, 475. Elle passe par Marseille, *ibid.*

Autriche (Ferdinand, archiduc d'), échoue devant Canise. III, 173.

Autriche (Catherine d'). Alliance par elle de la maison de Béthune avec la maison d'Autriche. V, 323, n.

Auvergne (Charles de Valois, comte d') se trouve à la journée d'Arques. I, 269, n. L'un des séditieux. II, 88. Ses intelligences avec l'Espagne III, 122. Formule d'association entre lui, Bouillon et Biron, 162. Conseil pris à Blois de l'arrêter, 205. A grâce de la vie et est enfermé, puis est élargi, 223. Motifs de cette grâce, 224. D'Auvergne trahit de nouveau le roi, 227. Son caractère, *ibid.* Procès qu'il perd contre la reine Marguerite pour la succession de Catherine de Médicis. IV, 84. Entre avec l'Espagne dans un complot pernicieux contre l'état et la personne de Henri IV, 87, n. Il demande pardon au roi, et reprend encore ses menées avec l'Espagne, 108. Sa retraite à Vic, il est arrêté et condamné, 207.

B.

Bagues et joyaux de la couronne. Somme qui y est employée. V, 56.

Balagny (Jean de Montluc de) a le gouvernement du château de Cambrai. I, 126, n. Conduit des troupes de ligue au siége de Rouen, 352, n. 1. Est fait gouverneur souverain

dans Cambrai, amène des troupes à Henri IV au siége de Laon. II, 85, n. Valeur de son traité avec Henri IV, 441.

Balagny (Damien de Montluc de). Intrigues de galanterie entre lui et le duc d'Aiguillon. Il est assassiné. V, 135, 137.

Balzac (Henriette de), marquise de Verneuil, maîtresse de Henri IV. II, 88, n. 1.

Banqueroutes. Édits contre les banqueroutiers frauduleux. V, 272.

Bar (Henri de Lorraine, duc de). Son mariage avec Madame, et opposition qu'y font le pape et le clergé. II, 477, n. Motif de son voyage à Rome. IV, 5, n. Son mariage proposé avec la princesse de Mantoue. IV, 298.

Bar (la duchesse de). Sa mort. IV, 4.

Barrault (Émeric-Gobier de), ambassadeur de France en Espagne. Travaille à découvrir la trahison de L'Hôte. IV, 31 *et suiv.* Trait de fermeté de cet ambassadeur, *ibid.* n. Est instruit de la trahison de L'Hôte, 35. Il en donne avis à Henri IV, *ibid.* Ne croit point Villeroi coupable, 36. Ambassadeur de France en Espagne. Ses instructions. V, 34.

Barricades (journée des). Circonstances de la manière dont elle se passe. I, 223, n. 1.

Barrière, ou La Barrière (Pierre). Son complot de poignarder Henri IV. Comment découvert et puni. II, 13.

Batailles et combats d'Arnay-le-Duc. I, 5, n. 2; d'Arques, 266; devant Beaumont, 86; de Bonneval, 248; de Coutras, 205. Fautes commises après cette bataille; à qui elles doivent être attribuées, 213 *et suiv.* n.; de Dieppe, 265; d'Ivry, 284, 285, n. 1; de Lépante, 18, n. 1; de Meaux, 32, n. 2; de Saint-Quentin, 20; de Saveuse, 248.

Beaumont (Christophe de Harlai, comte de), ambassadeur de France à Londres. Donne avis de la mort d'Élisabeth. III, 288. Services qu'il rend dans l'ambassade de Sully, 321. La grâce de Combaut lui est refusée, 326. Il dissuade Sully de se présenter en habit de deuil à l'audience du roi d'An-

gleterre, 359. Est admis à manger à la table du roi Jacques, 396. Il continue à donner avis de l'état des affaires en Angleterre, 339. Avis utile qu'il donne à Londres, 451. Il sert utilement dans l'affaire de la défense du commerce avec l'Espagne. IV, 163. Dans celle du traité de l'Espagne avec l'Angleterre, 174. Ambassadeur de France à Londres, rapporte des lettres du roi Jacques pour Henri IV et pour Sully, et rend compte de sa négociation, 317. Louanges que lui donne le roi d'Angleterre, 319.

Beaune de Samblançay (Renaud ou Bernard de), archevêque de Bourges, reçoit l'abjuration de Henri IV. I, 492, n. 2.

Beauvais (N. de), gouverneur de Henri IV, persuade à la reine et aux chefs du parti calviniste de venir à Paris. I, 29, n. Est tué à la Saint-Barthélemi. 49, n., *voyez* Useau.

Beauvais-la-Nocle (Jean de Lafin de) est député par les calvinistes à Charles IX. I, 26. Est en partie cause de la défaite d'Auneau, 221, n.

Bel (Jean Le), jésuite, accusé de complicité avec Jean Châtel. II, 170.

Belin (Geoffroi de Saint-), évêque de Poitiers. Sa lettre justifie le duc de Sully dans l'affaire du collége de Poitiers, IV, 219.

Bellegarde (Roger de Saint-Larry, duc de), grand-écuyer de France, reconnaît Henri IV pour roi. I, 259 et n. 1. Se trouve à la journée d'Arques, 271 et n. Honneur qu'il sollicite en vain. III, 48. Il se trouve au siége du château de Montmélian, 75. Sa familiarité avec Henri IV. Figure dans un démêlé du roi et de la reine, 117, 192. Ses liaisons avec Sully. IV, 106. Il est mêlé dans les intrigues de la cour, 251. Est appelé au conseil sur l'expédition de Sedan, et ne fait point connaître son avis, 464. Sa réponse à Henri IV une nuit qu'il couchait dans la chambre de ce prince. V, 419, n.

Belles-lettres. Leur établissement. II, 399.

Bellièvre (Pomponne de). Entre dans le conseil des finances, II, 161. Commis pour la garde de la Picardie, 352. Traité qu'il

signé, et à la publication duquel il assiste, 393. Il conduit les affaires du dedans du royaume, 432, n. Les sceaux lui sont donnés, 497. Est un des commissaires pour l'affaire du mariage du roi, III, 17; et pour celle du marquisat de Saluces, 29. Reçoit les dépositions de Lafin contre le maréchal de Biron, 167. Conseille à Henri IV d'arrêter les chefs du parti des séditieux, 187. Assiste au conseil où Sully reçoit ses instruction pour son ambassade à Londres 305, 449; IV, 47. Il sollicite le chapeau de cardinal pour MM. de Villars et de Marquemont. Sully propose MM. du Perron et d'Olivari, ils sont préférés, 50. Est nommé commissaire dans l'acquisition du comté de Saint-Paul, 484. Ses infirmités. V, 4. Particularités à ce sujet. Son éloge, 5. n. Appelé au conseil sur les affaires de Flandre, 38. Sa mort, 156.

Bellisle (Antoinette d'Orléans de Longueville, marquise de) se fait Feuillantine. II, 517. Cause de cette retraite, et son éloge, *ibid.*

Béthune (maison de). Son origine, ses alliances; grands hommes qui en sont sortis. I, 7. Erreurs à ce sujet rectifiées, 9 et n. Cette maison sert utilement Charles d'Anjou dans ses guerres, 10.

Béthune. Différentes personnes de ce nom. Ancêtres du duc de Sully. I, 7, 143, n. Leurs actions, 9, n. 1. Ses alliances avec la maison de Bourbon et de Luxembourg. II, 360. Elle descend des comtes de Flandre. IV, 308. Ses alliances avec les maisons d'Autriche et de Coucy. V, 323, *voyez* Henri IV.

Béthune (Antoine de). Ses actions. I, 11 et n.

Béthune (César de), second fils du duc de Sully. VI, 68, n.

Béthune (Coësne ou Cosnon de). Ses belles actions. Est fait régent de l'empire de Constantinople. I, 11, n. 1.

Béthune (Florentin de), commandeur dans Montflanquin. I, 175.

Béthune (François de), fils du duc de Sully. Charges qu'il a eues. VI, 68, n.

Béthune (Gui de) épouse Françoise de Courtenay-Bontin. I, 143.

Béthune (Jacques de), évêque de Cambrai. II, 99; archevêque de Glasco, *voyez* Glasco.

Béthune (Jean de), abbé d'Anchin. I, 10.

Béthune (Jean de), chef de la branche dont sort le duc de Sully. I, 11, n. 1.

Béthune (Jean de) s'allie avec la maison d'Autriche par celle de Coucy. V, 323, n.

Béthune (Jeanne de). Son mariage. II, 359.

Béthune (Louise de), fille cadette du duc de Sully. Son alliance, sa dot, son ingratitude envers son père. VI, 72.

Béthune (Marguerite de). Son mariage. II, 254.

Béthune (Maximilien de), *voyez* Sully (duc de).

Béthune (N. de), cousin du duc de Sully. V, 260.

Béthune (Philippe de). Le comté de Béthune, frère du duc de Sully. I, 13, n. 2. Fait échouer l'entreprise du duc de Mayenne sur Houdan, 328. Envoyé ambassadeur à Rome. III, 149. Donne avis de la mort de Clément VIII. IV, 299. Louanges données à sa conduite en Italie, et honneurs que lui rend le pape, 302. Il a part dans les affaires du conseil. V, 18. Est député par la régente vers le duc de Sully son frère, 437. Il veut persuader à Sully de ne point se défaire de ses charges, 469 *et suiv.* Il retire de Sully l'abbaye du Jard. VI, 72.

Béthune (Salomon de), frère du duc de Sully. I, 13, n. 2. Est fait gouverneur de Mantes, 327. Il empêche la surprise de cette place par le duc de Mayenne, 328. Sa mort. II, 337.

Bèze (Théodore de), accusé d'avoir eu part à l'assassinat du duc de Guise. I, 20, n. Sa mort. Marques d'amitié qu'il donne à Sully. IV, 404 *et suiv.*

Bragde (René de), chancelier. I, 43 et n. 2.

Biron (Armand de Gontaut, maréchal de). I, 27, n. 1. Député par Charles IX vers les calvinistes, *ibid.* Se fortifie dans l'Arsenal à la Saint-Barthélemi, 53, n. 1. Conclut une trêve avec

Henri IV, 80. Commande l'armée royale, 105. Insulte Nérac, 109. Dissuade le duc d'Anjou de la trahison d'Anvers, 130, n. 2. Se soumet à Henri III, 259, n. Service important qu'il lui rend, 261, n. Bon conseil qu'il lui donne, 265, n. Il lui amène des troupes, 273. Prend Évreux, 277. Contribue au gain de la bataille d'Ivry, 296. Bon mot de Biron à Henri IV, 295, n. Fait attaquer mal à propos le fort de Sainte-Catherine au siége de Rouen, 340. Est accusé d'avoir cherché à faire échouer cette entreprise, 341. Il est la cause de la levée du siége de Rouen, 365. Son humeur mutine et contredisante, 389. Parole qu'il adresse à son fils, *ibid.* n. Mauvais conseil qu'il donne à Henri, 390. Il assiége Épernay, et y est tué, 410. Son caractère, son éloge, *ibid.* n. 1.

Biron (Charles de Gontaut, maréchal de) défait un détachement du duc d'Aumale. I, 326. Attaque où il combat vaillamment, 349. Attaque le bois retranché du prince de Parme, et l'emporte, 374. S'entremet pour la conversion de Henri IV, 473. Injurié par Grillon. II, 26, n. Intéressé dans le traité de l'amiral de Villars, 43. Est fait maréchal de France, 65. Défait le grand convoi devant Laon, 102. Son air fanfaron et présomptueux, 108. Aide les Bourguignons à chasser le duc de Mayenne, 136. Prend Beaune, Nuys, Autun, Dijon, 171. Attaque les châteaux de Dijon et de Talan, 172. Manque la prise d'Arras, 221, *voyez* Henri IV. Il est fait duc et pair. Traité à la ratification duquel il assiste, 393. Avoue au roi ses brigues en Espagne et en Savoie. III, 122. En demande pardon à sa majesté. Conditions de son traité avec le duc de Savoie, 154, et les reprend de nouveau, *ibid.* Il écrit à Sully, 155. Ses paroles extravagantes, *ibid.* Il est envoyé ambassadeur en Angleterre, 159; et en Suisse, 161. Discours imprudent qu'il tient à la reine Élisabeth. Son caractère, 160 *et suiv.* Il se lie par une association criminelle avec Bouillon et d'Entragues. Reprend plus fortement ses brigues avec l'Espagne et la Savoie, soulève le peuple, entreprend sur les princi-

pales villes de France, se sert pour cela de Lafin, 162 *et suiv.* Il vient à Fontainebleau, 195. Résiste à tous les conseils de Sully, 203. Il est arrêté, et comment, 208, n. Particularités sur son arrivée à Fontainebleau, sur son entretien avec le roi et sur sa détention, 205, n. On lui fait son procès, et il a la tête tranchée, 211. Particularités à ce sujet et sur ses erreurs, *ibid.* n. 2. Son caractère et sa famille, *ibid. et suiv.* n. 2. Discours qu'il tient à Arnaud le jeune, secrétaire de Sully. De quelle manière il parla de Sully, 215. Sollicitations de ses parens en sa faveur, 216, n. Pertes énormes qu'il fait au jeu. V, 162, n.

Biron (le baron de). I, 374, *voyez* Hargerie.

Blanchefort de Créqui (Françoise de). Son mariage. IV, 95 *et suiv.*

Blancmesnil (Nicolas Potier, sieur de), président au parlement de Paris, instruit le procès du maréchal de Biron. III, 210, n.

Blois. Premiers états tenus dans cette ville. Ils députent à Henri IV. I, 88. Seconds états où le duc de Guise est tué. Objet de ces états, 232, n. Cette ville demeure fidèle au roi, 237. Le conseil y délibère d'arrêter les chefs du parti séditieux, III, 187.

Bodillon. Assassine Childéric. Pourquoi. V, 174.

Boisdauphin, l'un des quatre maréchaux de France faits par la Ligue. I, 456, n. Somme qu'il reçoit de Henri IV par son traité. II, 441.

Bois-Rosé (N. de Goustiminil, ou Gousminil, sieur de). Manière surprenante dont il se rend maître de Fécamp. II, 17. Il remet ce château au roi, 20. Intérêt qu'il a dans le traité fait avec l'amiral de Villars, 46. Aventure comique qui lui arrive avec Sully à Louviers, 75 *et suiv.*

Bongars (Jacques), agent du roi en Allemagne. II, 463. Mémoires qu'il envoie à Sully sur la succession et les affaires de Clèves. V, 338. Est nommé ambassadeur en Hongrie, Bohême et Transilvanie, 380. Avis qu'il donne. IV, 469.

Bonifacz (le capitaine). Reçoit le duc de Sully dans le fort de Sainte-Catherine. II, 24.

Bonnacolsi, seigneur de Mantoue, tué par les Gonzagues. IV, 508.

Bordes (des). Employé dans l'affaire de Metz contre les jésuites. IV, 494.

Born (Jean de Durefort de). Commande l'artillerie au siége de Rouen. I, 339; au siége de Laon. II, 87. Lieutenant-général d'artillerie. III, 22.

Bouillon (Henri de la Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne, duc de). S'attache au roi. I, 78. Sa haine pour Sully, *ibid.* Est appelé en duel par le prince de Condé, 90. Se bat avec lui, 97, *ibid.* n. 2. Sentimens sur ce duel, *ibid.* n. Il déconcerte les desseins du prince de Condé, 107. Est fait prisonnier devant Cambrai, 123, n. 1. Forme le projet d'établir une république calviniste en France, 153 et n. 1. Commande un corps de troupes en Guienne, 172. Ses troupes se comportent mal à la bataille de Coutras, 208. Ses desseins après cette bataille, 214, n. 2. Il manque Sarlat, 216. Prend Castillon, 221. Songe à démembrer la monarchie, 237. Épouse mademoiselle de Bouillon, 334. Raisons politiques de ce mariage, *ibid.* Il amène des troupes étrangères au siége de Rouen, 338. Les jette dans la mutinerie, 342. But vers lequel il dirigeait toutes ses vues, 385. Il prend Dun et Stenay, et défait les Lorrains à Beaumont, 391, n. 2. Son ingratitude envers Henri IV. II, 119. Il donne avis au roi de la mort de sa femme, 120. Entretien où Bouillon cherche à surprendre Sully, 123. Ses brigues et ses projets politiques, 124. Il refuse de montrer la donation de la duchesse de Bouillon, 130. Jugement sur cette donation, 131, n. Ses desseins en faisant déclarer la guerre à l'Espagne par la France, 165. Il conduit les troupes françaises en Picardie, 174. Sa mésintelligence avec le duc de Nevers cause les malheurs de cette campagne, 182. Il est défait devant Dourlens, 183. Objet de ses brigues pendant le siége

d'Amiens, 331. Il cherche à soulever les protestans, 367, Il en veut à Sully d'avoir fait supprimer un article captieux de l'édit de Nantes, 491. Cabale avec les seigneurs du royaume. III, 92; et avec l'Espagne, 162. Association entre lui, le maréchal de Biron et le comte d'Auvergne, *ibid.* Son entretien avec le roi, 183 *et suiv.* Il élude adroitement la proposition que lui fait Henri IV de demeurer à la cour, 186. On agite dans le conseil sa détention, *ibid.* Sa lettre à Sully, 230. Sa réponse à celle de Sully, 231. Sa lettre à du Maurier, 234. Il engage inutilement l'électeur Palatin à solliciter Henri IV en sa faveur, 284. Cherche à gagner le roi d'Angleterre, mais inutilement, 348. Ses brigues à la cour du Palatin, à Londres et dans les assemblées des calvinistes français, 481. IV, 52, 85; et avec Lesdiguières, 461. Il se fixe à la cour de l'électeur Palatin, 93. Promet du secours aux Flamands, et les trompe, 170. Reprend ses brigues. V, 144, n. Ses députés sont exclus de l'assemblée générale de Châtellerault. IV, 336. Artifices dont il se sert pour soulever cette assemblée contre Sully, 344. Lettre fanfaronne et captieuse qu'il écrit à Henri IV, 470. Il cherche inutilement à tromper ce monarque, *ibid.* Lettre séditieuse qu'il fait tenir à l'assemblée de Châtellerault, 360. Sa jalousie contre Lesdiguières, 363. Ses soins inutiles pour l'établissement d'une république calviniste en France, 370 *et suiv.* Il prétend que la vicomté de Turenne est l'un des grands fiefs de la couronne, 458. Artifices qu'il emploie par les courtisans, 453. Lettres réciproques de lui et de Sully à ce sujet, 461. Tous les courtisans travaillent pour lui, 463. Haine qu'il en conçoit contre Sully, 469 *et suiv.* Ses manéges pour détourner Henri IV de s'approcher de Sedan, *ibid.* Il se soumet enfin, et traite avec Villeroi, 474. Accueil gracieux qu'il reçoit de Henri IV en venant lui faire hommage, 483, n. Il suit ce prince à Paris; tristesse qu'il témoigne en cette occasion, 487. Il revient en France après la mort de Henri IV, et est admis au conseil public. V, 447. Il détache

le prince de Condé du duc de Sully, qu'il cherche à perdre, lui conseille de se déclarer protecteur des protestans de France, 490. S'oppose à l'avis de Sully sur l'armement de Clèves, 497. Gratifications qu'il reçoit pour la principauté de Sedan. Service qu'il rend à Conchini et qu'il en reçoit, VI, 7. Démêlé qu'il a en plein conseil avec Sully, 15. Gratification qu'il se fait accorder par la régente, 31. Animosité qu'il témoigne contre Sully dans l'assemblée de Châtellerault, 159 *et suiv.*

Bouillon (Charlotte de La Marck, duchesse de). Épouse le vicomte de Turenne. Raisons politiques de ce mariage. I, 334, n. Sa mort. II, 120. Son codicille, 122.

Bouillon (principauté de), donnée au duc de Bouillon par sa femme. II, 120.

Bouillon (duchesse de). S'éloigne de Sedan lorsque Henri IV s'approche pour l'assiéger. IV, 470.

Bouillon (mademoiselle de), offerte au duc de Sully pour épouser le marquis de Rosny. V, 94.

Bouillon (Guillaume-Robert de La Marck, duc de), *voyez* Marck (La).

Boulaye (Charles Échalard, sieur de La), gouverneur de Fontenay. I, 187. Épouse la fille de madame de Sully. IV, 274.

Bourbon (Alexandre de), second fils de Henri IV, est baptisé comme enfant de France, et nommé *Monsieur*. II, 406, n.

Bourbon (Charles I, cardinal de). S'oppose au mariage du prince de Navarre avec Marguerite de Valois. I, 42. Ses conférences avec Catherine de Médicis après la journée des barricades, 231, n. 1. Est mis en prison lors du meurtre des Guises, 232, n. 2.

Bourbon (Charles II, cardinal de). Il s'intéresse pour les jésuites. II, 96. Lettres réciproques de lui et de Sully, 101. Sa mort, 137. Ses abbayes, son caractère, *ibid.* n. 1, *voyez* Henri IV, *tiers-parti*, Sully.

Bourbon (Charles de), duc de Vendôme. I, 3, n. 1.

Bourbon (Charles de), fils naturel d'Antoine, roi de Navarre, archevêque de Rouen, refuse de marier Madame Catherine. II, 482, n. Plaisante conversation entre lui et Roquelaure à ce sujet, 484.

Bourbon (Catherine-Henriette de), fille de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées, proposée au fils du duc de Sully. V, 98; puis au fils du connétable, 105. Son mariage, 99, n. Présent qu'elle reçoit du roi son père, 271.

Bourbon (Madame Catherine de), *voyez* Madame.

Bourbon (Henri de), duc de Verneuil, *voyez* Verneuil.

Bourbon (Antoine de), roi de Navarre, *voyez* Antoine.

Bourbon-Montpensier, *voyez* Montpensier.

Bourbon-Rubempré, *voyez* Rubempré.

Bourbon-Soissons, *voyez* Soissons.

Bourbon (maison de). Ses riches apanages. I, 14, n. 1. Biens portés en cette maison par celle de Béthune. II, 245, *voyez* Rohan (maison de). Nécessité et moyens de l'unir avec celle de Stuart pour abaiser la maison d'Autriche. III, 417, voyez *Dessein politique*.

Bourgoin, prieur des jacobins. Tiré à quatre chevaux. Ses dernières paroles. I, 254, n.

Braconnier, député par la ville de Metz au duc de Sully, contre les jésuites. IV, 494.

Brancaléon. Découvre le dessein de Barrière d'assassiner Henri IV. II, 13, n.

Brancas, *voyez* Oise, Villars.

Bréauté (Charles de). Se bat en duel de vingt Français contre vingt Flamands. III, 99, n. 2.

Briare (canal de). Pourquoi entrepris, commencé. IV, 144.

Brillant, domestique du prince de Condé, tiré à quatre chevaux. I, 222, n. 2.

Brissac (Charles de Cossé, comte de), gouverneur du château d'Anvers. I, 160. A dessein de changer la forme du gouvernement en France. II, 57, n. 2. Il trahit son parti.

Somme qu'il reçoit pour son traité, 451. Est nommé du conseil de régence, 381.

Broc (du), lieutenant du prévôt, laisse échapper L'Hôte. IV, 40.

Brock (George). Est mis à mort par ordre du roi Jacques. III, 460, n.

Brosse (La), astrologue. Sa réponse à Biron qui était venu le consulter. III, 212, n.

Brossier (Marthe), prétendue démoniaque. Desseins de ceux qui la faisaient agir. II, 495.

Budos (Louise de), femme du connétable de Montmorency. Sa mort. II, 500, n.

Bulle d'or. Établie par l'empereur Charles IV. VI, 121.

Buzenval, ambassadeur de France en Hollande. II, 394. Communique à Henri IV les desseins du prince Maurice. III, 282. Amitié qu'a pour lui le conseil des Provinces-Unies. IV, 171. Nouvelles qu'il mande de ces provinces au roi, 524. Il vient rendre compte de sa négociation à Henri IV, 532. Continue à servir utilement dans les affaires de Flandre. V, 37. Sa mort et son éloge, 47, n. 2.

Buzy (Pierre de Mornay, seigneur de). Est du complot pour enlever les princes à Saint-Germain-en-Laye. I, 65, n. 3.

C.

Cabinet d'état. Idée et objet de ce grand et utile travail. V, 237 *et suiv.*

Calais. Acquis à la France. I, 20.

Calvairac (Jean de Sudreries, baron de). Avertit Henri IV des complots de la cabale séditieuse. III, 164.

Calvinistes de France veulent faire du roi d'Angleterre leur protecteur. III, 348, n., voyez *Protestans.*

Canada. Colonie qu'on y envoie. III, 499.

Capucins, députés par les Parisiens vers Henri III à Chartres.

I, 230, n. Accusés d'avoir voulu faire assassiner Henri IV. II, 12. Brouillent les protestans avec les catholiques chez les Grisons. III, 485.

Capucines, instituées. III, 485.

Carlovingiens (rois). Jugement sur cette race. VI, 87.

Carmes déchaussés, établis en France. III, 485.

Carmélites, instituées. III, 485.

CATHERINE DE MÉDICIS, reine de France et régente. Réussit mal dans la guerre contre les calvinistes. I, 4. Favorise les princes de Lorraine par haine pour la maison de Bourbon, 22 *et suiv.* Sujet de l'entrevue qu'elle eut à Bayonne avec le duc d'Albe, 30, n. 1. Ses artifices pour attirer les huguenots à Paris, 29, 30. Moyens qu'elle met en usage pour perdre les calvinistes, 37 *et suiv.* et n. Elle irrite les grands contre elle, 63. Ses desseins pour l'établissement de ses enfans, *ibid. et suiv.* Ses artifices pour désunir Monsieur et Henri IV, 70. Elle les trompe par la paix de Monsieur. 74 Conférences en différens endroits entre elle et Henri IV sans fruit, 92 et n. Ses moyens pour enlever à ce prince une partie de ses officiers, 96. Lettre où elle remercie le prince de Condé d'avoir pris les armes contre la cour, 107. Elle brigue la souveraineté des Pays-Bas et le royaume d'Alger pour le duc d'Anjou, 115, n. Sa mauvaise foi en traitant avec Sully, 138. Elle manque l'occasion d'abattre la Ligue et de réunir les Pays-Bas à la France, 150, n. Réflexions sur sa mauvaise politique, 190. Elle va en Poitou, où elle s'abouche en différens endroits avec Henri IV, 192. Paroles d'elle qui montrent qu'elle se souciait peu de la religion, 191, n. Elle s'en retourne sans avoir rien obtenu, 194. Différentes négociations entre elle et le duc de Guise, etc., 223, n. Elle raccommode les Guises avec Henri III, 232. Confère avec le cardinal de Bourbon et le duc de Guise, etc., 231, n. Sa mort, 235. Jugement peu favorable à cette princesse, *ibid.* n. S'était opposée au mariage de Madame avec Henri III. II, 477. Ses prétendus droits sur le royaume de

Portugal, 401, n. 1. Ses dispositions testamentaires en faveur de ses filles : valeur de sa succession. IV, 84.

CATHERINE, *voyez* MADAME.

Catholiques du parti de Henri IV. Se rendent les plus forts dans son conseil. I, 324, n. Prêts à se révolter pendant le siége de Rouen. Leurs desseins, 347. Ils refusent de poursuivre le prince de Parme, 380. Obligent Henri IV à refuser les offres de la Ligue, 457. Leur jalousie contre ceux qui approchent le roi et contre Sully. II, 15. Murmurent de l'ambassade de Sully à Londres. III, 292. Leur faction en Europe opposée à la faction protestante; forces de ces deux factions, 419.

CAUMARTIN (Louis Le Fèvre, seigneur de), garde des sceaux, chargé de deux généralités. II, 269. Est nommé pour assister à la conférence de Boulogne, 402. Garde des sceaux, nommé pour traiter avec les ambassadeurs suisses. III, 256. Marie de Médicis l'admet au conseil de régence. V, 447.

CAUMONT (François Nompar de). Tué à la Saint-Barthélemi, I, 49, n.

CAUMONT (Jacques Nompar de), *voyez* FORCE (La).

Chantilly. Séjour ordinaire de Henri IV dans le printemps. IV, 25.

Charité chrétienne (hôpital ou maison de la). Donnée aux soldats invalides. IV, 153, n. Sa fondation primitive, *ibid.*

CHARLEMAGNE. Empêcha que les ordres religieux ne se multipliassent trop en France. IV, 203.

CHARLES V, roi de France. Son règne proposé pour modèle d'un bon gouvernement. IV, 157.

CHARLES VII. Jugement sur son règne. VI, 93.

CHARLES VIII. Son règne est la source de la mauvaise administration des finances. II, 138.

CHARLES IX, roi de France. Affectionne Henri IV. I, 17. Profonde dissimulation dont il use pour perdre les huguenots, 25. Traits sur sa haine pour le duc de Guise, *ibid.* n. Il attire les calvinistes à Paris, 30. Manque à être pris par eux

à Meaux, 32, n. 1. Caresses qu'il fait aux chefs du parti, 37. Sécurité qu'il leur inspire, *ibid.* Réflexions sur sa conduite avec Coligny, 40, n. Violence de ce prince à l'égard du roi de Navarre et du prince de Condé, 53. Il en sent des remords, 57. Traits de sa cruauté, 59, n. Il favorise les calvinistes en haine de sa mère, qu'il soupçonne l'avoir empoisonné, 63. Regrets qu'il témoigne du massacre de la Saint-Barthelemi à sa mort, 67. Ses bonnes et mauvaises qualités, *ibid.* n. 4.

Charles Martel. Jugement sur ce roi. VI, 88.

Charles-Quint. Bon mot de lui sur la France. I, 456. Son ambition, ses projets, sa retraite. II, 464. Il avait ordonné la restitution de la Navarre à la maison d'Albret, 467, n. Ses desseins pour la monarchie universelle. IV, 446 *et suiv.* Engagemens qu'il a contractés avec les électeurs. VI, 120.

Charny (Éléonor de Chabot, comte de). Sauve les huguenots de son gouvernement du massacre de la Saint-Barthelemi. I, 59, n.

Chasse. Sully cherche à en dégoûter Henri IV. Détails de chasse. IV, 522. V, 7 *et suiv.*

Chastillon-Coligny (Henri de), petit-fils de l'amiral. Tué au siége d'Ostende. Ses grandes qualités. III, 138.

Chateaupers (François Hurault, seigneur de), premier mari de la duchesse de Sully. I, 412, n.

Chateaupers (Rachel de Cochefilet, madame de). Épouse le duc de Sully. I, 412, n. Rapport qui l'effraie. II, 179.

Chatel (Jean). Blesse Henri IV d'un coup de couteau. II, 169. Particularités sur cet attentat. Son procès. Son supplice, *ibid.* Démolition de la pyramide élevée sur le sol de sa maison. IV, 215. Particularités sur cette pyramide, 214, n.

Chatillon-Coligny (François de), fils de l'amiral. Se sauve à Genève au massacre de la Saint-Barthelemi. I, 53, n. Son conseil sur l'entrée des troupes étrangères en France n'est point suivi, 182. Est employé à la défense de Tours, 246. Il gagne le combat contre Saveuse, 248. Emporte le

faubourg Saint-Germain, 275. S'empare de Chartres, 320. Sa mort. Son éloge, *ibid.* n. 2.

Chatre (Claude de La), maréchal de France. I, 4, n. 2. Conduit des troupes au siége de Rouen, 353. L'un des quatre maréchaux de France de la Ligue, 455. Rend Orléans et Bourges à Henri IV. II, 23. Somme d'argent qu'il reçoit pour son traité, 441. V, 210. Il commande l'armée au siége de Juliers, 496.

Chevalerie (ordre de) que Henri IV a dessein d'instituer. V, 240.

Chicot, Gascon. Tour qu'il joue à Lavardin. Il est tué. I, 149 et n.

Childéric. Pourquoi assassiné par Bodillon. V, 174.

Chilpéric. Pourquoi détrôné. V, 174.

Chiverny (Henri Hurault, comte de). Suit Henri IV à la campagne de Bourgogne. II, 197.

Chiverny (Philippe Hurault de), chancelier. II, 95. Est nommé pour traiter avec les agens du duc de Guise, 143. Favorise les desseins de madame de Liancourt, 173. Seconde la duchesse de Beaufort dans ses brigues pour devenir reine, 408. Somme d'argent qu'il reçoit pour son traité, 441.

Clément VII. Sa conduite blâmée. IV, 490.

Clément VIII. Éloge de ce pape. II, 96. Travaille à la paix générale, 352. Sa mort. IV, 299.

Clergé de France. Prend les intérêts de l'Espagne contre Henri IV. Sa haine contre ce prince. I, 467, n. 1. On lui demande un don gratuit. II, 318. Il s'oppose à l'enregistrement de l'édit de Nantes, et le fait réformer, 487, 489. Se déclare contre les jésuites. IV, 20.

Clovis. Jugement sur ce roi. VI, 87.

Coeuvres (François Annibal d'Estrées, marquis de). Pourquoi il ne put obtenir mademoiselle de Melun en mariage. IV, 278. Calomnie Sully. V, 275. Est envoyé à Bruxelles pour enlever la princesse de Condé, *ibid.*

Coligny (Gaspard de Châtillon), amiral de France. Passe à

la Rochelle. I, 23. Son mariage, 25, n. Son dessein sur le roi, 32, n. 1. Il est blessé, 39; assassiné, 48, n.

Collége royal. Réflexions sur les colléges et sur l'éducation qu'on y donne à la jeunesse. V, 240.

Combaut, *voyez* Sully.

Coman (Jacqueline Le Voyer de), ou d'Escoman, donne son avis à Henri IV d'une conspiration contre sa personne. V, 393, n. Particularités sur son procès, 395, n.

Comédiens italiens appelés en France. V, 91.

Commerce. Détruit dans le royaume. II, 439. Abus corrigés dans cette partie. III, 107. Traité de commerce entre Charles IX et Élisabeth désavantageux à la France, 308. Édits ruineux pour le commerce accordés par Henri IV, 471. Combien lui est utile la jonction des rivières. IV, 144, n., et la construction des chemins royaux, 145. Interdiction du commerce avec l'Espagne, 150. Suite de cette affaire, 177. Rétabli par un traité de commerce, 161.

Comminges, *voyez* Sobole.

Concini. III, 119. Henri IV s'emporte contre lui. IV, 65. Épouse Léonore Galigaï. V, 118. Traits sur sa vie et sur sa mort, 472 *et suiv.* n. Sa réponse crue à Arnaud, que lui avait envoyé Sully. Sa grande faveur auprès de la régente, 495.

Condé (Louis 1^er^, prince de). Est fait prisonnier. I, 3, n. 1. Son dessein sur Charles IX, 32. Il est tué, 3, n. 1.

Condé (Henri 1^er^, prince de). I, 159. Ses mariages, 26, n. 1. Il échappe au massacre de la Saint-Barthelemi, 53. Ses menées en Allemagne, 71. Il se sépare du roi de Navarre, 90. Villes qu'il attire dans son parti, 107. Il s'empare de la Fère, *ibid.* Il assiége Brouage, 161. Danger qu'il court, 165. Amène du secours au roi de Navarre, 204. Se signale à la bataille de Coutras, 208. Projet qu'il s'efforce d'exécuter, 214. Sa mort 222. Henri IV fait valoir ses droits. II, 237.

Condé (Henri II de Bourbon, prince de). Se joint aux séditieux. IV, 52. Gratifications qui lui sont accordées. V, 81.

Épouse mademoiselle de Montmorency. 139. Brouilleries qui s'ensuivirent entre Henri IV et ce prince, 178 *et suiv.* Traits sur les effets de cette jalousie, 281. Il emmène la princesse de Condé en Flandre, 286 *et suiv.* Particularités sur cette évasion, 287, n. Il écrit au roi et à M. de Thou, 294. Détails sur toute cette affaire, *ibid. et suiv.* Revient en France après la mort de Henri IV, et entre dans Paris accompagné de Sully, 479 *et suiv.* Il est mal reçu par la régente, 483 *et suiv.* Il prend conseil de Sully, 484, dont il devint ensuite l'ennemi, 493 *et suiv.* Moyens employés pour cela, *ibid. et suiv.* Dons et gratifications qu'il se fait accorder. VI, 30. Terres vendues, échangées, etc., entre lui et Sully, dont ce prince demande la confiscation, 76 *et suiv.* Sa lettre au duc de Sully, 78, n. Sa révolte. V, 486, n.

Conjuration contre la vie de Henri IV, formée dans la ville, de la Flèche. V, 301 *et suiv.* Autre contre ce prince : avis répandu et paroles dites à ce sujet, 383 *et suiv.*

Conseils d'état et des finances. Abus et malversations qui s'y commettent. II, 257. Calomnies et artifices qu'on y emploie pour tromper Sully et le perdre, 269. Liste et ordre de différens conseils sous le règne de Henri IV, 432. Font valoir les fermes sous des noms empruntés. Abus réprimés. IV, 283 *et suiv.* Ils s'opposent au dessein de Henri IV de se faire empereur, et à sa politique, 317, n.

Conseil de régence, composé par Henri IV pendant l'exécution de ses grands desseins. V, 380. Public. Différent du conseil secret : ce qu'on y agite, 446. Disputes et querelles qui y naissent entre les grands et les ministres. VI, 15. Matières qu'on y traite, 28 *et suiv.* On y change la forme d'administration de Henri IV et de Sully. Haine de ceux qui le composent contre celui-ci, 41, n.

Conti (Armand de Bourbon, prince de). Sa lettre au duc de Sully. VI, 78, n.

Conti (François de Bourbon, prince de). I, 219. Sa mort, *ibid.* n. 2. Est battu au combat de Craon, 396, n. 1. Est fait

chef du conseil. II, 174. Sa querelle avec le prince de Joinville. V, 138. Ses brouilleries avec le comte de Soissons. IV, 260. Admis au conseil. V, 447. Démêlé entre lui et le comte de Soissons, 455.

Conti (Jeanne de Coême, princesse de). Employée à faire réussir le mariage du duc de Vendôme avec mademoiselle de Mercœur? V, 142 *et suiv.*

Cossé (Artus de), seigneur de Gonnor, maréchal de France. I, 5-24.

Cotton (Pierre), jésuite, s'unit aux courtisans contre Sully, IV, 216. Questions indiscrètes qu'il fait dans l'affaire d'Adrienne de Frêne, 496 *et suiv.* Lettres indiscrètes qu'il écrit sur les nouvelles de la cour et personnages qui y sont nommés, V, 209.

Couronnement de la reine Marie de Médicis. Motifs qui font souhaiter cette cérémonie aux séditieux. V, 321 *et suiv.* Comment se passe la cérémonie du couronnement, 398.

Courtisans. Querelles entre eux. V, 137. Comment ils pensent de Henri IV et de Sully, 275. Leurs démarches et brigues pour détourner Henri IV de ses grands desseins, 351, Mal intentionnés pour les grands desseins de ce prince, 373. Flattent Henri IV sur son amour pour la marquise de Verneuil. IV, 209. Courtisans qui tentèrent de faire disgracier Sully, 255. Se déclarent pour la politique espagnole, 446. Briguent pour empêcher l'expédition de Sedan en faveur de l'Espagne contre Henri IV, 451 *et suiv.* Les courtisans cherchent à perdre Sully, 455.

Couvens, hôpitaux, construits par Henri IV. IV, 291.

Créqui (Charles de). Est battu et fait prisonnier à Aiguebelle. II, 134, n. Est chargé de l'expédition de la ville de Montmélian. III, 49. Soutient l'opinion de Sully dans le conseil, 56. Est fait gouverneur dans Montmélian, 81. Pertes énormes qu'il fait au jeu. V, 159, n. 2. On propose de marier son fils aîné avec mademoiselle de Verneuil, 210.

Crèvecœur (N. de Montmorency-). Se trouve à la bataille

d'Ivry. I, 292. Est dépossédé de son gouvernement de Caen. III, 481.

CRILLON, *voyez* GRILLON (Louis Berton de).

Cristal (manufactures de) établies par Henri IV. IV, 296, n.

CURÉE (Gilbert Filhet de La). Suit Henri IV. I, 353. Son éloge, *ibid.*, n. Se trouve à la défaite du grand convoi devant Laon. II, 107. Son sentiment sur cette action, *ibid.* n. Se trouve à la journée de Fontaine-Française. Louanges que lui donne Henri IV, 195, n.; 197, n. Ses belles actions devant Amiens, 340, n. 1.

Curés de Paris. Leurs procédés contre Henri IV. I, 467, n. Leur procès contre les jésuites. II, 96, n.

D.

DAGOBERT. Jugement sur ce roi. VI, 88.

DAMVILLE, *voyez* MONTMORENCY (Henri de).

DAUPHIN (Monsieur le). Est mené à Fontainebleau. IV, 203. Ses lettres à madame de Monglat, 436. Cérémonie de son baptême, 507. Malade à Noisy. V, 84. Brigues à la cour pour lui faire épouser l'infante d'Espagne, 223, n., *voyez* LOUIS XIII.

Dessein politique, ou grand dessein de Henri IV. Ce prince s'en entretient par lettres avec Élisabeth. III, 132. Cabales à la cour pour le faire échouer. IV, 337. Dispositions prochaines pour l'exécution. V, 368 *et suiv.* Est rompu par la mort de ce prince, 460. Exposition de ce projet politique. VI, 96 *et suiv.* Partie du grand dessein purement politique : dépouiller la maison d'Autriche, 119 *et suiv.*; établir quinze puissances égales, 129. Mesures prises auprès des princes de l'Europe, 131 *et suiv.* Précautions et secret, 133. Détail des forces et de la dépense nécessaire, 134. Manifestes, 148. Réglemens, discipline pour les troupes, 150. Ce qui doit résulter du grand dessein, 153 *et suiv.*

Dettes de l'état contractées pendant la Ligue, acquittées. V, 55 *et suiv.*

Dissolution du mariage de Henri IV et de Marguerite de Valois. III, 8.

Dixième. Impôt préférable à tous les autres. IV, 286.

Dollé (Louis), avocat pour les curés de Paris contre les jésuites. II, 96.

Domaines du roi. IV, 142. Rachat de différentes parties. V, 66. La principale richesse du roi ne consiste pas dans ses domaines, *ibid.*

Ducs et pairs. Dispute sur la préséance entre les pairs laïcs et ecclésiastiques terminée en faveur des premiers. V, 443.

Duels. Édit de Henri IV contre le duel. III, 255, n. Suite de la facilité à les pardonner. V, 138 - 273. Son usage en Allemagne, en France. IV, 419 *et suiv.* Son origine, 424 *et suiv.*

Duplessis-Mornay, *voyez* Plessis (du).

Durandière (La), précepteur de Sully. I, 34.

Duras (Jean de Durefort, vicomte de). Se bat, accompagné de Durefort de *Rosan*, son frère, contre le vicomte de Turenne. I, 96, n. 2. Sentimens sur ce duel, 97, n.

E.

Écus au soleil, monnaie d'or. I, 336, n.

Édifices, faits ou réparés. III, 291. Édifices dans la ville de Paris. IV, 454. Sommes employées à ce sujet, 56.

Édit de Nantes, voyez *Nantes*.

Édouard III, roi d'Angleterre. V, 206.

Egmont (comte d'). Sa valeur à Ivry; il y est tué. I, 287, n.

Egmont. Comté et comtes de ce nom. Leurs droits sur le comté de Gueldre. V, 331.

Elboeuf (duc d'). Combat pour Henri IV à Fontaine-Française. II, 194, n. 2. Somme qu'il reçoit en faisant son traité, 440.

Élisabeth de France, reine d'Espagne. Sa naissance. III, 258, n. 2, *voyez* Philippe II.

Élisabeth, reine d'Angleterre. Négociations pour lui faire

épouser Monsieur. I, 29. Raisons qui l'empêchèrent de se marier, 127, n. 1. Elle envoie une armée à Henri IV, 273. Vient à Douvres. III, 128. Motifs secrets et particuliers de ce voyage. Lettres que Henri IV et elle s'écrivent. Entretien d'elle et de Sully, etc., 130. Elle défait les rebelles en Irlande, 170. Sa mort, son éloge, 288, n. 2. Traité de commerce fait par elle avec Charles IX, 308. Louanges données à sa politique, 366. Parole de cette reine sur l'union des rois de France, d'Angleterre, de Suède et de Danemarck, 423.

Enfans de France. Cérémonie de leur baptême. IV, 507.

Enhalt (prince d'). Proposé pour épouser Madame. II, 478. Favorise le grand dessein. IV, 315.

Entragues (François de Balzac, sieur d'). Ses brigues contre Henri IV. I, 437. Ses intrigues à la cour du roi Jacques. III, 348. Suite de ses brigues. IV, 85. Se fait donner le bâton de maréchal de France, 108. Il est arrêté, 119. Anecdoctes sur les amours de ses filles, 130, n., 211 *et suiv.*

Entragues (mademoiselle d'), *voyez* Verneuil (Catherine-Henriette de Balzac-d'Entragues, marquise de).

Entremont (Jacqueline de Montbel, comtesse d'). Épouse l'amiral de Coligny. I, 26, n. 2.

Épernon (Jean-Louis de Nogaret de la Valette, duc d'). Conseille à Henri III de faire assassiner le duc de Guise le jour des barricades. I, 224, n. Est fait amiral et gouverneur de Normandie, 230. Quitte le parti de Henri IV, 261, n. Son caractère, sa haine contre Henri IV; manière dont il se conduit en Provence, 399. Particularités sur son extraction, ses charges et sa vie, 400, n. Mauvaises manœuvres de ses troupes à Villemur, 406, n. Accusation faite contre lui. II, 153. Il est justifié, 156. Se soumet au roi, 257. Somme qu'il en reçoit pour son traité, 440. Ses violences en Provence, 445. Lettre que lui écrit Henri IV sur la dispute de du Perron et de du Plessis-Mornay. III, 39. Il s'oppose à tous les conseils de Sully dans la campagne de Savoie, 56 *et suiv.* Sa justification. Bons conseils qu'il

suit, 198, n. Il est obligé d'ôter le gouvernement de Metz aux Soboles, 268. Traité favorablement par Henri IV. IV, 105. Ses liaisons avec Sully, 260. Affaire pour la mestre-de-camp des gardes, entre lui, Sully et Crillon, 234-269. Ses hauteurs avec le marquis de Créquy, *ibid.*, n. Conduit et commande les troupes du roi en Limosin, 393. Rupture entre Sully et lui au sujet de la ville de la Rochelle, 410 *et suiv.* Il est appelé au conseil sur l'entreprise de Sedan, 464. Favorise les jésuites contre la ville de Metz, 494 *et suiv.* Sa brouillerie avec Montigny. V, 138. Pertes considérables qu'il fait au jeu, 160, n. Il obtient la permission d'entrer en carrosse dans la cour du Louvre, 236, n. Il s'oppose à Sully sur l'armement de Clèves, 360. Il est impliqué par la Coman dans le complot de Ravaillac, 393, n. Offre ses services à Sully, 437. Est admis au conseil secret de la régente, 447. Il opine pour l'alliance avec l'Espagne contre les maximes du dernier règne, 471. S'unit avec le prince de Condé, 482. Ses brouilleries avec les grands et les ministres. VI, 17; avec Conchini, *ibid.* Grâces et gratifications qu'il se fait accorder, 31. Il prend parti contre Sully, 40.

Épinoi (Guillaume de Melun, prince d'). V, 313 *et suiv.*

Épinoi (Henri de Melun, prince d'). Tué par Rambures. V, 10.

Épinoi (Robert de Melun, prince d'). I, 129, n.

Épinoi (Hippolyte de Montmorency, princesse d'). Refuse son consentement au mariage du marquis de Cœuvres avec mademoiselle de Melun. IV, 279.

Espinac (Pierre d'), archevêque de Lyon. Sa mort. II, 499.

Essarts (Charlotte des), maîtresse de Henri IV. V, 109. Enfans qu'il eut d'elle, et particularités sur sa vie, 108, n. Gratification que ce prince lui accorde, 125.

Essex (Robert d'Évreux, comte d'). Amène un puissant secours à Henri IV au siége de Rouen. I, 337. Propose à l'amiral de Villars de se battre en duel, 369, n.

ESTRÉES (Jean-Antoine d'), père de la belle Gabrielle. I, 323, n. 2. Est fait grand-maître de l'artillerie : se démet de sa charge. II, 336.

ESTRÉES (Gabrielle d'). Pourquoi elle souhaite la conversion de Henri IV. I, 323. Anecdotes sur ses amours avec Henri IV et sur son mariage avec Liancourt. II, 512, n. 2. Dessein qu'elle a de faire obtenir la Franche-Comté à son fils, 173. Fait donner à César de Vendôme, son fils, le gouvernement de la Fère, 219. Dangers qu'elle court sur la route de Clermont, 229. Elle favorise l'entrée de Sully dans le conseil des finances, 260. Obtient la grande-maîtrise de l'artillerie pour son père, 336, n. Elle prêtait de l'argent à Henri IV, 343. Motif de la grâce qu'elle obtient pour le duc de Mercœur, 355. Brigue auprès du pape à ce sujet, 403. Elle fait baptiser son fils comme enfant de France, 406, n. Brouillerie à cette occasion entre elle et Sully, 409. Sa conversation avec le roi, Sully présent, 410. Elle fait servir la maladie du roi à ses desseins, 416, n. Sa faiblesse pour l'astrologie, et prédictions qui lui sont faites, 501. Détail de ce qui se passa dans la séparation du roi et d'elle à Fontainebleau, 502. Ses discours au duc et à la duchesse de Sully, 505. Imprudence avec laquelle elle parle d'elle-même, *ibid.* Elle se fait transporter chez madame de Sourdis, 509. Circonstances de sa mort : opinions différentes à ce sujet, 510, *et suiv.*

ESTRÉES (d'), marquis de Cœuvres. IV, 278.

États (les), tenus à Paris; leur convocation; tumulte et confusion qui y règnent. I, 461, n.

États-généraux de Blois, premiers et seconds, voyez *Blois.*

États-généraux, voyez *Notables* (assemblée des). Maximes politiques sur les états. II, 286, n.

États-généraux de finances présentés à Henri IV. IV, 519.

Étoffes d'or et de soie. Cette manufacture ne réussit point à Tours. III, 21. Celles d'or et d'argent sont défendues, 108.

Établissement des manufactures d'étoffes de soie, 489. Considération sur cette matière, *ibid.*

Europe. Réflexion sur les abus qui y règnent par rapport à la guerre, et sur sa véritable politique. III, 331. Idée et forces des différentes factions qui la divisent, 332. Nécessité d'y changer le système politique. VI, 102 *et suiv.* Objet et utilité du grand dessein de Henri IV pour toute l'Europe, 105. Partage des puissances de cette région, 119 *et suiv.*

F.

FERDINAND DE CASTILLE. Proposé à Henri IV pour exemple. V, 352.

FERRAND, premier huissier de la chambre des comptes. Son procès lui est fait. V, 268.

FERVAQUES (André d'Alègre, comtesse de). Propose de marier son fils à mademoiselle de Sully. II, 313, n. III, 482.

FERVAQUES (Guillaume de Hautemer, comte de Grancey, seigneur de), maréchal de France. I, 117, 122. Envoyé à la cour de Henri III pour redemander Madame, 72, n. 2. Est appelé au conseil sur l'entreprise de Sedan. IV, 464. Grande maladie dont il guérit. V, 163. Est nommé du conseil de régence, 381.

Fécamp. Pris par la Ligue, et repris d'une manière extraordinaire. Affaire pour ce fort. II, 17.

Fêtes à Paris en 1597. II, 313.

FEYDEAU (Denis), fermier-général des Aides. Son procès contre la ville de Lyon. V, 67, 267.

FIN (Jacques de La), vicomte de Chartres. Son caractère. III, 165, n. Trahit Biron. Ses interrogatoires et dépositions où il implique Sully, *ibid.* Il continue à tromper Biron, 197, n. Est arrêté et enfermé. IV, 307.

Finances et Financiers. I, 304. Friponneries des financiers, et cause des abus dans les finances. II, 162. Leur haine

contre Sully, leurs malversations, 257 *et suiv.* Leurs calomnies contre Sully, 269. Ils cherchent inutilement à le tromper, 280, *voyez* SULLY (Maximilien de Béthune, duc de). Beau portrait de l'homme de finance, 294, voyez *Ministres*. Finances de France excessivement obérées, 439. Recherches des malversations, et changemens qui sont faits dans les finances, 453. Offices des finances supprimés. III, 118. Les financiers malfaiteurs poursuivis, 246. Luxe et magnificence des gens d'affaires, 495. Diverses opérations sur les finances. IV, 141 *et suiv.*, *voyez* SULLY. États-généraux de finance présentés à Henri IV, 528. Nouveaux travaux et réglemens pour les finances. V, 166 *et suiv.* Mémoires et projets sur ce sujet, 242. Moyens de recouvrer de l'argent dans le besoin, 245 *et suiv.* Affaires diverses et détails sur les finances, 246. La forme du gouvernement quant à cette partie absolument changée après la mort de Henri IV, 448 *et suiv.*

Flandre (anciens comtes de), d'où descend la maison de Béthune. IV, 308.

Flèche (la), château donné aux jésuites. IV, 25. Maison bâtie en leur faveur, 495. Gratification accordée à ce collége. V, 210. Autre refusée par Sully, 215, n., voyez *Conjuration*.

FLEURY (Étienne), conseiller au parlement. Député aux états de Paris, y soutient les droits de Henri IV à la couronne. I, 467, n. Instruit le procès du maréchal de Biron. III, 210, n.

Foix (maison de), *voyez* HENRI IV.

FONT (La), valet-de-chambre de Sully. I, 142, n. 1. Lui fait connaître et épouser mademoiselle de Courtenay, *ibid. et suiv.* et n. Maître-d'hôtel de Villars, est employé pour engager l'amiral de Villars à traiter avec Henri IV, 348; II, 68. Il repasse au service de Sully après la mort de Villars, 187; IV, 522. Charges et gratifications qu'il reçoit de Henri IV. VI, 51.

Fontaine-Française (journée de). II, 191.

Fontainebleau. Fantôme nommé le grand-veneur de Fontainebleau. II, 460, n. Ses embellissemens. IV, 291, n. Nouveaux embellissemens faits à ce château. V, 157.

Fontaines faites ou rétablies dans Paris par Henri IV. IV, 518.

FONTANGE. Enlèvement de sa fille ; il assiége le château de Pierrefort. V, 76.

Fontenay-le-Comte. Pris. I, 67. Assiégé et repris : aventure comique arrivée pendant ce siége, 186.

FONTENELLES (Guy Eder de Beaumanoir, baron de). Est rompu vif pour trahison. III, 217, n.

FONTRAILLES (Astrac de). Procès qu'il gagne contre Henri IV pour le comté d'Armagnac. II, 348.

FORCE (Jacques Nompar de Caumont, duc de La), maréchal de France. Demande au roi la grâce du maréchal de Biron. III, 216, n. Favorise l'avis de Sully sur l'entreprise de Sedan. IV, 465. Services qu'il rend au roi en Navarre et en Béarn. V, 189.

Fortifications (surintendance des) et bâtimens. Donnée à Sully. II, 434. États-généraux sur cette partie présentés à Henri IV. IV, 528.

FOSSEUSE (mademoiselle de). Aimée par Henri IV. I, 92, n. 1.

Foucrainville, village où se donne la bataille d'Ivry. I, 292, n.

FOURBIN (madame de). Prédit l'assassinat des Guises. I, 234, n.

FOURGES, gentilhomme, fait prendre Gisors. I, 318. Son père, conduisant un bateau richement chargé, est pris par Sully, 335.

FRANCE (Claude de), épouse du duc de Lorraine. I, 22, n. 1.

France (rois de). Mérovée, Childéric, Clovis, Clotaire 1^er^, Clotaire II, Sigebert, Dagobert, Charles Martel, Pepin le Bref, Charlemagne, Louis le Débonnaire, Lothaire, Hugues Capet, Louis VI, Louis VII, Philippe-Auguste, saint Louis, Philippe le Bel, Philippe de Valois, Jean 1^er^, Charles V, Charles VI, Charles VII, Louis XI, Charles VIII, Louis XII, François 1^er^, Henri II, François II, Charles IX,

Henri III, Henri IV, voyez *ces noms*. Jugemens politiques sur ces rois. VI, 87 *et suiv.*

FRANCE (N. de), second fils de Henri IV, duc d'Orléans, *voy.* ORLÉANS (N. de France, duc d').

FRANCE (Gaston-Jean-Baptiste de), troisième fils de Henri IV. Sa naissance. V, 7. Sa mort, *ibid.* n.

FRANCE (Christine et Élisabeth de), filles de Henri IV. Cérémonie de leur baptême. IV, 507.

FRANCE (Élisabeth de), fille aînée de Henri IV. Sa maladie. V, 153.

FRANCE (Christine de), seconde fille de Henri IV, destinée pour le prince de Galles. V, 224.

FRANCE (enfans de). Caresses qu'ils font à Sully. Femmes et officiers attachés à leurs personnes : leurs regrets sur la mort de Henri IV. VI, 27.

France. Est affligée de la peste et de la famine. II, 256, n. État déplorable où les guerres civiles l'avaient réduite, 349, 369, 438. Véritable politique qu'elle doit suivre, 371 *et suiv.* Politique que la France doit suivre avec la nation anglaise. III, 330, n. Fertilité et autres avantages de ce royaume, 491. Abondance et opulence ramenées par Henri IV. IV, 287.

FRANCHÈRES (D. Juan-Idaïque). Ses correspondances avec Nicolas L'Hôte. IV, 31.

FRANÇOIS 1^er^, roi de France. Pourquoi il perdit la bataille de Pavie. II, 218. Donne du secours à Philippe, landgrave de Hesse. V, 344.

FRANÇOIS II, roi de France. Sa mort. I, 21, n. 3.

FRANCOURT (Gervais Barbier, sieur de), chancelier du roi de Navarre, l'un des auteurs du conseil de venir à la cour. I, 29, n. Tué à la Saint-Barthelemi, 44, n.

Francs ou *Français*. Origine de leur établissement et de leur monarchie dans les Gaules. VI, 86 *et suiv.*

FRESNE (Pierre Forget, sieur de), secrétaire d'état. I, 307. Est nommé au nouveau conseil des finances. II, 161.

Fresne (Léon de). S'empare d'Angers. I, 159. Reperd cette place, et y est tué, *ibid.*

Fresne (Adrienne de), prétendue possédée. Démêlé à cette occasion entre Sully et le père Cotton. IV, 493, n.

Frontenac, officier calviniste. A querelle avec Sully. I, 78; II, 322; III, 117; IV, 431.

G.

Galati, colonnel suisse. Paroles que lui adresse Henri IV au combat d'Arques. I, 269, n.

Galerande (George Clermont d'Amboise, marquis de). I, 166.

Galères construites et entretenues par Henri IV. Armemens des galères recherchés. V, 75, voyez *Marine*.

Galigaï (Étienne). Obtient l'archevêché de Tours. V, 457. Traits sur sa personne et son caractère, *ibid.* n.

Galigaï (Léonore). Vient en France à la suite de la reine. III, 98. Épouse Concini. V, 118. Elle entretient la jalousie de la reine contre Henri IV, *ibid.*

Garnache (la dame de La) fait son fils prisonnier après avoir été prise par lui. I, 187, n. 2.

Garnet (Henri), jésuite. Quelle part il prend dans la conspiration contre le roi d'Angleterre. IV, 535, n.

Garnier, prédicateur de Henri IV. Gratification qu'il en reçoit. III, 153. Il assiste Biron à la mort, 214.

Gatine (Philippe de). Affaire de la croix de Gatine. I, 33 et n. 1.

Gaucherie (La), précepteur de Henri IV. I, 16, n. 1.

Gaules. Comment les Francs s'y établirent. VI, 86.

Gillot (Jacques), conseiller au parlement. Part qu'il a dans l'affaire d'Adrienne de Fresne. IV, 496. Secrétaire de l'artillerie. VI, 51.

Gondi (Albert de), duc de Retz, *voyez* Retz.

Gondi (Pierre de Retz, cardinal de), évêque de Paris. I,

469, n. 1. Son voyage à Rome. II, 4. Est fait chef du conseil de raison, 304.

Gontaut de Biron (Jean de), baron de Solignac. I, 97, n. 2.

Gontrier (le père), jésuite. Son caractère. IV, 9. Réprimandé par Henri IV sur sa manière de prêcher emportée et séditieuse. V, 278.

Gordes (Bertrand de Simiane, sieur de). Cherche à sauver les protestans à la Saint-Barthelemi. I, 59, n. 1.

Gournay (mademoiselle de). Donne avis de la conspiration contre la personne de Henri IV. V, 392.

Gouvernement. Henri IV et Sully s'y appliquent après la paix de Savoie. III, 103 *et suiv.* Maximes et considérations sur le gouvernement, 111 *et suiv.*, n. Sa douceur sous le règne de Henri IV. IV, 288.

Grands-jours tenus par Sully en Limosin. IV, 402.

Grégoire XIII, pape. Joie qu'il témoigne de la Saint-Barthelemi. I, 48, n. Bon mot sur ce pape. IV, 289, n.

Grégoire XIV. Envoie des troupes à la Ligue. I, 350.

Grillon (Louis Berthon de). Conseil qu'il avait donné à Henri III. I, 223, n. Lettre que lui écrit Henri IV, 269, n. Sa valeur et ses blessures au siége de Rouen, 349. Bon mot de lui sur la mort du surintendant d'O. II, 140. Aventure à Charbonnières qui le rend ami de Sully. IV, 229, n. Traits de son humeur fantasque et arrogante en parlant au roi, 235 *et suiv.*

Grillon (Thomas Berthon, commandeur de). Cherche à ôter Fécamp à Boisrosé. II, 21, n.

Gueret (Jean), jésuite impliqué dans le complot de Châtel. II, 170, n.

Guesle (La). Dissuade Henri III de faire assassiner le duc de Guise. I, 224, n. Tue Jacques Clément, 253, n.

Guiche (Diane Dandoins, comtesse de). Aimée d'Henri IV. I, 136, n.

Guiche (Philibert de La), grand-maître de l'artillerie. I, 339, 347. II, 87, n. 4.

GUIGNARD (Jean), jésuite. Est pendu pour ses thèses criminelles. II, 170.

Guise (maison de). S'établit en France. I, 19, n. 3.

GUISE (Charles de Lorraine, duc de). Se sauve du château de Tours. I, 333, n. 2. Son escadron est défait à Bures par Henri IV, 355; ensuite à Yvetot, 375. Ses desseins, brigues, etc., aux états de Paris, déconcertés, 462. Il cherche à rentrer dans l'obéissance. II, 141. La Champagne se soulève contre lui, 145. Articles de son traité, 149. Il vient se jeter aux pieds de Henri IV. Accueil qu'il en reçoit, *ibid.* Il réduit Marseille, d'où il chasse les Espagnols, 155, n. Somme d'argent qu'il reçoit pour son traité, 440. Aventure entre lui et Crillon. IV, 229. Il se brouille avec le comte de Soissons, et Sully le soutient, 453.

GUISE (François de Lorraine, duc de). Rallume la guerre entre la France et l'Espagne. I, 19. Parole de lui sur François II, *ibid.* n. 1. Il est mis à la tête du conseil et des armées, 20, et perd la faveur à la mort de François II, *ibid.* Il forme le plan de la Ligue, 146, n. Sa prétention et celle du cardinal de Lorraine sur la Provence, l'Anjou, Metz, etc., 226, n.

GUISE (Henri de Lorraine, duc de). Forme avec la reine-mère le projet du massacre de la Saint-Barthelemi. I, 44. Conduit les assassins de l'amiral de Coligny, 48, n. Poursuit Montgommery, 49, n. Ses conférences avec Catherine de Médicis, 231, n. Il est assassiné à Blois, 232, n. Son caractère, ses projets, 233, n.

GUISE (Louis de Lorraine, cardinal de). Assassiné à Blois. I, 232, n.

GUISE (Catherine de Clèves, duchesse de). Obtient de Henri IV la grâce du prince de Joinville. III, 227. Agrémens de sa société. IV, 60. Amitié entre elle et Sully, 519.

GUISE (mademoiselle de, Marguerite de Lorraine). Sollicite Henri IV en faveur de son frère. II, 141. Dessein de la marier au roi, 380. Accusée de galanterie, *ibid.* n.

H.

HALLOT (Michel Bourrèuge du), gouverneur d'Angers. Son supplice. I, 159.

HALLOT (François de Montmorency de). Blessé au siége de Rouen, et puis tué. I, 341, n. 2.

Haras du roi. Particularités sur leurs divers établissemens. III, 152, n.

HARLAY (Achille de), premier président. Sa réponse ferme au duc de Guise après les barricades. I, 227, n. Instruit le procès de Biron. III, 210, n. 1. Est nommé du conseil de régence. V, 381.

HARLAY (Christophe de), gouverneur d'Orléans. III, 288, n.

HARLAY-BEAUMONT, *voyez* BEAUMONT.

HARLAY-MONCLAT, *voyez* MONCLAT.

HENRI II, roi de France. Paroles de lui au prince de Navarre. I, 16, n. 1. Rupture entre les rois de France et d'Espagne, 19. Il est tué dans un tournoi, 21, n. 1. Secours qu'il donne aux princes d'Allemagne contre Charles-Quint. V, 344.

HENRI III, roi de France. Accusé d'avoir fait assassiner le prince de Condé. I, 3, n. 1. Son discours à Miron, son premier médecin, 39, n. Il est élu roi de Pologne, et lève le siége de la Rochelle, 62. Il déclare la guerre aux huguenots à son retour de Pologne, 69. Traits de son aversion contre Monsieur, 70, n. Il fait la paix de 1577 en haine des Guise. Sa conduite mêlée de dévotion et de volupté, 90. Il reçoit mal Monsieur à son retour de Flandre, 138. Reproches qu'il fait au roi de Navarre au sujet de Marguerite de Valois, 137, n. 2. Il se brouille et se raccommode avec la Ligue, avec laquelle il s'unit malgré lui, 148, n. 2. Il manque l'occasion de réunir les Pays-Bas à la France, 151, n. Il soutient la Ligue par faiblesse, 159. Commencement de la négociation pour l'union des deux rois, 175. Ce qu'il dit sur les protestans et sur la Ligue, *ibid.* n. Mauvaise politique de son

conseil, 190. Son dessein en mettant le duc de Joyeuse à la tête de son armée, 193. Fautes qu'il commet à la journée des barricades ; il se retire à Chartres, 223, n. 1. Sa faiblesse et ses fautes rassurent la Ligue ; il est obligé de lui accorder tout, 227, n. Sa conversation avec Sully, dont il ne suit point le conseil, 230. Il fait assassiner le duc et le cardinal de Guise ; jugement sur cette action, 232. Il se met dans la dépendance de la Ligue, 234, n. Nouvelles fautes de ce prince ; extrémité où il se voit réduit, 236. Il n'ose résister au nonce du pape, 239. Conclut un traité avec le roi de Navarre, et s'abouche avec lui, 244. Manque d'être pris, 245. Sa jalousie contre Henri IV, 252, n. 2. Succès de ses armes ; il assiége Paris, *ibid.* Il est blessé à Saint-Cloud, et meurt. Sentimens d'amitié qu'il témoigne à Henri IV, 255. Circonstances sur cet événement, 253, n. Faute qu'il fit de donner le gouvernement de Bretagne au duc de Merœur, 274, n. Ses mignons. II, 139, n. 2.

Henri IV, roi de France, commande les troupes calvinistes au choc d'Arnay-le-Duc. I, 5, n. 2. Son discours sur le combat d'Arnay-le-Duc, 6, n. Fautes qu'il remarque sur l'escarmouche de Loudun, sur la journée de Jarnac, et la bataille de Moncontour, 15, n. 1. Particularités sur sa naissance, 14, n. 2. Son éducation, son enfance, ses heureuses dispositions, ses talens pour la guerre, 16, n. 1. Il est déclaré chef des protestans. Ennemis puissans qu'il a à combattre, 23. Complot entre lui et le duc d'Alençon d'étrangler Catherine de Médicis, 22, n. 2. Il vient demeurer à la Rochelle, 23. Projet de son mariage avec Marguerite de Valois, 26. Il entend quelque chose du résultat de la conférence de Bayonne, 30, n. Il épouse Marguerite, 41, n. On ne peut l'engager à sortir de Paris, 47. Comment il évite la mort au massacre de la Saint-Barthelemi. Il est obligé de changer de religion, et retenu prisonnier, 54 *et suiv.* n. Se brouille avec Monsieur, 70. Il a horreur de tuer ce prince. Trait de son amitié avec le prince de Guise, *ibid.*, n. Il se sauve de la

cour, et se joint à Monsieur et au prince de Condé, 72. Est abandonné par Monsieur, 74, n. 1. Reprend les armes sans beaucoup de fruit, 75. Manque Marmande, 79. L'amour le conduit en Béarn, 80, n. Il emporte Eause de vive force, 83. Se retire à Jegun. Coup hardi qu'il fait devant Nérac, 85. Son entrevue avec le prince de Condé; ils se brouillent ensemble; Henri IV ne peut empêcher la prise de Brouage, 90. Il s'abouche avec la reine-mère : propositions qu'il accepte et qu'il refuse, 92, n. 1. Ses réponses à Catherine de Médicis, ses galanteries pour les filles de la reine, *ibid.* n. 1. Il prend Fleurance et Saint-Emilion, 95. Conduit dans le comté de Foix la cour de Catherine de Médicis, 96. Valeur surprenante avec laquelle il emporte d'assaut Cahors, 99, 105 *et suiv.* Il fait échouer le projet du prince de Condé, 107. Prend Monségur et s'enferme dans Nérac, 109. Amitié qu'il prend pour Sully, auquel il reproche et pardonne ses fautes, 112. Conversation qu'il a avec lui, où il lui prédit ce qui lui arrivera, et à Monsieur en Flandre, 119. Accueil qu'il lui fait à son retour de cette expédition, 135. Il l'envoie communiquer à la cour des offres avantageuses que lui fait l'Espagne, 137, et observer les démarches de la Ligue, 140. Réponse qu'il fait aux lettres piquantes de Henri III, 137, n. 2. On lui donne du poison qui ne fait aucun effet. Autre danger qu'il court, 145, n. Il se prépare à résister aux forces de la Ligue : son indignation du traité de Nemours, 148, n. 2. Trait de sa confiance en Sully, 155. Il reçoit des députés de la cour, 156. Son parti manque Angers, 159. Ses vrais sentimens sur la religion, 157, n. Il résiste aux armées de Mayenne, Joyeuse et Matignon, 171. Il va à la Rochelle, 172. Il prend Talmont, Chizay, 181, Sanzai, Saint-Maixent et Fontenay, 182. Accident qui l'empêche d'être instruit de la marche des troupes étrangères, 181. Il prend Maillezais, Mauléon, la Garnache, manque Niort et Partenay, et se retire à la Rochelle, 189. Il s'abouche avec la reine-mère, 192. Réponse qu'il fait à

cette princesse; péril qu'il court à Saint-Brix, 193, n. Saint-Maixent, Maillezais lui sont enlevés, 195. Avantages qu'il remporte sur l'armée de Joyeuse, 196. Il s'empare des passages de Chalais et d'Aubeterre, gagne la bataille de Coutras, 205. Actions et paroles de lui, et particularités sur sa personne pendant et après cette bataille, 207, n. 1. Fautes qui l'empêchent de profiter de sa victoire, 213, n. Il va en Béarn, et découvre les complots du comte de Soissons, 216. Sa douleur de la mort du prince de Condé, 222, n. 1. Il offre ses secours à Henri III, 227. Ce qu'il dit sur l'assassinat des Guise, 234, n. Il cherche à déconcerter les desseins des chefs du parti protestant, 237; reprend la Garnache et Niort; tombe malade à la Motte-Frélon. Il s'abouche avec Henri III. Conseils qu'il prend, et paroles de lui à ce sujet; ce qu'il en écrit à du Plessis-Mornay, 244, n. 1. Il chasse le duc de Mayenne de Tours; loue la conduite de Henri III, 247, n. 1. Succès des armées des deux rois; grands services que rend Henri IV, et dangers auxquels il s'expose, 252. Il va voir ce prince blessé, 254 *et suiv.* Il prend conseil de Sully, 256. Il est reconnu par une partie des principaux officiers royalistes, et abandonné par d'autres; mesures qu'il prend dans cette conjoncture, 257. Il surprend Meulan, 260. Raisons qui l'obligent de s'éloigner de Paris, 262. Il prend Clermont et autres villes de Normandie, 263. Victoire qu'il remporte à Arques, 266, *et suiv.* Il s'assure de Dieppe pour place de retraite, 265. Bon mot de lui en cette occasion, et autres traits durant et après l'action, 268, 269, n. Il harcelle ses ennemis. Danger qu'il court près de Dieppe, 272. Il manque Vernon et autres villes, 275. Se rapproche de Paris, dont il fait attaquer les faubourgs sans succès, 276 *et suiv.* 277, n. 2. Prend Étampes et plusieurs villes d'Anjou, *ibid.* n. 2. Fait lever le siége de Meulan, 280. Danger qu'il y court, *ibid.* Ne peut empêcher la prise de Rouen, 281. Particularités sur la manière dont ce prince s'est comporté à la bataille d'Ivry, 285, n. Caresses qu'il

fait au maréchal d'Aumont, 295, n. 2; à Sully en le faisant chevalier, 299 *et suiv.* Victoire qu'il remporte à Issoire, 303. Causes qui l'empêchent de profiter de sa victoire, 304. Prend Dreux et manque Sens, 307. Il emporte les faubourgs de Paris, et y met le siége, 309, n., que sa bonté pour les habitans oblige à lever, 309. Faute qu'il fait en se portant à Chelles, 313, n. 1. Il fait assiéger Clermont, 314, et poursuit avec avantage le prince de Parme; il sauve la vie au baron de Biron, 316. Va voir la belle Gabrielle à Cœuvres, 317, n. 1. Son parti grossit, *ibid.* Il prend Chartres, 320, n. 1; et Corbie, 324. Sa passion pour mademoiselle d'Estrées, 391, n. Sa lettre à Sully, 324, n. 1. Ses avantages sur la Ligue, *ibid. et suiv.* Sa présence à Mantes fait manquer une entreprise de Sully sur le duc de Mayenne, 330. Il surprend Louviers, 332, et s'empare d'une partie de la Normandie, 333. Paroles de Henri IV sur l'évasion du duc de Guise, *ibid.* n. 2. Il quitte Mantes, où il faisait son principal séjour, 335. Va voir la belle Gabrielle à Compiègne, 334, *ibid.* Raisons qui le rendent favorable au mariage du vicomte de Turenne avec mademoiselle de Bouillon, *ibid.* n. Il entreprend le siége de Rouen, 335 *et suiv.* Prend Darnetal pour quartier, 339. Valeur de ce prince dans les assauts, 344. Ses mécontentemens de la part des catholiques de son armée, 346. Il va au-devant du prince de Parme, 350. Marches et campemens de ce prince, 351. Il enlève l'escadron du duc de Guise, 355. Sa valeur au combat d'Aumale, 358. Il y est blessé, 362. Il oblige le duc de Parme à repasser la somme, 364. Ses égards pour Biron, 366, n. Ses paroles au jeune Châtillon, *ibid.* Mutinerie dans son armée, *ibid.* Il lève le siége de Rouen, 368. Il offre inutilement le combat au prince de Parme, 369. Sépare ses troupes, 371. Les rassemble, et défait l'avant-garde des ennemis; reprend Pont-Audemer, 373. Autres avantages qu'il remporte, *ibid. et suiv.* Il défait une partie de l'armée du prince de Parme à Yvetot, 376, n. Remarques sur ces expéditions et sur les

fautes qu'on lui reproche, 377. Il va pour forcer le prince de Parme dans son camp, qui lui échappe, *ibid.* Son armée refuse, contre toute raison, de poursuivre les ennemis, 380. Il déconcerte les brigues du comte de Soissons en Béarn, 396. Il prend Épernay, et congédie ses troupes, 410. Sujet de mécontentement qu'il donne à Sully, 412. Il découvre par Sully les secrets de la Ligue et du tiers-parti, dont il fait part à Béringhen et à Choirin, 425. Grande marque de confiance qu'il donne à Sully, le principal auteur de sa conversion, 427. Ses entretiens avec Sully qui le dispose à changer de religion : motifs qui l'y déterminent, 433. Ce qu'il dit sur la mort de Morlas, 441, n. Il fait consentir les protestans à une négociation avec les catholiques ; rejette les conditions que la Ligue lui propose, 456. Son droit à la couronne n'est point contesté, 468, *ibid.* n. Il lève le siége de Selles, 469, n. 1. Ses ambassadeurs sont refusés à Rome, 471. Il assiste aux conférences entre les catholiques et les protestans, 480. Il assiége et prend Dreux, 481. Sincérité de sa conversion, 485. Sa conduite avec les calvinistes, 486. Sa réponse au ministre La Faye, 487, n. Lettre qu'il écrit à sa maîtresse à l'occasion de son abjuration, 489, n. Paroles de ce prince, 492, n. 2. Députation qu'il fait à Rome. II, 3, n. Sa sage conduite avec l'Espagne et la Ligue, 5 ; et avec les huguenots, 6, n. Il accorde une trêve aux députés de la ville de Paris, *ibid.* n. Reçoit un député espagnol, 9 *et suiv.* Paroles de ce prince sur son abjuration, 6, n. Il députe mal à propos La Varenne à Mendoce, 10. Bon mot du roi à La Varenne, 11 ; sur Villeroi, 67, n. Il court risque de la vie à Fontainebleau, à Gournay, à Melun, 13. Il manque d'être assassiné, *ibid.*, voyez *Capucins, Jésuites.* Il reprend ses conférences sur la religion, 15. Il commence à traiter avec l'amiral de Villars, 16. Secourt Fécamp ; est reçu dans Meaux, 22. Il savait modérer sa colère, 26. Trait sur ce sujet, *ibid.* n. Se fait sacrer à Chartres, 27. Fait raccommoder le duc de Montpensier et le duc

de Soissons, 28. Il est reçu dans Paris, où il pardonne à ses ennemis, 60 *et suiv.* Particularités et bons mots de lui à ce sujet, *ibid. et suiv.*, n. Il y rétablit le bon ordre, et récompense le duc de Montpensier et Biron, 64. Présent qu'il fait à Sully, 81, n. Accueil qu'il fait à Villars, 82. Plusieurs villes se soumettent, *ibid.* Marche au secours de la Chapelle, 86. Investit Laon, 87. Ses travaux et fatigues à ce siége, 100. Il accorde sa protection à l'archevêque de Glasco, 101. Empêche les Espagnols de secourir Laon, 103 *et suiv.* Il inspirait l'air d'assurance et de présomption à ses officiers, 108. Est mécontent de Biron, 109, qu'il fait observer par Sully, 110. Il séjournait à Marle pendant sa jeunesse, 111. Partie de plaisir qu'il fait à Saint-Lambert troublée par l'arrivée des Espagnols, *ibid.* Son armée est presque surprise par les Espagnols, qu'il oblige à se retirer, 112. Louanges des qualités militaires de ce prince, 113. Il cache les sujets de plainte qu'il a contre Bouillon; pourquoi il députe Sully, 120. Prise de Laon; il fait son entrée dans différentes villes de Picardie, 133. Ses vues pour la disposition des bénéfices du cardinal de Bourbon; il a dessein d'acheter la maison de Gaillon, 137. Accueil qu'il fait aux députés de Reims, 147. Caresses qu'il fait au duc de Guise, et louanges qu'il donne aux princes de sa maison, 146. Familiarité de ce prince avec ses courtisans, 159. Son accueil à madame de Guise, *ibid.* Ses amours avec la belle Gabrielle; entretien de lui et d'Alibour à ce sujet, 159, 161, n. Changement qu'il fait dans le conseil des finances, 161. Il déclare la guerre à l'Espagne, 167. Met le siége devant la Fère. Il tombe malade, 219. Il essaie inutilement de se rendre maître d'Arras, 221. Autres entreprises qui réussissent mieux, 219. Sa colère contre son conseil qui le laisse manquer des choses les plus nécessaires, 222. Il séjourne à Amiens, y donne audience aux députés de la Provence et du Languedoc, 233. Charge Sully de rompre le mariage de Madame avec le comte de Soissons, 234. Injustice qu'il

commet en cette occasion à l'égard de Sully, et qu'il répare, 248, 250. Succès heureux et malheureux de ses armes dans différentes provinces, 255. Pourquoi il députe vers M. de Montpensier, 231. Il fait entrer Sully dans le conseil après bien des irrésolutions et des obstacles, 257. Visite des généralités qu'il fait faire par Sully, 269 *et suiv.* Il le rappelle sur de mauvais conseils, lui rend justice, le récompense, et le soutient contre Sancy et le conseil, 274 *et suiv.* Son discours à l'assemblée des notables, 293, n. Prudence avec laquelle il s'y conduit par le conseil de Sully, 300 *et suiv.* Il projette de faire le siége d'Arras, 309. Extrême déplaisir qu'il ressent de la surprise d'Amiens, 315, n. Il assemble un conseil extraordinaire sur ce sujet, 320. Laisse Sully à la tête du conseil, et part pour cette expédition, 325. Ses travaux à ce siége; il y mène sa maîtresse; soin qu'il prend de la personne de Sully, qu'il emploie à déconcerter les desseins pernicieux des calvinistes, 330 *et suiv.* Pourquoi il refuse à d'Alincourt la grande-maîtrise de l'artillerie, qu'il donne à Antoine d'Estrées, 336, n. Il donne à Sully le gouvernement de Mantes, 337. Sa colère contre messieurs du conseil, *ibid. et suiv.* Particularités sur le siége d'Amiens, pris malgré tous les efforts de l'archiduc, 339, n. Bon mot de ce prince à cette occasion, *ibid.* Lettre de Henri IV où il entre dans un détail prodigieux, 341. Entreprises exécutées et manquées, 347. Il revient à Paris et se dispose à passer en Bretagne, 351. Son bon mot sur les prétendus droits du duc de Mercœur sur la Bretagne, *ibid.* n. Belle parole de lui sur le maréchal de Biron, 350, n. Il se prête aux négociations de la paix, 354. Se laisse fléchir en faveur du duc de Mercœur, 355. Il pacifie la Bretagne, et s'y fait obéir, 357 *et suiv.* Travaille à l'édit de Nantes, 365. Bon mot de lui sur Élisabeth, l'archiduc, et lui-même, 366. n. Belle conversation de ce prince avec les ambassadeurs anglais et hollandais sur la nécessité de la paix, 370. Il met la dernière main à l'édit de Nantes, 373. Il parle et agit en

maître avec Bouillon et les protestans, 374. Son sejour à Rennes, 390. Conversation singulière qu'il a avec Sully, 376. Extrême faiblesse de ce prince pour sa maîtresse, 386. n. Il passe par la Flèche, 390. Ses plaisantes réponses aux harangueurs, *ibid.* n. Il va visiter la Picardie, signe et jure la paix de Vervins à Paris. Louanges de ce prince, et bon mot de lui sur ce traité; autres particularités sur la publication de la paix, 391, n. *et suiv.* Il s'applique au gouvernement: réglemens et établissemens qu'il fait sur la milice, les fortifications, la police et les belles-lettres, 398. Il s'intéresse dans la question du vrai ou faux don Sébastien, 401. Fait tenir une conférence à Boulogne entre l'Espagne et l'Angleterre, et nommer des cardinaux français, 402. Il soutient Sully contre madame de Beaufort, et les raccommode; conversation singulière entre eux trois, 411. Sa maladie dangereuse à Monceaux, 415. Charges et grâces qu'il accorde à Sully, 427. Grande confiance qu'il a en lui, 435. Sommes payées par lui aux chefs et villes de la Ligue, à leur traité, 440 *et suiv.* Il prend le parti de Sully contre d'Épernon, 446; et contre les grands, 447. Il se libère des dettes contractées avec les étrangers, 448. Il est mal servi par d'Ossat, 479. Il fait examiner l'édit de Nantes, 489, et enregistrer, 493, n. Sage conduite qu'il tient dans l'affaire de Marthe Brossier, 495. Il fait Sully surintendant des finances, des bâtimens et fortifications, et grand-voyer, 497. Prie la duchesse de Beaufort de retourner à Paris pour y passer les fêtes de Pâques, 502. Douleur profonde qu'il ressent de sa mort, 505 *et suiv.* Bon mot de ce prince au père Ange, 515, n. 2. On arrête un Italien qui cherchait à le poignarder. III, 19. Il donne la grande maîtrise de l'artillerie à Sully, 22. Réception qu'il fait au duc de Savoie, 25 *et suiv.* Présens réciproques de ces deux princes, 29, n. Il appuie Sully contre les commissaires, et évite les piéges du duc de Savoie dans l'affaire du marquisat de Saluces, 32 *et suiv.* Il assiste à la dispute de l'évêque d'Évreux et de

Mornay, 39. Lettre qu'il écrit à ce sujet au duc d'Épernon, *ibid.* Son départ pour l'expédition de Savoie, où il mène la marquise de Verneuil, 40. Il est arrêté par les ruses du duc de Savoie, 46. Prend Chambéry, etc., 47 *et suiv.* Épouse par procureur la princesse de Toscane, 48. Se repose sur Sully du détail de la guerre de Savoie, 55. Vient au siége de Montmélian, et s'y expose imprudemment, 69, 75. Accueil qu'il fait aux députés de Genève; il arrive à Lyon; cérémonies et particularités de son mariage avec Marie de Médicis, 86, 87, n. Ce qu'il dit aux commissaires pour la paix, qui le servaient mal, 89. Embarras que lui causent les intelligences des courtisans avec le duc de Savoie, 91 *et suiv.* Il conclut un traité avantageux, et revient à Paris, où il amène la reine, 95, 96, n. Sa déférence pour le pape dans le traité de Savoie, 97. Il corrige les abus dans la monnaie et le commerce, etc., 104. Défend l'usage des étoffes d'or et d'argent, l'entrée de ces étoffes en France, et le transport des espèces d'or et d'argent hors du royaume. Simplicité de ses habits; ce qu'il dit là-dessus, 107. Il établit une chambre de justice, 111, n., dont il retire peu d'avantages, 118. Voyage qu'il fait à Orléans, *ibid.* Il est informé des menées du prince d'Orange; parti qu'il prend, 120. Motifs du voyage qu'il fait à Calais, 122. Ses sujets de plaintes contre l'Espagne, 123. Insulte faite à Madrid à son ambassadeur, dont le pape lui fait donner satisfaction, *ibid.* n., *voyez* GRAND-SEIGNEUR (le). Il reçoit une ambassade des Vénitiens, 126. Sa réponse à l'ambassadeur d'Espagne, 127. Lettres réciproques de lui et d'Élisabeth; raisons qui les empêchent de s'aboucher, 128. Calomnies contre eux à ce sujet, 129, n. Henri IV envoie Sully à Douvres conférer avec Élisabeth, 130. Sa joie à la naissance du dauphin, 140. Ce qu'il dit à la reine lors de l'accouchement, 141, n. Il donne Monceaux à la reine, 145. Il fait part à Sully de la naissance du dauphin, 141. Fait tirer son horoscope par La Rivière, 143. Le fait nourrir à Saint-Germain, 145. Il

se fait restituer les îles de Pomègue, etc., par le grand-duc, 146. Nomme le comte de Béthune ambassadeur à Rome malgré Villeroi et Sillery, 149. Son estime pour la maison de Béthune, 150. Lettre de ce prince à Sully, sur Ornano et sur le haras de Mehun, 152, n. Il cherche à ramener l'esprit de Biron, 153. Lui donne une gratification considérable, 157. Avis qui lui sont donnés sur sa conspiration, 164. Lettres qu'il écrit à Sully et entretien qu'il a avec lui sur les dispositions de La Fin, 166. Divertissemens de ce prince à l'Arsenal, 177. Attaque de goutte qu'il ressent, 179. Il va à Blois, et y déconcerte les desseins de Biron, *ibid.*, voyez *Séditieux*. Calomnies contre Henri IV, 180. Il tient un grand conseil sur le projet d'arrêter Bouillon, d'Auvergne et Biron, 181. Est dissuadé de faire aussi arrêter d'Épernon, 188. Il prend une résolution, violente contre la reine et les Italiens de sa maison, dont Sully le dissuade, 192. Il se montre en Poitou, Limosin et Guienne, 194. Son entretien avec Biron, 200. Il engage Sully d'entreprendre à faire rentrer le maréchal de Biron en lui-même, 202. Son entretien avec Sully et la reine, 205. Il fait arrêter Biron et d'Auvergne; particularités sur cette détention, 208, n. Il fait faire le procès à Biron, 210. Paroles de lui aux parens de ce maréchal, 216, n. Fait exécuter le baron de Fontenelles, et accorde grâce à tous les autres conjurés, 217; au comte d'Auvergne : motif de cette clémence, 222, 224; au prince de Joinville, qu'il fait enfermer, 227. Il cherche inutilement à attirer le duc de Bouillon à la cour, 230. Reproches qu'il fait à l'Espagne au sujet de la conspiration de Biron, 235. Conversation entre lui et Sully, sur les bornes qu'il veut mettre à ses bienfaits pour lui, 237 *et suiv.* Affaire des avocats, qu'il termine par la douceur, 242 *et suiv.* Aventure où il fait fouetter des procureurs, 246, n. Son édit contre le duel, 255, n. Il renvoie le camérier du pape, qu'il avait comblé de présens; consent à l'alliance de la république de Venise avec les ligues des Grisons, 256. Son voyage

à Calais, 258. Il donne le château de Verneuil à mademoiselle d'Entragues, *ibid.* n. 1. Fait légitimer le fils de la marquise de Verneuil, tombe malade à Monceaux, 259. Va à Metz, en chasse les Soboles, 268. Y a une indisposition, et raccommode plusieurs princes d'Allemagne qui viennent l'y voir, 274. Y reçoit les jésuites, qui sollicitent leur rétablissement, 275. Donne à Sully l'abbaye de Coulon, 280. Rassure le pape sur ses armemens, *ibid.* Continue à appuyer sous main les Flamands contre l'Espagne, 281. Anecdote sur le commerce du roi avec la femme d'Aërsens, 282, n. 3. Sa réponse à l'électeur Palatin qui lui écrit en faveur de Bouillon, 285. Son regret de la mort d'Élisabeth, 288, n. Entretien à ce sujet avec Sully, qu'il se détermine à envoyer à Londres, *ibid. et suiv.* Bâtimens faits par ce prince, 291, n. Instruction publique et secrète qu'il donne à Sully; importance de cette ambassade, 292. Sa grande maladie à Fontainebleau; extrême confiance qu'il témoigne à Sully, sa guérison, 298, n. Conseils qu'il donne à la reine, se croyant près de mourir, 300. Il assemble un conseil où Sully reçoit ses instructions, 303. Ses lettres au roi et à la reine d'Angleterre, 310. Lettres réciproques du roi et de Sully pendant son séjour à Londres, 312 *et suiv.* Ses raisons pour prendre le parti des prêtres anglais, 388. Faute de ce prince de n'avoir pas donné plein pouvoir à Sully, 434. Formule de traité d'alliance entre lui et le roi d'Angleterre, 437. Ses présens au roi, à la reine et à la cour d'Angleterre, 447. Il fait un voyage à Liesse, 448. Caresses de Henri à Sully à son retour de Londres, et entretien public où il le loue et le justifie contre le comte de Soissons, 449. Ses entretiens secrets avec Sully sur l'objet d'une ambassade, 453. Il fait des pensions aux principaux seigneurs anglais et au roi, 463. Mesures prises contre les brigues d'Espagne à Londres, 464. Il rétracte l'édit qu'avait surpris le comte de Soissons, et soutient Sully contre le ressentiment de la marquise de Verneuil, 471 *et suiv.* Convention

secrète entre le roi, le ministre et les cours souveraines sur les petits édits, 472. Il soutient Sully contre le comte de Soissons, 477. Il entreprend de supprimer la chambre des requêtes dans tous les parlemens; parlemens où il la supprime, 480. Pourquoi il visite la Normandie, 481. Ne passe pas Caen, dont il ôta le gouvernement à Crevecœur-Montmorency pour le donner à Bellefonds, 482. Tombe malade à Rouen, 481, n. 3. Nouveaux mécontentemens qu'il essuie de la part du duc de Bouillon et des protestans, 482 *et suiv.* Il donne le gouvernement de Poitou à Sully, 486. Établit des manufactures d'étoffes de soie; conversation entre lui et Sully à ce sujet, 489, 497. Il va dîner chez Zamet; sa dépense à la chasse, au jeu et en maîtresses, 498. Envoie une colonie en Canada, 499. Jetons que lui présente Sully, IV, 3. Il est touché de la mort de la duchesse de Bar; en porte le grand deuil, 5; le fait porter à sa cour, 6. Sa réponse au nonce sur cette mort, 5, n. Il charge Sully de la discussion des effets de cette princesse, 7, dont il dispose, *ibid.* Il travaille au rétablissement des jésuites, 8. Raisons pour lesquelles il les rappelle malgré les raisons et les conseils de Sully, auquel il promet toutes sortes de satisfactions, 20 *et suiv.* Il leur donne la Flèche, 25. Séjour de ce prince à Chantilly, *ibid.* Il découvre et poursuit la trahison de Nicolas L'Hôte, 31. Manière dont il traite Villeroi, 38. Il lui rend ses bonnes grâces et le console, 43, n. Il envoie ses cardinaux au conclave, 49. Fréquentes visites qu'il fait à Sully à l'Arsenal; conversation singulière sur ses chagrins domestiques, 51. Il se fâche de la fermeté de Sully, 53. Lui confie ses déplaisirs sur la reine et la marquise de Verneuil, 56 *et suiv.* Lettre de reproches qu'il écrit à la marquise, *ibid.* n. Il lui demande la promesse de mariage, qu'elle lui refuse, 58. Agrémens qu'il trouvait dans son commerce, 60. Défauts et caractère qu'il reproche à la reine, 64. Il ne suit point le conseil que lui donne Sully, 63, et l'engage à employer les voies de la douceur, 66. Il se raccommode par

l'entremise de Sully, et se rebrouille de nouveau avec la reine, 70. Il ne peut se résoudre à agir en maître dans sa maison, 72. Sa faiblesse pour madame de Verneuil, dont les artifices mettent Sully en danger de perdre la confiance de Henri IV, 76. Sa santé souffre de ses chagrins, 83. Il fait rendre justice à la reine Marguerite sur les biens de sa mère, 84 *et suiv.* Il travaille à prévenir les complots du comte d'Auvergne avec l'Espagne et les calvinistes contre lui, *ibid. et suiv.*, et projette avec Sully un voyage au midi de la France, que les courtisans font rompre, 89 *et suiv.* Il envoie Sully en Poitou, 93. Se fait rendre la fameuse promesse de mariage, à quel prix, 108, n. Il fait arrêter le comte d'Auvergne, 118. Réponse qu'il fait à la comtesse d'Auvergne, *ibid.*, n. 2. Il fait aussi arrêter d'Entragues et la marquise de Verneuil, 119. Ses amours, 125. Galanteries de ce prince, et périls qu'il court en allant voir ses maîtresses, 130, n. Il dépose son argent à la Bastille, 135. Discours qu'il tient en plein conseil à cette occasion, 137. Il entreprend la vérification des rentes, *ibid. et suiv.* Établit une chambre de justice pour le gouvernement, 154. Il interdit mal à propos le commerce avec l'Espagne, 159. Il répare cette faute par un traité de commerce, dont il récompense le cardinal Bufalo, 164. Il continue à appuyer secrètement les Provinces-Unies, 173. Communique à Sully le compliment que l'ambassadeur lui avait fait; demande à Sully son avis, 181. Réception qu'il fait à l'ambassadeur d'Espagne, 186, n. Il se remet en possession du pont d'Avignon, 196. Achète du comte de Soissons le comté de Saint-Paul, 200. Fait recevoir son second fils naturel dans l'ordre de Malte, 203. Bâtimens qu'il fait construire pour ses manufactures, *ibid.* Il se rengage avec la marquise de Verneuil; motifs qui l'engagent à pardonner aux comtes d'Auvergne et d'Entragues, etc., 207. Vrais ou faux motifs de cette clémence, 209. Il se brouille de nouveau avec la reine, 211. Il accorde aux jésuites la démolition de la pyramide,

215. Il rend justice à Sully de son grand démêlé avec le père Cotton pour le collége de Poitiers, 217. Coup d'œil juste de ce prince sur la physionomie, *ibid.* Il raccommode Sully avec le père Cotton, 226; avec d'Épernon, 233. Il se porte à une résolution violente. Sa réponse à Sully, 236. Il reconnaît son tort, et cherche à se raccommoder avec Sully, 247. Explication et conversation intéressante qu'ils ont ensemble, 250. Défaut dans ce prince de trop aimer la raillerie et les bons mots, 255; et d'ajouter trop aisément foi aux faux rapports, 258. Il rend toute son amitié et sa confiance à Sully; le justifie en présence des courtisans, 266 *et suiv.* Lui fait justice de ses calomniateurs, 269. Se brouille et se réconcilie une seconde fois avec lui, 271. Jugement sur cette conduite, 272. Il conclut le mariage de mademoiselle de Sully avec le duc de Rohan, 273. Présens qu'il fait aux nouveaux mariés, 274. Gratifications et grâces qu'il accorde à Sully, 275. Autres qu'il lui refuse pour son frère et pour son gendre, *ibid.* Il fait demander mademoiselle de Melun pour le marquis de Couvrés, et est refusé par les parens, 278. Ramène l'abondance en France, 287. Ouvrages publics qu'il fait faire ou réparer, 290. Il rétablit l'ordre et la subordination dans le gouvernement, 292. Dicton de Henri IV, *ibid.* Ses lettres à Sully; ses dons à différentes personnes, 293 *et suiv.* Il achète la tour de Boue, 296. Fait cultiver la soie, et en établit des manufactures, *ibid.* Se rend le conciliateur des princes; présens qu'il leur fait, 297. Il a la principale part dans l'élection de Léon XI et de Paul V; ordonne des réjouissances publiques à ce sujet, 301 *et suiv.*, n. Il fait part au chancelier et à Sillery de l'exaltation de Paul V, 304. Évite d'employer Sillery dans les affaires de la religion, 326. Audience qu'il donne à Spinola allant en Flandre, 311. Son mécontentement des Français qui servent dans l'armée de l'archiduc, 314. Prise qu'il fait rendre à l'Espagne, 315. Sa politique désapprouvée par son conseil, 317. Coup-

çonné de chercher à se faire empereur, *ibid.*, n. Reçoit avis des desseins des séditieux, 319. Son inquiétude sur la tenue de l'assemblée des protestans à Châtellerault; il se détermine à y envoyer Sully; instruction générale et particulière qu'il lui donne 323 *et suiv.* Attaque de goutte qu'il a à Saint-Germain-en-Laye, 328, n. Avis qui lui est donné contre l'assemblée de Châtellerault, 342. Lettres de Henri IV à Sully, 347 *et suiv.* Son mécontentement de ce que l'assemblée de Châtellerault n'offre point la présidence à Sully, 355. Sa réponse à la lettre de Bouillon, 360. Il fait arrêter les Luquisse, 367. Donne son attention à l'assemblée de Châtellerault, 368. Il agit avec trop de complaisance pour Lesdiguières dans l'affaire d'Orange et de Blaccons, 383. Accueil qu'il fait à Sully à son retour, 391. Il se prépare à aller dans les provinces méridionales de la France, 394. Objets qu'ils se propose dans son voyage en Auvergne, *ibid.* Son séjour à Orléans, 397. Route qu'il prend, 398. Il se met en possession des places du duc de Bouillon, 399. Particularités et motifs de son voyage; il fait tenir les grands-jours en Limosin par Sully, et s'en revient à Paris, 402. Il décide pour Sully contre le comte de Soissons pour le logement du grand-maître de l'artillerie, 406 *et suiv.* Caresses qu'il fait aux députés de la Rochelle, 409. Honneurs qu'il rend à la reine Marguerite, 414 *et suiv.* Il fait démanteler le château d'Usson, 416. Indulgence de ce prince pour les duels; blâmable opinion qu'il avait de la fatalité du dernier moment, 425. Bonheur qu'il éprouva, 427. Il pardonne à Jean de Lisle qui cherchait à le poignarder, 428, n. 2. Manières familières de Henri IV avec la reine, 437 *et suiv.* Bon mot qu'il dit à la reine sur la naissance de sa seconde fille, 438. Étrennes qu'il donne à Sully; se fait de nouveaux alliés en Allemagne, 447. Veut faire le duc de Savoie roi de Lombardie, et marier son fils avec Madame Élisabeth, *ibid.* Henri songe à prendre Sedan; crée Sully duc et pair, et honore le repas de sa présence, 448

et suiv. Ses irrésolutions sur l'affaire de Sedan, 450 *et suiv.* Il fait auparavant écrire à Bouillon, 459; et prend des mesures par rapport aux protestans, 468. Son départ et sa route, 470. Ses dispositions pour le siége de Sedan, 474. Il consent aux conférences que lui fait proposer Bouillon, 475. Conclut le traité, 478 *et suiv.* Motifs qui le portèrent à ôter à Sully la connaissance du traité, 479. Ses paroles sur cette expédition, 483, n. Ce qu'il écrivit à la princesse d'Orange sur la reddition de Sedan, 487, n. Il refuse à Sully d'employer son armée contre les villes du comté de Saint-Paul, 484. Il se fâche de ce qu'il s'oppose à son entrée dans Paris, 485. Paroles de lui sur la reddition de Sedan, 487, n. Ses dépenses pour la maison de la Flèche en faveur des jésuites, 495. Il soutient la ville de Metz contre les jésuites, 493. Il blâme le père Cotton dans l'affaire d'Adrienne de Frêne, 496. Il refuse au clergé la publication du concile de Trente, 502. Discours qu'il tient à ce sujet, *ibid.*, n. Il retient aussi les protestans, et termine par Sully les différends entre eux et les catholiques à la Rochelle, 502 *et suiv.* Donne à la Roche-Beaucourt la lieutenance de roi de Saint-Jean-d'Angely, 504. Il est mécontent de la maison de Rohan, *ibid.*, n. Faillit se noyer à Neuilly, 511. Sa gaîté et bon mot de lui dans cette occasion, *ibid.*, n. Gratifications qu'il accorde à Sully et autres personnes, 512. Réglement pour la finance, 514 *et suiv.* Dépenses qu'il fait pour son jeu, 518. Dettes qu'il acquitte, *ibid.* Ses dépenses pour les ouvrages publics, 519. Il demande conseil à Sully sur les affaires de Flandre, 531. Il refuse les offres des villes en otage, et autres que lui font les États, *ibid.* Ote les sceaux à Bellièvre, et les donne à Sillery. V, 4. Sa tendresse pour ses enfans, 7. Naissance de son second fils, *ibid.* n. Sa passion pour la chasse, *ibid.* Son séjour à Fontainebleau, *ibid.* Marques de confiance et d'amitié qu'il donne à Sully, 9. Il arrête les poursuites pour la mort du jeune d'Épinoi, 11. Se fâche contre Sully, et le recherche incontinent, 13.

L'emploie utilement dans le synode de la Rochelle et dans l'affaire du père Séguiran avec les Rochellois, 16. Il consent que son cœur soit porté à la Flèche à sa mort, 25. Conversations entre lui et Sully sur les brigues à la cour en faveur de l'Espagne, 28. Sa haine pour la maison de Lorraine : Sully le rassure, et ils travaillent ensemble à étouffer ces complots, 30. Il fait rendre des prises à l'Espagne, 35. Il suit l'opinion de Sully de refuser les offres que lui font les Provinces-Unies de se soumettre à la domination française, de donner des villes d'otage, etc., 37 *et suiv.* Parti qu'il prend sur le traité de trève entre ces provinces et l'Espagne, 43. Fait démolir le fort de Rebuy, et soutient les Grisons contre l'Espagne, 48 *et suiv.* Il protége la république de Genève, 50, et les princes italiens, 51. Concilie les Vénitiens avec Paul v, *ibid. et suiv.* Réunit les finances de Navarre à celles de France, et acquitte les dettes de l'état, 54. Total des sommes dépensées jusqu'en 1607, 55 *et suiv.* Punit la désobéissance des parlemens de Toulouse et de Dijon, 58. Bon mot de lui sur le partisan l'Argentier, 65, n. Procès entre lui et la maison de Gonzague pour les biens des maisons de Foix et d'Albret, 67. Il ne goûte point le conseil de Sully de composer, le conseil de gens d'épée, 68 *et suiv.*, et établit malgré ses avis une chambre de justice, 71 *et suiv.* Il rassure Sully contre ses accusateurs, 73. Il assiste Fontange dans le siége de Pierre-Fort, 76. Attention de ce prince à bien remplir les charges, 79. Gratifications à différentes personnes; dettes acquittées et pertes au jeu, 80. Dépenses en bâtimens et manufactures, 81. Séjour de Henri dans ses maisons royales; ses indispositions; sa tendresse pour ses enfans, quelquefois aveugle, 83. Brouilleries entre lui, la reine et la marquise de Verneuil; lettres de lui à Sully sur ce sujet, 85 *et suiv.* Il rend Sedan au duc de Bouillon, 86. Ses occupations et divertissemens, 91. Il empêche Sully de consentir aux alliances qui lui étaient offertes pour son fils, 94, et lui propose de le marier avec

mademoiselle de Créquy, *ibid.* Son sentiment sur les maisons de Bonne, de Blanchefort, d'Agoust, de Créqui et de Lesdiguières. Grandes offres qu'il lui fait pour l'engager à embrasser la religion catholique, 101 *et suiv.* Il le rassure contre les artifices de ses ennemis, 106. Ses amours et maîtresses, 107 *et suiv.* Sa haine contre Conchini et Galigaï, sa femme, 117 *et suiv.*, qu'il veut renvoyer en Italie, 118. Ses égards pour la reine, 122. Naissance de son troisième fils; marques d'amitié qu'il donne à Sully dans cette occasion, 123. Ses lettres à Sully, *ibid.*, 161, 187, 203. Il chasse le prince de Joinville pour ses galanteries avec madame de Verneuil, avec laquelle il se brouille et se raccommode, 126. Il disgracie Sommerive pour une intrigue pareille avec la même dame, 131; et d'Aiguillon, pour avoir fait assassiner Balagny, 135. Brouilleries dans sa cour, qu'excite sa facilité à pardonner les duels, 137. Il songe à faire épouser au prince de Condé mademoiselle de Montmorency, 139. Oblige la maison de Mercœur à accomplir le mariage de mademoiselle de Mercœur et du duc de Vendôme, *ibid.* Son aversion contre les princes de la maison de Guise, 141. Il envoie Sully à l'assemblée des protestans à Gergeau, 147. Son séjour dans ses maisons royales; vie privée et maladie de ce prince, sa tendresse pour ses enfans, 151. Il donne l'évêché de Metz au duc de Verneuil, 153. Demandes du clergé qu'il accorde et refuse, 154. Ouvrages publics et édifices qu'il fait faire, 157. Ses dépenses pour son jeu; accusé en vain de chercher à ruiner les seigneurs par le jeu, 159. Il soulage le peuple après le débordement de la Loire, 161. Il dispose des évêchés sur la recommandation de Sully, 162. Se fait restituer les usurpations de l'Espagne et de la Lorraine sur les frontières, 164. Pense à acquérir Antibes, *ibid.* Réglemens sur les finances, *ibid.* Réception qu'il fait au duc de Mantoue, 179. Part qu'il a dans l'accommodement de l'Espagne et des Provinces-Unies, 180. Bon mot de ce prince à don Pèdre, *ibid.* n. Refuse d'entrer dans la

révolte des Maures, 190. Il ordonne à Sully de lui composer quatre états sur la finance et les autres parties de l'état, 201. Il passe deux jours à l'Arsenal, 204. Il accuse Sully d'indiscrétion sur des secrets révélés par le père Cotton, 209 *et suiv.* Écrit à de La Châtre, 210. Son mécontentement contre le père Cotton, 213. Il vient communiquer ses chagrins à Sully; longue conversation entre eux, 216; sur les nouvelles publiques, 217; sur son amour pour mademoiselle de Montmorency, *ibid.*; sur les complots contre sa vie, découverts en Espagne par Vaucelas, 219; sur les sujets de plainte que lui donnent à cet égard la reine, Villeroi, etc., 222; sur ses vues pour le mariage de ses enfans, 224; sur la résolution qu'il prend de renoncer à la princesse de Condé, 227. Pourquoi il s'attache les princes d'Allemagne, 223. Il destine au dauphin l'héritière de Lorraine, 224. Il a dessein de marier son troisième fils avec la princesse de Mantoue, *ibid.* Son aversion pour le couronnement de la reine, 225. Il hâte l'exécution de ses grands desseins, 235. Va souvent visiter Sully à l'Arsenal, 236, et s'y occupe avec lui à la composition d'un cabinet d'état, *ibid.* Cabinet d'état qu'il se propose d'établir, 238. Il établit des chevaux de poste et coches, 246; le droit annuel, *ibid.* Sentiment sur cette opération, *ibid.* n. Il a dessein de rétablir l'ancienne censure romaine, 251 *et suiv.*; de détruire la chicane et autres pièces du cabinet d'état, 254. Son jugement sur ses trois ministres, 264. Il promet à Sully de se corriger sur sa passion pour le jeu, 271. Dettes acquittées, gratifications et dépenses de ce prince pour le jeu, les bâtimens, etc., 269. Il punit N. . . . qui avait calomnié Sully, 278. Plaintes réciproques de lui et du prince de Condé, et paroles très-vives entre eux au sujet de la princesse de Condé, 282. Complots contre Henri, dont cet amour n'est que le prétexte; est averti des desseins du prince, 285. Son chagrin de l'évasion de ce prince; conseils, démarches et autres particularités sur

cet incident, 287, n. Faux avis qu'il reçoit contre les protestans, 299 *et suiv.*, voyez *Conspiration*. Voyages dans ses maisons, 304. Secours qu'il donne aux Flamands, 309. Protection qu'il donne au prince d'Épinoi, 313 *et suiv.* Il s'oppose au titre de seigneur souverain de Sedan que prend le duc de Bouillon, 318. Se fait rendre justice par le grand-duc d'un passe-droit fait à son ambassadeur, 321, n. Il console la reine sur la mort du grand-duc, *ibid.* S'attache Guidi, son agent, 325. Permet au grand-seigneur d'avoir un résident à Marseille, 328. Il promet son assistance aux princes intéressés dans l'affaire du duché de Clèves contre la maison d'Autriche, 340. Il s'entretient avec Sully sur ce que lui avaient dit et offert les députés des princes d'Allemagne, 352 *et suiv.* Il se prévient contre les conseils de Sully, 361. Il converse avec lui; sentimens qu'il inspire au duc de Vendôme pour ce ministre, 366. Dispositions prochaines pour l'exécution du grand dessein, 367. Lettre qu'il écrit à l'archiduc, 371, 382. Il fait marcher des troupes dans le pays de Clèves, 369. Il en parle indiscrètement devant les courtisans, 373. Conversation et lettres entre lui et Sully, 375 *et suiv.* Ses dispositions et préparatifs pour l'accomplissement de ses grands desseins, 378 *et suiv.* Sa répugnance aux préparatifs du couronnement de la reine, 381. Sa lettre à Sully, voyez *Conspiration*. Ses pronostics et pressentimens sur sa mort prochaine, 386, n., *voyez* Schomberg. Il assiste au couronnement de la reine, 398, n. Calomnies répandues contre lui sur les motifs de la guerre, 401, n. Il envoie la Varenne à l'Arsenal, 402. Y va lui-même, et est assassiné, 404. Détails sur les derniers jours de sa vie, sur ses pressentimens, 405, n., *voyez* Ravaillac. Différens traits sur son caractère, sa clémence, son enjouement, ses bons mots, ses grandes qualités et ses défauts, 418 *et suiv.*, n. Les dix souhaits de ce prince, 422. Combien il fut regretté; sentimens partagés à la cour sur cette perte, 430, n.

HENRICHEMONT (Maximilien III, François de Béthune, prince de), petit-fils de Sully. VI, 176. Son mariage, *ibid.* Mauvais procédés qu'il a avec lui, 177.

HILAIRE (le père), capucin de Grenoble. IV, 82, n. 1. Conduit une conspiration, 88, n.

Hôpital royal (projet d'un). V, 240.

Hôpitaux, bâtis ou rétablis par Henri IV. IV, 291.

HÔTE (Nicolas L'). Son caractère, ses intelligences avec les secrétaires d'état espagnols. IV, 31. Histoire de sa trahison découverte par Rafis, 32. On cherche à l'arrêter, 40. Il se sauve, *ibid.*, et se noie dans la Marne, 42. Particularités sur cette affaire, *ibid.*, n. Secrétaire de Villeroi. V, 192.

HUBERSON (Jeanne), et son cousin, découvrent la conspiration contre Henri IV à la Flèche. V, 301.

HUILLIER (Jean L'), prévôt des marchands de Paris. Contribue à y faire recevoir Henri IV. II, 60, n. 1.

J.

JACOB (François), jésuite impliqué dans le procès de Jean Châtel. II, 170.

JEAN 1^er^, roi de France. Se soumet aux états du royaume. V, 175.

JEANNE D'ALBRET, reine de Navarre. I, 16, n. 1. Se retire à la Rochelle, 23. Motifs de son retour de Paris, 27. Sa cession à son fils en faveur de son mariage, 42, n. Sa mort, *ibid.*

JEANNIN (Réné), président au parlement de Dijon. Sa proposition à Henri IV de la part de la Ligue. I, 388. Mémoire des demandes et offres qu'il fait à l'Espagne de la même part, 419. Conditions qu'il propose à Henri, 453; rejetées, 457 *et suiv.* Serment qu'on l'accuse d'avoir fait faire aux chefs de la Ligue contre ce prince, 473, n. Il est obligé de lui rendre Laon. II, 132. Conseil qu'il donne au duc de Mayenne, 134. Est employé à la confection de l'édit de

Nantes, 374, n. Assiste à la conférence de Boulogne, 402. Est commis avec Villeroi au département des affaires étrangères, 431. Souffre, dans l'édit de Nantes, un article qu'on est obligé de réformer, 490. Il est un des commissaires pour le traité de Lyon; il y favorise le duc de Savoie. III, 87. Sert utilement le roi dans la conjuration de Biron, 197. Le suit à Calais, 259. Est commis à la vérification des rentes. IV, 147. Services qu'il rend en Flandre dans l'affaire de la suspension d'armes, V, 40. Est un de ceux qui conclurent le traité de Trèves et celui de l'intervention des rois de France et d'Angleterre, 310. Il rend service à Sully auprès de l'archiduc pour le prince d'Épinoi, 313. Il prévient Henri IV contre Sully sur l'armement de Clèves, 360. Est nommé ambassadeur en Flandre et en Angleterre, 380. Admis au conseil secret de la régente, où il favorise la nouvelle politique et la dissipation des finances, 446. Il est mis à la tête des finances, 449. Est maltraité par le duc de Nevers et les seigneurs, 20.

Jésuites. Impliqués dans le complot d'assassinat de Barrière. II, 14, n. Leur procès avec l'université et les curés de Paris, 96 *et suiv.* Impliqués dans le procès de Châtel, et bannis, 169. Leur rappel est une des conditions de l'absolution accordée à Henri IV, 199. Le conseil rend un arrêt qui les déboute de la demande qu'ils faisaient de repasser en France, 402. Ils parlent fort peu avantageusement de la conversion du roi dans leurs lettres à Rome. III, 40. Leurs efforts pour se rétablir en France, 275. Troubles qu'ils excitent en Angleterre dans l'affaire des prêtres anglais, 387. Affaire de leur rétablissement; conseils assemblés sur ce sujet; raisons pour et contre; conditions de ce rétablissement, et autres particularités. IV, 8 *et suiv.* Recherchent la protection de Sully, 22. Sentimens de quelques jésuites sur la grâce, sur l'autorité du pape, et sur la confession, 24. Mémoire contre leur politique, 26. Ils brouillent les catholiques avec les protestans grisons, 192. Ils obtiennent la démolition de

la pyramide, 214. Haine qu'ils portent à Sully, et autres particularités à ce sujet, 216. Ils sont refusés dans la ville de Troyes, *ibid.* Grand démêlé entre eux et Sully au sujet du collége de Poitiers, *ibid.* Leurs cabales avec les courtisans contre Sully, 226. Cherchent inutilement à se faire recevoir dans Metz, 491 *et suiv.* Présens qu'ils reçoivent de Henri IV pour la Flèche, 494. L'affaire d'Adrienne de Frêne l'indispose contre eux, *ibid. et suiv.* Part qu'ils eurent à la conjuration contre le roi d'Angleterre, 535, n. Ils veulent faire recevoir le père Séguiran, prédicateur à la Rochelle. V, 22 *et suiv.* Leur collége à Poitiers, 24. Ils briguent à la cour et dans le royaume en faveur de l'Espagne, 26. Ils sont impliqués dans la conspiration de la Flèche, 301. Ils servent les cruautés de l'empereur Rodolphe contre les protestans d'Allemagne, 368. Ils travaillent à détruire Sully, 441. Ils cherchent à dissuader de l'expédition de Juliers, 498.

Jetons d'or et d'argent présentés à Henri IV par Sully. IV, 3, n. 293, 435; V, 30. Leur devise, *ibid.*, 371.

Jeu. Passion et dépenses de Henri IV pour le jeu. III, 498; IV, 518.

Ignorans (frères). Leur institution. III, 483.

INCARVILLE, contrôleur-général des finances, entre dans le nouveau conseil des finances. II, 175. Était intéressé dans les fermes sous des noms empruntés. IV, 284.

Infante d'Espagne (Claire-Eugénie d'Autriche). Dessein de la faire épouser au cardinal de Bourbon rendu inutile par les seigneurs. I, 463, n. II, 10.

Infante d'Espagne (Anne-Marie-Mauricette d'Autriche). Complots dans la maison de la reine pour la faire épouser au dauphin malgré Henri IV. V, 224.

Invalides (soldats). Établissement formé pour leur retraite. IV, 153, n.

Invincible. Flotte de Philippe II, ainsi nommée, battue et dissipée. II, 464.

JOINVILLE (Claude de Lorraine, prince de). Cabale avec l'Espagne. III, 122. Est arrêté, et obtient sa grâce à la prière de Sully. Son caractère, 227. Disgracié pour ses galanteries avec la marquise de Verneuil et la comtesse de Moret. V, 128, 132. Sa querelle avec le prince de Conti, 140. Grâces qu'il se fait accorder par la régente. VI, 30.

JOUSSEAUME, receveur-général des finances. Arrêté à Milan, et pendu. III, 247.

Joyaux de la couronne. Sommes employées à les acheter. V, 56.

JOYEUSE (Anne, duc de), maréchal de France. Conduit l'armée royaliste contre la Ligue, et la tourne tout d'un coup contre les huguenots. I, 150. Ce qu'il dit à cette occasion à Sully, 151. Conduit l'armée de Henri III en Guienne, 189. Marche contre Henri IV, et prend Saint-Maixent, Maillezais, etc., *ibid.* Ses troupes sont maltraitées, 197 *et suiv.* Vient se mettre à leur tête, 202. Trait de sa générosité, 203, n. Sa conduite à la bataille de Coutras, 205. Il y est tué, 209.

JOYEUSE (Antoine Scipion, chevalier de Malte, puis duc de). Son parti en Provence. I, 404. Assiége Villemur, 405. Y est défait, et se noie dans le Tarn, 409.

JOYEUSE (N. de), cardinal. Veut justifier à Rome l'assassinat des Guise. I, 232, n.

JOYEUSE (Guillaume de). I, 149.

JOYEUSE (François de), cardinal. Est envoyé par Mayenne en Espagne. II, 22. Conseille à Henri IV de donner le gouvernement de Poitou à Sully. III, 486. Est envoyé à Rome pour le conclave. IV, 49. Sert de parrain au dauphin pour Paul V, 510, n. 1. Il termine de la part de Henri IV le différend du pape et des Vénitiens. V, 53. Prévient Henri IV contre Sully sur l'armement de Clèves, 360. Est nommé du conseil de régence, 381. Admis au conseil public, 447.

JOYEUSE (Henri de), comte du Bouchage, capucin et cardinal, l'un des mignons de Henri III. II, 139, n. Fait son traité

avec Henri IV, 234, n. Somme d'argent qu'il reçut par ce traité, 455. Il marie sa fille avec le duc de Montpensier, et rentre chez les capucins, 516. Est commis par le pape à la dissolution du mariage de Henri IV et de Marguerite de Valois. III, 11 *et suiv.* Sa mort. V, 156.

ISABELLE DE CASTILLE. Son exemple proposé à Henri IV. V, 352.

Judicature. Ses charges devenues vénales et rendues héréditaires. V, 247 *et suiv.*, n.

Ivry. Phénomène vu la veille de cette bataille. I, 283, n. 2, voyez *Batailles.*

L.

LANGLOIS, échevin de Paris, est fait prévôt des marchands; reçoit Henri IV en cérémonie. II, 61, n. Agent de Marguerite pour la dissolution de son mariage. III, 10.

Langres. Cette ville refuse de recevoir les jésuites. IV, 216.

LAVAL (Guy de), fils de d'Andelot, se sauve du massacre de la Saint-Barthelemi. I, 53, n. 1. On propose de le marier à mademoiselle de Sully. II, 313; III, 482. Ce mariage est rompu. IV, 275.

LAVAL (Charlotte de), première femme de l'amiral de Coligny. I, 26, n. 2.

LAVARDIN (Charles de Beaumanoir de). Tué à la Saint-Barthelemi. I, 49, n.

LAVARDIN (Jean de Beaumanoir de). Prend le parti de Sully contre Frontenac et Bouillon. I, 78. Combat singulier proposé entre lui et Devese, 85. Il quitte le parti de Henri IV, 97. Il est chassé du poste de Coutras, 205. Est fait gouverneur du Maine et du Perche: se démet du gouvernement de Poitou en faveur de Sully. III, 486. Soumet toutes les places de la Bourgogne, 216. Vend à Sully Montricourt. VI, 72.

LAURENS (André du), médecin de Henri IV. III, 57; IV, 4, n.

Est fait premier médecin, 412. Est envoyé au marquis de Rosny, qui était malade. V, 10, 403.

Léon x, pape. Sa conduite blâmée. IV, 489.

Léon xi, pape. Joie en France de son exaltation. IV, 303. Sa mort, *ibid.* n.

Léonore (la). III, 192. Haïe du roi Henri iv. IV, 65, *voyez* Galigaï.

Lesdiguières (François de Bonne de). Commande pour Henri iv. I, 172. Déconcerte en Provence les desseins du duc de Savoie et de l'Espagne, 403. Ses succès en Savoie, Dauphiné. II, 134. Est fait maréchal de France et gouverneur de Piémont. III, 92. Est accusé d'intelligence avec Bouillon. IV, 93. Passion avec laquelle il agit contre Blacons dans l'affaire d'Orange 348. Ses brigues à Châtellerault pour l'établissement d'une république calviniste, etc., rendues inutiles par Sully, 371 *et suiv.* Destiné pour commander l'armée d'Italie. V, 369; VI, 144. Défendu par Sully en plein conseil contre Villeroi, 38.

Lettre de Henri iv. Détail immense dans lequel il entrait. II, 341; V, 122. Affection et amitié qu'il y marquait à Sully, 123.

Liancourt (Nicolas d'Amerval de). Épouse la belle Gabrielle. Particularités sur ce mariage. II, 51, n.

Liancourt (N. du Plessis-), premier écuyer de Henri iv. Reçoit ce prince à Liancourt, et y sert mal Sully. II, 260. Est nommé du conseil de régence. V, 381.

Liancourt (madame de), *voyez* Estrées (Gabrielle d').

Libramont (François de Dampierre, sieur de), gouverneur du Châtelet. II, 140.

Ligne (l'amiral, prince de). Refuse mademoiselle de Melun au marquis de Cœuvres. IV, 278.

Ligue (la). Rend puissans les Guises. I, 91. Lève l'étendard de la révolte, 146. Son origine, sa faiblese, ses progrès, 148, n. 2. Son assemblée à Châlons, où elle oblige Henri iii de se joindre à elle, 150, n.; et dispose de ses troupes, 158.

Elle fait marcher trois armées contre Henri IV, 171. Places qu'elle prend et qu'elle perd, 187. Défait les troupes étrangères à Auneau, 220. Elle oblige Henri III à sortir de Paris; son insolence avant et après cette action, 223, n. 1. Elle manque Meulan et prend Pontoise, 279. S'empare de Rouen, 282. Est battue devant Noyon. Autres pertes qu'elle fait, 324 *et suiv.* Une grande partie de la Normandie lui est enlevée par Henri IV, 333, n. 1. Ses troupes sont battues à l'attaque de Saint-Denis et au passage de la Vienne; mais elle gagne la bataille de Craon, 395 *et suiv.* Défaite de ses troupes à Villemur, 404 *et suiv.* Conditions qu'elle veut imposer à Henri IV, rejetées, 454. Ses chefs ne peuvent s'accorder aux états de Paris, 462. Impudence de ses prédicateurs, 467, n. 1. Brigues et serment de ses chefs contre Henri IV, 469, 475. La Ligue envoie une députation à ce prince, 487. Elle se sert des moines pour attenter contre la vie de Henri IV. II, 12. Ses chefs se retirent à Soissons après la reddition de Paris, 62. Elle soutient les jésuites dans leur procès contre l'université, etc., 96. Ses partisans s'opposent à la déclaration de guerre contre l'Espagne, 167. Ses chefs se soumettent à Henri IV. Ses expéditions heureuses en différentes provinces, 255. Ses partisans font agir Marthe Brossier, 495, n. Les partisans de la Ligue cabalent avec l'ambassadeur d'Espagne contre la puissance et les desseins de Henri IV. V, 26 *et suiv.* Dettes qu'elle a occasionées, acquittées, 56. Ils travaillent à détourner Henri IV de ses grands desseins, 351.

Lisle (Jean de), fou qui veut assassiner Henri IV. IV, 428, n.

Livarot (Jean d'Arcis de), l'un des mignons de Henri III. II, 139, n.

Livre (La), apothicaire de Henri IV, est acquitté. IV, 295.

Lognac, assassin du duc de Guise. Périt misérablement. IV, 295, n.

Loire. Utilité de sa jonction avec la Seine et la Saône. IV, 144, n. Ravages qu'elle fait. V, 160.

LONGUEVILLE (Henri d'Orléans, duc de). Reste fidèle à Henri IV. I, 261, n. Lui amène des troupes, 273. L'un des catholiques mutinés pendant le siége de Rouen, 347. L'un des chefs du tiers-parti, 425. Cabale contre Henri IV aux états de Paris, 464. II, 97. Il emporte Ham d'assaut, 182.

LORRAINE (Charles, cardinal de). I, 19, n. 3. Ses véritables sentimens sur la religion, 157, n. Ses prétentions sur Metz, 225, n. Sa mort, 61, n. 1.

LORRAINE (Charles, cardinal de), évêque de Strasbourg. La guerre et le procès entre lui et le prince de Bavière sur cet évêché sont terminés. III, 275. Sa mort. IV, 452.

LORRAINE (Charles II, duc de). Ses brigues aux états de Paris inutiles. I, 462. Son traité avec Henri IV lors de l'extinction de la Ligue. II, 440. S'accommode avec Henri IV sur les meubles de la duchesse de Bar. IV, 7 *et suiv.* Vient en France, et y est parrain de Madame Christine de France, 510, n. Demandes et gratifications qu'il se fait accorder par la régente. VI, 30.

LORRAINE (François de), grand-prieur de France. I, 19, n. 3.

LORRAINE (duchesse de). Tombe dangereusement malade. Complimens que lui font faire le roi et la reine. V, 178.

LORRAINE (Charles de), duc d'Aumale, *voyez* AUMALE (Charles de Lorraine, duc d').

LORRAINE (Charles de), duc de Mayenne, *voyez* MAYENNE.

LORRAINE (Claude de), duc d'Aumale, *voyez* AUMALE (Claude de Lorraine, duc d').

LORRAINE (Claude de), prince de Joinville, *voyez* JOINVILLE.

LORRAINE (François de), duc de Guise, *voyez* GUISE (François de Lorraine).

LORRAINE (Henri de), duc de Guise, *voyez* GUISE (Henri de Lorraine).

LORRAINE (Louis de), cardinal de Guise, *voyez* GUISE (Louis de).

LORRAINE (Nicolas de), comte de Vaudemont, *voyez* VAUDEMONT (Nicolas de), etc.

Lorraine (Philippe-Emmanuel de), duc de Mercœur, *voyez* Mercœur.

Lorraine (Catherine-Marie de), duchesse de Montpensier, *voyez* Montpensier.

Lorraine (maison de). Droits chimériques de cette maison à la couronne. I, 225, n. Occasion où les princes de cette maison ont rendu de bons offices à Sully. IV, 247.

Loudun. Assemblée des protestans en cette ville. Service qu'y rend Sully. VI, 172, *voyez* Henri IV.

Louis (saint). Il ordonne à son fils d'abolir la taille. V, 177. Jugement sur ce roi. VI, 93.

Louis le Débonnaire. Jugement sur ce roi. VI, 94.

Louis VII. Jugement sur ce roi. VI, 94.

Louis XIII. Caresses qu'il fait à Sully. V, 438. Il tient son lit de justice, y confirme la régence de Marie de Médicis, 441. Son sacre. VI, 18. Brouilleries qui surviennent dans cette cérémonie, 20. Accueil qu'il fait à Sully; heureuses dispositions de ce prince, 27. Il récompense les services de Sully par le bâton de maréchal de France, 172. Il lui fait perdre un procès qui cause sa mort, 178.

Louise de Lorraine, reine de France. I, 69, n. 2.

Louvre. La grande galerie est commencée. III, 291.

Luquisse (les), gentilshommes provençaux. Leur détention et leur procès. IV, 367.

Lux (Edme de Malain, baron de). I, 473. Part qu'il a à la journée de Fontaine-Française. II, 193. Conseille à Biron de venir à la cour. III, 195. Obtient son pardon après avoir tout avoué à Henri IV et à Sully, 220.

Luxe. Réglemens et taxe projetés à cet égard. V, 251.

Luxembourg (Henri de), duc de Piney, ambassadeur à Rome, II, 403. Procès qu'il a au parlement. III, 242.

Luxembourg. Alliance de cette maison avec la maison de Béthune. II, 360.

Lyon. Se rend à Henri IV malgré le duc de Nemours. II, 82. Ses chanoines refusent au duc de Savoie les droits de cha-

noine d'honneur. III, 27. Cette ville soutient ses priviléges contre Villeroi et d'Alincourt, et est appuyée par Sully. VI, 34 *et suiv.*

M.

Madame Catherine de Bourbon, duchesse de Bar, est renvoyée par Charles IX. I, 72, n. 3. Son goût pour les divertissemens, 81. Ses amours avec le comte de Soissons, 216. Fait venir le comte de Soissons en Béarn, 397, et lui donne une promesse de mariage. II, 28, qu'elle remet à Sully, 38. Elle entreprend de perdre Sully auprès du roi, 244. Elle lui rend ses bonnes grâces, 254. Les fermes qu'elle faisait valoir en son nom lui sont retirées, 447. Elle refuse d'épouser le vieux duc de Lorraine, ainsi que d'autres; enfin elle épouse le duc de Bar, 477, 478, n. Son mariage est célébré, 486. Difficultés opposées à ce mariage de la part de Rome et du clergé, 479. Parvient à voir le roi à Metz. III, 274, et le reçoit à Nancy, 288. Sa mort. IV, 4. Particularités sur sa mort, sur son caractère, sur la dispense de son mariage, *ibid.*, n. Discussion au sujet de sa succession, 7.

Maignan, valet de chambre de Sully, le secourt à propos au siége de Paris. I, 253. Lui sauve la vie à Ivry, 288. Le ramène en triomphe à Rosny, 297. Utilité dont il est au siége de Rouen, 343.

Maisons royales faites ou réparées par Henri IV, IV, 290.

Maisse (André-Hurault, sieur de). Service qu'il rend contre les séditieux, II, 95. Il entre dans le conseil des finances, 161. Se trouve au conseil où Sully reçoit ses instructions pour son ambassade à Londres. III, 303.

Maistre (Le), président du parlement. Sa réponse au duc de Mayenne, auquel il faisait des remontrances. I, 466, n.

Maîtresses de Henri IV; leurs noms; enfans qu'il eut d'elles. V, 108, n.

MANDELOT (François de). Son humanité envers les calvinistes à la Saint-Barthelemi. I, 59.
MANTOUE (Vincent de Gonzague, duc de), beau-frère de la reine. IV, 298. Comment reçu à Paris. V, 179.
MANTOUE (Éléonore de Médicis, duchesse de), marraine du dauphin, vient en France pour cette cérémonie; on lui donne le pas sur les princes du sang. IV, 505.
MANTOUE (Marguerite de Gonzague, princesse de). Son mariage proposé avec le duc de Bar. IV, 298.
Manufacture d'étoffes précieuses. Construction des bâtimens qui y sont destinés. IV, 296.
MARAIS (mademoiselle du), belle-fille du duc de Sully. Mariée par Henri IV à la Boulaye. IV, 274.
MARCHAND (Charles Le). Donne son nom au Pont-Marchand. V, 157, n.
MARCK (Guillaume-Robert de La), frère de la duchesse de Bouillon. Sa mort et son testament. I, 334, n.
MARCK (Robert de La), père de la duchesse de Bouillon. I, 334, n. Tient Sedan de François II à titre de protection, IV, 467.
MARGUERITE DE VALOIS, reine de France. Célébration de son mariage. I, 41, n. Elle quitte la cour, 138. Éloge de sa modération et de son désintéressement, 137, n. 2. Avis qu'elle donne contre les calvinistes. IV, 338 *et suiv.* Elle quitte Usson et vient au château de Madrid. Sa confiance en Sully, 412. Particularités sur sa vie; sa mort; ses bonnes et mauvaises qualités, 414. Elle fait des présens au duc et à la duchesse de Sully, 443.
MARIE DE LORRAINE-GUISE, reine d'Écosse. I, 21, n. 2.
MARIE DE MÉDICIS, reine de France, va gagner le jubilé à Orléans. III, 118. Devient grosse et accouche du dauphin; particularités sur cette naissance, 140. Elle suit le roi à Blois, 178. Est du voyage du roi à Metz, 272. Ses présens à Sully et à son épouse. IV, 4. Chagrins qu'elle cause au roi par sa jalousie, etc., 56, n. Grâces qu'elle se fait

accorder, 69. Sa haine pour la marquise de Verneuil, 70. Elle écrit une lettre de soumission à Henri IV, 71. Ils se réconcilient et se brouillent de nouveau, 72. Elle cherche querelle à Sully, 74. Présens que lui fait Henri IV, et aux officiers et femmes de sa maison, 293 *et suiv.* Elle suit le roi dans son voyage en Auvergne, 402. Visites et honneurs qu'elle rend à la reine Marguerite, 413 *et suiv.* Conversation singulière entre elle, le roi et Sully, sur leurs noises, 437 *et suiv.* Plaintes qu'elle fait au roi, 439 *et suiv.* Elle refuse de se prêter aux moyens proposés par Sully pour finir leurs querelles : présens qu'elle lui fait, 443. Favorise la politique espagnole contre celle du roi, 447. Suit ce prince à l'expédition de Sedan, et se montre favorable à Bouillon, 469. Obtient que la duchesse de Mantoue ait le pas sur les princes du sang, 508. Faillit se noyer à Neuilly, 511. Conversation familière entre elle et le roi, 527 *et suiv.* Conseil violent qu'elle donne au roi contre les calvinistes. V, 145. Elle va à Chartres, 212. Amitié qu'elle témoigne au père Cotton, 213. Elle accorde aux ducs d'entrer en carrosse au Louvre, 236. Gratification qu'elle fait donner à la Léonore, 270. Effets de sa jalousie contre la princesse de Condé, 279, 293, n. Elle est nommée régente, 380. Elle se fait couronner, malgré la répugnance et la volonté du roi, 382, 398. Sa justification, et autres particularités qui la concernent à l'occasion de l'assassinat du roi, 405 *et suiv.* n. Députe vers Sully pour l'engager à venir au Louvre, 436. Accueil qu'elle lui fait, 439. Déclarée régente par le parlement, 441. Son conseil secret composé de personnes opposées à la politique de Henri IV, 446. Elle suit la politique du roi d'Espagne, dont elle recherche l'alliance. VI, 4. Son conseil secret se déclare contre le parti calviniste, *ibid.* Elle ne suit point l'avis de Sully. V, 465. Prend des arrangemens contre le duc de Savoie, *ibid.* S'unit politiquement avec l'Espagne; se conduit par des maximes politiques

toutes contraires à celle de Henri IV, 466. S'unit avec le pape contre la politique du dernier règne, 469. Sacrifie le parti calviniste à ses nouvelles liaisons avec l'Espagne; sait mauvais gré à Sully de ses liaisons avec le prince de Condé, 481. Elle reçoit froidement ce prince, 484 *et suiv.* Sa dissimulation avec Sully. Elle envoie une armée au siége de Juliers, 495 *et suiv.* Elle se détermine intérieurement à renvoyer Sully, 493. Elle continue l'usage des comptans. VI, 8. Favorise le comte de Soissons, 7. Envoie à Sully un comptant qu'il refuse de signer, 9. Raisons qui l'obligent à faire revenir Sully de Montrond, 21. Lettre qu'elle lui écrit pour l'y engager, *ibid.* Ceux dont elle se sert pour l'y obliger, 22. Accueil gracieux qu'elle lui fait. Sa conversation avec lui, 24. Profusion de gratifications, grâces, etc., qu'elle accorde aux grands, 29 *et suiv.* Déboires qu'elle donne à Sully, 32. Elle soutient contre lui Villeroi et d'Alincourt dans l'affaire de Lyon, 37. Sa lettre à Sully sur ce qu'il voulait quitter le timon des affaires, 45. Opinions différentes sur son procédé à cet égard, 46, n. Lettres réciproques d'elle et de Sully, où elle lui promet sa protection, 57 *et suiv.* Elle lui accorde une augmentation considérable de pensions, 63. Est obligée de céder aux protestans dans l'assemblée de Châtellerault, 160; et au duc de Rohan dans l'affaire de Saint-Jean-d'Angely, 164. Elle demande conseil à Sully pendant la révolte des princes; lettres qu'elle lui écrit, 165.

Marine. Situation déplorable où elle se trouvait à la paix de Vervins. II, 439. Réglement pour son rétablissement. V, 75 *et suiv.* Projet sur cette partie, 237 *et suiv.*

Marivault (Claude de Lisle). Se trouve à la journée d'Aumale. I, 353; au siége de Laon. II, 102; à la défaite du grand convoi, 105.

Marseille. Sa réduction par le duc de Guise. II, 155, n. Députe à Henri IV, 233. Somme payée pour sa reddition, 441. Le parti de Biron cherche à s'emparer de cette ville. III, 164.

Soulèvement qui y arrive sur la défense du commerce avec l'Espagne. IV, 160.

MARTEAU (Michel, sieur de La Chapelle). Traverse le traité de Villars avec Henri IV. II, 43. Ce qui se passe entre Sully et lui chez le gouverneur, 70.

MARTEL (Charles). Jugement sur ce roi. VI, 88.

MASTIN (madame de). Comment elle reçoit Sully, son neveu. I, 133.

MATIGNON (Jacques de), maréchal de France. I, 204. Fait Montgommery prisonnier; jugement sur son procédé, 66, n. 2. Conduit une armée en Guienne; manque Castets, 171. Refuse de secourir Villemur, 406. Il est du conseil des finances. II, 161. Lève le siége de Blaye, 256, n.

MAUPEOU, commissaire pour les offices réunis au domaine. V, 64. Nommé du conseil de régence, 381.

MAUREVERT (Nicolas de Louviers de). Blesse l'amiral de Coligny. I, 38, n. 2.

MAYENNE (Charles de Lorraine, duc de). I, 90, n. 1. Conduit l'armée de la Ligue en Guienne, 170 *et suiv.* S'approche de Tours, où il manque de prendre Henri III, 45, 47, 64, 74, et en est chassé par ce roi. Ses troupes défaites à Arques, 270. Il est obligé d'abandonner les environs de Dieppe, et se rapproche de Paris, 274. Il prend Pontoise, 279. Il manque Meulan, 281. Perd la bataille d'Ivry; fautes qu'il y fait, 286, 287, n. Rencontres à Noyon, etc., où ses troupes sont battues, 324. Il manque Mantes et Houdan, 328. Il punit l'insolence des Seize, 35, n. Joint ses troupes à celles du prince de Parme, 368, et est cause par ses mauvais conseils des échecs arrivés à ce prince aux environs de Rouen, 371 *et suiv.* Mémoire des propositions qu'il fait au roi d'Espagne, et des conditions auxquelles il lui soumet la Ligue, et réponses à ses propositions, 419 *et suiv.* Il demande à l'Espagne la souveraineté de la Bourgogne, 420. Demandes qu'il fait faire à Henri IV pour

lui-même par la Ligue, 456. Ses artifices contre le parti espagnol et contre son propre neveu, et fautes qu'il fait aux états de Paris, 463, n. Moyens que Mayenne emploie pour exclure Henri IV du trône, 468. Il cherche à rendre son abjuration inutile. II, 4. S'oppose à la députation des Parisiens vers ce prince, 7. Demande une nouvelle trève qui lui est refusée, 22. Ote le gouvernement de Paris au comte de Belin, et le donne à Brissac, 59, par lequel il est trahi, *ibid.*, n. Il fait échouer les desseins du duc de Nemours, 83, n. 2. Il marche au secours de Laon, où il tente en vain de faire entrer du secours, 99 *et suiv.* Cherche à s'assurer la Bourgogne, 135, qui se révolte contre lui, *ibid.* Fait son traité avec Henri IV. Caresses qu'il en reçoit à Monceaux, 266. Somme d'argent qu'il reçut pour son traité, 440. Donne satisfaction à Henri IV contre le comte de Sommerive, son fils. V, 132. Accusé de s'opposer au mariage de mademoiselle de Mercœur avec M. de Vendôme, 140. Il refuse de vendre au roi son domaine d'Antibes, 164. Est nommé du conseil de régence. V, 381. Admis au conseil public, 447. Grâces qu'il se fait accorder par la régente. VI, 30.

MAYENNE (mademoiselle de). Dessein de la faire épouser au prince de Condé. V, 280.

MEDAVY (Charles-François Rouxel de), officier-général de la Ligue. I, 241, n.

MEDAVY (Pierre Rouxel, baron de), l'un des officiers-généraux de la Ligue. Commence à traiter avec Sully. II, 17, n. 1. Conclut son traité, 41. Difficultés qui surviennent par ce traité, 119. Somme qu'il reçoit pour son traité, 441.

MÉDICIS (Alexandre de), cardinal de Florence. Travaille utilement à la paix de Vervins. II, 354.

MÉDICIS (D. Joan, bâtard de), oncle de la reine. La suit à Paris. III, 97. Est appelé au conseil sur l'entreprise de Sedan. IV, 464. Parrain de Madame Christine de France, au nom de la grande-duchesse de Toscane, 510, n. Conseille à

Henri IV de renvoyer Conchini en Italie; est obligé de se retirer lui-même. V, 118, 325.

MÉDICIS (Ferdinand de), grand-duc de Toscane, rend à Henri IV les îles d'If, etc. III, 146. Succède à Ferdinand. Insulte que son ambassadeur fait à celui de France à Rome. V, 320 *et suiv.*

MÉDICIS (François de), grand-duc de Toscane. Mariage de sa fille avec Henri IV, proposé et arrêté. III, 17.

MÉDICIS (Marie de). On propose de la marier à Henri IV. III, 17. Elle est épousée au nom du roi, 48. Elle arrive à Lyon, où s'accomplit son mariage, 87, n. Elle va à Fontainebleau, ensuite à Paris. Italiens de sa suite, 96. Elle va dîner à l'Arsenal, 98.

Médicis (maison de), peu ancienne. V, 321.

MEIRARGUES (Louis d'Alagon ou de Lagonia, baron de). Son crime et sa punition. IV, 403.

Melun (maison de), et personnages de ce nom. I, 12, n. 1.

MERCŒUR (Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de). I, 200. Gouverneur de Bretagne, 274, n. 1. Défait les troupes royalistes à Craon, 396, n. 1. Ses projets interceptés par Sully, 418. Ses brigues aux états de Paris inutiles, 462. Ses succès dans la Bretagne. II, 134. Y fait la guerre, 255. Moyens qu'il emploie pour obtenir son pardon, 355. Son parti s'éteint en Bretagne, *ibid.* Somme qu'il reçoit pour son traité, 440. Il va servir l'empereur en Hongrie. III, 19. Prend Albe-royale sur les Turcs, 183. Particularités sur sa mort, et son éloge, 264, n. 2. Son fils sert dans l'expédition de Sedan. IV, 474.

MERCŒUR (Françoise de Lorraine de), fiancée avec le duc de Vendôme. II, 356, n. Grandes difficultés à accomplir ce mariage. V, 139 *et suiv.*

MERCŒUR (Marie de Luxembourg, duchesse de). Moyens qu'elle emploie pour fléchir Henri IV en faveur de son mari. II, 356. Difficultés qu'elle oppose au mariage de sa fille avec le duc de Vendôme. V, 139 *et suiv.*

Mérovée; jugement sur ce roi. VI, 88.
Mesmes (N. de), *voyez* Malassise.
Michaut (le capitaine). I, 145, n.
Mignon (Nicole). Cherche à empoisonner Henri IV. Sa punition. III, 36.
Ministres d'état. Portrait du parfait ministre. II, 422. Quels étaient ceux qu'on appelait alors ministres et secrétaires d'état. Nom de *premier ministre* peu en usage, 432, n.
Miossens (Henri Albret, baron de). I, 78; II, 253, n.
Mirebeau (Jacques Chabot, marquis de). Part qu'il eut à la journée de Fontaine-Française. II, 191.
Mirepoix (Alexandre de Lévis, marquis de). Épouse la seconde fille de Sully. Son ingratitude. VI, 72, 173.
Mirepoix (Louise de Béthune, marquise de), *voyez* Béthune (Louise de).
Miron (François), lieutenant-civil et intendant de Paris. III, 211. Résistance qu'il fait à la vérification des rentes. Particularités sur sa vie. V, 156, n. Sa mort, *ibid.*
Molé (Joseph-Boniface de La). Est décapité. I, 65, n. 3.
Monceaux (la marquise de), *voyez* Estrées (Gabrielle d').
Monceaux. Séjour qu'y fait Henri IV. II, 260, 262, 266, 350. Donné à la reine. III, 145. Ses embellissemens. V, 157.
Monnaie. Abus corrigés et réglemens. III, 106. Monnaies étrangères défendues, 107. Monnaie haussée, 248. Réflexions sur ces opérations, *ibid.* Édits sur la monnaie, et troubles qu'ils causèrent, 254 *et suiv.*
Montbazon (Louis de Rohan, duc de). I, 158, n. Accueil qu'il fait à Sully, 168. Il se trouve au combat de Saveuse, 249. Est tué, 270, n.
Montbazon (Hercule de Rohan, duc de). IV, 260. Séjour de Henri IV chez lui à Livry. V, 216. Est nommé du conseil de régence, 381. Député par la régence vers Sully, 437.
Montesquiou (le baron de). Tue le prince de Condé. I, 3. n. 1.
Montgommery (Gabriel, comte de). Tue Henri II dans un

tournoi. I, 21, n. 1. Échappe à la Saint-Barthelemi, 49, n. Repasse en France, 65. Est pris et exécuté; jugement sur la prétendue parole de Matignon, 66.

MONTGOMMERY, fils du précédent. I, 78. Est tué, 206. n.

MONTIGNY (François de La Grange, seigneur de). II, 105. La grande-maîtrise de l'artillerie lui est refusée, 334. Fait gouverneur de Metz. III, 273; IV, 261, 294. Gratification qu'il reçoit, 269. Metz et le pays Messin lui sont ôtés. VI, 31.

MONTLUC (Blaise de), maréchal de France. I, 61.

MONTMORENCY (Henri de). Soutient le parti de Henri en Dauphiné. I, 403. Secourt Villemur, 407. Est fait connétable; ses succès en Dauphiné. II, 171. S'oppose à l'entrée de Sully dans le conseil des finances, 260. Mort de sa seconde femme, 500. Est soupçonné de complicité avec Biron. III, 217, n. 2. Est rétabli dans les bonnes grâces du roi, 221. Lui et sa famille intercèdent pour le comte d'Auvergne, 223. Offre ses services à Sully après la mort de Henri IV. V, 438. Est du conseil de la régente, 447. Ses brouilleries avec les grands et les ministres. VI, 14. Instruit le procès des Luquisse. IV, 367.

MONTMORENCY (Charles de), Damville, amiral. VI, 13.

MONTMORENCY (le chevalier de). Arrête les Luquisse et autres séditieux. IV, 367.

MONTMORENCY (Anne de), connétable. Rallume la guerre. I, 19, n. 2.

MONTMORENCY (François, maréchal de). Envoyé à Rouen pour punir les violences contre les huguenots. I, 24, n. 2. Traite à Londres du mariage d'Élisabeth avec le duc d'Alençon, 29. Refuse de venir à la cour, 47. Pourquoi ses frères sont épargnés à la Saint-Barthelemi, 49, n.

MONTMORENCY (Guillaume de), *voyez* THORÉ.

MONTMORENCY (Henri de), maréchal de Damville. Se joint aux calvinistes. I, 69, n. 1. Son jugement sur le duel de Turenne et de Duras, 97, n. 2. Son conseil aux protestans, 154. Commande les troupes de Henri IV, 72, 182.

MONTMORENCY (Charlotte-Marguerite de). Destinée au prince de Condé, quelle épouse. V, 139. Particularités sur ce mariage, 228, n. Est emmenée en Flandre. Particularités sur cette évasion, 288. Bruits injurieux contre cette princesse, 293, n.

MONTMORENCY (Charlotte de), *voyez* ANGOULÊME (duchesse d').

MONTPENSIER (François de Bourbon, dauphin de). I, 67, n. 1. 127, 130, n. 2.

MONTPENSIER (Henri de Bourbon, duc de). I, 274, n. 1. Perd la bataille de Craon, 396, n. 1. Est blessé au siége de Dreux, 483. Part qu'il a dans le traité de l'amiral de Villars. II, 45. En est récompensé par Henri IV, 65. Sa réponse au député de Henri IV, 231. Il épouse l'héritière de la maison de Joyeuse, 516. Est soupçonné de complicité avec Biron. III, 218, n. 2. Sa mort. V, 100.

MONTPENSIER (Catherine-Marie de Lorraine, duchesse de). Traits de clémence et de générosité qu'elle reçoit de Henri IV. II, 63, n. 3.

MONTPENSIER (Marie de Bourbon), fille unique de Henri, duc de Montpensier. Est fiancée au second fils de France. V, 224 *et suiv.*

Montrond, château acquis par Sully. VI, 69.

MORET (Jacqueline du Beuil, comtesse de). Présens qu'elle reçoit de Henri IV. IV, 294. Son caractère; anecdotes sur sa vie, *ibid.*, n. Maîtresse de Henri IV. Enfans qu'elle en eut. V, 108, n. Intrigue galante entre elle et Joinville, 130. Elle cherche à perdre Sully, 276.

MORNAY (Philippe Duplessis-). I, 167. Guérit Henri IV à la Mothe-Frélon, 238, n. 1. Est fait gouverneur de Saumur, 242. Lettre de lui à ce prince après le combat d'Aumale, 363, n. 2. Il sert Villeroi dans son traité avec le roi. II, 66. Ses brigues à Londres. III, 348. Le roi d'Angleterre parle en sa faveur, 363. Il continue ses brigues parmi les calvinistes. V, 144. Justifié auprès du roi contre une calomnie, 301.

MORSAN (président). Fait rendre justice aux huguenots à Rouen. I, 24.

MOTHE DE PÉRU (Guillaume de La), complice de l'assassinat de François de Montmorency. V, 78, n.

MOTTEVILLE, président au parlement de Rouen; dans le parti de Henri IV. II, 233. V, 124.

MURAT, trésorier de France, contribue à la détention du comte d'Auvergne. IV, 110 *et suiv.* Donne des avis sur la cabale des séditieux. IV, 322. Ses liaisons avec Lesdiguières le rendent suspect. V, 20. Trésorier de l'extraordinaire des guerres. VI, 51.

Mûriers. Édit qui ordonne d'en planter dans le royaume. III, 255. Cultivés en France, 489. Étoffes faites de l'écorce de ces arbres. IV, 296, n.

N.

Nantes (édit de). II, 332, n. Teneur de cet édit, et particularités sur cette affaire, 373, n. Opposition à son enregistrement; modifications qu'on est obligé d'y apporter, 487. Mauvaise foi de ceux qui y avaient travaillé, 488. Article qui y est inséré par surprise, 487. L'édit est enregistré, 493. Proposé par Henri IV pour pièce fondamentale dans l'assemblée de Châtellerault. IV, 330.

NAVARRE (Henri de Bourbon, prince, puis roi de), ensuite roi de France, *voyez* HENRI IV.

Navarre (royaume de). Usurpé par les Espagnols. I, 17.

NEMOURS (Charles-Emmanuel de Savoie, duc de). Combat pour la Ligue à Ivry. I, 291. Défend Paris contre Henri IV, 309, n. Son parti ne réussit pas en Provence, 403; non plus que ses brigues et ses desseins aux états de Paris, 462. Ses troupes sont défaites, et ses villes prises. II, 171. Somme qu'il reçut lors de son traité, 440.

NEMOURS (Henri de Savoie, duc de), *voyez* SAINT-SORLIN.

NEMOURS DE LA GARNACHE (M. de). I, 144.

Nérestan (Philibert de), capitaine des gardes. Fait arrêter le comte d'Auvergne. IV, 118.

Nétancourt (Jean de), comte de Vaubecourt. Député par Bouillon au roi. IV, 476. Établi gouverneur dans Sedan, 482.

Nevers (Louis de Gonzague, duc de). Craint de Henri III, I, 239. S'attache à Henri IV, 261, n. Amène des troupes au roi, et cherche à dominer dans le conseil; 317. Mutine les catholiques; seconde mal Henri IV à Bully, 354. Il se fait l'un des chefs du tiers-parti, 425. Ses brigues aux états de Paris, 464. Envoyé à Rome prêter l'obédience au pape. II, 3, n. Il est proposé gouverneur de Champagne, 145, et fait chef du nouveau conseil des finances, 161. Ses démêlés avec Sully, 164. Sa mort; jugement sur sa conduite, 221.

Nevers (Charles de Gonzague, duc de). Est blessé au siége de Bude; son éloge. III, 263, n. 2. Sert utilement dans l'expédition de Sedan. IV, 474. Est envoyé ambassadeur à Rome. V, 154. Maltraité de paroles les ministres. VI, 20.

Nevers (duchesse de). Est mêlée dans les intrigues de galanterie. V, 227.

Nicolas (Simon). Traits de son humeur plaisante et libertine. III, 189, n.

Noailles (François de). Sujet de son ambassade à la Porte. I, 115, n. 1. Brouilleries entre cette maison et celle de Roquelaure apaisées par Sully. IV, 510.

Noblesse. Considérations sur le peu d'égards qu'on a pour elle; sur ses mœurs corrompues. III, 114, n. Projet à l'égard de la noblesse. V, 240.

Normand, l'un des Seize. Paroles hardies de ce ligueur dans la chambre du duc de Mayenne. I, 351, n.

Noue (François de La). Sa défaite en Flandre. I, 42. Éloge de cet officier, *ibid*, n. 2. Il emporte d'emblée le faubourg Saint-Germain, 277, n. II, 61, n. III, 187.

Noue (Odet de La). Proposé pour député général des calvinistes. IV, 378. Se montre contraire à l'expédition de Se-

dan, 454. Est employé dans l'affaire de Metz contre les jésuites, 494. Sert utilement au synode de la Rochelle. V, 18.

Noyer (du), l'un des conjurés dans la conspiration de la Flèche. IV, 364.

O.

O (François d'), surintendant des finances. S'attache à Henri IV. I, 259. Gouverne mal les finances, et laisse Henri IV manquer de tout, 304. Jette les catholiques dans la mutinerie, 386. Se fait donner le gouvernement de Paris. II, 60. Ses profusions, ses vices, 140. Faisait valoir les fermes sous des noms empruntés. IV, 284.

Oise (Georges de Brancas-Villars, chevalier d'). Rend le Hâvre à Henri IV. II, 74. En obtient une pension, 137. Le suit à la campagne de Franche-Comté, 197. Somme qu'il reçoit pour son traité, 440.

Oldecorne (Édouard), jésuite. Part qu'il eut dans la conjuration des seigneurs anglais contre le roi Jacques. IV, 536.

Orléans (N. de France, duc d'). Est fiancé à mademoiselle de Montpensier, V, 224. Cause de la mort de ce prince. VI, 26, n.

Ornano (Alphonse d'). Soutient le parti de Henri IV en Dauphiné. I, 403. Secourt les Lyonnais contre la Ligue. II, 84. Maréchal de France, 322. Services qu'il rend à Henri IV. 503. Mécontentement qu'il donne au roi. III, 151.

Orthoman, premier médecin de Henri IV. Envoyé par ce prince pour secourir madame de Rosny. I, 251.

Orval (François de Béthune, comte d'). Présent que lui avait fait Henri IV; services qu'il a rendus; charges qu'il a possédées : le comté d'Orval érigé en duché en sa faveur : le duché de Sully a passé dans sa branche. VI, 68. Partage qu'il eut dans les biens de Sully, et autres particularités sur sa vie, 69, n.

Oserai (l'), valet de chambre de Henri IV. II, 320; IV, 11, 431; V, 362.

Ossat (Arnaud d'), cardinal. Employé à la dissolution du mariage de Henri IV et de Marguerite de Valois. II, 377; et à obtenir la dispense du mariage qu'on l'accuse de traverser. 479. Service qu'il rend à Henri IV à Rome dans l'affaire de Marthe Brossier, 495. Suite de sa négociation du mariage de ce prince. III, 11. Traité qu'il fait avec le grand-duc de Toscane pour la restitution des îles, etc., blâmé. III, 146. Accusations contre lui, 276. Mortifications qu'il reçoit de Sully, 278. Il est fait coadjuteur de Bayeux, 280. Son opinion sur l'affaire des prêtres anglais, 387, n. Mémoire qu'il présente au roi contre Sully. IV, 19. Chefs d'accusation de ce mémoire, 25. Particularités sur sa naissance, sa vie et sa mort, 27.

P.

Pairs de France. Dispute, au sacre de Louis XIII, entre les pairs ecclésiastiques et ducs sur la préséance. V, 443.

Palcheux, officier. Se trouve à la journée d'Arques. I, 268; à celle d'Ivry, 292. Mis injustement aux arrêts pour la reddition de Neuf-Châtel, 368.

Paré (Ambroise), chirurgien de Charles IX. Ce qu'il dit à ce prince au sujet de la Saint-Barthelemi. I, 57.

Paris, voyez *Saint-Barthelemi*, *Barricades*: Consternation de cette ville après la sortie de Henri III. Sa députation à ce prince, etc. I, 230, n. Elle est assiégée, 252. Horreurs de ce siége. Reddition de cette ville, et particularités sur l'entrée qu'y fait Henri IV. II, 60 *et suiv.* Somme payée pour sa reddition, 441. Réception que cette ville fait à la reine. III, 97. M. le Dauphin est porté à découvert au travers de Paris, 146. Présent que la ville fait à la reine au sujet de cette naissance, 145. Ouvrages publics qu'y fait construire Henri IV, 291; IV, 291, n. Sommes employées pour l'entretien du pavé de cette ville, 519; V, 157.

Parlement de Paris. Il ne trempe point dans les complots de

la Ligue à la journée des Barricades. I, 230, n. S'oppose aux desseins de Mayenne et de la Ligue. Le parlement oblige à réformer l'édit de Nantes, et l'enregistre après bien des oppositions. II, 494, n. S'oppose au rétablissement des jésuites. IV, 10, n. Sa conduite et ses démarches le jour de la mort de Henri IV. Particularités sur le procès de Ravaillac, et autres à l'occasion de ce parricide. V, 405. Parricide commis en la personne de Henri IV; comment cet attentat s'exécute, *ibid. et suiv.* Examen des différentes opinions sur les auteurs et les causes de ce parricide. Noms des différentes personnes qui y furent impliquées, *ibid. et suiv.* Défère la régence à Marie de Médicis, 441.

Paul V. Son attachement à la France. IV, 305. Estime qu'il a pour Sully, 307. Il donne les mains à l'union contre la maison d'Autriche, au moyen du royaume de Naples, qui lui est promis. V, 369.

Pellevé (Nicolas de), cardinal, révèle le complot de la Saint-Barthelemi. I, 47, n. 1.

Pepin-le-Bref. Jugement de Sully sur ce roi. VI, 88.

Perron (Jacques Davy du), cardinal. I, 425. Devient favorable à Henri IV, 447. Sa dispute avec Duplessis-Mornay. III, 37. Il sert mal le roi au traité de Lyon, 87. Il obtient le chapeau de cardinal. IV, 50.

Perron (du), frère du cardinal. Employé à retirer la promesse de mariage de Madame au comte de Soissons. II, 36 *et suiv.* Discours entre Sully et lui en présence de Henri IV. IV, 522 *et suiv.*

Personio (Robert), jésuite. Cause du trouble en Angleterre par les conseils qu'il donne au pape. III, 387, n.

Philippe II, roi d'Espagne. Est accusé d'avoir fait empoisonner Élisabeth de France; il fait mourir don Carlos. I, 28, n. 1. Cherche à mettre le duc de Savoie en possession de la Provence, 403. Sa réponse aux conditions qui lui sont offertes par la Ligue et par le duc de Mayenne; son objet en soutenant la Ligue, 423. Ses brigues aux états de

Paris inutiles, 441. Propositions qu'il fait à Henri IV après son abjuration, rejetées. II, 4. Raisons qui lui font souhaiter et rechercher la paix avec la France, 353 *et suiv.* Il tombe malade, et meurt, 462. Son testament, *ibid.* Il avait travaillé à se faire déclarer empereur; sa politique par rapport à la France, 464. Il avait dessein d'interdire à toute l'Europe le commerce des Indes, 470. Maximes de gouvernement et conseil qu'il donne à son fils, 464 *et suiv.* Particularités sur sa personne; son caractère et sa politique, 465. Il ordonne d'examiner la question de l'usurpation de la Navarre, 467, n. Il avait proposé d'épouser madame Catherine, 477. Preuves de ses vues pour la monarchie universelle. IV, 444. Ce qui les fit échouer, 447. Il avait dessein de s'emparer des états du duc de Savoie, *ibid.*, n. Motif du conseil qu'il donna au duc d'Alençon sur la trahison d'Anvers. V, 232.

PHILIPPE-AUGUSTE, roi de France. Soulève son royaume par des impôts excessifs. V, 174. Jugement de Sully sur ce roi. VI, 90.

PHILIPPE-LE-BEL, roi de France. Motif de l'édit qu'il rend contre le duel. IV, 420.

PIE IV. Ce pape dégrade le cardinal de Châtillon. I, 27, n. 2.

PIE V. Refuse la dispense pour le mariage de Henri IV et de Marguerite de Valois. I, 41. Déplore le massacre de la Saint-Barthelemi, 48, n. Son caractère. IV, 299, n.

Place Dauphine. Construite par Henri IV. IV, 158, 291, n.

Place Royale. Construction de cette place. V, 81.

PLANCHE (La), manufacturier étranger, appelé par Henri IV en France. IV, 297.

PLESSIS-MORNAY (Philippe du). Intrigue en faveur de Bouillon. III, 483. Excite les protestans à la révolte. IV, 85. Dépenses qu'il fait pour fortifier Saumur, 354. Soutient hautement le parti de Sully contre la cour et le conseil de la régente. VI, 160 *et suiv.*

Poitiers. Blocus de cette ville. I, 396, n. Elle se rend à Henri IV.

II, 82. Somme payée pour sa reddition, 440. Plaintes que cette ville fait contre les jésuites. V, 24.

POLTROT DE MÉRÉ (Jean), assassin du duc de Guise. I, 20, n.

PONTCARRÉ (N. de). Sert Henri IV à Paris contre les factieux. II, 95.

Pont-Neuf (le). Achevé par Henri IV. IV, 291, n.

Ponts et chaussées. Constructions ou réparations faites par Henri IV dans cette partie. Sommes qui y sont employées. IV, 526.

PRASLIN (Charles de Choiseul, marquis de), capitaine des gardes. III, 200. Arrête le comte d'Auvergne, 208, n. Gratifications que lui accorde Henri IV. IV, 294. Ses lettres à Sully sur les parties de chasse de ce prince, 486. Va trouver Sully sur l'évasion du prince de Condé. V, 288. Envoyé en Flandre par Henri redemander la princesse de Condé, 292. Député à Sully par la régente. V, 437.

PRÉAUX (Hector de), officier calviniste. III, 191. L'un des agens de France auprès des États-généraux. V, 380. Est député par Jeannin à Henri IV. Sollicite l'archiduc en faveur du prince d'Épinoi, 317. Il est envoyé ambassadeur vers les archiducs, 380. Prédit la persécution des calvinistes sous le nouveau règne. VI, 19.

Princes du sang, seigneurs ou *grands du royaume*. Leurs brigues et leurs desseins aux états de Paris. I, 462. Devoir des princes par rapport à l'administration de leurs états. IV, 140.

Prise d'armes du mardi-gras; ce qu'on appelle ainsi. I, 64.

Profession de foi de Henri IV. Difficultés sur cette pièce levées par Sully. I, 491; envoyée à Rome, *ibid.*, n. 2.

Protestans. État des affaires de ce parti à la paix de 1570, Leurs succès dans la guerre. I, 5, n. 2. Ils se laissent tromper par Catherine de Médicis malgré mille motifs de défiance; artifices employés pour cet effet, 24. Caresses faites à leurs chefs par la cour, 37. Plusieurs quittent Paris, 45.

Ils rétablissent leurs affaires, 61. Prennent plusieurs villes, 65. Deviennent puissans par leur jonction avec Monsieur et le prince Casimir, 71. Traité de paix avantageux pour eux, 74. Ils reprennent les armes, 76. Perdent une partie de leurs avantages à la paix de Monsieur, 91, n 2. Recommencent la guerre, 98. Entreprises exécutées et manquées, 101. Ce qu'ils gagnent par le traité de 1580, 117, n. 3. Assemblée de Montauban et conférence à Saint-Paul de Lamiatte, où leurs chefs jettent les fondemens d'une republique calviniste en France, sous la protection de l'électeur Palatin, 152 *et suiv.* Trois armées marchent contre eux, 170. Conseils sur l'entrée des troupes étrangères en France, où ils prennent le mauvais parti, 171. Ils sont persécutés, 190. Leurs desseins pernicieux contre Henri IV dans leur assemblée à la Rochelle, 237. Leur mésintelligence avec les catholiques de l'armée : cause de la levée du siége de Rouen, 366. Ils refusent de poursuivre le prince de Parme après son passage de la Seine; leurs vues, 381 *et suiv.* Ils perdent la bataille de Craon, 396, n. 1, et battent les troupes de la Ligue devant Villemur, 407, 409. Ils rejettent les conditions offertes par la Ligue à Henri IV, 457 *et suiv.* Ils consentent aux conférences avec les catholiques, 466. Leurs ministres trahissent leur religion par flatterie, 485. Les chefs se montrent plus difficiles sur l'article de l'abjuration de Henri IV, 487, n. Ils y consentent enfin, 489. Ils s'opposent à la trêve, 490. Mesures qu'ils prennent contre l'autorité royale. II, 126. Ils tiennent un synode à Sainte-Foi, 128. Expéditions militaires entre eux et le parti de la Ligue dans les provinces, 255. Leurs mutineries et leurs projets pendant le siége d'Amiens. Assemblées qu'ils tiennent à ce sujet, 332. Desobéissance et brigues dans ce corps, 365. Avantage que les calvinistes retirent de l'édit de Nantes, 373. Article de cet édit dont ils souffrent la suppression, 493, n. Leurs chefs travaillent à faire déclarer le roi d'Angleterre protecteur du parti calviniste en France, et l'élec-

teur Palatin son lieutenant. III, 348. Faction protestante en Europe opposée à la faction catholique; idée de ces factions, leur force, etc., 419. Brouilleries entre les protestans anglais et les puritains, 460. Les protestans français tiennent une assemblée séditieuse à Saumur; 483. Ils cabalent au synode de Gap. IV, 85. Leur déchaînement contre Villeroi, à l'occasion de la trahison de L'Hôte, 40. Suite des brigues de leurs chefs, 85. Leur opposition à Sully dans son voyage de Poitou, 98. Assemblée générale des calvinistes à Châtellerault; objet et conduite des deux parties dans cette assemblée, 323 *et suiv.* Part qu'ils prennent à l'affaire d'Orange et de Blaccons, 383. Ils cherchent à faire échouer l'entreprise de Sedan, 451 *et suiv.* Sujet de mécontentement qu'ils donnent à Henri IV dans le synode de la Rochelle. V, 16 *et suiv.* Mépris qu'ils affectent pour Sully, et autres sujets de mécontentement, 17 *et suiv.* Murmures et cabales à la cour sur la conduite de Henri IV à leur égard, 24. Moyens qu'ils emploient pour rompre le projet de marier le marquis de Rosny avec mademoiselle de Mercœur, et pour retenir Sully dans leur croyance, 103. Suite de leurs cabales, 144. Assemblée générale de Gergeau, 147. Faux avis et calomnies contre les calvinistes, 299, et soupçons qu'on inspire à Henri IV contre eux pour le détourner de son grand dessein, 351. Ils son menacés de la persécution sous le nouveau règne. VI, 38. Partie du grand dessein qui regarde la religion protestante, 112. Les protestans d'Allemagne se joignent à la confédération, 134. Les calvinistes soutiennent hautement Sully contre la cour dans l'assemblée de Châtellerault, 159. Guerre déclarée contre eux, 168.

R.

Races mérovingienne, carlovingienne et capétienne. Jugement de Sully sur les rois de ces trois races. VI, 88 *et suiv.*

RAFIS (Jean de Leyré, dit). Découvre la trahison de L'Hôte. IV, 33. En donne avis à Barrault, et se sauve d'Espagne, 34 *et suiv.* Vient en apporter les preuves à Henri IV, 37.

RAVAILLAC (François). Détail et particularités sur la manière dont il commet son horrible parricide sur Henri IV. V, 404 *et suiv.*

REIMS. Se révolte contre le duc de Guise, et se rend à Henri IV. II, 146. Refuse de recevoir les jésuites. IV, 216.

Reistres, Lansquenets et autres troupes étrangères en France. I, 181. Défaits à Auneau, 220. Les reistres et les lansquenets trahissent Henri IV à Arques, 268. Tirent en l'air à Ivry, 287, et y sont taillés en pièces, 291, n. Nouvelle levée de ces troupes, faite par Bouillon, amenée au siége de Rouen, 338; où ils se mutinent, 342. Leur réponse à la demande qu'on leur fait, s'ils sont disposés à poursuivre le prince de Parme après le passage de la Seine, 386.

Religieux et *Moines*. Forment un régiment au siége de Paris. I, 310, n. Leurs complots contre Henri IV. II, 13 *et suiv.* Ordres religieux établis en trop grand nombre par Clément VIII. III, 484.

Religion. Principes erronés sur la religion. III, 172. Réflexions de Sully sur la politique rapportée à la religion. IV, 350 *et suiv.* Partie du grand dessein de Henri IV qui regarde la religion; partage des différentes religions; et moyens de les maintenir en paix. VI, 112 *et suiv.*

RENAUD (Rachel). Découvre la conspiration de la Flèche. V. 302.

RETZ (Albert de Gondi, duc de). I, 43. La connaissance du traité du duc de Guise lui est ôtée. II, 143.

RICHELIEU (le cardinal de). III, 112. Exemple dont il se sert pour prouver à Louis XIII l'obligation où il est d'avoir une puissante marine, 315, n. Cherche à prouver que la vénalité et l'hérédité des charges de judicature ne doivent point être abolies en France. V, 247, n.

ROCHEFOUCAULT (François de La). Soupçonné du meurtre

du duc de Guise. I, 20, n. Tué à la Saint-Barthelemi, 48, n.

Rochefoucault (François, duc de La), fils du précédent, colonel-général de l'infanterie. Se trouve au siége de Fontenay. I, 183, n. 2.

Rochelle (*la*). Accordée aux calvinistes comme ville de sûreté. I, 6, n. 1. Assiégée en vain, 62. Elle fait son traité, *ibid.* Honneurs qu'elle rend à Henri IV. Ceux auxquels elle refuse l'entrée, 75. Respects et honneurs qu'elle rend au roi en la personne de Sully. IV, 96. Calomnies inventées contre les protestans de cette ville. V, 299.

Rochepot (Antoine de Silly de La), ambassadeur en Espagne. Insulte qui lui est faite à Madrid. III, 123. Revient en France. IV, 31.

Rohan (Henri II, duc de). Épouse Marguerite de Béthune. II, 254, n. Son mariage avec mademoiselle de Sully. III, 482. Ses cabales dans le parti calviniste et auprès du roi d'Angleterre. IV, 85. Ses droits à la succession de la maison d'Albret, 273. Il épouse mademoiselle de Sully, 274. Gouverneur de Saint-Jean-d'Angely, 276. Défend de la part du roi, à l'assemblée de Châtellerault, de recevoir ses députés, 355. Obtient son pardon de Henri IV, 505. Rend d'utiles services dans les brigues des courtisans. V, 33. Conduit les Suisses à Clèves, 382. Est fait maréchal-de-camp, général de l'armée pour le siége de Juliers, 497. Il achète de Sully le gouvernement de Poitou. VI, 71; et le soutient hautement dans l'assemblée de Châtellerault, 160. *et suiv.* Démêlé qu'il a avec la régente pour la lieutenance de roi de Saint-Jean-d'Angely, 164.

Rohan (Marguerite de Béthune, duchesse de). Son mariage. III, 482, qui est célébré. IV, 274. Anecdotes sur le fils prétendu de ce mariage, 272, n.

Rois. Comment ils agissent et doivent agir à l'égard de leurs ministres. V, 15.

Rome et *Empire romain*. Cause de sa chute. VI, 83 *et suiv.*

ROQUELAURE (de), l'un des chefs du parti calviniste. II, 322. Son caractère, 483. Sa plaisante conversation avec le roi, *ibid.* Il aide Henri IV à se séparer de la duchesse de Beaufort, 503. L'un des courtisans favoris de Henri IV. III, 117. Ami de Sully, 445. Réponse que lui fait Henri IV sur la demande de la grâce de Saint-Chamand. V, 420, n.

Rosny. La peste y règne. I, 189. Château et terre appartenant à Sully. III, 481. Comment cette terre fut acquise. VI, 69. Bâtimens et embellissemens qu'y a faits Sully, 194.

ROSNY (Maximilien II de Béthune, marquis de), fils aîné du duc de Sully, commence à prendre part aux affaires de l'état. V, 94. Est visité, pendant sa maladie, de du Laurens, de la part du roi, 10. Grands partis qu'on lui offre en mariage, 95. Épouse mademoiselle de Créquy. Sujets de chagrins que cette alliance cause au père et au fils, 96. Raccommodé avec le duc de Vendôme, 211. Il est fait grand-maître de l'artillerie en survivance, et conduit l'artillerie à Clèves, 380. Chagrins que cause à Sully sa mauvaise conduite, 170.

ROSNY (François de Béthune, baron de), père du duc de Sully; se retire chez lui. I, 6. Ses alliances, *ibid.*, n. 2. État de sa famille et de ses affaires domestiques, 13, n. 2. Il suit la reine de Navarre à Paris, 34. Ses paroles à son fils, *ibid.* Est fait prisonnier, 35, n. 1. Ses conseils ne sont point écoutés, 36. Il présente son fils, le duc de Sully, au prince de Navarre, et se retire à Rosny, *ibid.* Il échappe au massacre de la Saint-Barthelemi, 46. Précis de sa lettre à son fils, duc de Sully, 34.

Rouen. Pris. I, 32; repris, 282. Est assiégé, 338. Fautes faites dans l'attaque, 341. Tranchée emportée en différentes fois par Henri IV et par l'amiral de Villars, 343. Vigoureuse défense de ce gouverneur, 349. Cérémonies de sa reddition. II, 67 *et suiv.* Somme payée pour sa reddition, 440. Construction de son pont. V, 158.

S.

Saint-Barthelemi (massacre de la). Projet de ce massacre. I, 37. Remarques sur ce projet, 39, n. Comment il s'exécute, 47, n. Jugement sur cette action atroce, 50.

Saint-Germain-en-Laye. Les princes manquent d'y être enlevés. I, 65. Henri IV y fait bâtir le château neuf. III, 291, n.

Saint-Germain de Clan (N. de), l'un des chefs des calvinistes. I, 153. Prend les intérêts de Bouillon contre Henri IV et Sully, 480. Ses artifices pour soulever l'assemblée de Châtellerault. IV, 343 *et suiv.* Il approuve le projet d'une république calviniste en France, 371 *et suiv.* Est exclus de la députation générale, 378. Cherche à détourner le roi de l'entreprise de Sedan, 453. Est employé dans l'affaire de Metz contre les jésuites, 493.

Saint-Héran de Montmorin (N.). Refuse d'obéir aux ordres de Charles IX. I, 60.

Saint-Luc (François d'Épinai, sieur de), grand-maître de l'artillerie. Contribue à la reddition de Paris. II, 59, n. 2. Se trouve au siége de Laon, 102. Grand-maître de l'artillerie, 340. Accompagne Sully à Londres. III, 326. Sa mort. II, 334.

Saint-Paul (François d'Orléans, comte de), gouverneur de Picardie, l'un des chefs des troupes du roi dans cette province. Défait devant Dourlens. II, 183. Se justifie auprès de Henri IV sur l'assassinat du jeune d'Épinoi. V, 11.

Saint-Paul (Antoine de). Amène les troupes de la Ligue au siége de Rouen. I, 352. Est un des quatre maréchaux de France faits par la Ligue, 456, n. Tué par le duc de Guise. II, 154, n.

Saint-Sauveur (Claude de Joyeuse de). Tué à la bataille de Coutras. I, 211.

Saint-Sorlin (Henri de Savoie-Nemours, marquis de). Vient

à Lyon au secours du duc de Nemours. II, 83, n. 2. Fait son traité avec le roi, 221.

Salignac (Jean de Gontaut de Biron, baron de). Son duel avec Rosan. I, 97, n. 2. L'un des chefs protestans, 440. Sollicite la grâce de Biron. III, 216, n. Ambassadeur à la Porte ottomane. IV, 204. Demande de la part du grand-seigneur un résident à Marseille. V, 328.

Salique (loi), *voyez* Sully.

Sancy (Nicolas du Harlay de), l'un des chefs du parti calviniste. I, 441. Sert Villeroi dans son traité. II, 66. Son caractère, ses services, 158. Ses railleries et bons mots sur la belle Gabrielle l'empêchent d'être fait surintendant, 159. Motifs qui lui font appeler Henri IV en Bourgogne, 173. Il refuse à Élisabeth de lui remettre Calais, 204, n. Ses démêlés avec Sully en présence du roi, 277. Il se retire du conseil des finances, 497. Sa conduite blâmée. III, 362. Sa haine pour Sully. Ses dissipations. Sa justification sur une partie des reproches que lui fait Sully. IV, 258. Vend sa terre de Dourdan à Sully. V, 69.

Sang (princes du). Les fermes de l'état, qu'ils faisaient valoir sous leur nom, leur sont ôtées. II, 447. Leur mécontentement de ce que le roi donne le pas à la duchesse de Mantoue. IV, 508. Leurs brouilleries entre eux et avec les ministres. VI, 17. Grâces et gratifications qu'ils obligent la régente de leur accorder, 28. Révolte des princes, 164.

Saône. Belles actions de Henri IV contre les Espagnols et la Ligue au passage de cette rivière. II, 197. Utilité de sa jonction avec la Loire. IV, 144.

Saveuse (Anne de Brosse). Se trouve au combat de Bonneval. I, 248.

Saveuse (Charles de Brosse). Perd le combat de Bonneval, y est blessé, et meurt de désespoir. I, 250.

Saumur. Resté fidèle à Henri III. Accordé pour place de sûreté par le traité entre les deux rois. I, 242.

Saussaye (La), gentilhomme calviniste. Ses brigues pendant

le siége d'Amiens. II, 332. Rend service au roi dans le parti protestant. IV, 99.

Sauves (N. de Beaune de Semblançay, dame de). Rivalité à son sujet entre Henri IV et le duc d'Alençon. I, 120, n. Elle introduit Sully auprès de Catherine de Médicis, 138. Et l'instruit de ses desseins, 193. Son avis au duc de Guise, 223, n.

Schomberg (Gaspard de), comte de Nanteuil. I, 429, n. Est fait membre du conseil des finances. II, 161, 325, n., dont il se retire, *ibid.* Il est employé à la confection de l'édit de Nantes, 373. Y met un article qu'on est obligé de réformer, 490. Sa mort, 497. Grand maréchal de l'Empire. Honneurs qu'on lui rend à Paris. III, 178.

Schomberg (Henri de). Maréchal de France. IV, 261. Est nommé ambassadeur en Allemagne. V, 380. Donne de bons avis à Henri IV et à Sully, 396. Est député par la régente à Sully, 437.

Sébastien (don), roi de Portugal, vrai ou faux. II, 401. Circonstances singulières sur sa ressemblance avec le vrai don Sébastien. III, 171, n.

Sedan (la ville et principauté de). Donnée par la duchesse de Bouillon à son mari. II, 121. Préparatif pour en faire le siége. Suite de cette affaire. IV, 452 *et suiv.* Terminée par la reddition qu'en fait Bouillon au roi, et par le traité de protection, etc. 479 *et suiv.* Articles du traité de la reddition de cette ville, *ibid.* VI, 6.

Séditieux (parti des), ayant à leur tête Bouillon, Biron, d'Auvergne, d'Entragues, La Trimouille, Duplessis-Mornay, la marquise de Verneuil, etc., *voyez ces noms.* Formule d'association entre eux. III, 162, 236. Moyens qu'ils emploient pour soulever le peuple, 162. Villes dont ils cherchent à s'emparer, 164. Conseil tenu à Blois pour en arrêter les chefs, 186. Leurs brigues auprès du roi d'Angleterre, 348. Leurs cabales en France. IV, 52. Leurs menées en Espagne, 314. Avis différens donnés à Henri IV contre

eux, 318. Autres avis données par la reine Marguerite et par Rodelle, 340. Leurs cabales. V, 144. Leurs intelligences avec l'Espagne et dans la maison de la reine, 219 *et suiv.*

Séguier (Jean), président au parlement. Bon conseil qu'il donne à Sully mécontent. I, 416.

Séguier (Pierre), chancelier. Soutient le prince de Henrichemont dans le procès qu'il intente à Sully. VI, 176.

Séguier (Charlotte). Épouse le prince de Henrichemont. VI, 176.

Séguiran (Gaspard), jésuite. Les Rochelois lui refusent l'entrée de leur ville. V, 22.

Ségur de Pardaillan (N. de). Échappe au massacre de la Saint-Barthelemi. I, 46, n., 53, n.

Ségur (Jacques de), baron de Pardaillan. Tué à la Saint-Barthelemi. I, 53, n. 1.

Seine. Utilité de sa jonction avec la Loire. IV, 158, n.

Seigneurs ou *grands du royaume.* Liste de ceux qui firent leur traité avec Henri IV, et des sommes qu'ils reçurent. II, 440. Querelles et brouilleries entre eux. V, 140. Leurs cabales, 144 *et suiv.* Leurs calomnies contre Henri IV de chercher à les ruiner par le jeu, 159. Ils travaillent à rompre le grand dessein de ce prince. V, 372 *et suiv.* Cherchent à perdre Sully, 440. Embrassent dans le conseil une politique toute différente de celle de Henri IV, 447. Détachent le prince de Condé de Sully, 493. Se brouillent entre eux et avec les ministres. VI, 17. Grâces et gratifications qu'ils se font accorder par Marie de Médicis, 29, voyez *Princes du sang.*

Seize (les). Quatre sont pendus pour avoir fait pendre le président Brisson, etc. Leur insolence. I, 351, n.

Sertlan, manufacturier provençal, fait de l'étoffe de l'écorce de mûriers. IV, 296, n.

Servin. Caractère monstrueux de ce jeune homme. III, 310, 455.

Sigebert. Jugement sur ce roi. VI, 88.

Sillery (Nicolas Brulart de), chancelier, député de la cour à Henri IV, I, 156. Il s'oppose à l'entrée de Sully dans le conseil des finances. II, 257; et le complimente sur cette entrée, 266. Se brouille avec lui dans le conseil, 265. Travaille à pacifier la Picardie, 352, et à faire la paix de Vervins; assiste au traité, 391. Est envoyé ambassadeur à Rome, où madame de Beaufort l'emploie à faire réussir son mariage, 405. Est fait ministre d'état, 431, n. Sa politique sur l'Espagne contraire à celle de Sully. III, 124. Il cherche à exclure le comte de Béthune de l'ambassade à Rome, 149, 303. Il est fait garde des sceaux. V, 4. Il se montre au conseil d'avis contraire à Sully sur les propositions des villes d'otage, etc., faites par les Flamands, 38, et sur les cabales des protestans, 146. Conteste avec lui en présence du roi, 202, 262. Lui fait part des complots formés contre la vie de Henri IV, 230. Jugement sur ses bonnes et mauvaises qualités, 265. Prévient ce prince contre Sully sur l'armement de Clèves, 360. Sa grave réponse à la reine lors de la mort de Henri IV, 410. Il entre dans le conseil secret de Marie de Médicis, 446, et lui inspire des principes de politique tout contraires à ceux de Henri IV, 447. Reproche qu'il essuie de se servir d'un faux sceau. VI, 12. Il est maltraité de paroles par le duc de Nevers; conseille à la régente de rappeler Sully de Montrond, 20. Il soutient Villeroi et d'Alincourt contre Sully dans l'affaire de Lyon, 36.

Sillery (Noël Brulart de), commandeur. Se mêle des intrigues de galanterie de Henri IV. V, 109. Est admis au conseil de Marie de Médicis, 446. Grâces qu'il en obtient. VI, 32.

Sixte-Quint. Bon mot de lui au cardinal de Joyeuse. I, 90, n. Il excommunie également les calvinistes et les ennemis de l'autorité royale, 239, n. Ses paroles sur les barricades, 226. Il excommunie Henri III. Ses véritables sentimens sur le meurtre des Guises et sur la conduite des chefs

de la Ligue, 239, n. Ses paroles et prédictions sur Henri IV, le duc de Mayenne, le duc de Savoie, 273, n. Sa mort, 350, n. 1. Son caractère. Bon mot sur lui. IV, 299, n.

Sobole (Raimond de Comminges, sieur de). Chassé de Metz, ainsi que son frère. Particularités sur cette affaire. III, 267 *et suiv.*

Soie. Manufacture établie. IV, 296.

Soissons (Charles de Bourbon comte de). Se joint à Henri IV et défait le bagage du duc de Mercœur. I, 200. Il se comporte vaillamment à la journée de Coutras, 208. Mais il empêche Henri de profiter de sa victoire, 216. Ses desseins en cherchant à épouser Madame malgré ce prince, 217. Il quitte Henri IV après les barricades, et va s'offrir à Henri III, 228, dont il est mal reçu, 230. Il cherche à enlever Sully au parti de Henri IV, 242. Il s'avance lentement au secours de ce prince à Dieppe, 273. Passe en Béarn dans le dessein d'épouser Madame, et n'y réussit pas, 397. Son caractère, 398. Ses vues et ses brigues aux états de Paris, 464. Il se raccommode avec le duc de Montpensier. II, 29, Il défait le secours que les Espagnols cherchent à jeter dans Laon, 99. Est fait grand-maître de la maison du roi après la mort du duc de Guise, 145. On travaille à rompre son mariage avec Madame, 234. Il découvre le dessein de Nicole Mignon d'empoisonner le roi. III, 36. S'oppose au sentiment de Sully sur la guerre de Savoie, 56. Son ressentiment contre Sully, 148, n. Est appelé au conseil secret tenu à Blois pour arrêter les chefs des séditieux, 187. Se réconcilie avec Sully, 304. Blâme indirectement les négociations de Sully à Londre 455. Il se brouille de nouveau avec ce ministre sur un édit obtenu par surprise, 471. Édits en sa faveur accordés par sa majesté. IV, 295. Ses démêlés avec Sully sur le logement de grand-maître de l'artillerie, et ses mauvais procédés à son égard, 405 *et suiv.* Il refuse de se trouver à la réception de Sully au parlement pour ses lettres de duc et pair, 450. Et se déclare contre son avis

sur l'expédition de Sedan, 464. Fait éclater son mécontentement. V, 139. Se lie avec les jésuites et les courtisans, 211. Prévient Henri IV contre Sully sur l'armement de Clèves, 360. Prétexte qu'il prend pour se retirer de la cour, 400. Quitte la cour mécontent de la reine, 452, n. Revient et est admis au conseil public de Marie de Médicis, 447, dont il tâche en vain de faire casser la régence, 452. Il recherche Sully, avec lequel il se brouille ensuite, et met tout en œuvre pour le perdre, 457 *et suiv.* Son démêlé avec Sully sur ses prétendus droits à la maison de Montaffié, 455. Ses querelles avec le prince de Conti et le duc de Guise, 456. Il rompt avec Conchini et se raccommode avec lui, 497. Il combat l'avis de Sully sur le siége de Juliers, 498. Gagné par le gouvernement de Normandie et autres. VI, 7. Autres gratifications qu'il se fait accorder par la régente, 30.

SOMMERIVE (Charles-Emmanuel de Lorraine, comte de). Défend Laon contre Henri IV. II, 87. Rend cette place, 132. Est exilé par le roi pour ses galanteries avec la comtesse de Moret. V, 131 *et suiv.*

Sorbonne. Haine qu'elle porte à Henri IV. I, 467, n. S'oppose à l'enregistrement de l'édit de Nantes. II, 488.

SORLIN (Henri de Savoie-Nemours, marquis de Saint). V, 120.

SOUBISE (Benjamin de Rohan, duc de). Sujets de mécontentement qu'il donne à Henri IV. IV, 504. Commande une compagnie à l'expédition de Clèves. V, 377.

SOURDIS (François d'Escoubleau, marquis de), l'un des chefs catholiques opposés à Henri IV. I, 437, n. II, 98. Est fait cardinal, 403. Va à Rome pour le conclave. IV, 49.

SOURDIS (Isabelle Babou de La Bourdaisière, marquise de), maîtresse du chancelier de Chiverny. II, 329. Fait donner le chapeau de cardinal à son fils, 403.

SPINOLA (Frédéric). Son escadre est battue par les Hollandais. III, 261. Combat naval où il est tué, 461.

SPINOLA (le marquis). Audience que lui donne Henri IV à

Paris. IV, 311. Ses expéditions militaires en Flandre contre le prince d'Orange, *ibid. et suiv.* Il assiége et prend Rhimberg, 530. Dissuade l'archiduc de rendre le prince de Condé. V, 293, n.

Suisses. Ils empêchent Charles IX d'être pris. I, 32, n. 2. Accordent des troupes à Henri III, 175. S'engagent avec la Ligue, sont désarmés à la journée des barricades, 223, n. 1. Combattent pour Henri IV à Arques, 270. Ne se battent point à la bataille d'Ivry, 292. Sont licenciés. II, 397. Nos fermes, qu'ils faisaient valoir, leur sont ôtées, 448. Ambassade solennelle des treize Cantons pour le renouvellement d'alliance, et réception qu'on leur fait à Paris. III, 256. Leurs dispositions et leur véritable politique par rapport à la maison d'Autriche, 422. En quoi le grand dessein de Henri IV leur était avantageux. VI, 112 *et suiv.* Abus dans la manière d'acquitter les dettes de la France aux Suisses. IV, 143 *et suiv.* Part qu'ils ont dans l'affaire de la Valteline et des Grisons, 192. Ils entrent dans la confédération contre la maison d'Autriche. V, 368. Partie du grand dessein qui concerne cette république : avantages qu'elle y trouvait. VI, 112 *et suiv.* 124. Forces et dépenses dont elle devait y contribuer, 117.

Sully (Maximilien de Béthune, marquis de Rosny, puis duc de). Particularités sur ses ancêtres, sa famille et sa naissance. I, 7, n. 1. Il est élevé dans la religion protestante, 14. Suit la cour de Navarre à Paris, 36. Est présenté au roi de Navarre, *ibid.* : ses études, 37. Échappe au massacre de la Saint-Barthelemi, 49 *et suiv.* Son éducation, 55. Ses premiers faits d'armes, 82. Il défend Périgneux et Villeneuve; danger qu'il court au siége de Villefranche, 75 *et suiv.* Il se brouille avec Frontenac et Turenne, 79. Suit Henri IV en Béarn; ses économies, 81. Se trouve à la prise d'Eause, à un combat devant Mirande, devant Nérac, et autres rencontres; dangers qu'il y court, 82 *et suiv.* Sa conduite dans les cours rassemblées de Catherine de Médicis

et du roi de Navarre, 94. Dangers qu'il court à la prise de Cahors, 99; et devant Marmande, etc., 105. Il défend Monségur, 109. Est conseiller de Navarre et chambellan ordinaire de Henri; fautes qu'il commet, 111. Perd la succession du vicomte de Gand, 117, n. 2. Motifs qui lui font suivre Monsieur en Flandre; sa conversation avec Henri IV, 120. Il prend plusieurs gentilshommes à sa suite, 122. Son aventure devant Cambrai, *ibid.* Il fait des prisonniers à Arleux, 125. Cause de son éloignement pour Monsieur, 128. Il retourne trouver Monsieur, 131. Ses réflexions sur les devoirs d'un prince, 132. Honneurs qu'il reçoit des bourgeois de Béthune, 135. Il revient en France, *ibid.* Va faire part à la cour de Henri III des propositions faites au roi de Navarre par l'Espagne, 135. La curiosité le porte à aller voir Monsieur à Château-Thierry, 138. Il observe à la cour les démarches de la Ligue; il y trouve ses frères disgraciés, 140. Devient amoureux de mademoiselle de Saint-Mesmin, 141; et épouse mademoiselle de Courtenay, 143. Ses occupations domestiques pendant la première année de son mariage, *ibid. et suiv.* Il va retrouver le roi de Navarre, et lui porte des secours en argent, 145. Reçoit le duc de Joyeuse à Rosny, 149. Bon conseil qu'il donne dans les assemblées des protestans, 155. Il retourne à Paris entamer une négociation, 158. Il repasse en Guienne : périls auxquels il est exposé dans ce voyage, 162. Son conseil au roi de Navarre, 172. Il se jette dans Sainte-Bazeille, 174. Il est député à Saint-Maur vers Henri III pour négocier l'union des deux rois, 176. Il traite aussi avec les Suisses, et pour l'emploi des troupes étrangères en France, 178. Se trouve au siége de Talmont, 180, et à celui de Fontenay; son aventure comique à ce siége, 183. Il va secourir son épouse pendant la peste à Rosny, 188. Ses réflexions sur la faiblesse de Henri III, 190. Il défait un escadron de Joyeuse, 196; et profite de l'absence de ce général pour harceler ses troupes; services

qu'il rend à ses frères, 200. Il va secourir madame de Rosny à Paris : périls auxquels il s'y expose, 202. Il retourne vers le roi de Navarre, et le sert utilement à la bataille de Coutras, 205 *et suiv.* Anecdote à ce sujet, 210, n. Sage avis qu'il ouvre après cette bataille, 219. Il est député vers le prince de Conti, 220. Va trouver le roi de Navarre à Bergerac, 221. Ses réflexions sur la journée des barricades et sur la conduite de Henri III, 223 *et suiv.* Il accompagne le comte de Soissons à la cour, 228. Son entretien avec Henri III, 230. Ses réflexions sur la faiblesse de ce prince, 235 *et suiv.* Il vient faire son rapport au roi de Navarre, et repart pour consommer le traité entre les deux rois, 237. Sa maladie, pendant laquelle du Plessis-Mornay lui ôte l'honneur de ce traité : mécontentement qu'il en ressent, 242. Son avis à Henri IV, sur son entrevue avec Henri III; il aide à défendre Tours, 244. Part qu'il a au combat de Saveuse, 246, 248. Il oblige un de ses frères de lui ouvrir les portes du château de Rosny; va assister son épouse; chagrin extrême qu'il ressent de sa mort, 251. Il retourne à l'armée des deux rois, où il s'expose aux plus grands dangers, 252. Suit Henri IV à Saint-Cloud, 254. Est consulté par ce prince, 256. Réponse qu'il lui fait, 258. Services qu'il rend à Henri IV pour contenir les chefs de l'armée royaliste; il s'empare de Meulan, dont il refuse le gouvernement, 260. Manque Louviers, 263. Va reconnaître l'armée de Mayenne, 264. Il assiste au combat d'Arques : dangers qu'il y court, 266 *et suiv.* Manque Vernon, 274. Force le faubourg Saint-Germain, 275. Conserve le pays de Mantes, 278. Manque de prendre le duc d'Aumale, *ibid.* Motifs qui le déterminent à écrire ses mémoires, 278. Il contribue à la levée du siége de Meulan, 279 *et suiv.* Son rapport au roi, 281. Avis qu'il lui donne, *ibid.* Il défend Passy, 282. Sa conduite à la bataille d'Ivry, 284. Blessures qu'il y reçoit, 288. Il est porté en triomphe à Rosny, 297.

Il est visité par le roi, 299, qui le fait chevalier, 300. Mécontentement qu'il a des gouvernemens qu'on lui refuse, 305. Il se trouve au siége de Paris, 307 *et suiv.*, et aux expéditions qui suivent la levée de ce siége, 314 *et suiv.* Se saisit de Gisors, dont on lui refuse le gouvernement, 318. Il se retire mécontent, *ibid.* Va visiter ses biens; dégage d'un mauvais pas Clermont-Tonnerre, 319. Aventure de Chartres où il manque d'être tué, 321 *et suiv.* Lettre qu'il reçoit de Henri IV, 324, n. 3. Manque l'entreprise qu'il projette à Mantes contre Mayenne, 330 *et suiv.* Il va voir madame de Chateaupers, 335, se saisit d'un bateau richement chargé, *ibid. et suiv.* Suit Henri IV au siége de Rouen, 336. S'oppose à l'avis de Biron sur la manière d'attaquer la place, 339. Se trouve à l'attaque de la tranchée, 343. Remontre au roi les périls auxquels il expose sa vie, 345. Entretien entre eux sur les mutineries des catholiques de l'armée, 346. Il cherche à faire rendre Rouen par intelligence, 347 *et suiv.* Il suit Henri à la rencontre du prince de Parme, 348 *et suiv.* Remontrances qu'il lui fait sur la témérité avec laquelle il s'expose, 353. Il se plaint de la conduite du duc de Nevers à Bully, 354. Se trouve au combat d'Aumale, 357 *et suiv.*, et à toutes les expéditions aux environs de Rouen, 372 *et suiv.* Il appuie le sentiment de poursuivre le prince de Parme après son passage de la Seine, 379 *et suiv.* Il épouse madame de Chateaupers, 412. Se retire chez lui par mécontentement, 413. Il est détrompé, 416. Intercepte les papiers de la Ligue et du tiers-parti; teneur de ces pièces, 418, qu'il porte à Henri, 424. Motifs qui l'obligent à cacher la confiance que le roi avait en lui, 434 *et suiv.* Véritables sentimens de ce ministre sur la religion, 438. Il fait embrasser aux protestans le parti de traiter sur ce sujet avec les chefs catholiques, 442. Ses entretiens et négociations avec Bellozane, avec les Duret, 443, et avec du Perron, 447 *et suiv.* Autre entretien et conseil qu'il donne à Henri IV sur sa conversion, 476, 479. Part qu'il a à la

prise de Dreux, 481, 484; dont le gouvernement lui est refusé, *ibid.* Il opine contre l'avis des protestans dans leurs assemblées, 486. Sa réponse à du Perron qui l'exhortait à changer de religion, 490. Dernier service qu'il rend dans l'affaire de l'abjuration de Henri IV, 492. Il fait accorder une seconde trève aux députés de Paris. II, 7, et présente au roi un envoyé espagnol, 8. Il s'oppose à la députation de la Varenne en Espagne, 11. Commence à négocier avec Villars, Médavy, etc., 16. Premier voyage qu'il fait à Rouen à ce sujet; sa réception au fort Sainte-Catherine, 24. Il réconcilie le duc de Montpensier avec le comte de Soissons, 28 *et suiv.*, et retire la promesse de mariage de Madame et du comte de Soissons, 31 *et suiv.* Il traite avec la duchesse d'Aumale pour la reddition de son mari, 39; avec Médavy, 41; avec l'amiral de Villars, 43. Difficultés à conclure ce traité, 44 *et suiv.*, qui est enfin conclu, 52. Son entretien avec Henri IV à ce sujet, 64 *et suiv.* Il retourne à Rouen, et y reçoit l'hommage de cette ville et de Villars, 72. Aventure plaisante qui lui arrive avec Boisrosé, 75 *et suiv.* Sa délicatesse dans les gratifications et les présens qu'il reçoit de sa majesté, 78 *et suiv.*, n. Il va servir au siége de Laon, 85 *et suiv.* Les affaires du gouvernement le rappellent à Paris. Conversation qu'il a avec le cardinal de Bourbon, 89. Motifs qui le portent à soutenir les jésuites, 92. Il éclaire les démarches des séditieux, 95, et assoupit le procès des jésuites contre l'université, etc., 98. Il retourne à Laon en rendre compte au roi, 99. Assiste à la défaite du grand convoi, 102 *et suiv.* Est employé à pénétrer les desseins de Biron, 110. Donne avis de l'approche de l'armée des Espagnols, 111 *et suiv.* Autres services qu'il rend dans cette occasion, 115; puis à Sedan, motifs de ce voyage, 119. Son sentiment sur cette forteresse, 123. Entretiens qu'il a avec Bouillon, *ibid. et suiv.*, où il pénètre le but de sa politique et son caractère, 127 *et suiv.*, et en rend compte au roi, 131. Il est retenu à Paris par les affaires de l'état, 137. Il est chargé du traité

du duc de Guise, qu'il conclut, 145. Son apologie sur ce traité, 152. Se justifie contre les plaintes du duc d'Épernon, 161. Son sentiment sur les abus dans les finances, 161. Ses démêlés avec le duc de Nevers l'obligent à sortir du conseil des finances; il est fait secrétaire d'état, 164. S'oppose à la déclaration de guerre contre l'Espagne, 166. Se trouve près d'Henri IV au moment que ce prince est blessé par Châtel, 168. Rentre au conseil, d'où la mauvaise conduite des conseillers l'oblige encore à se retirer, 175 *et suiv.* Querelle qu'il a avec les officiers du comte de Soissons, 178. Henri IV, au retour de Franche-Comté, vient conférer avec lui à Moret, 198. Examen de la conduite de d'Ossat par rapport aux accusations faites par Sully contre lui, 199. Autre entretien entre Henri et lui sur des désastres arrivés en Picardie, 209. Il refuse d'accompagner Bouillon à Londres, et découvre les piéges que lui tendent ses ennnemis dans le conseil, 213. Vient à Paris pourvoir à la subsistance des troupes pendant le siége de la Fère, 217. Il combat l'opinion de chercher à submerger cette place, 118. Il va trouver le roi à Amiens. Aventure comique avec un astrologue, 225. Il est député à Rouen vers le duc de Montpensier, 231; puis vers Madame, 234. Ses conversations avec cette princesse, *ibid. et suiv.* Henri IV lui rend justice, 250. Il rentre dans les bonnes grâces de Madame, 251. Oppositions des financ es, et irrésolutions du roi sur son entrée dans le conseil des finances, 257 *et suiv.*; où il est enfin reçu, 264. Il ait u n voyage dans les généralités : objets et fruits de ce voyage, 265. Calomnies contre Sully qui obligent Henri IV à le rappeler, 274 *et suiv.* Caresses que lui fait ce prince à son retour, 274. Ses démêlés avec Sancy, 277. Comment il découvre les friponneries du conseil des finances, 280. Réflexions de Sully sur les états-généraux du royaume, 286 *et suiv.* Autres sur les impôts et le gouvernement, 294. Sage conseil qu'il donne au roi sur l'assemblée des notables, et ce qui en résulte, 299. Ses travaux dans les finances, 305.

Il console Henri IV de la perte d'Amiens, 315. Imagine des moyens pour le reprendre, 317 *et suiv.*; qu'il communique au roi, 320. Il est établi, pendant cette expédition, chef du conseil, 324. Son application à faire réussir le siége d'Amiens, 329, et à déconcerter les cabales des calvinistes pendant ce siége, 331. La grande-maîtrise de l'artillerie lui est promise, et cependant donnée à d'Estrées, 335 *et suiv.* Il est récompensé par le gouvernement de Mantes, 337. Détail sur les lettres de Henri IV à Sully, 341 *et suiv.* Il combat l'opinion d'assiéger Dourlens, 346. Liberté avec laquelle il reproche à Henri IV son indulgence pour le duc de Mercœur, 355. Son entretien avec ce prince, 358. Il se réconcilie avec la duchesse de Mercœur, 359. Son séjour à Rennes; bon ordre qu'il établit pour pacifier la Bretagne, 361. Il porte Henri IV à faire la paix, 369. Conversation singulière entre eux, où Sully fait voir au roi la nécessité de se remarier, et le détourne du dessein d'épouser sa maîtresse, 376 *et suiv.* Il prépare Marguerite de Valois à la dissolution de son mariage, 388. Part qu'il a dans les différens réglemens sur les parties du gouvernement, 398, n. Il cherche en vain à rompre la conférence de Boulogne, 402. Il traverse les brigues de la duchesse de Beaufort pour devenir reine, 405. Il est écouté; soutient le roi contre sa maîtresse, et le raccommode avec elle, 410. Il va voir le roi à Monceaux, 416. Reçoit le cardinal de Florence à Paris et à Saint-Germain, 418. Entreprend la réformation des finances, 419. Son caractère, son tempérament, son éloquence, 420, n. Compte qu'il rend de son bien, de ses facultés, de ses charges, emplois, etc., 426 *et suiv.* Il est établi principal ministre, 428. Usage qu'il faisait de son temps, 430. Il embrasse toutes les parties du gouvernement, 437 *et suiv.* Il poursuit les concussionnaires et les malversateurs, 443, n. Démêlé qu'il a en plein conseil avec d'Épernon, 446. Il ôte aux étrangers et aux seigneurs le maniement des fermes de l'état; ordre qu'il y met, 448; et tient bon contre leurs plain-

les, 449. Sa conversation à ce sujet entre lui et le connétable, 450. Abus qu'il réforme dans la chambre des comptes, 456. Calomnies répandues contre lui, 458. Il accuse d'Ossat de s'opposer au mariage de Madame avec le duc de Bar, 479. Assiste à la conférence pour convertir cette princesse, 480. Il fait consentir les calvinistes à réformer un article de l'édit de Nantes, 490. La surintendance des finances est établie en sa faveur, 496. Il est aussi fait surintendant des fortifications et bâtimens, et grand-voyer, avec une gratification considérable, *ibid.* Comment il apprend la mort de madame de Beaufort, 507. Il va trouver le roi, qu'il console, 513 *et suiv.* Il résiste avec fermeté au duc de Savoie qui cherche à le corrompre. III, 5. Il suit le roi à Blois; motif de ce voyage, 6. Il fait consentir Henri IV à se marier, et y travaille auprès de Marguerite de Valois, 9. Hardiesse avec laquelle il déchire entre les mains de ce prince la promesse de mariage faite à mademoiselle d'Entragues, 16. Il arrête le mariage avec la princesse de Toscane, et détermine Henri IV à ce mariage, 17. Il prend la tutelle des enfans du prince d'Épinoi, 20. Est fait grand-maître de l'artillerie, et en rétablit les affaires, 23. Va visiter l'Arsenal, où il fait sa demeure, et le rétablit, 24. Est nommé commissaire dans l'affaire du marquisat de Saluces; entretien qu'il a avec le duc de Savoie sur Montmélian, 30. Autre sur ce sujet avec des Allymes, qui cherche à le corrompre par des présens, *ibid.* Sa fermeté à résister aux commissaires, 31. Il engage Henri IV à passer en Savoie, et l'y suit, 41. Conversation entre lui et Bellièvre sur cette guerre, 43. Soins qu'il prend pour la faire réussir, 47. Embûches que lui tend Biron, et obstacles qu'y apportent les courtisans, 53. Il se prépare à assiéger le château de Montmélian, 55. Il assiége Charbonnières, *ibid. et suiv.*, et le prend, 68; de même que le château de Montmélian; ses travaux, et dangers qu'il court à ce siége, 69 *et suiv.* Réception qu'il fait au cardinal Aldobrandin, 82; et sage avis qu'il lui donne,

83. Il prend le fort Sainte-Catherine, 85. Il va à Genève, et rassure cette ville, *ibid.* Suit le roi à Lyon pour la cérémonie de son mariage, 88. Embarras pour continuer la guerre, 89. Reprend le traité de paix, et le conclut, 93. Il reçoit le roi et la reine à l'Arsenal, 98. Reprend les affaires des finances et du gouvernement, 103 *et suiv.* Établit le denier seize, au lieu du denier douze, 107. Défend le cours des monnaies étrangères en France, *ibid.* Interdit l'usage des étoffes d'or et d'argent, 108. Son avis sur l'établissement d'une chambre de justice, 111. Ses maximes sur la noblesse, les gens de finances, les charges, le luxe, les mésalliances, etc., 113, n. Il acquiert la terre de Baugy, qu'il visite, 118. Se rend à Puiseaux pour conférer avec le roi, *ibid.* Son conseil à Henri IV pour le prince d'Orange, 120. Oppositions à sa politique au sujet de la maison d'Autriche, 124. Présens qu'il reçoit du grand-seigneur, 126. Il va voir la reine Élisabeth à Douvres; entretien qu'ils ont ensemble sur le grand dessein; louanges qu'il donne à cette reine, 130, 132. Il regrette la mort du jeune Châtillon, et n'ose s'intéresser pour sa famille, 138. Apprend la naissance du dauphin par le roi même, qui lui écrit une lettre sur la santé de ce prince et de la reine, 140. Il refuse de servir de fidéjusseur dans l'affaire des îles, 147. Dissuade le roi d'acheter les biens du comte de Soissons, 148. Obtient l'ambassade de Rome pour le comte de Béthune malgré Villeroi et Sillery, 151. Lettres qu'il reçoit de Henri IV sur différens sujets, *ibid.* Il est chargé d'interroger Lafin; lettres et entretiens entre Henri IV et lui à ce sujet; son nom se trouve mêlé parmi ceux des conjurés, 166. Précis de ses lettres à Biron, 168. Fausse accusation portée contre lui; il est fait gouverneur de la Bastille, 169. Il prend des mesures pour arrêter Biron, *ibid.* Ses remarques sur ce qui arriva en différentes cours de l'Europe, 170. Sa plaie de la bouche se rouvre, 177. Réception qu'il fait aux princes étrangers, 178. Il accompagne le roi

à Blois, 181. Il justifie le duc d'Épernon, et s'oppose au dessein de l'arrêter; grand conseil sur ce sujet, et sage avis qu'il donne à d'Épernon, 182. Détourne le roi de la résolution qu'il avait prise contre la reine et les Italiens de sa maison, 191. Précautions qu'il prend contre Biron, 196. Conseil qu'il donne au roi sur la manière d'arrêter Biron; entretien où Sully cherche encore à le ramener, 201. Part qu'il a à la détention de Biron et de d'Auvergne, 205. Il les fait conduire à l'Arsenal, 208. Prend des mesures contre leur évasion, *ibid.*, 211. Fait instruire leur procès, *ibid.* Pourquoi il refuse de parler à Biron; comment Biron parle de lui, 215, n. Grâce qu'il obtient de changer le lieu de l'exécution, 216. Il engage une partie des conjurés à demander pardon au roi, 217. Il porte Henri IV à la douceur, et justifie le connétable, 220. Sa conversation avec ce prince sur les motifs du pardon accordé au comte d'Auvergne, 223. Il intercède pour le prince de Joinville, 227. Lettre qu'il reçoit du duc de Bouillon, 230. Il tâche inutilement de faire venir Bouillon à la cour, 232. Son entretien singulier avec le roi sur les bornes qu'il voulait mettre aux bienfaits qu'il lui accordait, *ibid. et suiv.* Son mécontentement de l'opposition que ce prince mettait quelquefois à ses desseins, et précautions qu'il prend contre ses calomniateurs, 257. Discours qu'il fait tenir à Sigogne dans l'affaire des avocats, 243 *et suiv.* Sévérité dont il use à l'égard des financiers malfaiteurs, 247. Il hausse les espèces d'or et d'argent, et rétablit le compte par livres, 248. Réflexions sur ces opérations, et principes sur la monnaie, *ibid.*, n. Son sentiment sur l'édit porté contre le duel, 255. Il traite avec les ambassadeurs suisses, 256. Ses plaintes contre d'Ossat, 276 *et suiv.*, auquel il refuse le paiement de sa pension, 278. Pourquoi, 279. Ses lettres à Henri IV sur différens sujets, 281 *et suiv.* Il rassure le roi contre les cabales des séditieux, 287. Entretiens secrets avec ce prince sur la mort d'Élisabeth, 288; dans

lesquels son ambassade à Londres est résolue malgré l'opposition des courtisans, 292. Importance de cette ambassade, pour laquelle il se fait autoriser par un écrit secret de sa majesté, 296. Il va voir Henri IV malade à Fontainebleau; marques de confiance et d'amitié qu'il reçoit de ce prince, 299. Sa lettre à l'archevêque de Glascow, 302, n. Teneur des instructions qu'il reçoit en plein conseil pour son ambassade en Angleterre; objet de cette ambassade, 304. Il s'embarque avec sa suite; son séjour à Calais, 313. Il est insulté par le vice-amiral anglais, 314. Comment reçu à Douvres, 316 *et suiv.* Impolitesse des Anglais à son égard, 317 *et suiv.* Sa réception à Cantorbéry, 318; à Rochester, 321; à Londres, *ibid.* Il loge chez Beaumont, ambassadeur de France, *ibid.* Ordre qu'il met dans sa maison, et sévérité qu'il montre dans l'affaire de Combaut, 326 *et suiv.* Réflexions de ce ministre sur le caractère des Anglais, et sur la manière dont la France doit traiter et se comporter avec eux, 328. Autres sur la France, sur les puissances de l'Europe et sur la guerre, 331. Son arrivée à Londres, 332. Sa description de l'état, de la cour et du gouvernement d'Angleterre; difficultés et obstacles dans sa négociation, 334 *et suiv.* Son premier entretien avec Cécil, 339. Son entrevue avec les députés des Provinces-Unies, et mesures qu'ils concertent ensemble, 340 *et suiv.*; avec l'envoyé de Venise, qui l'instruit des démarches de Bouillon auprès du roi d'Angleterre, 347. Politesses entre Sully et le comte d'Aremberg, 349. Présens qu'il reçoit de Jacques, *ibid.* Peine qu'il ressent de ne pouvoir se présenter devant ce prince en habit de deuil, 350. Détail de ce qui se passa à sa première audience, 355. Sa réponse au roi Jacques sur ce qu'il le reprenait de traiter le pape de *sainteté*, 362. Obstacles qu'il a à vaincre, 367. Il pénètre les dispositions des cours du Nord, 369. Son sentiment sur les prétendues propositions faites au roi d'Angleterre par l'Espagne contre la France, 372. Il rassure Henri IV sur la prétendue union de

l'Espagne et de l'Angleterre, 378. Conseille à Henri IV de veiller à la sûreté de ses provinces, *ibid.* Seconde audience et entretien secret où il fait goûter à Jacques son plan et ses raisons en faveur des Provinces-Unies, 379 *et suiv.* Sa conférence avec Barnewelt, 400 *et suiv.*; avec les ministres anglais et les députés flamands; opiniâtreté des Anglais; fermeté avec laquelle il leur parle, 401 *et suiv.* Troisième audience et conversation secrète où Sully fait connaître au roi d'Angleterre ses ministres, 410. Ses plaintes contre ces ministres, 411. Il lui expose le grand dessein, 412 *et suiv.*, et le lui fait goûter, 428 *et suiv.* Son remercîment à ce monarque, 430. Bon traitement qu'il reçoit du roi d'Angleterre, 423. Modèle du traité qu'il conclut avec lui, 437. Dépêches interceptées, 441. Son soupçon contre les commis de Villeroi, *ibid.* Il reçoit à Westminster son audience de congé, 444. Caresses et honneurs que le roi lui fait; ses présens au roi, à la reine et aux seigneurs et dames de Londres, 447. Il se rembarque; danger qu'il court dans le trajet; son séjour à Douvres, 448. Il vient trouver Henri IV à Villers-Coterets; accueil qu'il en reçoit; entretien public sur son ambassade, 449 *et suiv.* Entretiens secrets entre Henri IV et lui sur le même sujet, 456. Il reprend ses travaux dans les finances, 469. Il fait des représentations au roi sur quantité de petits édits accordés trop facilement, 471. Éloge de sa fermeté, 479. Il reçoit et traite le roi à Rosny; accident qui trouble cette fête, 480. Il s'emploie à apaiser les mutineries des calvinistes, et fait supprimer le dogme du pape Antechrist, 483. Il est fait gouverneur de Poitou, 486. Pourquoi il s'oppose à l'établissement des manufactures de soie, 489. Ses réflexions à cet égard, et principes sur le luxe, sur les arts que l'on doit cultiver en France, 490. Ses maximes sur la police, 494. Il blâme les dépenses excessives de Henri pour le jeu, ses maîtresses, etc., 469. S'oppose à la colonie envoyée en Canada, *ibid.* Il présente à leurs majestés les jetons d'or et

d'argent. IV, 3. Il est employé à la discussion de la succession de la duchesse de Bar, 4. Opine dans le conseil en parlant au roi contre le rétablissement des jésuites, 11; qu'il favorise ensuite pour plaire au roi, 21 *et suiv.* Il présente un mémoire contre d'Ossat, et invective contre la politique des ministres et des courtisans dévoués à l'Espagne, 25. Il est auteur du système politique du cardinal de Richelieu pour l'abaissement de la maison d'Autriche, 30. Il aide à découvrir la trahison de L'Hôte, 31. Manière dont il se conduit en cette occasion avec Villeroi, 36. Mémoire qu'il a composé pour la tolérance des religions, 46. Conversation singulière où Henri lui confie ses chagrins domestiques, causés par la reine et par la marquise de Verneuil; fermeté de ce ministre en parlant au roi, qui lui fait des excuses de son emportement, 51. Il donne à ce prince un conseil qu'il ne suit pas, 63; et s'emploie à apaiser ces démêlés; son respect pour la reine, et déférences de cette princesse pour lui, 64. Il raccommode le roi et la reine, qui ensuite se brouillent, 71. Il ne peut inspirer à Henri la fermeté nécessaire en cette occasion; et encourt lui-même la haine de la reine, 73. Sujet de plaintes que lui donne cette princesse, 74. Il cesse de se mêler de ces tracasseries, qui l'exposent à perdre les bonnes grâces du roi, 76; et tâche inutilement à engager la marquise de Verneuil à se séparer elle-même de ce prince, 80. Louanges réciproques de la reine Marguerite et de Sully, 85. Il veille à prévenir les cabales des séditieux, *ibid.*, et cherche à engager Henri à se montrer dans les provinces, 89. Il va visiter le Poitou, 93. Calomnies contre lui, *ibid. et suiv.* Honneurs et respects qu'on lui rend; utilité de ce voyage, 98. Il va visiter Saint-Jean-d'Angely, Brouage, *ibid.*; puis se rend à Thouars; déconcerte les projets de la Trimouille, 99 *et suiv.* Loue la modération de Clément VIII envers les protestans, 101. Services qu'il rend à d'Épernon, 103. Mesures qu'il prend pour faire arrêter d'Auvergne, 109.

Lettres qu'il reçoit de lui et qu'il lui écrit, 116. Reproches qu'il fait à la marquise de Verneuil, qu'il est chargé d'interroger, et autres particularités à cet égard, 121. Il ne peut engager Henri IV à la renvoyer, 125. Anecdote à ce sujet, *ibid.*, n. Il fait déposer le trésor du roi à la Bastille; conseil et réglement à ce sujet, 135. Ses réflexions sur le gouvernement et le devoir des rois, 138. Son mémoire sur les moyens d'augmenter les finances et de rétablir le commerce, 141 *et suiv.* Entreprend la vérification des rentes, 147. Établit une chambre de justice; autres réflexions sur la finance, 149. Il garnit l'Arsenal de tout le nécessaire, 151. Il oblige les trésoriers de France à mettre de l'ordre dans leurs comptes, 150. Sur la milice; établissement pour les soldats invalides, 152 *et suiv.* Causes de la ruine et de l'affaiblissement des états, 156. Jugement qu'il porte sur le caractère et la politique de quelques-uns de nos rois, *ibid. et suiv.* Il commence le canal de Briare, 158, n. S'oppose à l'édit du trente pour cent, et ensuite répare cette erreur par un traité de commerce avec l'Espagne, 159. Ses maximes de gouvernement trop austères, 157. Il oblige Villeroi et Sillery à signer le traité de commerce, 167. Favorise sous main les Flamands, 170. Ses conseils à Henri contre la politique espagnole, 181. Son sentiment sur la loi salique et sur les alliances de la maison de France, 183. Il fait part au cardinal Bufalo des grands projets de Henri IV, 187. Soutient les Grisons contre l'Espagne dans l'affaire de la Valteline, 191. Remet le roi en possession de ses droits sur le pont d'Avignon, 196. Le détourne de l'acquisition du comté de Saint-Paul, 199. Cherche à le dissuader sur les bâtimens pour ses manufactures, et sur la trop grande multiplication des moines, 203. Ses travaux sur les finances et le gouvernement, 284 *et suiv.* Sa réponse à un bref du pape, 308. Services qu'il rend au cardinal du Perron, 310. Il rassure Henri IV sur les desseins des calvinistes à l'assemblée de Châtellerault, et est nommé pour y assister de la part du roi, 323 *et suiv.*

Teneur des instructions publiques qu'il reçoit à cet effet, 326 *et suiv.*, et de l'instruction secrète particulière, 335 *et suiv.* Il va conférer avec la reine Marguerite; avis qu'elle lui donne; son sentiment sur ces avis est différent de celui de Henri IV, 338 *et suiv.* Discours d'ouverture qu'il fait de l'assemblée de Châtellerault, sur les principaux points de cette assemblée, 350 *et suiv.* Il empêche qu'on ne reçoive les députés de Châtillon et autres à Châtellerault, et dans les synodes des calvinistes, 354. Sa déclaration sur les volontés du roi, *ibid.* Il refuse la présidence, 356. Il pénètre les vues des chefs calvinistes, les déconcerte, 370 *et suiv.* Il y fait rejeter le mémoire pour l'établissement d'une république calviniste, 372 *et suiv.* Termine à la satisfaction de Henri IV la question des députés généraux, 380 *et suiv.*, et celles des places de sûreté, 381 *et suiv.* Il exclut Saint-Germain-de-Clan de la députation générale, 378. Ses conseils sur l'affaire d'Orange et de Blaccons ne sont point suivis, 383 *et suiv.* Son discours ferme et sage par lequel il congédie l'assemblée, 389 *et suiv.* Il vient rendre compte de sa gestion au roi, 391 *et suiv.*, auquel il conseille un voyage dans le Limosin, l'Auvergne, etc., 392. Il l'y accompagne, y tient les grands-jours, et fait punir les séditieux, 402 *et suiv.* Démêlé qu'il a avec le comte de Soissons sur le logement du grand-maître de l'artillerie, 407 *et suiv.* Autre avec d'Épernon au sujet de la Rochelle, 408 *et suiv.* A son retour de Limoges, il vient rendre compte au roi : son bon mot sur le premier médecin du roi, 411, n. Son mémoire sur les usages et les différentes formes du duel; aventure qui y donne lieu, et conseil qu'il donne à Henri IV à ce sujet, 417 *et suiv.* Il présente à leurs majestés les jetons d'or; moyen qu'il leur propose pour terminer leurs débats, 435 *et suiv.* Il est fait duc et pair; cérémonie de sa réception, 449 *et suiv.* Il détermine Henri IV à l'expédition de Sedan malgré l'opposition des courtisans, 455 *et suiv.* Lui fait remarquer les dé-

fants de la place, 464. Circonstance singulière sur sa plaie de la bouche et du cou, 456. Lettres qu'il écrit à Bouillon et qu'il reçoit de lui, 459 *et suiv.* Il rend publics les procédés du duc de Bouillon envers le roi, 466. Lettre qu'il écrit à Parabère sur l'entreprise de Sedan, pour être rendue publique, 467. Lettre qu'il reçoit de Henri pendant cette expédition, 473. Ses plaintes contre Villeroi, de ce qu'il lui fait un mystère du traité avec Bouillon, 480 *et suiv.* n. Accueil qu'il reçoit du roi, *ibid. et suiv.* Il visite Sedan, 483. Il ne peut engager le roi à porter ses armes dans le comté de Saint-Paul, 484; et cherche à le dissuader de faire une entrée dans Paris, 486 *et suiv.* Bons conseils qu'il fait donner aux Vénitiens dans leur différend avec Paul v; ses réflexions sur la véritable politique de ces deux puissances, 488 *et suiv.* n. Il blâme la conduite de Léon x et de Clément vii, 489. Entretient les cardinaux de Joyeuse et du Perron sur les moyens de pacifier les religions, 490. Service qu'il rend aux cardinaux Barberin et du Perron, 493. Il appuie la ville de Metz contre les jésuites, 494 *et suiv.* Démêlé qu'il a avec le père Cotton dans l'affaire d'Adrienne de Frêne, 497 *et suiv.*, n. Il pacifie les querelles de religion entre les catholiques et les protestans, 502 *et suiv.* n. Empêche la tenue d'un synode à la Rochelle, 503. Fait rentrer la maison de Rohan dans les bonnes grâces du roi, 504. Termine à la Rochelle les différends entre les catholiques et les protestans, 505. Il est fait capitaine lieutenant des gendarmes de la reine; autres grâces et gratifications qu'il reçoit de sa majesté, 512 *et suiv.* Ses réglemens pour la finance, etc., 514 *et suiv.* Il avait dressé trois états généraux sur la surintendance des finances, des bâtimens et fortifications, et sur la grande-maîtrise de l'artillerie, 519, dont il présente au roi des sommaires, 528. Amitié entre la duchesse de Guise et lui. Réflexions et conseils qu'il lui donne sur la guerre de Flandre, 531 *et suiv.* Sa plaie de la bouche se rouvre, et les ministres vont travailler chez lui. V, 4.

Lettre que lui écrit Henri sur la naissance du second fils de France; sur ses enfans; sur sa chasse, etc., 6 *et suiv.* Marques singulières de confiance qu'il reçoit de ce prince, 10. Il arrête les poursuites sur la mort de son neveu d'Épinoi, *ibid. et suiv.* Henri IV se fâche contre lui, et vient le rechercher, 13. Maximes sur la manière dont un prince doit se conduire avec ses ministres, 15. Sully termine les sujets de plaintes de sa majesté contre les protestans assemblés à la Rochelle, 24 *et suiv.* Il soutient cette ville dans l'affaire du père Séguiran, 22 *et suiv.*, et refuse de se mêler des discussions de la ville de Poitiers avec les jésuites, 24. Conversation entre Henri et lui sur les brigues de l'Espagne à la cour, 26 *et suiv.* Il rassure ce prince à cet égard, et justifie la maison de Lorraine, 31 *et suiv.* Il examine la question des prises faites sur l'Espagne, 34. Sully porte Henri à refuser les offres que lui font les Provinces-Unies de se soumettre à la domination de la France, etc., 35 *et suiv.* Son sentiment sur le traité conclu entre l'Espagne et les États-généraux, 42 *et suiv.* Présens qu'il fait en Italie pour le roi, 51. Bref que lui écrit Paul V, et réponse qu'il fait à ce pape, 53. Opérations de finances, dettes acquittées, 55. Augmentation faite aux biens cédés par la reine Marguerite au dauphin, 57. Réprimandes faites aux parlemens de Toulouse et de Dijon, 58 *et suiv.* Ordre établi dans les chambres des comptes, 59 *et suiv.*; dans la gabelle et les maréchaussées, 63 *et suiv.*; dans les affaires du domaine, *ibid. et suiv.* Projet de Sully de composer le conseil de gens d'épée, rejeté par Henri IV, 69 *et suiv.* Il s'oppose à l'établissement d'une chambre de justice, 70. Prévient Henri contre ses calomniateurs, 73. Réglemens pour l'artillerie, la police, etc. Sa sévérité et son attention à ne mettre en place que de bons sujets, 75. Il condamne les dépenses excessives de Henri en manufactures, bâtimens, meubles, etc., 81 *et suiv.* Lettres que lui écrivit ce prince sur ses brouilleries domestiques, 85 *et suiv.* Il donne des fêtes et des spectacles à l'Arsenal,

pour lesquels il y avait fait construire une salle, 91 *et suiv.* Aventure comique entre lui et Pimentel, 93. Artifices et calomnies de ses ennemis, 94. Sujets de chagrin que lui cause dans la suite le mariage de son fils avec mademoiselle de Créquy, 96 *et suiv.* Offres de la dignité de connétable et autres qu'il refuse, 100 *et suiv.* Sa circonspection en parlant des faiblesses de Henri IV, 105. Ce ministre travaille à apaiser quelques brouilleries entre le roi et la reine, 109. Particularités et anecdotes à ce sujet, 111. Il est complimenté par Henri IV sur la naissance de son fils, 122. Il débarrasse Henri IV de mademoiselle des Essarts, 124. Il est pris pour juge par le roi et la marquise de Verneuil dans l'intrigue de Joinville, 128 *et suiv.* S'emploie dans celle de Sommerive avec la comtesse de Moret, 131 *et suiv.*; dans l'affaire de Balagny, assassiné par d'Aiguillon, et dans plusieurs autres querelles entre les courtisans, 137 *et suiv.*; dans celle du mariage de M. de Vendôme avec Mademoiselle de Mercœur, 139 *et suiv.* Il soutient les princes de la maison de Guise, 141. Il s'oppose aux conseils violens du roi et des courtisans contre les huguenots, 143 *et suiv.* Sages conseils qu'il donne au roi à cette occasion, 146. Il termine l'assemblée de Gergeau à la satisfaction de sa majesté, 147 *et suiv.* Sa générosité à l'égard de la famille de Miron, 156, n. Il fait construire la place Dauphine, le pont de Rouen, etc., 157 *et suiv.* Se plaint des dépenses de Henri IV au jeu, 159 *et suiv.* Péril qu'il court sur la Loire, 160 *et suiv.* Il reçoit plusieurs grâces du roi, 162. Fait donner à l'abbé Abeins l'évêché de Poitiers, 163. Fait tracer des plans des côtes et villes de France, *ibid. et suiv.* Opérations et réglemens des finances, 164 *et suiv.* Il exhorte Henri IV à travailler avec ses ministres, 169. Son mémoire et ses réflexions sur la taille, sur les impôts et sur les différentes formes de notre gouvernement, *ibid. et suiv.* Il reçoit des complimens de la part des princes étrangers, 178. Ses conseils par rapport à l'accommodement de l'Espagne avec les Flamands,

181 *et suiv.* Jetons d'or qu'il présente au roi, 199. Opinions différentes sur sa faveur, 200. Contestations entre lui et Sillery, 202. Il reçoit et loge sa majesté à l'Arsenal, 204 *et suiv.* Portrait qu'il fait de quelques rois prédécesseurs de Henri IV, 206. Il se justifie auprès du roi à l'occasion du père Cotton, 209. Haine qu'ils se portent l'un à l'autre, 214. Ses efforts pour rompre l'amour de Henri IV pour la princesse de Condé, 217. Son opinion sur les complots formés contre la vie de Henri IV dans la maison même de la reine, 218 *et suiv.* Il hâte l'exécution du grand dessein, 236. Obtient la permission d'entrer en carrosse au Louvre, *ibid.* S'occupe avec Henri IV à la composition du cabinet d'état, 238 *et suiv.* Ses idées sur la manière de réprimer le luxe, de corriger les dissipateurs, de détruire la chicane, etc., 251 *et suiv.* Entretiens entre sa majesté et Sully, et contestation entre lui et les ministres à ce sujet, 257 *et suiv.* Jugement de Henri IV sur le caractère de Sully, 264 *et suiv.* Opérations et détails de finances, 267 *et suiv.* Lettre que lui écrit la reine, 270. Il reproche à Henri IV ses grandes dépenses, *ibid. et suiv.* Édit contre les banqueroutes frauduleuses et contre le duel, 273. Intrigues de cour où on le calomnie au sujet des enfans de France, 275 *et suiv.* Ses lettres, démarches et conseils sur l'évasion du prince de Condé, 280 *et suiv.* Sa réponse aux lettres de ce prince, 296. Il disculpe du Plessis-Mornay et autres protestans contre de faux avis, 301. Informations et poursuites qu'il fait inutilement au sujet d'une conspiration à la Flèche, *ibid. et suiv.* Obligation qu'il a au roi pour ses neveux d'Épinoi, 313 *et suiv.* Il est estimé des princes étrangers, 318 *et suiv.* Discours ferme qu'il tient à l'envoyé de Florence, 321 *et suiv.* Reproche qu'il fait à du Refuge, 326. Soupçons qu'on inspire à Henri IV contre lui, 361. Ses négociations auprès des princes de l'Europe; démarches, entretiens et préparatifs au sujet du grand dessein, 367 *et suiv.* Liberté avec laquelle il arrête Henri IV qui parlait in-

considérément sur cette matière, 373. Il travaille inutilement auprès de la reine à faire suspendre la cérémonie de son couronnement, 391. Indisposition qui le retient à l'Arsenal où Henri IV lui envoie La Varenne, 402; et où il reçoit les premières nouvelles de l'assassinat de ce prince; ses sentimens et ses paroles en apprenant ce funeste accident, 404. Particularités sur le caractère, les bonnes et mauvaises qualités de Henri IV, 418. Raisons qu'a Sully de ne point aller au Louvre; examen de sa conduite en cette occasion, 432. Il y va enfin; réception que lui font le roi et la régente, 438 *et suiv.* Il assiste à la cérémonie du lit de justice, 441. Il se plaint de la cour et du conseil de Marie de Médicis, 444 *et suiv.* Il n'y est plus écouté, 448. Il pense à se démettre de ses charges, *ibid.* Sa colère contre Arnaud, 451. Sujets de brouillerie entre le comte de Soissons et lui, 453 *et suiv.* Son sentiment sur l'armement de Clèves n'est pas suivi, 459 *et suiv.* Conseil qu'il donne à son cousin de Béthune, ambassadeur à Rome, 462. Il opine inutilement dans le conseil en faveur du duc de Savoie et des alliés de la couronne, 464 *et suiv.* Il revient au dessein de remettre ses charges, ce dont sa famille le détourne, 469 *et suiv.* Il se met en colère contre Arnaud, 475. Il se grattait la tête quand on le fâchait, etc., *ibid.*, n. Il se raccommode avec le prince de Condé, va au-devant de lui et l'accompagne au Louvre, 482 *et suiv.* Conseils qu'il lui donne et aux princes du sang, prince de Conti et comte de Soissons, 485. Il s'oppose aux délibérations du conseil sur l'expédition de Clèves, et n'est point écouté, 496; ainsi qu'aux gratifications promises au duc de Bouillon. VI, 6; à Conchini et au comte de Soissons, 7. Refuse de signer un comptant que lui envoie la régente, 10. Fausseté qu'il reproche à Sillery et à Conchini, 12. Démêlé qu'il a en plein conseil avec Bouillon, 13. Seigneurs qui prennent son parti, 15. Il se retire à Montrond pendant le sacre de Louis XIII, et y tombe malade, 18. Son arrangement pour

se retirer, 19. Ce qui y apporta du changement, 20. Motifs de son rappel et de l'accueil que lui fait la reine, *ibid. et suiv.*, qu'il va trouver chez Zamet, 24. Il va voir les enfans de France; jugement qu'il en porte, 25. Prédit la mort de Monsieur, 26. Son indignation des propositions faites au conseil, 29 *et suiv.* Déboires que lui donne Marie de Médicis, 34. Il tient tête à Villeroi et à d'Alincourt en plein conseil sur l'affaire de Lyron, 37. Soutient les protestans en plein conseil contre les calomnies de Villeroi, 38. Eloge de sa fermeté et de son intégrité, 41, n. Il remet ses charges de surintendant et de capitaine de la Bastille, 44. Titre qu'il prenait, *ibid.*, n. Jugement sur sa résolution d'abandonner la cour, et même Paris, 46, n. Brevet et récompenses qu'il en reçoit, *ibid. et suiv.* Conseils qu'il donne à ses secrétaires, 50. Il prévient les cabales de ses ennemis à la cour; lettres réciproques de la régente et de lui à ce sujet, 57 *et suiv.* Il reçoit du roi un brevet d'augmentation de pensions, 63. Compte détaillé qu'il rend de l'état et de l'acquisition de ses biens, de ses revenus, charges, profits, dépenses, de ses arrangemens pour ses enfans, 63 *et suiv.* Calomnies contre lui à cet égard, 64, n. Ses acquisitions, 69. Il remet le gouvernement de la Bastille entre les mains du roi, 70. Charges qu'il vend, 71. Pertes qu'il fait sur ces charges, *ibid.* Il se défait de ses abbayes, 72. Sommes qu'il avait prêtées à plusieurs villes, et principalement à celle de la Rochelle; il les perd, 73 *et suiv.* Argent qu'il a prêté ou payé pour son fils le marquis de Rosny, 74. Ses discussions avec le prince de Condé, qui cherche à se faire donner la confiscation de ses biens, 76. *et suiv.* Fidélité avec laquelle il observe ses engagemens envers Henri-le-Grand, 80. Part que Sully eut au grand dessein, 83 *et suiv.* Son sentiment sur la loi salique, 92 *et suiv.* Part qu'il prend dans l'affaire de Saint-Jean-d'Angely au sujet du duc de Rohan, 164. Ses services dans la guerre contre les calvinistes sont récompensés par le bâton de

maréchal de France, 172 *et suiv.* Il avait servi au siége de Saint-Jean-d'Angely, *ibid.* État de sa famille; chagrins que lui cause le marquis de Rosny, *ibid.*, et le prince d'Henrichemont, 177. Sa mort, 178 *et suiv.* Honneurs rendus à sa mémoire par la duchesse de Sully; son mausolée, son épitaphe, *ibid. et suiv.* Son séjour à Villebon, à Sully, etc. État et service de sa maison; ses occupations journalières, 183. Sa grave réponse à Louis XIII, 188. Ouvrages qu'il a fait construire, 193. Particularités sur le séjour qu'il faisait à Villebon, 186 *et suiv.*; sur les embellissemens qu'il a ajoutés à cette maison, 192.

Sully (Rachel de Cochefilet, duchesse de). Fait rentrer le duc de Sully son mari dans les bonnes grâces de Madame. II, 254. Les financiers cherchent à la gagner par des présens, 326. Accueil que lui fait et discours que lui tient la duchesse de Beaufort, 504. Elle est instruite des desseins de la duchesse, 506. Présens qu'elle reçoit de leurs majestés. IV, 4. Bon conseil qu'elle donne à la reine sur Conchini. V, 119. Complimentée sur la naissance de son fils, 123. Sully l'instruit des dispositions de la régente et du conseil à son égard, après la mort de Henri IV, 469. Employée par la reine pour faire revenir Sully de Montrond. VI, 22. Ses propres paroles, 68. Elle excuse son mari auprès de la régente, 170. Honneurs qu'elle rend à sa mémoire; mausolée qu'elle lui fait élever, 178. Sa vie et ses occupations domestiques, 189 *et suiv.*

Sully (duchesse de), *voyez* Chateaupers (madame de).

Sully (terre et château de). Acquise par Sully, qui y fait bâtir. III, 228. Érigée en duché-pairie. IV, 450. Sully s'y retire après la mort de Henri IV. VI, 57. Séjour et embellissemens qu'il y fait, 182 *et suiv.*

Surène. Conférences en cet endroit entre Henri IV et les catholiques. I, 469. Trève de Surène. II, 6.

Surintendance des finances. Supprimée par Henri IV. II, 161. Est rétablie, 497.

Surintendance des fortifications et bâtimens, etc. II, 434. États-généraux sur cette partie présentés au roi par Sully. IV, 519. VI, 45.

T.

Taille. Travaux de Sully dans cette partie. II, 45 Abus et vexations. Réflexions sur ces abus et sur les moyens employés pour y remédier. IV, 285 *et suiv.* Brevet de la taille expédié en plein conseil. V, 169. Origine et variations de la taille dans le royaume, *ibid. et suiv.* Sa valeur sous Charles VII, Louis XI, Charles VIII, Louis XII, François Ier, Henri II; sous François II, Charles IX, Henri III, Henri IV, 170 *et suiv.* États sur la taille dans le royaume, 199.

Tavannes (Jean de Saulx, vicomte de). Est battu et fait prisonnier devant Noyon. I, 325, n. Chassé de Dijon par les troupes du roi. II, 189.

Téligny (Charles, seigneur de). Est député à Charles IX. I, 25, n. Tué à la Saint-Barthelemi, 49, n.

Tende (Claude de Savoie, comte de). Refuse d'obéir aux ordres de Charles IX pour le massacre de la Saint-Barthelemi. I, 59, n.

Tarrail (du). Commande la cavalerie légère à la bataille d'Ivry. I, 287, n. Suit Sully à Londres. III, 323. Va servir l'archiduc; prend et reperd Berg-op-Zoom. IV, 313. Veut surprendre Genève, y est pris et décapité. V, 319 *et suiv.* Ce qu'il était : assassinat qu'il avait commis, *ibid.*, n.

Themines (Pons de Lauzières de Cardaillac de). Défend Villemur et y défait les troupes de la Ligue. I, 405. Sollicite la grâce de Biron. III, 216, n. Sert utilement le roi contre les séditieux. IV, 366.

Thorigny (comte de). Se trouve à la bataille d'Ivry. I, 293. Il y est cause de la mort de la Chataigneraie en voulant le sauver, *ibid.*

Thou (Jacques Auguste de). Sa conversation avec Montaigne. I, 156, n. Employé à la confection de l'édit de Nantes.

II, 373, n. Opine dans le conseil contre le rétablissement des jésuites. IV, 11. Est commis à la vérification des rentes, 147; V, 295.

THOU (Nicolas de). Sacre Henri IV à Chartres. II, 27, n. 2.

Tiers-parti. Comment il fut formé; ceux qui le composèrent. I, 425. Ils sont accusés de vouloir se défaire également de Henri IV et du duc de Mayenne, *ibid.* Ses desseins de déclarer roi le duc de Bouillon, 426.

TIGNONVILLE (mademoiselle de). Aimée de Henri IV. I, 80, n.

TONNERRE (François-Henri, comte de Clermont et de). Entreprend en vain de s'emparer de Joigny. I, 319. Est dégagé par Sully, 320.

Toulouse. Sa réduction. II, 120. Somme payée pour son traité, 441. Mécontentement de Henri IV contre son parlement. IV, 150. Ses anciens comtes vassaux des rois de France, 198.

TOUR (Jean de La), prêtre. Trahit la Ligue et aide Henri IV à prendre Louviers. I, 331.

Tours. Restée fidèle à Henri III. I, 237. Est investie, 245. L'ennemi se retire, 247. Les premières manufactures d'étoffes précieuses ne réussissent point dans cette ville. III, 21.

TRAPE (La), valet de chambre de Sully, auquel il est d'un grand secours aux attaques de Ville-Franche. I, 76; de Mirande, 84; de Cahors, 100.

TREMBLECOURT (Louis de Beauveau, sieur de). Ses succès en Bourgogne à la tête des troupes lorraines. II, 170.

Trésor royal. Réglemens et états pour cette partie. III, 104. Est établi à la Bastille. IV, 135. État de l'argent pris au trésor royal par Sully, jusqu'à l'année 1607, pour différentes dépenses. V, 55. Réglement à cet égard, 57.

Trésoriers de France. Réglemens auxquels ils sont assujettis. V, 165 *et suiv.*

TRIMOUILLE (Claude, duc de La). I, 167. Prend Talmont, 180. Combat à Coutras, 205. Donne de mauvais conseils au prince de Condé, 214. A beaucoup de part à la victoire de Fontaine-Française. II, 194, n. Cabale dans le parti caviniste

pendant le siége d'Amiens, 331. Est envoyé par Henri IV en Portugal pour éclaircir la question du vrai ou faux don Sébastien, 401. Il fait insérer dans l'édit de Nantes un article qu'on est obligé de supprimer, 493, n. Ses cabales parmi les calvinistes contre l'état. IV, 52. Vend la terre de Sully. VI, 69.

TRIMOUILLE (Charlotte-Catherine de La). Est impliquée dans le procès sur la mort du prince de Condé; est justifiée. I, 222, n. 1.

Troyes. Les jésuites refusés dans cette ville. IV, 216.

TURENNE (vicomte de), *voyez* BOUILLON.

V.

VALETTE (Bernard de Nogaret de La). Amiral de France. Particularités sur sa vie et son gouvernement en Dauphiné. I, 401, n. 1. Est tué au siége de Roquebrune, 404.

VALETTE (Jean-Louis de Nogaret de La), *voyez* ÉPERNON.

VALOIS (Charles de), comte d'Auvergne, *voyez* AUVERGNE.

VALOIS (François de), duc d'Anjou, *voyez* ANJOU.

Valteline (la). Suite du différend entre l'Espagne et les Grisons au sujet de cette seigneurie. V, 49.

VARADE (Pierre de), jésuite. Impliqué dans l'affaire de Châtel. II, 170.

VARENNE (Guillaume Fouquet de La). Député vers Mendoce par Henri IV. II, 10. Particularités sur sa fortune : bons mots à ce sujet, 11, n. La duchesse de Beaufort lui est recommandée, 503. Lettres qu'il écrit à ce prince et à Sully sur la mort tragique de cette dame, 510. Un de ceux qui avaient du pouvoir sur l'esprit de Henri IV. III, 117. Il est employé dans l'affaire de la détention de Biron et de d'Auvergne, 207. Employé dans les brouilleries de Sully avec le comte de Soissons, 478. Est envoyé par Henri IV pour remettre une lettre à Sully, afin d'aller visiter de sa part la reine Marguerite. IV, 339. Ses lettres à Sully pendant l'expédition de Sedan, 470 *et suiv*. Il lui donne avis

de la conclusion du traité de Bouillon. Autre avis qu'il lui donne, 477. Présent que lui fait le roi, 518. Il donne avis à Henri IV des complots faits en Espagne contre sa personne, V, 220 *et suiv.* Va de la part du roi chez Sully le jour de sa mort, 402. Marie de Médicis le députe vers Sully, 437.

VAUCELAS (André de Cochefilet comte de). Découvre en Espagne les complots dans la maison de la reine contre la vie de Henri IV, et lui en donne avis. V, 219 *et suiv.*

UBALDINI, nonce du pape. Conseil secret tenu chez lui après la mort de Henri IV contre la mémoire de ce prince et contre Sully. V, 469. Il négocie pour le pape dans le grand dessein. VI, 39. Promesse que lui fait Henri IV, 139.

VENDÔME (César de Bourbon duc de), fils de Henri IV et de la belle Gabrielle. Est légitimé. Dessein de lui faire obtenir la Franche-Comté. II, 173. Est fait gouverneur de la Fère, 219. Fiancé avec mademoiselle de Mercœur, 356. Va visiter la reine Marguerite de la part du roi. IV, 414. Difficultés à accomplir son mariage avec mademoiselle de Mercœur. V, 139 *et suiv.* Il accuse Sully de s'opposer à sa légitimation, 275 *et suiv.* Réconcilié avec Sully et Rosny, 366.

VENDÔME (Catherine Henriette de Bourbon), *voyez* BOURBON (Henriette de).

VENEUR DE CAROUGE (Tanneguy le). Refuse d'exécuter l'ordre du roi de massacrer les Huguenots. I, 59, n.

VENTADOUR (Anne de Lévis, duc de). Est fait prisonnier devant Cambrai. I, 123, n. 2. Ses succès contre la Ligue en Languedoc, etc. II, 255. Intercède auprès de Henri IV pour le comte d'Auvergne. III, 225. Il est remboursé de ce que lui devait le roi. IV, 295. Son épouse et lui se plaignent de Sully. V, 124.

VERDUN, premier président au parlement de Toulouse. IV, 501.

VERNEUIL (Catherine-Henriette de Balzac, marquise de). Commencement de ses amours avec Henri IV. III, 8. Son caractère, *ibid.* Artifices dont elle se sert pour obtenir de lui une

promesse de mariage, 13. Elle le suit à la campagne de Savoie, 41, n. Fait accorder grâce de la vie et de la liberté au comte d'Auvergne. Sa haine contre Sully, 473. Présent qu'elle reçoit de ce prince, 499. Ses cabales dans le parti séditieux. IV, 52. Ses inégalités; sa mauvaise humeur, 56, n. Elle refuse avec hauteur de lui rendre la promesse de mariage, 58. Elle se met en tête de faire casser le mariage de la reine, 84 *et suiv.* Brouilleries entre le roi, la reine et elle. V, 84. Enfans qu'elle eut de Henri IV, 108. Chagrin qu'elle donne à ce prince; son intrigue avec Joinville, 126. Son bon mot sur le mariage du prince de Condé, 282, n. Elle est impliquée dans la conspiration de Ravaillac, 393, n. Autres particularités à cet égard, 405 *et suiv.*

VERNEUIL (Henri de Bourbon, duc de). Légitimé. III, 259. Évêque de Metz (difficultés que le pape fait dans cette affaire. V, 154 *et suiv.* Particularités sur sa vie, *ibid.*, n.

Vers à soie élevés et cultivés en France. III, 489; IV, 296.

VESINS, sauve la vie à Reniers, son ennemi, à la Saint-Barthelemi. I, 60, n. 1. Défend Cahors, et y est tué, 99, n. 1.

VIC (Dominique de). Défait le chevalier d'Aumale à l'attaque de Saint-Denis. I, 395, n. Vice-amiral de France. III, 284. Nommé pour traiter avec les ambassadeurs suisses, 256. Son ressentiment de l'insulte faite au pavillon de France par le vice-amiral d'Angleterre, 314. Est appelé au conseil. IV, 9. Ambassadeur chez les Grisons, 195. Se déclare pour l'avis de Sully sur l'expédition de Sedan. IV, 464. V, 13. Démolit le fort de Rébuy, 48. Ses projets pour la sûreté de Calais, 13. Est admis au conseil public, 447. Sa mort, causée par sa douleur de celle de Henri IV, *ibid.*, n.

VIENNE (N. de). Est du conseil des finances. Gratifications qu'il reçoit du roi. II, 343. Il est fait contrôleur-général, 497. Son conseil fait perdre la ville de Bourg. III, 50.

VIGNOLLES. Se distingue à la tête de son régiment à Ivry. I, 294.

VILLARS (André de Brancas), amiral de France. Se prépare

à défendre Rouen contre Henri IV. I, 338. Sa vigoureuse défense à ce siége, 347 *et suiv.* Autres belles actions de ce gouverneur qui obligent Henri IV à lever le siége, 365 *et suiv.* Il refuse au comte d'Essex de se battre en duel, 369, n. Commencement de sa négociation avec Sully. II, 16; rompue, 21; reprise, 32. Caractère de ce gouverneur, 25. Conditions de son traité avec le roi, 44 *et suiv.* Ses emportemens contre Sully, 46. Il se soumet au roi, 54, 82. Il oblige les Espagnols de se retirer de Rouen, 74. Cérémonie de sa reddition et de celle de Rouen, 73 *et suiv.* Il vient à la cour; louanges que méritent son désintéressement et sa conduite, 46. Somme d'argent qu'il reçoit pour son traité, 440.

Villars (Honorat, bâtard de Savoie, marquis de). Commande l'armée royaliste en Guienne. I, 31, 85. Fait quelques tentatives sur Castel-Jaloux et Nérac, 89, n.

Villars (Pierre de). Archevêque de Vienne. Député à Henri IV. I, 88.

Villars (Jérôme de), archevêque de Vienne. IV, 50, 502.

Villars (Juliette-Hippolyte d'Estrées, marquise de). Son intrigue avec Joinville. V, 126.

Villars (George de Brancas), chevalier d'Oise, *voyez* Oise.

Villars (comté de). Droit que ce comté donnait aux ducs de Savoie dans la cathédrale de Lyon. III, 27, n. 1.

Villeroi (Nicolas de Neufville), ministre d'état. Il fait des propositions à Henri IV de la part de la Ligue. I, 388. L'un des chefs du tiers-parti, 427. Ses véritables sentimens sur la Ligue, sur l'Espagne et sur Henri, 441. Autres conditions qu'il fait à Henri IV de la part de la Ligue, 453; rejetées, 457. Il est accusé d'avoir fait faire un serment aux chefs de la Ligue contre ce prince, et justifié à cet égard, 473, n. Il fait son traité avec le roi. II, 66. Justification des reproches que lui fait Sully à ce sujet, 67, n. 2. S'oppose à l'entrée de Sully dans le conseil des finances, 260. Ne peut obtenir la grande-maîtrise de l'artillerie, 334. Travaille à un traité de pacification avec les calvinistes, 350. Veille à la

sûreté de la Picardie, 352. Conseille à Henri IV de ne point se remarier, 386, n. Conduit les affaires étrangères, 431. Somme qu'il reçoit pour son traité, 441. L'un des commissaires pour le mariage de Henri IV avec Marie de Médicis. III, 17; et pour l'affaire de Saluces, 30. L'un des courtisans opposés à Sully pendant la campagne de Savoie, 63. Commissaire pour le traité de Lyon, il y sert mal le roi, 87. Demeure à Lyon pour le faire exécuter, 97. Sa politique sur la maison d'Espagne contraire à celle de Sully, 123. Il soutient contre ce ministre le traité fait par d'Ossat avec le grand-duc de Toscane pour les îles d'If, etc., 147. S'oppose à l'ambassade du comte de Béthune à Rome, 151. Reçoit les dépositions et examine les papiers de Lafin, 169. Est appelé au conseil secret tenu à Blois pour arrêter les chefs des séditieux, 187. Suit le roi à Metz, 272. Ses liaisons avec d'Ossat blâmées par Sully, 276. Sa lettre à Sully par ordre du roi, 299 *et suiv.* Il est appelé au conseil où Sully reçoit ses instructions pour son ambassade à Londres, 303. Examen et justification de la conduite de Villeroi dans l'affaire de la trahison de Nicolas L'Hôte. IV, 31. Lettres réciproques de lui et de Sully sur ce sujet, 44. Il demande le chapeau de cardinal pour messieurs de Villars et de Marquemont, et est refusé, 50. Il signe le traité de commerce entre la France et l'Espagne, 167. Compose l'instruction publique donnée à Sully pour l'assemblée de Châtellerault, 329. Lettres réciproques de lui et de Sully pendant la tenue de cette assemblée, 379. Autres lettres entre eux pendant l'expédition de Sedan, 471 *et suiv.* Il conclut le traité avec Bouillon; article qu'il en communique au garde des sceaux et à Sully, 475. Envoie travailler chez Sully. V, 4. Son sentiment sur la loi des débris et naufrages, 35. Il s'oppose à Sully dans le conseil sur les offres et les propositions faites par les Provinces-Unies, *ibid. et suiv.* Est chargé d'engager Sully à changer de religion, 103, et à apaiser les querelles des grands, 145 *et suiv.* Son opposition à Sully sur

les brigues des protestans, *ibid. et suiv.* Lettres réciproques de lui à l'occasion de l'assemblée des calvinistes à Gergeau, 148 *et suiv.* Sa maladie à Fontainebleau, 151. Part qu'il a dans l'affaire de la trêve entre l'Espagne et les Provinces-Unies, 185 *et suiv.* Il favorise la politique espagnole contre les desseins de Henri IV, 222 *et suiv.*, qui se défie de lui, et lui cache les avis qu'il reçoit sur les complots formés contre sa personne, 230. Ses contestations avec Sully, 261. Ses bonnes et mauvaises qualités, 266. Réprimandé par le roi pour avoir soutenu le calomniateur anonyme de Sully, 277. Lettres circulaires qu'il écrit après l'évasion du prince de Condé, 298. Services qu'il rend aux princes d'Épinoi auprès des États-généraux, 317. Il prévient sa majesté contre Sully sur l'armement de Clèves, 360. Inspire à Marie de Médicis une politique toute contraire à celle de Henri-le-Grand sur le duc de Savoie et les autres alliés de la couronne, 446 *et suiv.* Est maltraité par le duc de Nevers et les seigneurs, et conseille à la régente de rappeler Sully de Montrond. VI, 20. Grâces et gratifications qu'il se fait accorder par la régente, 31. Son grand différend avec Sully en plein conseil sur d'Alincourt et la ville de Lyon, 31. Parle mal de Lesdiguières dans le conseil de la régente, 38. Remarques sur la maison de Neufville, 35, n.

Villes qui firent leur traité avec Henri IV. Liste de ces villes et des sommes qu'elles reçurent. II, 440. Villes de sûreté accordées aux calvinistes. V, 148.

VITRY (Louis de l'Hôpital, sieur de). Amène des troupes de la Ligue au siége de Rouen. I, 352, n. 1. S'entremet dans l'affaire de la conversion de Henri IV, 473. Rend Meaux au roi. II, 22. Sa réponse au duc de Mayenne, *ibid.*, n. 3. Il contribue au traité de l'amiral de Villars, 43 *et suiv.* Il suit Henri IV à la campagne de Franche-Comté, 197. Somme qu'il reçoit de son traité, 441. Arrête le maréchal de Biron. III, 208, n. Services qu'il rend à l'état lors de la mort de Henri-le-Grand. V, 411.

Université de Paris. Son procès contre les jésuites. II, 96. Elle s'oppose inutilement au rappel des jésuites. IV, 26.

Voirie (grande-). États et réglemens pour cette partie. III, 106.

Voyer (grand-). Henri IV donne cette charge à Sully. II, 497.

URBAIN VIII, pape. Adresse à Sully des brefs. VI, 172.

USKAU, officier. Son duel avec Beauvais, fils de N. Beauvais. I, 111.

UZÈS (madame d'). Instruit Sully des desseins de Catherine de Médicis. I, 193.

Z.

ZAMET (Sébastien). Fait à Henri IV des propositions de la part de la Ligue. I, 388. La duchesse de Beaufort lui est recommandée. II, 503, laquelle tombe malade chez lui, et meurt, 509. Particularités sur la fortune de Zamet et sur sa famille, *ibid.*, n. Son pouvoir sur l'esprit de Henri IV. III, 117. Employé dans les brouilleries du comte de Soissons avec Sully, 478. Envoyé à Sully dans l'affaire de la mestre-de-camp. IV, 241. Gratifications qu'il reçoit de Henri, 300. Dettes dont ce prince s'acquitte envers lui, 520. Confère avec Sully au sujet de mademoiselle des Essarts. V, 124. Il avertit Henri IV des complots faits contre sa personne dans la maison de la reine, 219 *et suiv.* Différentes dettes qui lui sont acquittées, 269. Particularités sur ce riche partisan et sur ses enfans, 271, n. 2. Favori de la régente. VI, 24.

ZAMET le jeune. Donne avis à Henri IV des complots en Espagne contre sa personne. V, 219.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

ÉLOGE

DE SULLY,

PAR

THOMAS, DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

AVERTISSEMENT DU LIBRAIRE.

Les dispositions typographiques adoptées pour cette nouvelle édition (car il n'est nullement question de retranchemens au texte) ayant rendu le tome sixième trop mince, nous avons cru devoir y ajouter l'Éloge de Sully par Thomas, couronné en 1763, morceau justement estimé, qui terminera ces mémoires d'une manière satisfaisante.

ÉLOGE

DE SULLY,

PAR THOMAS.

Une triste expérience atteste à tous les pays et à tous les siècles, que le genre humain est injuste envers les grands hommes. Nous ne pardonnons pas à ceux qui nous humilient. Tout ce qui est grand accable notre faiblesse. La postérité plus juste dépouille ce caractère. Un tombeau met un intervalle immense entre l'homme qui juge et celui qui est jugé. C'est là que l'envie se tait, que les persécutions cessent, que les petits intérêts s'évanouissent. Peu à peu les passions disparaissent, et la vérité surnage. A mesure qu'on s'est éloigné de Sully, la gloire de ce grand homme a été mieux reconnue. On a mieux vu le bien qu'il a fait, lorsqu'on a cessé d'en jouir : on a plus admiré ses ressources, lorsqu'on a eu les mêmes besoins. Sa réputation, faible d'abord et incertaine, est devenue ce qu'elle devait être ; semblable à ces arbres qui, nés au milieu des orages, se fortifient par les secousses, et s'affermissent par le temps. Ainsi,

pour louer ce ministre, je n'aurai besoin que d'écouter la renommée. La voix des siècles me dictera ce que je dois écrire.

Malheur à l'écrivain qui fait de l'art de penser un trafic de flatterie! Ce n'est point ici l'éloge d'un homme; c'est une leçon pour les états et pour l'humanité entière. Mais surtout, s'il y avait un pays où les désordres et les malheurs fussent les mêmes, où les abus fussent changés en lois, les mœurs corrompues par l'avilissement, les ressorts de l'état relâchés par la mollesse, ce serait pour ce pays que j'écrirais. En développant les talens de Sully, je montrerais de grandes ressources; en peignant ses vertus, j'offrirais un grand exemple.

Je n'ignore point qu'il y a des temps où celui qui ose louer la vertu est regardé comme l'ennemi de son siècle: mais je serais indigne de parler de Sully, si cette crainte pouvait m'arrêter. Ayons du moins le courage de bien dire, dans un siècle où si peu d'hommes ont le courage de bien faire. Les hommes vertueux m'en sauront gré; et l'indignation du vice sera encore un nouvel éloge pour moi.

Vous ne serez point séparé de cet éloge, ô vous, tendre ami de Sully, vous, le plus grand des rois et le meilleur des maîtres, vous, dont un citoyen ne peut prononcer le nom sans attendrissement! Ah! si vos cendres pouvaient se ranimer, vous

peindriez vous-même Sully avec cette éloquence simple et guerrière qui vous était propre, et Sully serait mieux loué qu'il ne pourra l'être par les plus grands orateurs.

PREMIÈRE PARTIE.

Le moindre des mérites de Sully fut d'être d'une naissance illustre. Il tenait, d'un côté, à la maison d'Autriche, de l'autre à la maison de France. C'en était assez pour corrompre une âme faible. La sienne ne trouva dans cet heureux hasard que des motifs de grandeur. Il y puisa cet orgueil qui s'indigne des bassesses, et marche à la gloire par la vertu. La fortune lui accorda un nouvel avantage pour devenir grand; car il était pauvre. Tandis qu'il était élevé à Rosny dans toute l'austérité des mœurs antiques, déjà croissait dans les montagnes et parmi les rochers du Béarn, cet autre enfant destiné à conquérir et à gouverner la France. Le ciel devait les unir un jour pour le bonheur de l'état : cependant ils étaient encore faibles; et le sang coulait autour d'eux. Quatre batailles où les Français s'égorgèrent, servirent d'époque à l'enfance de Sully. De plus grands maux se préparaient encore. Quelle main pourra effacer du souvenir de la postérité ce jour qui fut suivi de vingt-six ans de carnage, ce jour où le

fanatisme changea un peuple doux en un peuple de meurtriers, et où, d'un bout de la France à l'autre, les autels furent inondés de sang! Je te rends grâce, ô ciel, de ce que Henri IV et Sully ne périrent pas dans cette journée. La mort de ces deux hommes seuls eût été plus funeste à l'état que celle des soixante-dix mille citoyens qui furent égorgés.

L'éducation de Sully fut interrompue par ces revers. Il se vit obligé de renoncer à l'étude des langues : mais l'histoire, en lui mettant sous les yeux la vie des grands hommes, lui fit sentir qu'il était né pour les imiter. Les mathématiques accoutumèrent son esprit à ces combinaisons justes et rapides qui forment le guerrier et l'homme d'état. Son siècle même l'instruisit. Les fureurs religieuses dont il fut le témoin, et presque la victime, lui inspirèrent l'horreur du fanatisme. Le ravage des villes et des campagnes réveilla dans son cœur l'humanité. La faim, la soif, les périls et les travaux formèrent son courage. Quoi donc! en voyant les mœurs faibles et corrompues de notre siècle, serions-nous réduits à envier ces temps des discordes civiles, où les états éprouvent des secousses, mais où les âmes se fortifient par les épreuves? Sully n'est encore âgé que de seize ans, et déjà il commence à se signaler. Les premiers talens qu'il montra furent ceux de la guerre.

Charles IX était mort, prince féroce et faible, esclave de sa mère, teint du sang de ses sujets. Henri III accourait du fond de la Pologne. Catherine, voluptueuse et cruelle, reine barbare et femme superstitieuse, tenait les rênes sanglantes de l'état. Les protestans, plus terribles par leurs pertes, couraient venger les meurtres de la Saint-Barthelemi. Henri avait brisé ses fers; ce jeune prince volait de sa prison aux combats : Rosny le suit. Impatient de vaincre, il sert sans aucun titre que celui de volontaire. Les plaines de Tours furent le premier théâtre de sa valeur. Déjà il alarme le cœur sensible du roi de Navarre : ce prince loue son courage en blâmant sa témérité. Un drapeau lui est confié : ce devait être en ses mains l'étendard de la victoire. Il consacre à son maître le fruit de ses économies, et l'or qui était le prix de son sang. Plusieurs gentilshommes à sa solde font serment de combattre et de mourir avec lui. Dès ce moment il ne fut attaché qu'à la seule personne du roi. C'était se dévouer aux périls et s'enchaîner à l'honneur. Henri, seul avec quelques guerriers, est enfermé dans une ville ennemie, et séparé de son armée : Sully combat à ses côtés contre tout un peuple; et le nouveau Parménion goûta la gloire de sauver aussi son Alexandre. Les périls renaissent avec les combats. Ici il est enveloppé, et ne voit plus que l'honneur de la mort;

ailleurs, l'épée à la main, il brave une armée. Henri blâme en vain ces excès de valeur. Ce qu'il défendait par ses discours, il l'autorisait par ses exemples : et Sully, dans les combats, était encore plus porté à imiter son maître qu'à lui obéir.

La France, déchirée et sanglante, parut enfin se reposer. On vit les deux cours passer, en un instant, de la guerre aux plaisirs. Etrange contraste de fureurs et de voluptés! Ces guerriers que la superstition avait rendus féroces, s'occupaient de galanterie, de festins et de danses. L'intérêt eut bientôt rompu une paix mal observée. Le roi de Navarre, à la tête de quinze cents hommes, attaque une place importante et bien défendue. La hache enfonce les portes; mais, dans l'intérieur de la ville, cent barrières qui s'élèvent arrêtent les vainqueurs. C'est à l'histoire à peindre Sully, combattant ici à côté de son roi; à chaque pas livrant de nouvelles batailles, montant à de nouveaux assauts; exposé au feu des batteries, à la grêle des mousquets, aux pierres qui roulaient du haut des maisons; restant ainsi, pendant cinq jours et cinq nuits entières, sans quitter ses armes; dérobant à la hâte et sur le champ de bataille une nourriture ensanglantée, ne prenant de repos que debout, et adossé contre les maisons mêmes dont les débris s'écroulaient sur leurs têtes; en cet état, blessé et tout dégoûtant de sang, mais combattant

toujours, et, d'une main, attaquant les ennemis, tandis que, de l'autre, il défendait son roi.

La guerre de ces temps-là n'était pas semblable à celle qui se fait aujourd'hui, où cent mille hommes opposés à cent mille hommes, forment des masses redoutables qui s'étudient, s'observent, combinent avec une sage lenteur tous leurs mouvemens, et balancent avec un art terrible et profond la destinée des états. Les armées beaucoup moins nombreuses se portaient partout avec plus de rapidité. L'enthousiasme des guerres civiles se communiquant aux esprits, y répandait une chaleur qui osait tout et bravait tout. On voyait plus de coups de main que d'actions combinées, plus de chocs que de batailles. Les combats plus fréquens avaient aussi moins d'influence. L'audace suppléait à la faiblesse des moyens. Les villes étaient prises et reprises tour à tour. On négociait, on combattait en même temps; et partout l'intrigue se mêlait à la guerre.

Je ne suivrai point Sully dans toutes les expéditions où il accompagna et servit Henri IV. On verrait partout les mêmes tableaux : des siéges, des combats, des périls, des blessures. Je passe rapidement sur ces objets, et je me hâte d'arriver à des époques plus importantes. Henri III n'était plus. Ce prince malheureux était mort, percé du poignard qu'avait aiguisé sa faiblesse. Le trône de

la France, vacant par un assassinat, était disputé par la révolte et par l'intrigue. Mayenne avait pour lui le sang de Lorraine, ses talens et le fanatisme des peuples : le cardinal de Bourbon, un titre et le fantôme du pouvoir : Philippe II, l'or du Mexique, les foudres de Rome, et le génie du duc de Parme : Henri IV, ses droits, ses vertus, son épée et Sully.

Déjà Sully l'a rendu maître de Meulan, place importante. Mayenne s'avance à la tête de trente mille hommes. Henri n'en a que trois mille, et il ose combattre. Il confie à Sully un de ces postes qui multiplient les forces d'une armée, et décident les victoires. Sully combat et dispose. Il donne à la fois l'ordre et l'exemple. Ses troupes sont enfoncées; il les rallie. De nouveaux ennemis succèdent à ceux qu'il a terrassés; et ses soldats s'épuisent. Il vole à Henri IV, et demande un renfort. *Mon ami*, lui dit le roi, *je n'en ai pas à vous donner, mais il ne faut pas perdre courage.* Sully revole à ses troupes; il leur annonce un prompt secours. Il ne les trompait pas : sa valeur, son intrépidité, son zèle pour l'état, son amour pour son roi, toutes ses vertus enflammées par le danger de Henri IV : voilà le secours qu'il leur apporte. Ces sentimens passent dans tous les cœurs; les blessés ne voient plus leur sang qui coule, les mourans se raniment; les bras se multiplient; et

Sully vainqueur assure la victoire de Henri IV.

Paris est assiégé. Sully emporte un des faubourgs, et va semer l'effroi jusque dans l'enceinte de la ville. Il fait lever le siége de Meulan. Il défend, contre une armée, une place sans murailles. Cependant les Espagnols se sont joints aux ligueurs. Mayenne avec d'Egmont marche contre Henri. Une bataille va décider du sort de la France. Les plaines d'Ivry virent Sully combattre avec intrépidité; jusqu'au moment où, renversé, foulé aux pieds des chevaux, et percé de sept blessures, il demeura sans casque et sans armes, évanoui et abandonné sur le champ de bataille. Ce fut au sortir de ce combat, que Henri, penché sur ses blessures, lui donna, devant toute son armée, le titre de brave et de franc chevalier. Ce titre n'était pas de ceux qui décorent la vanité : c'était le titre des héros. Nobles Français, ce titre était celui de vos ancêtres : l'auriez-vous oublié? On l'achetait par le sang, on le soutenait par les vertus; il annonçait l'honneur, et ne le suppléait jamais. Sully le méritait sans doute. Il apprend que son roi forme un second siége de Paris; il s'y fait traîner. Ses pas chancelans ne peuvent encore le soutenir dans les combats; son bras en écharpe ne peut manier l'épée : mais sa tête peut servir son prince; sa voix peut enflammer les troupes. La vue même de ses blessures sera le signal du com-

bat et l'exemple du courage. Bientôt son bras seconde sa valeur. Il prend Gisors; il vole au siége de Chartres, et peu s'en faut qu'il n'y périsse. Il concerte un projet pour faire tomber Mayenne entre ses mains; mais l'ardeur indomptable de Henri sauve le chef de la Ligue. Au siége de Rouen, il brigue l'honneur de diriger une batterie ; mais déjà l'envie lui dispute la gloire de servir l'état. On ne lui enlevera pas du moins celle de verser son sang à côté de son maître. Le duc de Parme était rentré pour la seconde fois en France. Le roi, qui ne comptait jamais les troupes, marche vers lui. A la tête de cent hommes, il ose en affronter trente mille; action étonnante, et qui, pour être crue, a besoin du nom de Henri IV ! Sully combat comme les Spartiates aux Thermopyles. Soixante de ses compagnons périssent à ses côtés, et son bras avec quarante hommes soutient le destin de la France contre une armée.

La nature avait donné à Sully le goût des siéges, et les talens pour l'attaque et la défense des places. Entraîné par cette impulsion, il avait approfondi l'art du génie; art utile et terrible! Cet art était encore loin d'être perfectionné; et l'Europe attendait Vauban; mais Sully, dans cette partie même, eut la gloire qui caractérise le plus un grand homme, celle de devancer son siècle. Au siége de Dreux, ses ennemis osent insulter à ses mesures : son suc-

cès le venge. Il contribue à la prise de Laon. Ce fut là qu'il combattit pour la dernière fois contre les Français. En entrant dans cette place, il eût volontiers brisé son épée, instrument des guerres civiles : mais il espérait la laver dans un sang ennemi. Henri a déclaré la guerre aux Espagnols. Sully est appelé au siége de la Fère : il le dirige par ses conseils ; il y pourvoit à la subsistance des troupes. Devant Amiens, il n'est pas moins utile à son roi ; Amiens, dont la perte avait presque ébranlé le trône de Henri IV. La paix de Vervins termine enfin tant de secousses. Mais bientôt la guerre se rallume aux pieds des Alpes. Le duc de Savoie, qui avait tout l'artifice d'une puissance faible, attire sur lui les armes du vainqueur de la Ligue. Tout est prêt ; Henri s'avance ; et Sully, par ses succès, va terrasser à la fois les ennemis de la France et les siens. Il ose attaquer deux places situées sur un roc escarpé et inaccessible. Un sentier bordé d'abîmes était le seul chemin par où l'on pût y conduire du canon. Il fallait ensuite le porter à force de bras sur la cime d'une montagne ; il fallait, pour établir des batteries, aplanir et tailler les pointes des rochers ; il fallait découvrir dans la citadelle quelque endroit moins solide où le canon pût s'ouvrir un passage. Après tant d'obstacles, il en restait un plus difficile à vaincre, la jalousie des courtisans. Sully triompha de tout.

Les ennemis de la France apprirent à le craindre, Henri IV, à l'estimer encore plus, et les courtisans acquirent un nouveau droit de le haïr.

Je m'arrête peu sur les actions militaires de Sully. Ce qui suffirait pour l'éloge d'un autre, est à peine le commencement du sien; et je traite ce grand homme comme a fait la postérité, qui a presque oublié le guerrier pour ne se souvenir que de l'homme d'état. Jetons un coup d'œil rapide sur ses négociations, comme sur ses combats; et nous contemplerons ensuite le spectacle que nous offre son ministère.

SECONDE PARTIE.

Lorsque la mort du dernier Valois eut ouvert à Henri IV le chemin du trône, ce prince jeta ses regards au dedans et au dehors de la France, pour voir ce qu'il avait à craindre ou à espérer. L'Angleterre, ébranlée par les caprices tyranniques de Henri VIII, faible sous Édouard VI, inondée de sang sous Marie, florissante et tranquille sous Élisabeth, jetait alors les fondemens de sa grandeur, et paraissait disposée à soutenir en France un roi protestant. La Hollande combattait contre ses tyrans, et voyait dans leur ennemi un allié nécessaire. L'Allemagne, avilie sous Rodolphe, redoutait tout des Ottomans, et n'avait que peu d'in

fluence sur ses voisins. La Suisse, libre et guerrière, avait besoin, par sa pauvreté, de vendre ses citoyens et son sang. L'Espagne, agrandie d'un nouveau monde, avait englouti le Portugal, menaçait l'Angleterre, et désolait la France. La Savoie observait la France embrasée. Rome avait lancé ses foudres. La Suède et le Danemarck n'étaient pas encore liés aux affaires du Midi. La Pologne n'était qu'un séjour de barbares. La Russie n'existait pas. Au dedans du royaume était cette Ligue protégée par l'Espagne, autorisée par les papes, et qui combattait au nom de Dieu contre les rois. On voyait, d'un côté, ce Mayenne, sage dans les conseils, lent dans l'exécution, excellent chef de parti, plus habile qu'heureux guerrier; d'Aumale ardent, impétueux, bravant les rois et la mort; Nemours, assez grand pour que Mayenne en fût jaloux; Mercœur, philosophe au sein de la révolte, et humain dans les guerres civiles; Brissac, esprit romanesque et singulier, voulant créer l'ancienne Rome sur les débris de la France; le cardinal de Bourbon, qui, par sa faiblesse, avait été forcé de devenir roi; Guise, redoutable par son nom seul; d'Epernon, qui n'avait que de l'orgueil, et n'inspira jamais que de la crainte; Villars, fier et emporté, plein de franchise et de valeur; Joyeuse, dévot par caprice, et guerrier par fanatisme; Villeroi, honnête homme et homme d'état; enfin ce

président Jeannin, trop vertueux pour un rebelle, aimant son pays, ennemi de l'Espagne, haï des Seize, l'âme du parti malgré le parti même, dont il modérait la passion et la fureur. On voyait, de l'autre côté, d'Aumont, sujet fidèle, et intrépide guerrier; Biron, qui avait commandé en chef dans sept batailles; son fils, à qui il ne manqua, pour être grand, que d'être toujours vertueux; Givri, aussi habile dans les lettres que dans la guerre; Crillon, dont le nom était celui de la valeur; Lesdiguières, de simple soldat, devenu connétable, dans des temps où tous les hommes, par leur propre poids, se mettent à leur place; Montmorency, digne de porter un si grand nom; Mornai, le seul peut-être qui ait été extrême dans la religion, sans être fanatique; Sanci, magistrat, guerrier, négociateur et ministre; Harlai, qui eut la gloire de souffrir pour son roi; Bouillon, génie inquiet et ardent, qui joignait toute l'activité de l'ambition à tout le flegme de la politique; le comte d'Auvergne, avide de cabales et de plaisirs; le comte de Soissons, brave, mais inconstant, peu attaché à son maître, jaloux de sa gloire, aveugle dans ses désirs, ayant besoin d'être agité, se tourmentant sans objet. Tels étaient au dedans et au dehors les dispositions, les talens, les vices ou les vertus de ceux qui combattaient ou servaient Henri IV. Pour réunir tant d'intérêts, calmer tant de passions,

c'était peu de vaincre; il fallait encore négocier. Sully, guerrier et politique, secondait le roi par ses talens, comme il le servait par sa valeur.

A peine la Ligue commençait à se former, Henri l'avait envoyé à la cour de France pour en observer tous les mouvemens. Il avait vu ce moment, avant-coureur des grands troubles, où chacun s'agite, observe, prend des mesures; où les amitiés se changent en partis, où les haines deviennent factions, où tous les intérêts particuliers pèsent sur l'état, où les petits cessent d'être étonnés du poids de la grandeur souveraine, et où les grands commencent à trafiquer de leur foi, et à mettre un prix à leur probité. Il avait suivi toutes les révolutions de la cour, et les progrès de ses différens systèmes. Il avait négocié, au péril de sa vie, le traité qui unit ensemble les deux rois. La mort de Valois lui ouvre une carrière plus vaste. Je le vois négocier avec tous les ligueurs, qui, par leur puissance, disposaient des forces de l'état, ou qui, par leur nom, influaient sur la fidélité des peuples. Villars, maître d'une place importante, lui oppose un courage fier et une colère aveugle; Sully, par le sang-froid, par la modération, par la franchise, triomphe de cette âme altière, et rend un citoyen à l'état. L'héritier des Guises vient combattre pour soutenir ce même trône, ébranlé par leurs mains. Sully ramène une foule de rebelles aux pieds de

leur maître. Profiter de leur jalousie pour les diviser, de leur haine mutuelle pour leur inspirer l'amour du devoir; flatter l'ambition par des dignités, l'intérêt par des richesses, la vanité par des éloges; estimer par le caractère et par l'impétuosité des passions, le prix que chacun met à sa haine ou à sa vengeance; calculer ce que chacun peut valoir à son nouveau maître, et quelle portion il entraînera avec lui en se détachant; flatter les puissans par la gloire de décider du destin de l'état, les petits par l'honneur de prévenir les grands; persuader à chacun que c'est dans lui qu'on a le plus de confiance; les engager tous à se hâter, pour ne pas se voir enlever la gloire de ce qu'ils auraient pu faire eux-mêmes: tel était l'art que Sully employait avec ces factieux obscurs qui forment la populace des partis, et n'ont d'autre politique que celle des passions; mais avec les hommes d'un ordre supérieur, son art de négocier n'était que celui de présenter la raison armée de toute sa force. Il pesait les intérêts de la France, balançait les droits, détaillait les forces, retraçait l'horreur des guerres, la nécessité d'un chef, les vertus du roi; il faisait retentir au fond des cœurs la voix de la patrie qui redemandait ses citoyens, et déployait cette éloquence mâle qui naît moins des lumières de l'esprit que de la vigueur des sentimens.

Dans ces temps déplorables, la fidélité même était factieuse. En travaillant à ramener les ligueurs, il fallait affermir dans le devoir le parti de Henri IV. L'obéissance semblait être un bienfait, et non pas un devoir. Les catholiques, jaloux des protestans, et corrompus par l'Espagne, formaient des complots qu'ils croyaient sacrés, parce qu'ils y mêlaient le nom de la religion. Les grands, accoutumés à l'indépendance, craignaient de faire un roi sous lequel ils cesseraient d'être tyrans. Les protestans, animés de cet esprit républicain que les guerres civiles, l'exemple de la Hollande, et la persécution même fomentaient; d'abord appuis de Henri IV, mais le servant plutôt en conspirateurs qu'en sujets; indignés ensuite de partager avec des catholiques l'honneur de combattre pour lui; frémissant bientôt de le voir prêt à leur échapper; dans l'édit de Nantes, regardant tous les priviléges comme un droit, tous les refus comme injustice; devenus plus irréconciliables contre une religion qui avait triomphé d'eux, formaient au sein de l'état un peuple nombreux, toujours réprimé par l'autorité, et toujours luttant contre elle. C'était le génie de Sully que Henri IV opposait à tant de factions. Sully veillait sans cesse : ou il annonçait de loin l'embrasement, toujours moins terrible lorsqu'il est prévu; ou il le prévenait en l'étouffant.

Quelles sont ces assemblées où des sujets pa-

raissent avoir des intérêts différens de ceux de l'état? Je reconnais le corps des protestans; assemblées redoutables, parce que réunis ils voient mieux leurs forces; parce que leurs passions, concentrées dans un espace étroit, deviennent plus actives, et fermentent en s'unissant. Il eût été plus utile sans doute de proscrire ces assemblées; mais il ne restait à l'autorité encore chancelante que la ressource de les permettre, pour laisser croire qu'elle aurait pu les défendre. Pour en prévenir les effets, il fallait un homme qui y présidât au nom du roi, et qui dirigeât tous les mouvemens, en ne paraissant que les suivre; un homme qui fût assez ferme pour y soutenir l'honneur du trône, assez sage pour ne pas pousser trop loin des esprits emportés et extrêmes, qui eût de la souplesse pour manier les caractères, de la dignité pour en imposer, un mélange d'activité et de sang-froid, de l'adresse pour diviser, de l'éloquence pour réunir, l'art de tout pénétrer, beaucoup plus encore que celui d'être impénétrable. Cet homme était Sully. Il sut calmer les défiances, dissiper les bruits que répandait l'animosité, arrêter avec éclat les démarches les moins dangereuses, prévenir les autres sourdement et en silence, retenir les uns par la crainte, les autres par l'intérêt, quelques-uns par la honte, d'autres par l'honneur. Il n'y avait pas une passion, pas un vice, pas une vertu

dont il ne tirât quelque avantage pour assurer la tranquillité publique.

Cet art de commander aux esprits n'était pas renfermé dans les bornes de la France. Partout où Henri IV avait des intérêts à discuter, Sully portait le même empire. Je laisse à d'autres le soin de peindre ce grand homme, négociant avec la Suisse, la Savoie, Rome et Florence. Je me hâte de le suivre en Angleterre. Élisabeth n'était plus; et le fils de Marie Stuart occupait son trône. Henri IV avait formé le projet d'abaisser la maison d'Autriche. Ce prince, irrité de l'orgueil de Charles-Quint, des complots de Philippe II, portant tout le poids des malheurs de François I, et celui de ses propres injures, avait résolu de venger la France, l'Europe et lui-même, et de terminer enfin cette grande querelle. Il fallait intéresser l'Angleterre à un projet qui devait armer la moitié de l'Europe contre l'autre. Sully part, instruit par son roi. En arrivant à Londres, il ne voit que des obstacles; une nation fière, magnanime, capable des plus vastes desseins, mais ennemie d'un peuple rival, concentrant ses projets et ses forces dans sa propre grandeur; une cour orageuse et divisée en factions; les partisans de la France se choquant contre ceux de l'Espagne; d'autres également jaloux de ces deux puissances; quelques-uns séditieux, avides de nouveautés, n'étant attachés à

aucun parti, mais s'agitant pour ébranler; des ministres ardens pour leur fortune, peu occupés de celle de l'état, se refusant à un projet dont ils n'étaient point les auteurs; une reine hardie, entreprenante, passionnée pour le parti catholique, bravant par fanatisme l'autorité d'un époux et d'un maître; un prince juste, mais faible et irrésolu, plus théologien que roi, faisant des livres au lieu de combattre, sans fermeté au dedans, sans politique au dehors. Le génie de Sully lutte contre tant de difficultés. Tel qu'un général habile, et qui n'a pour combattre qu'un terrain inégal et désavantageux, promène partout ses regards, et observe autour de lui quels sont les postes qui peuvent l'appuyer; tel Sully, arrivé à la cour de Londres, observe tout ce qui peut traverser ou seconder sa négociation. Il juge la faiblesse du roi; il apprend à se défier des ministres; il combat les intrigues des Espagnols; il réveille dans les députés de la Hollande leur haine contre leurs tyrans; il excite la Suède et le Danemarck à étendre leur politique sur le Midi; il enflamme Venise par l'espoir de recouvrer son ancienne grandeur. Armé de toutes ces forces réunies, il revient ensuite sur le roi, il l'attaque, il le presse; il lui présente les vastes desseins de Henri IV approuvés par Élisabeth; il lui fait voir l'Europe partagée en deux grandes factions : d'un côté, l'empereur qui n'a

que des titres et de la faiblesse; le pape esclave honorable de l'Autriche; l'Espagne dévastée par l'Amérique; la Flandre espagnole ébranlée des secousses qu'elle éprouva sous Philippe II; la Savoie resserrée entre les grandes puissances qui l'écrasent; les petits états d'Italie faits pour dépendre de quiconque veut les conquérir ou daigne les acheter: de l'autre, la France pleine de ressources, et sortant plus terrible du sein de ses divisions; l'Angleterre puissante par ses flottes, et plus encore par son génie; la Suède féconde en fer et en héros; le Danemarck fier d'avoir autrefois ravagé l'Europe; Venise commerçante comme Tyr, et conquérante comme Carthage; la Hollande déjà célèbre par quarante ans de victoires; enfin les états protestans de l'Allemagne et de la Suisse enthousiastes de leurs liberté comme de leur religion. Il passe au détail des projets; il expose les moyens; enfin il intéresse la vanité de Jacques, en lui peignant les rois d'Angleterre et de France à la tête de cette grande entreprise, remuant l'Europe, et faisant le sort des rois. Mais, ô faiblesse des grands hommes! pouvoir inévitable qui entraîne tout! Que sert à Sully de triompher de tant d'obstacles, et d'unir l'Angleterre avec la France contre l'Autriche? La mort de Henri IV devait rendre inutiles tant de soins. Une partie de ce vaste plan était réservée à Richelieu; l'autre ne devait jamais

être exécutée; et presque tout ce qui a été fait devait encore être détruit par de nouveaux événemens. Ainsi le monde politique a éprouvé encore plus de révolutions, qu'il n'est arrivé de changemens sur la surface du globe.

Quelque talent qu'eût Sully pour négocier, le président Jeannin et le cardinal d'Ossat pouvaient peut-être lui disputer cette gloire: mais il en est une où il n'eut point de rivaux; c'est celle du ministère. Il y éclipsa tout ce qui avait paru jusqu'alors; il mérita de servir de modèle à la postérité.

TROISIÈME PARTIE.

Faibles orateurs, éloignés, par nos constitutions modernes, de tout ce qui a rapport au gouvernement et aux affaires, est-ce à nous à traiter ces grands sujets qui embrassent le système politique des états? Ce serait aux orateurs des anciennes républiques, ou plutôt, s'il y avait un homme qui pût observer tous les empires, juger les lieux et les temps, suivre l'agrandissement, la décadence et la chute de tous les royaumes, connaître enfin toutes les causes et tous les effets, ce serait à lui à parler d'un ministre et d'un homme d'état. Qui entreprendra de le peindre? Si je lui donne la sagesse et l'activité, l'esprit de détail et le génie des grandes choses; si je dis qu'il doit gouverner

comme la nature, par des principes invariables et simples; bien organiser l'ensemble, pour que les détails roulent d'eux-mêmes; pour bien juger d'un seul ressort, regarder la machine entière; calculer l'influence de toutes les parties les unes sur les autres, et de chacune sur le tout; saisir la multitude des rapports entre des intérêts qui paraissent éloignés; voir d'où tout vient, et où tout va; lier les intérêts particuliers à l'intérêt général, les réunir en les contenant l'un par l'autre; faire concourir les divisions mêmes à l'harmonie du tout; si je dis qu'un ministre doit employer le moins de force possible pour chaque opération; éviter presque autant que le mal les demi-remèdes dans les grands maux; marcher au but sans trop voir les obstacles; distinguer dans les choses d'administration celles qui ont besoin de tout le poids de l'autorité, et celles qui ne sont jamais mieux administrées que lorsqu'elles ne le sont point du tout; ne pas prendre l'état forcé d'un pays pour son état naturel; ne pas s'écarter des principes généraux pour quelques inconvéniens de détails; ne pas croire qu'on peut déraciner tous les abus, ce qui serait le pire de tous; ne pas causer le malheur d'un état pour le bien d'une ville, ni les maux d'un siècle pour l'intérêt d'un instant: si j'ajoute qu'un ministre doit veiller sans cesse à retrancher de la somme des maux qu'entraînent l'embarras

de chaque jour, le tourment des affaires, les nécessités du moment, la mollesse ou la corruption de ceux qui exécutent, le choc et le contraste éternel de ce qui serait possible dans la nature, et de ce qui cesse de l'être par les passions, je n'aurai encore tracé qu'une image imparfaite des qualités et des devoirs d'un homme d'état. Les opérations de Sully le peindront mieux que tous les discours. C'est en le voyant agir que nous mesurerons l'étendue de ses talens.

Il n'était pas encore surintendant, et déjà son maître le destine à réparer les maux de la France. Son premier mérite fut de les connaître. Il porte ses regards sur toute l'étendue du royaume, et il voit un état ébranlé par quarante ans de guerres civiles, en proie à tous les malheurs qu'une autorité faible et avilie avait pu introduire. Il commence par calculer les dettes de l'état. Il le trouve engagé avec l'Angleterre, la Suisse et la Hollande, qui avaient fourni à Henri IV des troupes, des vaisseaux, du fer et de l'or, pour triompher de la Ligue; avec les gens de guerre, dont le service et le sang n'avaient pas encore été payés; avec les traitans, qui forçaient l'état à payer sa ruine; avec tous les officiers des différens ordres du royaume, qui réclamaient leurs gages et leurs pensions de plus de vingt années; avec les anciens esclaves des favoris, à qui les libéralités de Henri III avaient

prodigué le sang du peuple; avec les créanciers des rentes, qui, en chargeant l'état de capitaux immenses, dévoraient dans l'oisiveté le fruit des travaux et des sueurs de la nation; enfin avec les chefs de la Ligue, qui tous avaient vendu leur fidélité à leur nouveau maître. Il avait fallu acheter chaque place, payer chaque traité, estimer à prix d'or l'intérêt que chacun trouvait dans la révolte, comme si l'honneur de redevenir vertueux n'eût pas été la première des récompenses. Toutes ces dettes réunies formaient une somme de trois cent trente millions. Sully passe à l'examen des revenus. Je souhaiterais que mon siècle pût être étonné en apprenant que le roi ne recevait que trente millions, tandis que le peuple en payait cent cinquante. Quelles étaient les sources de cet incroyable désordre? La faiblesse des rois, la rapacité des sujets. Outre les subsides imposés pour les besoins de l'état, chaque officier ou de guerre, ou de justice, ou de finance, levait des droits sur le peuple, qui était forcé de nourrir tant de tyrans. Tous les créanciers de l'état, soit étrangers, soit sujets, se payant par leurs propres mains, avaient, jusque parmi les fermes du roi, des fermes à leur profit, et leurs brigands, sous le nom de commis, qui disputaient à ceux du prince le droit de dévorer le royaume. Les fermiers-généraux établissant des sous-fermes, et celles-ci étant subdi-

visées en d'autres qui se partageaient encore en d'autres branches, les revenus de l'état s'épuisaient en passant par tant de mains; semblables à ces masses d'eaux, qui, précipitées d'une grande hauteur, et roulant de cascades en cascades, de rochers en rochers, se dissipent en poussière, sont emportées par les vents sur des plaines éloignées, et trompent le bassin qui les attendait dans le fond du vallon. Cent millions de domaines avaient été aliénés presque sans titre. Une grande partie des revenus royaux avait été ou usurpée par les grands, ou vendue au plus vil prix par ceux mêmes qui furent employés à en constater l'état. Mais la plus grande source du désordre était les brigandages des officiers de finance. Qui pourrait détailler toutes les ruses qu'avait inventées l'avarice pour s'approprier les revenus de l'état? On diminuait les recettes; on augmentait les dépenses; on multipliait les frais; on enflait les émolumens des charges; on faisait de doubles et de triples emplois; on falsifiait des articles, on en supprimait d'autres. Sully porte le flambeau dans toutes ces mines sourdes et profondes, où les receveurs puisaient l'or de la France. Il parcourt tous les registres, compare tous les états, vérifie tous les comptes; il les rapproche; il les combine. Je ne craindrai pas de le dire : ce travail obscur est peut-être ce qui fait le plus d'honneur à Sully. L'âme d'un grand

homme sent un plaisir secret, lorsqu'il s'agit dans un conseil de braver, pour le bien de l'état, des ennemis puissans; son génie s'élève lorsqu'il forme ces grandes combinaisons qui doivent influer sur le système de l'Europe : mais s'ensevelir dans des détails qui rabaissent continuellement l'esprit, et exigent toutes les petites attentions d'un instinct laborieux; consacrer à de pénibles calculs cette même main accoutumée à conduire des armées; ce travail, dont les difficultés sont très-grandes, le fruit incertain, et où l'imagination n'est point soutenue par l'idée de la gloire, demande une âme plus forte que les opérations les plus éclatantes du ministère.

Sully poursuit l'examen de la France. Il observe dans tout le royaume les effets de ces abus. Il voit l'industrie étouffée, la circulation interrompue, les fonds de terre négligés ou sans valeur, le peuple dans la misère, le crédit anéanti, nulle ressource pour le présent, une ruine presque inévitable pour l'avenir. Cependant la France, comme un malheureux qui expire en se débattant, inquiète et tourmentée, s'agitait pour trouver un remède à ses maux. On avait créé un conseil de finances, espèce d'hydre encore plus funeste à l'état que le surintendant qu'elle remplaçait. Les membres de ce conseil augmentaient les maux qu'ils devaient réformer. On les vit, sous des noms empruntés,

gouverner toutes les fermes du royaume, se faire adjuger à vil prix les baux des grandes entreprises, forcer par leurs délais les créanciers de l'état à réduire eux-mêmes leurs sommes, et les porter ensuite tout entières sur les comptes. On les vit refuser, pour les besoins de la guerre, ces mêmes trésors qu'ils prodiguaient pour leur luxe, et jouir à la fois de l'indigence du roi, de la misère du peuple, et du désordre de l'état. Tels notre siècle a vu dans une ville renversée par un tremblement de terre, des brigands chercher de l'or au milieu des cadavres et des ruines, et remercier le ciel du renversement de leur patrie. C'en était fait de la France, sans un ministre tel que Sully. Tandis que tout se réunissait pour la perdre, il n'omit rien pour la sauver. Pour achever de s'instruire, il parcourt lui-même une grande partie des provinces du royaume. O vous, qui voulez connaître et guérir les maux d'un état, sortez de vos palais. Assis à vos tables voluptueuses, vous ignorez qu'il y a des milliers d'hommes qui meurent de faim. Dans les cours et autour du trône, le peuple est toujours heureux, un royaume est toujours florissant: c'est lorsqu'on voit les sillons de la campagne abandonnés, les charrues brisées, les chaumières désertes ou qui tombent en ruine; c'est lorsqu'on foule l'herbe qui couvre les rues solitaires des villes; c'est lorsqu'on rencontre sur les grands chemins

des pères, des mères, de jeunes enfans qui fuient tous ensemble le doux sol de leur patrie, pour aller chercher des alimens sous un ciel plus heureux; c'est alors que le cœur se serre, que les larmes coulent : c'est alors que l'on commence à concevoir que la cour n'est point l'état, et que le luxe de quelques hommes ne fait pas le bonheur de vingt millions de citoyens.

Tel fut le spectacle qui frappa les regards de Sully. Mais, avec l'âme du citoyen, il portait l'œil du philosophe. En observant les maux, il étudiait les ressources. Il ne faut point que la postérité ignore que Sully, dans ses recherches, éprouva de la part des financiers presque autant de difficultés et d'obstacles, que son maître en avait éprouvé de la part des ligueurs, lorsqu'il avait fallu conquérir chaque ville. L'homme de bien triompha; il parcourut ce royaume désolé avec des vues également éclairées et bienfaisantes. Enfin les maux vont cesser, et la lumière va naître. Sully est armé de l'autorité de son roi; et il a toute la vigueur d'une âme qui veut faire le bien. Il commence par réformer les abus. Les officiers et les grands n'ont plus le droit de lever des contributions sur les provinces; et le peuple, affranchi de ses tyrans, se félicite de n'avoir plus à payer qu'un maître. En vain d'Épernon, dans le conseil, soutient la cause des concussionnaires; ce n'est

point à Sully à trembler. Comme ministre, il écrase l'injustice; comme guerrier, il brave les menaces. Il poursuit sa carrière au milieu des orages. Il défend aux créanciers de l'état de lever par eux-mêmes aucun droit sur les fermes. Par cette ordonnance, les revenus furent arrachés des mains de l'Angleterre, de l'Allemagne, de la Suisse, de Florence, de Venise, et de tous les hommes les plus puissans du royaume. Henri IV est effrayé lui-même de la tempête qui s'élève contre Sully. Mais Sully est inébranlable. Il casse dans les fermes la multitude des sous-baux. Il dresse un état général des finances, qui prévient les moyens honteux de s'enrichir. Il prescrit aux receveurs de nouvelles formules de comptes. Les souterrains profonds qu'avait creusés l'avarice sont découverts au grand jour; et les tigres qui s'y retiraient pour y dévorer sourdement les entrailles du peuple, cessent enfin d'avoir des repaires. Les fortunes injustes sont citées à des tribunaux. L'avarice rend compte de ses pillages. L'or qui s'est égaré hors des canaux publics est forcé d'y rentrer. Si l'état ne retira point de ces établissemens sévères tout le fruit qu'on espérait, si plusieurs des grands criminels échappèrent à la poursuite des lois, n'accusons point Sully : accusons et les intrigues et la vénalité, et la faiblesse de la nature pour le bien, et l'excès du mal même; car il arrive un

point où l'or, qui est la source des crimes, sert lui-même à les couvrir, et où, à force d'être coupable, on devient innocent.

Tout prend une face nouvelle. Les fermes sont doublées; les étrangers en sont exclus; les courtisans n'ont plus d'influence, et cessent de vendre leur protection. Dès-lors les choix furent meilleurs; car, j'oserai le dire, ce qui est protégé n'est presque jamais ce qui doit l'être. D'ailleurs, celui qui corrompt est déjà corrompu, et celui qui achète les autres, quel prix peut-il être estimé lui-même? Le temps de la tyrannie et des usurpations n'est plus. Quatre-vingts millions de domaines rentrent dans les mains du souverain. Sully passe à une opération plus compliquée. On vérifie les rentes constituées sur l'état. Leur source, leur hypothèque, leur capital, l'époque de leurs différentes créations, tout est connu. Chaque engagement est discuté; chaque degré d'injustice ou de fraude est calculé. On éteint les unes, on rembourse les autres, on réduit celles qui devaient être réduites. L'équité sévère présida à tous ces jugemens; et une opération qui ébranlait les fortunes de tant de particuliers servit encore à établir le crédit public. On fait des lois pour arrêter les sommes qui passaient chez les nations voisines; mais les lois ne suffisent pas; il faut ôter aux hommes l'intérêt de les violer. Sully eut recours

à différens moyens, mais tous insuffisans. Louons ce grand homme du bien qu'il voulut faire, et rejetons sur son siècle celui qu'il ne fit pas. L'ordre rétabli dans les paiemens les facilite. A chaque partie de la dépense est appliquée une partie des revenus. Les deniers ne sont plus engagés d'avance, d'une année à l'autre, parce que les assignations n'excèdent plus la portée de la recette. Un édit sévère défend de reculer les paiemens, et prévient ces traités honteux où le créancier était obligé de trafiquer d'une partie de sa dette pour acheter l'autre. Si quelqu'un était fatigué de ces détails, qu'il sache que les choses les plus petites en apparence influent sur la grandeur des états. Tout, dans les réformes de Sully, tendait au soulagement du peuple. Les villes et les provinces sont déchargées du fardeau des dettes qui les accablent. Les vexations sourdes, les formalités odieuses, les remèdes devenus plus cruels que les maux, sont supprimés. Les priviléges, souvent injustes et toujours dangereux, sont réduits à leur juste nombre; et la répartition plus égale rend les recouvremens plus faciles.

C'est ici le moment de développer les principes économiques de Sully, principes où il fut si bien secondé par l'humanité et par le génie de Henri IV. Comment ces deux hommes, qui avaient passé une grande partie de leur vie sur les champs de

bataille, se trouvèrent-ils tout-à-coup formés dans l'art de gouverner? Est-ce que l'habitude des grands dangers accoutume à imaginer les grandes ressources? ou bien, est-ce que les motifs brillans, la gloire, les fatigues, les grands spectacles, le sort des nations que l'on a entre ses mains, élèvent l'homme et l'agrandissent, en lui faisant exercer toutes ses forces?

N'allons pas confondre la science du gouvernement économique avec la simple administration des finances. Celle-ci n'est qu'un mécanisme d'ordre et d'inspection : l'autre est la science de l'état. Elle pénètre à la source des richesses; elle les augmente; elle les dirige; elle les distribue. Les listes de la vanité sont surchargées de noms de surintendans des finances : les fastes de la patrie ne comptent que Sully.

Par quel art funeste le système des impôts est-il devenu plus ruineux pour les états que la guerre, la peste et la famine? Si les campagnes sont dépeuplées, si une partie des terres sont en friche, si la France a perdu la moitié de ses revenus, si tous les ressorts sont affaiblis et languissans, quelle en est la cause? C'est qu'on arrache des mains du laboureur les richesses destinées à reproduire les richesses, et que les revenus, épuisés dans leur source, ne peuvent plus rentrer dans le sein de la terre pour en faire germer d'autres. Aussi une des

premières opérations de Sully fut de remettre aux provinces vingt millions d'arrérages de taille; et depuis il diminua d'année en année cet impôt de deux millions. Ce grand ministre regardait la taille comme un impôt vicieux de sa nature, surtout cette taille arbitraire qui rend les possessions incertaines, et abandonne la propriété aux caprices des tyrans. Jetez les yeux sur les campagnes: vous y verrez le laboureur forcé lui-même à étouffer son industrie, tremblant d'améliorer sa terre, faisant au ciel des vœux meurtriers pour que sa moisson ne devienne pas plus fertile, n'osant augmenter sa dépense, de peur que sa richesse ne soit un crime; vous verrez le pauvre, écrasé sous le poids de son travail, obligé de porter encore le fardeau du riche; les exemptions, vendues aux uns, devenir une source de terreur pour les autres; la fécondité d'une terre, punie de la stérilité des champs voisins: vous verrez des oppresseurs barbares enlever d'une chaumière les vils meubles que l'indigence laissait à la nécessité; le lit sur lequel une femme vient de donner un citoyen à l'état, dépouillé par des mains avides; les langes arrachés de dessus l'enfant qui vient de naître; des malheureux traînés sur la poussière en se débattant, poussant des hurlemens sous leur cabane, et disputant, avec la force du désespoir, la dernière gerbe qu'ils avaient cachée pour les besoins

de leurs enfans. Quoi donc! les habitans de la campagne sont-ils des ennemis de l'état, dévoués à l'oppression et à la tyrannie? Malheur aux âmes étroites et cruelles, qui osent penser qu'il est de la politique que le paysan soit misérable! comme si des paysans n'étaient pas des citoyens; comme s'ils n'étaient pas nos bienfaiteurs; comme si le découragement et le désespoir excitaient plus au travail que l'aisance et la liberté! Telles étaient cependant les maximes que Sully avait tous les jours à combattre dans le conseil. On le vit s'élever de même contre une autre espèce d'impôt établi sur toutes les denrées, parce que cet impôt n'était qu'une nouvelle surcharge sur les terres. On le vit déployer toute son indignation contre la gabelle, espèce de monstre qui a droit de ravager certaines provinces, qui force des hommes pauvres à acheter du sel quand ils manquent de pain, ne marche qu'au bruit des chaînes, empoisonne l'air qu'il respire, et flétrit l'agriculture partout où il imprime ses pas. « Sire, disait Sully à « Henri IV, vous avez extirpé du sein de vos états « la guerre civile, mais vos sujets ne sont point « encore en paix; des armées de pirates assiégent « leurs maisons : délivrez-les enfin de leurs véri- « tables ennemis, et faites cesser des fléaux plus « meurtriers pour la France que les batailles de « Saint-Denis, de Jarnac, de Moncontour et de

« Coutras. » Je ne m'arrêterai pas sur les corvées, qui ravissent au laboureur, non plus son argent, mais ses bras, et qui, pour épargner à l'état le salaire de quelques ouvriers, lui coûtent, par le dépérissement de l'agriculture, une partie de ses revenus. Je ne m'arrêterai point sur la manière de lever l'impôt, plus onéreuse au peuple que l'impôt même. Partout le mal s'est glissé avec le bien; partout l'abus est né de la loi.

Rois, princes, ministres, écoutez tous le grand principe de Sully: L'agriculture est la base de la puissance. C'est l'agriculture qui crée et qui entretient les flottes; c'est elle qui enfante les armées; c'est dans les champs couverts d'épis que germe la victoire. Athènes et Rome désiraient des guerriers et des savans; Sully, pour faire fleurir la France, ne voulait que des laboureurs et des pâtres. Il encourage tous ces hommes utiles; il propose des récompenses à ceux qui remettront en valeur des terrains incultes; il va partout chercher des bras pour fertiliser les terres. Sa voix appelait dans la France les huit cent mille Maures que la superstition chassait alors de l'Espagne. Par un réglement sage, il garantit les gens de la campagne de l'oppression des gens de guerre. « Soldats et laboureurs, leur dit-il, d'où naissent « ces divisions? Ceux qui défendent la patrie doi- « vent-ils s'armer contre ceux qui la nourrissent? »

Il défend les cultivateurs contre une espèce d'ennemis encore plus redoutables, contre ceux qui venaient, au nom de la loi, leur enlever, au milieu d'un sillon, les bœufs, compagnons de leur travail, et jusqu'aux instrumens du labourage. Tout change; l'agriculture renaît; les campagnes deviennent fécondes; la joie et la sérénité reparaissent sous les toits du laboureur. O jours de notre prospérité! Alors la France, avec un tiers de plus d'habitans, nourrissait encore une partie de l'Europe; alors nos blés inondaient l'Angleterre, qui se voyait forcée de payer un tribut à nos campagnes. On ne saurait trop répéter, surtout aujourd'hui, que cette abondance fut l'heureux effet de la liberté des grains. Ce n'est pas que, dès ce temps-là même, il n'y eût de ces hommes qui, chargés d'une petite partie de l'administration, mais incapables de voir et d'embrasser le tableau général, saisissent avidement l'occasion de décider d'une matière d'état, et, pour l'intérêt de quelques bourgades, font le malheur d'un royaume entier. Ces hommes osèrent défendre la sortie des blés de leurs provinces; Sully déploya sur eux cette autorité qui est toujours bienfaisante, quand elle n'est sévère que pour être utile. « *Si chaque* « *officier*, écrivait-il au roi, *en faisait autant*, « *votre peuple serait bientôt sans argent, et par* « *conséquent votre Majesté.* » Paroles qui doivent

instruire tous les gouvernemens et tous les princes!

La liberté est l'âme du commerce; il parcourt le monde, fuyant les lieux de l'oppression. Sully l'appelle et tâche de le fixer en France. Le commerce intérieur était chargé d'une foule de droits, que les grands avaient arrachés à une autorité faible ou peu éclairée. Les monopoles, qui se présentent toujours sous une fausse idée de police, aux abus d'une liberté mal réglée, avaient substitué ceux de l'oppression. Sully combat tous ces tyrans avares. Il établit un conseil de commerce, institution nécessaire, mais qui ne deviendra utile que lorsque le négociant y sera réuni avec l'homme d'état. Le premier y portera les lumières de l'expérience: le second opposera les grands principes aux petits intérêts. Il entreprend de réunir la Seine avec la Loire. Il rend d'autres rivières navigables. Il fait percer et construire des grands chemins, non plus, comme chez les anciens Romains, pour que l'esclavage pût se communiquer rapidement d'un bout du monde à l'autre, mais pour épancher l'abondance et porter les richesses. Il anime et protège l'industrie, mais il la tient au second rang, où elle doit être. En observant les nations, il avait vu l'or prendre sa source dans le Pérou, de là se répandre dans l'ancien monde, une partie aller s'engloutir dans les Indes, la plus grande portion rester en Europe; là, emportée d'un mou-

vement rapide, circulèr sans cesse, mais dans son cours, se detourner des climats stériles, et couler, par une pente naturelle, sur les pays que l'agriculture rend féconds. Il jugea dès-lors que le produit des terres est la véritable richesse; que le trafic peut enrichir de petits états, mais que le commerce de propriété convient seul à une grande monarchie. Il n'encouragea donc que les manufactures de laine, soit parce qu'étant liées à la nourriture des troupeaux, elles deviennent encore pour les terres une nouvelle source de fécondité, soit parce que le principal avantage de l'industrie étant de donner une valeur aux denrées en facilitant la consommation, les manufactures les plus grossières sont aussi les plus utiles.

Le peuple, à qui tout ce qui est grand en impose, admire les grandes villes et les capitales immenses ; le sage n'y voit que des colosses, qui paraissent servir à la décoration des états, et qui les écrasent. Sully regardait comme un des principes du gouvernement économique, de veiller à la diminution de ces grandes masses. Il voulait faire aimer à chacun l'héritage de ses pères ; il voulait surtout que le laboureur conçût un noble orgueil de sa profession, et préférât l'honneur de régner sur les campagnes à la honte de vendre sa misère dans les villes. Le grand nombre des offices a toujours été mis, par les hommes d'état, au nom-

bre des fléaux publics : Sully voit le point où finit la nécessité, et où commence l'abus; et il réduit les offices à cette proportion. Le haut prix de l'intérêt de l'argent écrasait les nobles sous le poids des dettes, et nourrissait la paresse du peuple : cet intérêt fut réduit; les terres reprirent leur valeur; la classe active des citoyens trouva des ressources. C'est par le même principe qu'il remboursa pour cent millions de rentes : son œil était blessé de voir tant d'hommes payés par l'état pour être oisifs. Ce grand ministre voyait dans le corps politique l'enchaînement nécessaire des mœurs avec les lois; il travaillait donc à réprimer les vices, et surtout le luxe, ce luxe bien plus funeste que les séditions et les guerres, parce que celles-ci ne donnent que des convulsions passagères à l'état, au lieu que l'autre le mine sourdement en détruisant les vertus.

C'est par une administration fondée sur ces principes, que Sully, en moins de quinze ans, vint à bout de changer la face de la France. Mais il n'eût point amorti si promptement trois cent cinquante millions de dettes; il n'eût point laissé quarante millions dans les coffres du roi, si à tous ces moyens, il n'en eût joint un autre encore plus puissant : c'est l'économie. Je n'entends pas cette économie frivole qui consiste à retrancher quelques dépenses, et qui, ne portant que sur de pe-

tits objets, ne procurerait à l'état que de petites ressources; j'entends cette économie réelle et toute-puissante qui gouverne les trésors d'un empire comme les biens d'une famille, qui établit l'ordre, qui prévient les dissipations, et qui applique tout entier aux besoins de l'état ce qui est la substance et le sang de l'état même. Rendons grâces à Sully de ce qu'il a donné aux ministres cet exemple d'une économie courageuse; et, si cela nous est permis, faisons des vœux pour qu'un si grand exemple ne demeure pas inutile aux nations.

Tant de vues, de soins et de travaux dans la partie économique, n'occupaient pas Sully tout entier. Son génie parcourt également toutes les parties du ministère. L'artillerie, la guerre, la marine, les arts, la religion, la politique, tout est l'objet de ses travaux et de ses succès. Que dis-je? ce grand homme servit la France, même lorsqu'il n'était plus. Il prépara le siècle de Louis XIV, et forma Colbert. Colbert et Sully! Quels noms! C'est un spectacle intéressant de rapprocher ces deux hommes célèbres, qui font époque dans notre histoire, et peut-être dans celle de l'Europe.

Destinés tous deux à de grandes choses, ils furent élevés au ministère à peu près dans les mêmes circonstances. Sully parut après les horribles déprédations des favoris et les désordres de la Ligue.

Colbert eut à réparer les maux qu'avait causés le règne orageux et faible de Louis XIII, les opérations brillantes mais forcées de Richelieu, les querelles de la Fronde, l'anarchie des finances sous Mazarin. Tous deux trouvèrent le peuple accablé d'impôts, et le roi privé de la plus grande partie de ses revenus; tous deux eurent le bonheur de rencontrer deux princes qui avaient le génie du gouvernement, capables de vouloir le bien, assez courageux pour l'entreprendre, assez fermes pour le soutenir, désirant de faire de grandes choses, l'un pour la France, et l'autre pour lui-même. Tous deux commencèrent par liquider les dettes de l'état; et les mêmes besoins firent naître les mêmes opérations. Tous deux travaillèrent ensuite à accroître la fortune publique. Ils surent également combiner la nature des divers impôts; mais Sully ne sut pas en tirer tout le parti possible: Colbert perfectionna l'art d'établir entre eux de justes proportions. Tous deux diminuèrent les frais énormes de la perception, bannirent le trafic honteux des emplois, qui enrichissait et avilissait la cour, ôtèrent aux courtisans tout intérêt dans les fermes. Tous deux firent cesser la confusion qui régnait dans les recettes, et les gains immenses que faisaient les receveurs: mais, dans toutes ces parties, Colbert n'eut que la gloire d'imiter Sully, et de faire revivre les anciennes ordonnances de

savans ouvrages d'un législateur, et où la plus petite erreur de combinaison peut coûter des millions à l'état. Il sera difficile d'égaler Colbert dans les détails et les grandes vues du commerce. Il sera difficile de surpasser Sully dans les encouragemens qu'il donna à l'agriculture. Ce n'est pas que Colbert ait négligé entièrement cette partie importante. N'exagérons pas les fautes des grands hommes, et n'ayons pas la manie d'être toujours extrêmes dans nos censures comme dans nos éloges. Colbert, à l'exemple de Sully, voulut faire naître l'aisance dans les campagnes; il diminua les tailles; il prévint, autant qu'il put, les maux attachés à une imposition arbitraire; il protégea par des réglemens utiles la nourriture des troupeaux; il encouragea la population par des récompenses; mais, faute d'avoir permis le commerce des grains, tant d'opérations admirables furent presque inutiles; il n'y avait point de richesse réelle; l'état parut brillant, et le peuple fut malheureux; l'or que le trafic faisait circuler ne parvenait point jusqu'à la classe des cultivateurs; le prix des grains baissa sans cesse, et l'on finit par la disette. Tels furent et les principes et les succès différens de ces deux grands hommes. Si maintenant nous comparons leur caractère et leurs talens, nous trouverons que tous deux eurent de la justesse et de l'étendue dans l'esprit, de la grandeur

que désirer. L'un, dans un temps d'orages, et sous un roi soldat, annonça seulement à une nation guerrière qu'elle devait estimer les sciences : l'autre, ministre d'un roi qui portait la grandeur jusque dans les plaisirs de l'esprit, donna au monde l'exemple, trop oublié peut-être, d'honorer, d'enrichir et de développer tons les talens. Sully entrevit le premier l'utilité d'une marine; c'était beaucoup en sortant de la barbarie : nous nous souvenons que Colbert eut la gloire d'en créer une. Le commerce fut protégé par les deux ministres : mais l'un voulait le tirer presque tout entier du produit des terres; l'autre, des manufactures. Sully préférait avec raison celui qui, étant attaché au sol, ne peut être partagé ni envahi, et qui met les étrangers dans une dépendance nécessaire : Colbert ne s'aperçut pas que l'autre n'est fondé que sur des besoins de caprice ou de goût, et qu'il peut passer, avec les artistes, dans tous les pays du monde. Sully fut donc supérieur à Colbert dans la connaissance des véritables sources du commerce; mais Colbert l'emporta sur lui du côté des soins, de l'activité et des calculs politiques dans cette partie; il l'emporta par son attention à diminuer les droits intérieurs du royaume, que Sully augmenta quelquefois, par son habileté à combiner les droits d'entrée et de sortie; opération qui est peut-être un des plus

savans ouvrages d'un législateur, et où la plus petite erreur de combinaison peut coûter des millions à l'état. Il sera difficile d'égaler Colbert dans les détails et les grandes vues du commerce. Il sera difficile de surpasser Sully dans les encouragemens qu'il donna à l'agriculture. Ce n'est pas que Colbert ait négligé entièrement cette partie importante. N'exagérons pas les fautes des grands hommes, et n'ayons pas la manie d'être toujours extrêmes dans nos censures comme dans nos éloges. Colbert, à l'exemple de Sully, voulut faire naître l'aisance dans les campagnes; il diminua les tailles; il prévint, autant qu'il put, les maux attachés à une imposition arbitraire; il protégea par des réglemens utiles la nourriture des troupeaux; il encouragea la population par des récompenses; mais, faute d'avoir permis le commerce des grains, tant d'opérations admirables furent presque inutiles; il n'y avait point de richesse réelle; l'état parut brillant, et le peuple fut malheureux; l'or que le trafic faisait circuler ne parvenait point jusqu'à la classe des cultivateurs; le prix des grains baissa sans cesse, et l'on finit par la disette. Tels furent et les principes et les succès différens de ces deux grands hommes. Si maintenant nous comparons leur caractère et leurs talens, nous trouverons que tous deux eurent de la justesse et de l'étendue dans l'esprit, de la grandeur

dans les projets, de l'ordre et de l'activité dans l'exécution : mais Sully peut-être saisit mieux la masse entière du gouvernement ; Colbert en développa mieux les détails. L'un avait plus de cette politique moderne qui calcule ; l'autre, de cette politique des anciens législateurs, qui voyaient tout dans un grand principe. Le plan de Colbert était une machine vaste et compliquée, où il fallait sans cesse remonter de nouvelles roues : le plan de Sully était simple et uniforme comme celui de la nature. Colbert attendait plus des hommes : Sully attendait plus des choses. L'un créa des ressources inconnues à la France : l'autre employa le mieux les ressources qu'elle avait. La réputation de Colbert dut avoir d'abord plus d'éclat : celle de Sully dut acquérir plus de solidité. A l'égard du caractère, tous deux eurent le courage et la vigueur d'âme, sans laquelle on ne fit jamais ni beaucoup de bien, ni beaucoup de mal dans un état : mais la politique de l'un se sentait de l'austérité de ses mœurs ; celle de l'autre, du luxe de son siècle. Ils eurent la triste conformité d'être haïs ; mais l'un des grands, l'autre du peuple. On reprocha de la dureté à Colbert, de la hauteur à Sully : mais, si tous deux choquèrent des particuliers, tous deux aimèrent la nation. Enfin, si l'on examine leurs rapports avec les rois qu'ils servaient, on trouvera que Sully faisait la loi à son

maître, et que Colbert recevait la loi du sien; que le premier fut plus le ministre du peuple, et le second plus le ministre du roi : enfin, d'après les talens des deux princes, on jugera que Sully dut quelque chose de sa gloire à Henri IV, et que Louis XIV dut une grande partie de la sienne à Colbert.

On ne connaîtrait point Sully tout entier, si l'on ignorait que ses vertus égalèrent ses talens. Que ne puis-je mettre sous vos yeux cette partie de ses mémoires, où, en traçant les qualités morales que doit avoir l'homme d'état, il trace lui-même son portrait sans s'en apercevoir! Vous y verriez la sainteté des mœurs, l'éloignement du luxe, ce courage stoïque qui dompte la nature, qui résiste à la volupté, et se refuse à tout ce qui peut énerver l'âme. Sully avait adopté ces vertus autant par principe que par caractère. A la cour il conserva l'antique frugalité des camps. Les riches voluptueux eussent peut-être dédaigné sa table; mais les Duguesclin et les Bayard seraient venus s'y asseoir à côté de lui. Le travail austère remplissait ses journées. Chaque portion de temps était marquée pour chaque besoin de l'état. Chaque heure, en fuyant, portait son tribut à la patrie. Ses délassemens mêmes avaient je ne sais quoi de mâle et de sévère : c'était du repos sans indolence, et du plaisir sans mollesse. L'économie do-

mestique l'avait formé à cette économie publique, qui devint le salut de l'état. Ses ennemis louèrent sa probité. Sa justice eût étonné un siècle de vertu. Sa fidélité brilla parmi des rebelles. Après la mort de son maître, on put le persécuter, mais on ne put réussir à en faire un mauvais citoyen. Il resta sujet malgré la cour. Il servit la reine qui l'opprimait. En entrant dans les finances, il ne craignit point de donner à la nation la liste de ses biens. En sortant de place, il osa défier son siècle et la postérité. Les présens qu'on lui offrit pour le corrompre n'avilirent que ceux qui les offraient. Comme ministre, il ne reçut rien des sujets : comme sujet, il ne reçut de son maître que ce qui était empreint du sceau des lois. On a déjà vu sa fermeté dans ses devoirs. La France se ligua contre lui, pour l'empêcher de sauver la France : il résista à tout; il eut le courage d'être haï. La noblesse, qui n'inspire que de la vanité aux petites âmes, lui inspira l'orgueil des grandes choses. Jamais on ne porta si loin ce vieil honneur, dont l'enthousiasme fit nos antiques chevaliers. Il dut avoir des calomniateurs et des jaloux : il terrassa la calomnie par ses vertus; il humilia l'envie par ses succès. Il se vengea de ses ennemis, car il ne perdit aucune occasion de leur faire du bien. Les méchans trouvaient en lui une âme inflexible et rigide; les malheureux y trouvèrent une âme sen-

sible et compatissante. Dans la religion, zélé sans fanatisme, et tolérant sans indifférence, il était l'organe du roi auprès des protestans, il était le protecteur des catholiques auprès du roi : il fut adoré à Genève; il fut estimé dans Rome. Bon époux, bon maître, bon père de famille, il donna un plus grand spectacle, il fut l'ami d'un roi. O Henri IV! ô Sully! ô doux épanchemens des cœurs! soins consolans de l'amitié! C'était auprès de Sully que Henri IV allait oublier ses peines; c'était à lui qu'il confiait toutes ses douleurs. Les larmes d'un grand homme coulaient dans le sein d'un ami. La franchise guerrière et la douce familiarité assaisonnaient leurs entretiens. Il n'y avait plus de sujet; il n'y avait plus de roi; l'amitié avait fait disparaître les rangs. Mais cette amitié si tendre était en même temps courageuse et sévère de la part de Sully. A travers les murmures flatteurs des courtisans, Sully faisait entendre la voix libre de la vérité. Il estimait trop Henri IV, il s'estimait trop lui-même pour parler un autre langage. Tout ce qui eût avili l'un et corrompu l'autre, était indigne de tous deux : aussi osa-t-il souvent déplaire à son maître. Je n'entrerai point dans le détail et de ses actions et de ses paroles. Il en est qui ne sont pas faites pour être senties dans des siècles corrompus. Les âmes faibles les appelleraient téméraires; les âmes basses les jugeraient criminelles:

mais l'homme vertueux les honorera toujours comme il le doit. Je n'ajouterai plus qu'un mot, c'est que l'idée seule de Sully était pour Henri IV ce que la pensée de l'Être suprême est pour l'homme juste : un frein pour le mal, un encouragement pour le bien.

Faut-il qu'un commerce si noble ait été si tôt interrompu! Faut-il qu'un tel roi et un tel ministre aient si peu gouverné la France! O jour, ô moment horrible où Sully entendit tout-à-coup retentir autour de lui : le roi est assassiné; le roi n'est plus; où un serviteur fidèle, témoin du parricide, lui remit l'affreux couteau encore dégouttant de sang; où Sully, à travers les cris, les sanglots, les gémissemens et les larmes de tout un peuple, se précipita vers le Louvre, pour y voir, pour y embrasser encore une fois le corps de son ami et de son maître; où il serra dans ses bras, où il inonda de ses larmes, où il pressa mille fois contre son sein le jeune enfant, héritier de ce malheureux prince! Mais quels furent ses sentimens, lorsque, dans le palais dont toutes les murailles étaient couvertes des marques du deuil et de la mort, dans ce palais où étaient encore déposés les restes du roi, presque aux pieds de sa tombe, et à la lueur des torches funèbres, il aperçut la joie de la nouvelle cour; joie plus cruelle pour lui, que s'il avait vu enfoncer le couteau, et

le sang de Henri IV couler sous ses yeux! Dès ce moment il prévit tout; il vit que la France avait été frappée avec son maître. Cependant il aimait trop l'état pour l'abandonner à ses nouveaux tyrans. Il lutte; il combat encore; il ose prononcer les noms de devoir et de justice : mais tout était changé; les choses en étaient venues à ce point, où les vertus d'un grand homme ne font que rendre son siècle plus coupable. Ne pouvant plus empêcher le mal, il ne lui reste que la gloire de n'en pas devenir complice. Il se dépouille de ses charges; il quitte la cour, et emporte avec lui ses vertus, ses services et l'ingratitude des hommes.

L'histoire a peint des sages dans la retraite, des héros dans l'oppression; mais elle n'offre rien de plus grand que la dignité de Sully dans le malheur. C'était la dignité de la vertu même, sur laquelle et les hommes, et les cours, et les rois ne peuvent rien. La grandeur qui était dans son âme se répandait sur toute sa maison. Un nombre prodigieux de domestiques, une foule de gardes, d'écuyers, de gentilshommes, un luxe non de frivolité, mais de magnificence, un appareil imposant, le respect de mille vassaux, la subordination d'une famille illustre, des appartemens immenses, et où les belles actions de Henri IV étaient représentées avec celles de son ministre, des parcs où régnaient la simplicité et la grandeur; au mili[illegible]s ces

objets, Sully en cheveux blancs, conservant les modes antiques, portant sur sa poitrine l'image de Henri IV, la sainte gravité de ses discours, la majesté de ses regards, le siége plus élevé qui le distinguait au milieu de ses enfans, l'accueil honorable que recevaient dans sa maison tous les vieillards, le silence mêlé de crainte, et le respect des jeunes gens que leurs pères conduisaient par la main pour voir ce grand homme; tout cela réuni semblait offrir quelque chose de plus qu'humain, et portait dans les cœurs je ne sais quelle émotion qui élevait l'âme en l'étonnant. O mœurs trop différentes des nôtres! C'est ainsi qu'il passa trente ans dans la retraite, sans se plaindre des hommes, ni de leur injustice, pleurant son ancien roi, fidèle au nouveau, estimé et haï de Richelieu, ayant survécu à tout, excepté à la vertu. Elle descendit avec lui dans sa tombe. La mort termina une carrière de quatre-vingt-deux ans, dont cinquante furent employés pour le bonheur de l'état, et le reste aurait pu l'être.

Un mausolée élevé à sa cendre nous a conservé les traits et la figure de ce grand homme; son âme nous a été transmise dans ses mémoires. C'est là qu'elle habite et qu'elle respire encore. C'est là qu'elle juge les fautes et les crimes. C'est de là qu'elle porte un œil sévère sur les états, les gouvernemens et les peuples. Elle a instruit Colbert;

elle instruira peut-être encore aujourd'hui quelqu'une de ces âmes que la nature tient en réserve pour chaque siècle. Les titres et les terres de Sully ont passé à ses descendans : ses vertus sont un héritage qui appartient à tout le monde. Il est à celui qui osera s'en saisir. Qui, parmi nous, aura ce courage? S'il en est un, qu'il ne s'attende point aux douceurs d'une vie tranquille, et à cette faveur populaire, qui est l'idole des âmes faibles. Il faut qu'il sache qu'un grand ministre est la victime de l'état, et que l'art de faire le bien n'est que trop souvent l'art de déplaire aux hommes. Mais, s'il est digne de sauver la patrie, il aura d'autres récompenses, qui peut-être méritent d'être comptées; il aura, comme Sully, le suffrage des vrais citoyens, l'admiration des grandes âmes, le témoignage de son cœur, les éloges de la postérité, et le regard de Dieu.

FIN DE L'ÉLOGE ET DU TOME SIXIÈME ET DERNIER.

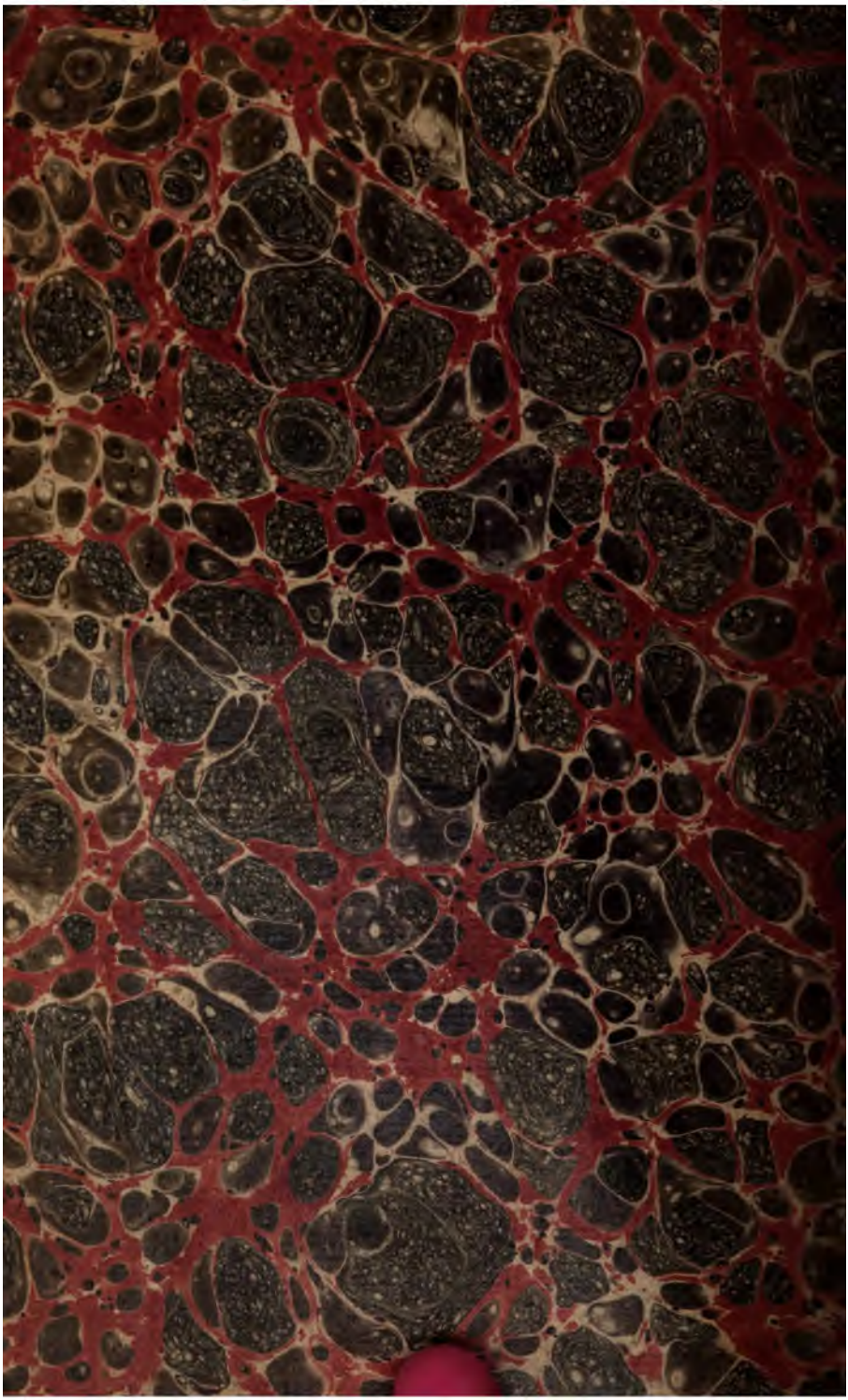

Stanford University Libraries
3 6105 124 413 506

Stanford University Libraries
Stanford, California

Return this book on or before date due.
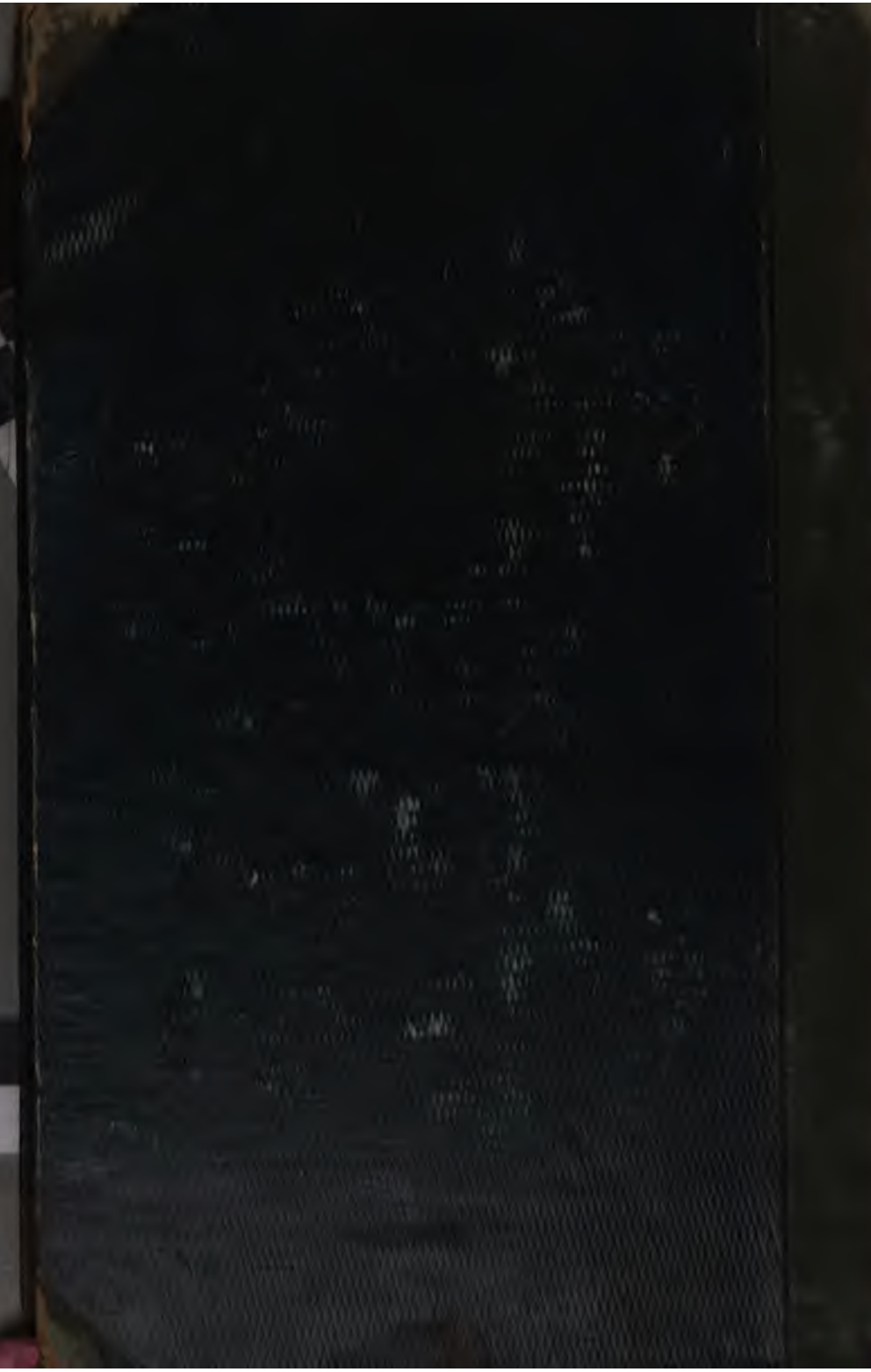
NOV 25 1976